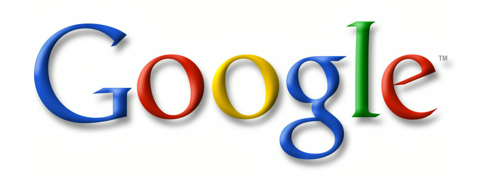
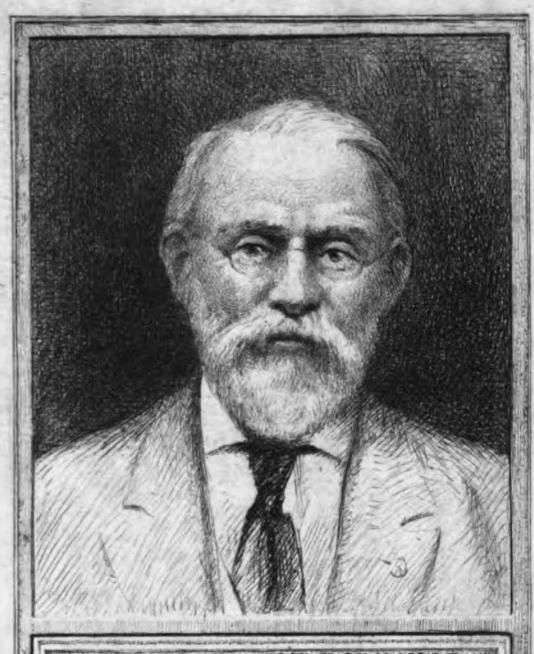
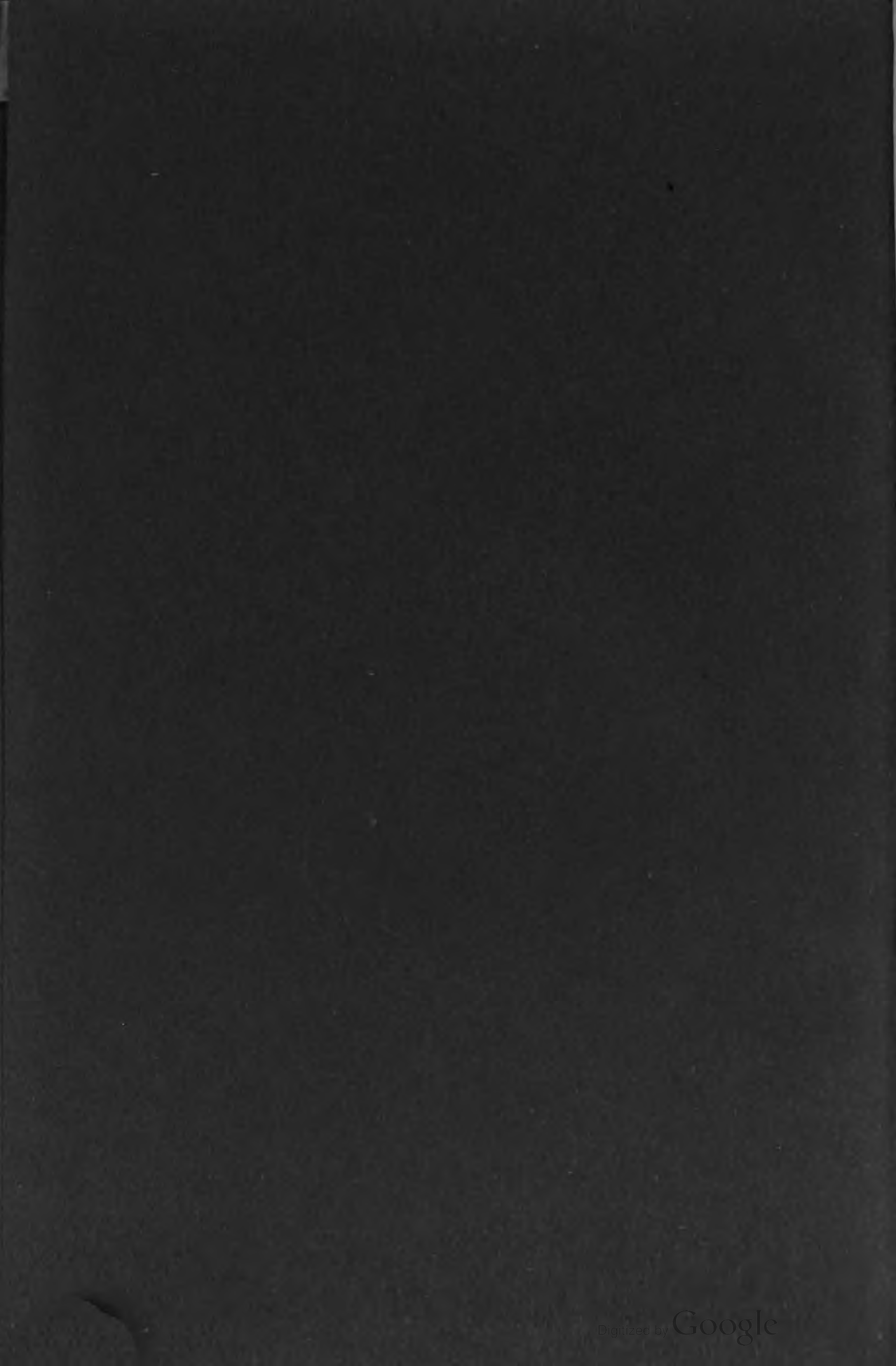

Google


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY


Digitized by Google





MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARTS ET SCIENCES

DE CARCASSONNE

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

DE

CARCASSONNE



DEUXIÈME SÉRIE

TOME I.

CARCASSONNE

Imprimerie André GABELLE, 6, Rue Victor Hugo

—

1905

ART. 16 DU RÈGLEMENT. — La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions ou assertions émises par les auteurs des travaux publiés dans ses Mémoires.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ DES ARTS ET SCIENCES DE CARCASSONNE

Au 31 Décembre 1904

BUREAU :

MM. LE PRÉFET DE L'AUDE, *président-né ;*
A. CROS-MAYREVIEILLE, président du Tribunal civil de Narbonne, *président* ;
Louis GAVOY, *secrétaire* ;
Th. SABATIER, I. P. ✿, *trésorier ;*
Edmond SOURBIEU, *archiviste.*

MEMBRES RÉSIDANTS :

MM. LE MAIRE DE LA VILLE DE CARCASSONNE, *membre-né* ;
Henri MALRIC, avocat, docteur en droit, 1870
Th. SABATIER, professeur en retraite, 1880
Antoine RIVES, ✿, artiste peintre, 1882
Maurice BOUFFET, O. ✻, O. ✿, ingénieur en chef honoraire des Ponts et Chaussées, 1887
Henri PULLÈS, ingénieur civil, 1888
Pierre CASTEL, avocat, ingénieur civil, 1888
Louis GAVOY, entomologiste, 1888

MM. Edmond SOURBIEU, conchyliologiste, 1889
Abbé Edmond BAICHÈRE, professeur au Petit Séminaire, 1889
Antonin CROS-MAYREVIEILLE, Président du Tribunal Civil de Narbonne, 1890
B. COSTE, O, ancien pharmacien, 1890
GRILLIÈRES, C. *, colonel du Génie en retraite, 1892
Frédéric LAUTH, ingénieur civil, 1894
Gaston JOURDANNE, O, avocat, docteur en droit, 1898
Le Chanoine CHARPENTIER, secrétaire général de l'Evêché, 1900
POUBELLE, G. O. *, ancien ambassadeur, 1901
Léon VASSAS, architecte, 1901
CORNAC, C. *, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 1901
C. RENAUX, professeur en retraite, 1901
MAS, architecte, 1901
O. SARCOS, pharmacien, 1902
L. SARRAND, avocat, 1902
Abbé ANDRIEU, 1903
FAGES-BONNERY, propriétaire, 1903
ASTRE Achille, négociant, 1904
Jules RIVALS, ancien magistrat, propriétaire, 1904
D'OUVRIER DE VILLEGLY (comte), 1904
PÉBERNARD, vétérinaire, 1904
Jacques OURTAL, artiste-peintre, 1904
Albert SARRAUT, député de l'Aude, 1904

Membres honoraires

MM. Charles DE ROLLAND DU ROQUAN, 1877
Urbain ATHANÉ, I. P. O, inspecteur d'Académie en retraite, 1888
Camille BLOCH, O, inspecteur des archives nationales, 1892

MM. Jules DESMAREST, architecte, 1901
JALABERT, docteur-médecin, 1901
G. DODU, inspecteur d'Académie, 1903
Abbé SABARTHÈS, curé de Leucate, 1903
Urbain FRONTIL, président du tribunal civil, à Castelnaudary 1904

Membres correspondants

MM. Docteur TISSEYRE, ex-médecin militaire, 1864
P. FONCIN, ✻, inspecteur général de l'instruction publique, 1865
MAFFRE, avocat à Béziers, 1872
Abbé DE ROQUELAURE, curé à Ganac (Ariège), 1877
Justin BELLANGER, homme de lettres, à Paris, 1879
Jean-Paul LAURENS, O. ✻, artiste peintre à Paris, 1880
Albert VIENNET, à Béziers, 1880
Emile CARTAILHAC, ✻, à Toulouse, 1880
Germain SICARD, ✪, château de Rivière, près Caunes, 1880
Dr Pierre-Barthélemy PRUNIÈRES, à Marvejols, 1881
Marquis DE NETTANCOURT, à Poitiers, 1881
Abbé Raymond ANCÉ, curé de Greffeil, 1883
Docteur CHAVANETTES, à Tuchan, 1884
Jules de LAHONDÈS, homme de lettres à Toulouse, Président de la Société Archéologique du Midi de la France, 1885
Albert FABRE, homme de lettres, 1885
Monseigneur CONSTANS, camérier de S. S., 1886
Armand SCHEURER, à Buenos-Ayres, 1888
Henri BÉRALDI, à Paris, 1886
Jean-Paul LAURENT, archiviste à Mézières, 1887
Gabriel CROS-MAYREVIEILLE, ✻, à Narbonne, Membre du Conseil Supérieur de l'Assistance publique, 1887

MM. E. BEAUMETZ, Député de l'Aude, 1888

Adrien BARET, I. P. ✪, professeur d'anglais au Lycée Henry IV, à Paris, 1888

Gustave MARTY, archéologue, à Toulouse, 1888

Paul GUILLAUME, archiviste des Hautes-Alpes, 1889

Paul SABATIER, I. P. ✪, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, 1889

E. MALAVIALLE, professeur d'histoire au lycée de Montpellier, Officier de l'Université 1889

Eugène RÉGISMANSET, I. P. ✪, inspecteur d'académie, 1889

BLANQUIER Alexandre, instituteur à Cuxac-d'Aude, 1894

SAUVÈRE François, instituteur à Saint-Polycarpe, 1894

BAYLLE, instituteur à Greffeil, 1894

NICOLLET, professeur au lycée de Gap, 1896

Adolphe ARTOZOUL, avocat, directeur d'assurances, à Lyon, 1898

Gaston GAUTIER, botaniste à Narbonne, 1898

GALINIER Casimir, à Caunes, 1902

BLANC Joseph, docteur en droit, percepteur à Belvèze, 1902

Présidents de la Société depuis sa fondation

MM. Métain GODARD,		1836	1837
Armand COUMES,		1838	1844
DENISSE,	1846	1853	1861
JOUVIN,		1846	1850
MAHUL,			1847
MARCOU père,			1848
CROS-MAYREVIEILLE J. P.		1849	1851
CABRIER,			1852
ROQUES-SALVAZA,			1853
Oscar DE ROLLAND DU ROQUAN,	1854	1860	1864
Abbé BARTHE,			1855
BELLEMANIÈRES,			1856
BIROTTEAU,	1857	1867	1872
Baron PEYRUSSE,			1858
CORNET-PEYRUSSE,	1859	1866	1876
DOUGADOS,	1863	1873	1878
COSTE-REBOULH,	1865	1867	1880
JAUBERT,		1868	1879
LABAT,			1869
Abbé CROS,			1870
ARNAL,			1871
MONTÈS,	1874	1889	1891
COURTEJAIRE,			1875
FÉDIÉ,	1877	1884	1888
MALRIC,			1881
ROUSSEAU,	1882	1887	1894
Docteur RIVIÈRE,			1883
COURTIAL,			1885
SABATIER Th.,			1886
Général DE LA SOUJEOLE,			1890
MAURE,		1892	1896
GRILLIÈRES,		1893	1899
PULLÈS,			1896
CROS-MAYREVIEILLE (A.),		1897	1904-05
COSTE B.,			1898
BOUFFET,			1900-01
FRONTIL U.			1901-02
DODU G.			1902-03
CASTEL P.			1903-04

COMPOSITION DES COMMISSIONS

LETTRES

MM. Abbé ANDRIEU.
Chanoine CHARPENTIER.
CROS-MAYREVIEILLE.
FAGES-BONNERY.
JOURDANNE Gaston.
RENAUX Camille.
SARRAND Louis.

SCIENCES

MM. Abbé BAICHÈRE.
BOUFFET Maurice.
CASTEL Pierre.
COSTE Bernard.
GAVOY Louis.
Colonel GRILLIÈRES.
PULLÉS Henri.
SABATIER Théodore.
SARCOS O.
SOURBIEU Edmond.

ARTS

MM. ASTRE Achille.
LAUTH Frédéric.
MAS.
OURTAL Jacques.
RIVES Antoine.
VASSAS Léon.

COMMISSION D'IMPRESSION

MM. Abbé BAICHÈRE,
Chanoine CHARPENTIER,
GAVOY Louis.
RENAUX Camille.

LISTE

DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES CORRESPONDANTES

Alpes (Basses)

Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.

Alpes (Hautes)

Société d'études historiques, scientifiques, artistiques et littéraires des Hautes-Alpes, à Gap.

Alpes-Maritimes

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Ariège

Société ariégoise des sciences, lettres et arts, à Foix,

Aude

Société de lecture, à Carcassonne.
Société d'études scientifiques de l'Aude, à Carcassonne.
Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne, à Narbonne.
Syndicat d'Initiative de Carcassonne et de l'Aude, à Carcassonne.

Aveyron

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.

Charente-Inférieure

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, à Saintes.

Doubs

Société d'émulation de Montbéliard.

Drôme

Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.

Eure

Société des Amis des arts du département de l'Eure, à Evreux.

Garonne (Haute)

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Société d'histoire naturelle de Toulouse, à Toulouse.

Gard

Société scientifique et littéraire, à Alais.

Gironde

Société archéologique de Bordeaux.

Hérault

Société archéologique de Montpellier.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

Société d'études des sciences naturelles de Béziers.

Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Landes

Société de Borda, à Dax.

Loire-Inférieure

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes.

Lot

Société d'études littéraires, scientifiques et artistiques, à Cahors.

Maine-et-Loire

Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.

Meurthe-et-Moselle

Académie de Stanislas, à Nancy.

Oise

Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais.

Pyrénées (Basses)

Société des sciences, lettres et arts, à Pau.

Pyrénées-Orientales

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Rhône

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Seine

Feuille des jeunes naturalistes, à Paris.

Tarn

Société des sciences, arts et belles-lettres, à Albi.

Tarn-et-Garonne

Société des sciences, belles-lettres et arts, à Montauban.
Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var

Société d'études scientifiques et archéologiques du Var, à Draguignan.

Vaucluse

Académie de Vaucluse, à Avignon.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES
ÉTRANGÈRES

Etats-Unis d'Amérique

Smithsonian institution, à Washington.

Suède

Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Suède, à Stockholm.

Bibliothèques publiques recevant les mémoires de la Société

Montpellier, bibliothèque municipale.
Paris, bibliothèque du Palais du Trocadéro.

SOCIÉTÉ DES ARTS ET SCIENCES

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 10 Janvier 1904

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE CASTEL, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. P. CASTEL, président ; SABATIER, trésorier ; SOURBIEU, archiviste ; abbé ANDRIEU, abbé BAICHÈRE, CARDES, chanoine CHARPENTIER, CROS-MAYREVIEILLE, FAGES-BONNERY, JOURDANNE, LAUTH, MAS, MULLOT, RENAUX, RIVES, SARCOS, SARRAND, VASSAS.

M. le Colonel Grillières, retenu au Congrès des Caisses de crédit mutuel agricole de Montpellier, a chargé M. le Président de l'excuser auprès de ses collègues de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

M. Fages-Bonnery donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, en remplacement de M. Gavoy qui, retenu chez lui pour affaires de famille, prie l'Assemblée de vouloir bien l'excuser.

Après l'adoption du procès-verbal, M. Cros-Mayrevieille et d'autres membres qui n'ont pas assisté à la dernière séance, expriment leurs regrets que la Société ait pris, au sujet de l'ouvrage de M. de Teule, la mesure radicale dont il a été question.

M. Baichère fait remarquer : 1° Que cette décision n'a pas été prise à l'unanimité des voix ; 2° Qu'on aurait remédié aux imperfections que présente l'impression des *Annales de Prouille* par de Teule, s'il eut été possible de

retrouver les manuscrits de l'auteur; 3° Qu'on a assuré, sans en donner des preuves évidentes, que toutes les feuilles de ces manuscrits ont été détruites par M. Jules Doinel, ancien archiviste, au fur et à mesure de la correction des épreuves.

Après ces remarques, M. le Président déclare que la mesure concernant la mise au pilon de l'ouvrage de M. de Teule n'a pas encore reçu son exécution.

M. Baichère demande une seconde fois la parole pour présenter de nouvelles observations. Il montre, dans de longs développements, que la décision prise par la Société, à la dernière séance, ne peut être exécutée. En effet, sur trois cents exemplaires imprimés de l'ouvrage, un certain nombre a été déjà distribué aux membres titulaires ou correspondants et aux Sociétés correspondantes; il y aurait donc en ce moment, dans les bibliothèques privées ou en circulation, près de cent exemplaires que la Société est dans l'impossibilité de faire rentrer pour les détruire. D'autre part, cette mesure radicale ne saurait recevoir son application sans de très graves inconvénients contre l'honorabilité de la Société et de ses anciens Présidents; on ne doit pas oublier que la Société des Arts et Sciences a pris des engagements à l'égard de la famille de Teule, tout en recevant du département une subvention pour l'impression de l'ouvrage; en outre, elle a accepté la publication des *Annales de Prouille* sous son patronage, bien que Jules Doinel, archiviste, en ait gardé la direction, comme les procès-verbaux des séances le prouvent surabondamment.

M. Baichère fait ressortir ensuite que si l'*Inventaire des Annales de Prouille* n'est pas un ouvrage parfait dans son impression, il l'a été sûrement dans sa rédaction définitive par l'auteur. En effet, c'est à l'insu de la Société des Arts et Sciences que les indications des sources historiques, contenues dans les manuscrits de M. de Teule, ont été supprimées par J. Doinel, alors que ce dernier, en sa

qualité d'archiviste, aurait dû reconnaître mieux que personne combien cette suppression diminuerait la valeur scientifique de l'ouvrage.

L'inconvénient qui résulte des fautes typographiques et de quelques erreurs inévitables de lecture, dues peut-être aux copistes, ne paraît pas être aussi grave ; d'ailleurs M. Doinel affirme, à la page 3 de l'Avertissement, qu'il a contrôlé, annoté, en tout cas fait copier sous sa dictée, toutes les chartes inédites imprimées dans la première partie de l'*Inventaire des Titres de Prouille*; or, on ne peut douter qu'il n'ait fait sur ce point toutes les corrections utiles.

D'autre part, on trouve, vers le milieu de l'ouvrage, une table des noms de lieux et de personnes cités dans les chartes ; cette table a été dressée par M. l'abbé Sabarthès, membre honoraire de la Société des Arts et Sciences, dont la compétence sur la géographie historique du département de l'Aude est connue de tous les érudits. Enfin un Appendice, sorte de résumé des *Annales de Prouille*, concernant les XVII[e] et XVIII[e] siècles, termine l'ouvrage. Ce dernier travail a été rédigé, d'une manière très méthodique, exacte et irréprochable sur tous les points, par M. Maure, ancien Président de la Société des Arts et Sciences.

Il est évident que l'auteur, Edilbert de Teule, avait voulu donner à son œuvre toutes les garanties historiques désirables et utiles. Les membres de la Commission d'impression qui ont vu les anciens manuscrits de M. de Teule constatèrent que tous les faits énoncés dans les *Annales du Prieuré de Prouille* étaient accompagnés, chacun séparément, de l'indication des sources historiques mises en abréviation. On peut donc affirmer, ajoute M. Baichère, que les *Annales de Prouille*, sortes de tablettes historiques dressées par de Teule, sont l'expression exacte de la vérité, elles renferment les faits généraux et les événements particuliers qui ont eu lieu dans

cette Abbaye, ou à son occasion, du XIIIe au XIXe siècle. Il vaudrait mieux, sans doute, que l'ouvrage fut réimprimé, après y avoir fait toutes les corrections nécessaires; mais alors il faudrait retrouver les manuscrits originaux, dans le cas, plus ou moins problématique, où ils existeraient encore. En attendant, pour ne pas anéantir le travail immense de recherches faites par Edilbert de Teule sur l'abbaye de Prouille, la Société des Arts et Sciences pourrait laisser subsister l'ouvrage et même le livrer au public, tel qu'elle l'a reçu de l'imprimeur au décès de M. Jules Doinel.

M. Baichère termine ses observations en ajoutant qu'on pourrait encarter à la première page de l'Inventaire une note explicative concernant la suppression des sources historiques. A cet effet, il donne lecture des principales abréviations dont l'auteur s'était servi pour la rédaction des *Annales*.

M. Mullot fait remarquer que si M. Baichère avait donné toutes ces explications à la dernière séance, la décision de la Société, relativement à l'ouvrage de M. de Teule, aurait pu être tout autre. M. Baichère répond : 1° Que sa manière de voir n'a pas été conforme sur tous les points, comme cela est indiqué dans plusieurs séances, aux vues de la Commission chargée d'examiner l'*Inventaire des Annales de Prouille* ; 2° Qu'en présence du fait de laisser subsister une centaine d'exemplaires de cet ouvrage, il estime que la Société n'a aucun intérêt à détruire les autres exemplaires ; 3° Qu'après les réclamations de quelques membres de la Société contre la mesure radicale prise à la dernière séance, il s'est cru autorisé, comme membre de la Commission, à présenter de nouvelles observations sur un tel sujet.

MM. Lauth et Sarcos demandent au Président qu'une nouvelle Commission soit nommée à l'effet de présenter des conclusions définitives relativement à l'ouvrage de M. de Teule.

M. Cros-Mayrevieille fait remarquer que la Société paraît suffisamment éclairée sur cette question ; d'autre part, la responsabilité de la Compagnie ne saurait être mise en cause en ce qui concerne la suppression de l'indication des sources historiques, puisqu'il est parfaitement reconnu que cette suppression est du fait de M. J. Doinel, qui seul, a corrigé les épreuves. Il n'y aurait donc qu'à garder l'ouvrage tel qu'il est, en encartant dans les premières pages une note explicative, comme le propose M. Baichère.

M. Renaux déclare que l'ouvrage de M. de Teule offrira toujours un intérêt pour les chercheurs.

Après ces observations, la Société annule son vote de la dernière séance et décide que l'ouvrage de M. de Teule est et reste publié à la date de ce jour.

Le Président met ensuite aux voix la proposition de M. Cros-Mayrevieille concernant la Note explicative à encarter dans l'ouvrage pour l'utilité du lecteur. Il est décidé que le Bureau restera chargé de la rédaction de cette Note ; à la suite, on ajoutera la table des sources historiques dont s'est servi Edilbert de Teule lorsqu'il a donné une forme définitive à son travail, cette table ayant été heureusement conservée.

Il est donné lecture de la correspondance :

1° M. Frontil, récemment nommé Président du Tribunal Civil de Castelnaudary, donne sa démission de membre de la Société. Sur la proposition de M. le Président, l'Assemblée nomme par acclamation M. Frontil membre honoraire.

2° M. Poux, archiviste départemental, adresse également sa démission. Il exprime le désir que le service des Mémoires de la Société soit régulièrement continué aux Archives départementales.

M. le Président déclare vacants les sièges de MM. Frontil et Poux. Il sera pourvu à leur remplacement à la prochaine séance.

3° M. Dodu, Inspecteur d'Académie d'Ille-et-Vilaine, remercie la Société de l'avoir inscrit parmi ses membres honoraires.

4° M. le Colonel Grillières a adressé à M. le Président une lettre dans laquelle il présente quelques observations au sujet du vote émis dans la dernière séance pour rejeter *a priori* toute demande de subvention. Ce vote étant, à son avis, contraire au règlement, ne saurait engager la Société. Conformément au désir exprimé par notre honorable collègue, la Société décide qu'elle ne tiendra pas compte du vote émis dans la dernière séance. Comme par le passé, elle examinera les demandes de subvention qui lui seront adressées et leur donnera la suite qu'elle jugera convenable.

M. le Président félicite M. Sabatier et M. Sarcos des récentes distinctions honorifiques dont ils viennent d'être l'objet. M. Sabatier a été promu au grade d'Officier de l'Instruction publique ; M. Sarcos a été nommé Chevalier du Mérite Agricole. Par d'unanimes applaudissements, la Société s'associe aux félicitations de son Président.

L'ordre du jour appelle l'élection de deux membres résidants en remplacement de MM. Bouisset et Maure, démissionnaires. MM. Barbut, professeur départemental d'agriculture, et A. Astre, ayant obtenu la majorité des suffrages, M. le Président les proclame membres de la Société.

M. le Président distribue les ouvrages à analyser.

Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de la séance,
FAGES-BONNERY.

Séance du 7 Février 1904

PRÉSIDENCE DE M. P. CASTEL, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé ANDRIEU, A. ASTRE, abbé BAICHÈRE, BOUFFET, P. CASTEL, chanoine CHARPENTIER, CROS-MAYREVIEILLE, FAGES-BONNERY, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, LAUTH, MAS, RENAUX, RIVES, SABATIER, SARCOS, SARRAND, SOURBIEU.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La correspondance comprend :

Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts nous informant qu'un Congrès international archéologique se réunira, en 1905, à Athènes, sous le haut patronage du gouvernement hellénique. M. le Ministre fait ressortir tout l'intérêt que présenteront les travaux de ce Congrès et tout le prix qu'il attache à ce que la science française soit brillamment représentée à cette solennité scientifique. Il exprime le désir qu'une entente intervienne entre les différentes Sociétés savantes pour l'organisation en commun de leur participation à ce Congrès. Les Sociétés qui désireront connaître les conditions de participation au Congrès d'Athènes, ainsi que le programme provisoire de ses travaux, pourront s'adresser directement à la *Commission du Congrès Archéologique International*, au siège de la *Société Archéologique*, à Athènes, 20, rue de l'Université.

Une lettre de M. A. Astre remerciant la Société de sa nomination comme membre résidant.

Une lettre de M. G. Barbut exprimant ses regrets de ne pouvoir accepter le titre de membre résidant qui lui avait été conféré dans la séance du 10 Janvier.

Une lettre de H. Mullot nous informant que son état de santé ne lui permet plus de prendre une part active et utile à nos travaux, et priant M. le Président d'accepter sa démission.

Une lettre de M. G. Jourdanne s'excusant de ne pouvoir

assister à la réunion de ce jour et rappelant qu'il tient à notre disposition le manuscrit de son travail sur les *Bibliophiles et les Collectionneurs de l'Aude.*

M. le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue, M. A. Astre, et déclare vacants les sièges de MM. Barbut et Mullot. Il sera procédé au remplacement de ces deux membres lors de la prochaine réunion.

M. l'abbé Baichère analyse le *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine,* 3e trim. 1903.

A propos d'une reproduction, par M. Faye, des Armoiries de la Communauté des Apothicaires de Limoges qui sont : « D'or à trois vases d'argent entrelacés de deux vipères de sinople, affrontés et passés en sautoir ; pour supports, Esculape et la Santé tenant à la main le bâton entortillé du serpent pour cimier. Devise : *Ubi venenum, ibi remedium* », notre collègue dit que les Armoiries de la Communauté des Apothicaires de Carcassonne étaient : « D'or à trois pals d'azur et un chef de même ».

La devise particulière des apothicaires de Paris, au XVIIe siècle, avait pour corps un palmier autour duquel s'enroulait une vipère; le palmier planté dans une terre environnée de montagnes et de rochers avec ces mots ; « *Versantur his tribus* », allusion aux trois règnes de la nature avec laquelle le pharmacien prépare ses remèdes.

Le même fascicule renferme le texte des lettres-patentes du roi Henri III, en date du 3 novembre 1582, concernant l'adoption du calendrier grégorien. Cette réforme, qui avait pour effet le retranchement de dix jours de l'année courante, fut l'objet d'un mandement de l'archevêque de Tours, donné le 11 du même mois de novembre.

L'ordre du jour appelle l'élection de deux membres en remplacement de MM. Frontil et Poux. MM. J. Rivals et d'Ouvrier de Villegly ayant réuni la majorité des suffrages sont proclamés membres résidants.

Le Secrétaire,
L. GAVOY.

Séance du 6 Mars 1904

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL GRILLIÈRES,
ANCIEN PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé ANDRIEU, ASTRE, abbé BAICHÈRE, BOUFFET, CARDES, chanoine CHARPENTIER, FAGES-BONNERY, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, LAUTH, MAS, RENAUX, SABATIER, SARCOS, SOURBIEU.

M. Castel, actuellement à Paris où il assiste aux Assemblées générales annuelles de la Société des Agriculteurs de France, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. M. le Colonel Grillières le remplace au fauteuil de la présidence.

La parole est donnée au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance précédente. Celui-ci est adopté sans observations.

La correspondance comprend les lettres de MM. d'Ouvrier de Villegly et J. Rivals remerciant la Société de leur admission en qualité de membres résidants. M. Rivals s'excuse, en outre, de ne pouvoir assister à la séance, par suite d'une indisposition qui l'oblige à garder le lit.

M. Astre fait part en ces termes à l'Assemblée du décès de M. Jean Alboize, membre correspondant :

« J'ai appris, hier soir, une bien triste nouvelle. Notre « compatriote, M. J. Alboize, conservateur du palais de « Fontainebleau, directeur de l'*Artiste*, membre corres- « pondant de la Société des Arts et Sciences de Carcas- « sonne, est mort subitement en revenant de la gare de « Fontainebleau où il était allé accompagner M. Oudinot, « Inspecteur général des Palais de l'Etat.

« En ma qualité d'ami privé du défunt, permettez-moi « d'adresser à Madame Alboize, sa veuve, les témoignages « de condoléance de la Société et l'expression de ses « plus vifs regrets. J'ajouterai quelques paroles, si vous « voulez bien m'y autoriser, concernant M. Alboize.

« Né à Carcassonne, en 1851, d'honnêtes bourgeois très « à l'aise, il fit ses études au Lycée de cette ville et partit « pour Paris dès qu'elles furent terminées. Très épris « d'art, il s'adonna à l'étude des belles œuvres et y consa- « cra son existence entière. Il collabora à l'*Artiste* dont « Arsène Houssaye lui céda la direction et la propriété « quelque temps après. Pendant les vingt années qu'il « dirigea cette importante *Revue*, il dépensa son temps et « sans compter son argent pour en soutenir et élever la « brillante réputation. Cette période montre des planches des « plus grands maîtres tels que : Rops, Puvis de Chavannes, « Fantin-Latour, Lunois, Chéret, Aman Jean, Legrand, « etc., et fait connaître les idées des critiques autorisés « tels que : Geffroy, Peladan, marquis de Chennevières, « Bouyer, Sarraut, etc. Lui-même donnait ses apprécia- « tions pleines de justesse sur tout ce qui concernait les « Beaux-Arts dans la chronique du mois et cela toujours « en termes très courtois.

« Très passionné pour le génie de Jacques Gamelin, il « cherchait à découvrir, avec une persévérance qui ne se « lassa jamais, les œuvres de cet artiste et tous les docu- « ments relatifs à sa vie : il fit voir la diversité de son « talent en une exposition qu'il organisa, en 1898, lors « des fêtes des Cadets de Gascogne et son intermédiaire « précieux auprès du sculpteur Falguière nous valut ce « superbe buste d'un caractère si expressif qu'on a placé « dans les pas-perdus de notre Musée. Cette exposition, « qui contenait une centaine de tableaux, pas le dixième « certes de l'œuvre du fécond artiste, étonna les visiteurs, « dont quelques-uns, membres de l'Institut et célèbres, « par l'originalité, la fougue en même temps que le dessin « et le coloris délicieux du peintre méconnu.

« Le Ministre des Beaux-Arts récompensa M. Alboize « pour son dévouement si désintéressé à l'Art en le déco- « rant de la Légion d'Honneur.

« Je termine, Messieurs, en vous disant combien cette

« disparition de M. Alboize m'a personnellement frappé.
« Depuis plus de quinze ans que j'étais intimement lié
« avec lui, j'ai pu apprécier la délicatesse de ses senti-
« ments, sa finesse artistique, l'étendue de ses connais-
« sances en littérature, le parfait honnête homme qu'il
« était. Pas une fois je ne l'ai vu se départir de cette poli-
« tesse si particulièrement exquise qu'il manifestait sans
« cesse, tant dans ses paroles que dans ses lettres. C'était
« un esprit très éclectique en art et en littérature, et si ses
« amis perdent un grand cœur, une figure modèle, l'Art et
« le palais de Fontainebleau perdent un auxiliaire pré-
« cieux. »

M. le Président, au nom de notre Compagnie, adresse un souvenir ému à la mémoire de notre compatriote dont notre Collègue vient de retracer en termes si exquis l'existence tout entière consacrée à l'Art.

M. Sarcos fait passer sous les yeux de l'Assemblée un plateau en cuivre trouvé dans la propriété de M. Roux, pépiniériste, route de Narbonne. Ce plateau renfermait une grande quantité de pièces de cuivre (4 kil. 500) que la couche de vert-de-gris dont elles sont recouvertes ne permet pas pour le moment de déterminer avec certitude. A côté de ce plateau, on a découvert un crâne humain bien conservé. M. l'abbé Baichère offre d'examiner les pièces ci-dessus mentionnées et d'en donner la détermination dans une prochaine séance.

A la suite de sa communication, M. Sarcos présente dans les termes suivants l'analyse de l'ouvrage de notre compatriote et membre correspondant, M. Paul Sabatier, ayant pour titre : *Leçons élémentaires de Chimie agricole*, 2e édition, 1903.

« M. le Professeur Paul Sabatier nous a fait hommage de la seconde édition de ses *Leçons élémentaires de Chimie agricole*.

« M. Sabatier est un des chimistes les plus éminents que nous possédons en France. Professeur de chimie à la

Faculté des Sciences de Toulouse depuis 1884, l'Institut de France lui décerna, en 1897, le prix Lacaze qui est de 10.000 francs. En 1901, il fut nommé correspondant de l'Institut, et en 1900, l'Académie royale de Venise se l'attacha aussi comme correspondant.

« Permettez-moi de vous résumer très brièvement les travaux scientifiques de notre collègue. Ils peuvent être divisés en quatre grands groupes :

« 1° Ses travaux de chimie générale et physique ;

« 2° Ceux de chimie minérale ;

« 3° Ceux de chimie organique ;

« 4° Enfin ceux de chimie agricole.

« Ses travaux de chimie générale et physique sont ses travaux de début qui annoncent déjà un maître.

« Après deux ans passés au laboratoire de l'illustre grand-maître Berthelot, il présenta sa thèse de Doctorat ès-sciences sur les sulfures métalliques et la thermochimie de ces corps. Quelques années plus tard, il étudie le spectre d'absorption de quelques composés minéraux, et établit une relation entre la couleur des corps et leur nature chimique.

« C'est surtout en étudiant la chimie minérale qu'il a montré toute son habileté expérimentale. Reprenant les idées de l'illustre Sainte-Claire Deville, auprès duquel il avait appris à travailler, il a abordé des problèmes où les meilleurs chimistes avaient échoué, et il les a résolus avec succès.

« Il prépare pour la première fois l'hydrure, le séléniure, le sulfure de bore, le séléniure de silicium. Il n'a pas plus tôt terminé cette tâche pénible et délicate, qu'il fait la synthèse d'un acide inconnu, l'acide *nitro-sodisulfonique*, et des métaux nitrés, par fixation directe du peroxyde d'azote sur le cuivre, le cobalt, le nickel et le fer.

« Il semblait que ses études antérieures ne l'avaient pas préparé à des travaux de chimie organique. C'est pourtant là qu'il s'est révélé un chimiste sans égal. Il aborde un

grand problème : la synthèse des pétroles. Par action directe de l'acétylène sur du nickel réduit et très divisé, il produit, suivant la température de la réaction, soit les pétroles du Caucase, soit les pétroles d'Amérique, soit ceux de Roumanie.

« Puis généralisant la méthode catalytique qu'il venait de découvrir, il produit l'hydrogénation facile de la benzine et de ses homologues, de la nitro-benzine qu'il transforme en aniline avec un rendement industriel. Il ouvre ainsi une chimie nouvelle qui a permis d'obtenir en quantité considérable des corps qu'on n'avait jamais pu obtenir aussi abondamment avant lui.

« La méthode catalytique ne s'arrête pas là. Il a pu hydrogéner les aldéhydes et les cétones, et, par une méthode nouvelle, passer des aldéhydes ou des cétones aux alcools correspondants. Cette méthode est déjà industrielle et plusieurs usines l'exploitent. Elle permet d'obtenir à très bon marché, 10 à 15 fr. par kilog., des alcools qu'on payait avant 300 francs le kilog.

« Née d'hier, cette méthode n'a donné encore qu'une faible partie de ce qu'elle est appelée à produire.

« Les travaux de chimie pure n'ont pas absorbé toute l'activité de M. Sabatier. Chargé, il y a quelques années, de faire un cours de chimie agricole à la Faculté des Sciences de Toulouse, il résuma ses leçons dans un petit traité qu'il publia pour la première fois en 1890. La première édition de cet ouvrage obtint un très grand succès et fut rapidement épuisée. Il contenait, très clairement exposées et mises à la portée des agriculteurs, toutes les données scientifiques dont la connaissance est presque indispensable à ceux qui veulent cultiver le sol rationnellement et économiquement.

« Nul mieux que M. Sabatier n'avait qualité pour écrire un semblable livre. Chimiste éminent, membre de la Société d'Agriculture de la Haute-Garonne, dont il a été

plusieurs fois Président, agriculteur lui-même, il sait ce qu'est la pratique agricole.

« La deuxième édition qui nous occupe aujourd'hui obtiendra, nous en sommes certains, le même succès que la première, car, en outre des matières que contenait celle-ci, elle a été mise au courant des progrès réalisés pendant ces dernières années dans les sciences agricoles.

« Voilà, Messieurs, l'œuvre de notre collègue. La place de ce maître serait toute marquée à l'Université de Paris. Déjà à plusieurs reprises une place lui a été offerte ; il l'a toujours refusée. Il tient à rester dans son Midi où il a rêvé de fonder un centre chimique analogue à ceux qui existent dans les Universités allemandes. »

M. Renaux rend compte du *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, Juillet-Septembre 1903, dans lequel il signale un *Essai d'Armorial Quercynois* par M. L. Esquieu (suite). Parmi les familles énumérées dans ce travail, on n'en trouve guère qu'une qui ait quelques rapports avec notre région : c'est celle de *Duèse*, *Duèze*, *Deuze*, *de Veze*, barons de St-Félix, seigneurs de Peyriac en 1327. La branche de Carmain avait St-Félix, Saissac, etc. Jacques Duèze devint pape sous le nom de Jean XXII, le 7 Août 1317.

M. l'abbé Andrieu, analysant le *Bulletin de la Société Archéologique de Béziers*, 3e série, T. V. 1903, signale une étude de M. A. Soucaille sur l'*Etat paroissial de Béziers sous l'Episcopat de Clément de Bonsi*. A l'occasion de la visite que fit ce prélat à la cathédrale de Saint-Nazaire, le 24 Juin 1633, il est dit que le grand autel, qui est sur l'invocation de St-Nazaire et St-Celse, fut consacré par Mgr « l'Evesque de Carcassonne, pour lors coadjuteur audit evesché et evesque d'Ephèse ». — Cet évêque était Mgr Vitalis de Lestang (1621-1653).

Plus loin, on voit que « la Reine Blanche, femme de Philippe de Valois, fonda à la chapelle de Ste-Croix, appelée maintenant de St-Sébastien, une messe qui s'appelle

de Aurora, en faveur d'une fille de France qui, passant pour espouser le roy d'Aragon, mourut à Béziers et fust enterrée dans leglise cathedrale, pour le paiement de laquelle fondation ladite Reine donna soixante livres sur les communautez de Rivel et Ste-Colombe avec quelques uzages ou agriefs sur Lauraguel dud. diocese, lesquels sont maintenant alienez et possédez par M. le baron de Moux. »

Après le compte-rendu de divers autres ouvrages dans lesquels il ne se trouve rien qui de près ou de loin intéresse notre département, il est procédé à l'élection de deux membres résidants.

M. Pébernard, médecin-vétérinaire à Conques et M. J. Ourtal, artiste-peintre à Carcassonne, ayant réuni la majorité des suffrages, sont proclamés membres résidants de la Société des Arts et Sciences.

Le Secrétaire,
L. GAVOY.

Séance du 10 Avril 1904

PRÉSIDENCE DE M. P. CASTEL, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé ANDRIEU, A. ASTRE, abbé BAICHÈRE, CASTEL, chanoine CHARPENTIER, GAVOY, JOURDANNE, MAS, OURTAL, PÉBERNARD, POUBELLE, RENAUX, SOURBIEU.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 6 Mars, M. le Président souhaite la bienvenue à nos deux nouveaux collègues, MM. Ourtal et Pébernard, qui assistent à la réunion.

M. l'abbé Baichère fait part du résultat de l'examen auquel il s'est livré des petites pièces de monnaie de cuivre blanc présentées par M. Sarcos dans la dernière séance.

Parmi ces pièces, M. Baichère a rencontré trois exemplaires différents, mais de type identique, dont il donne la description :

1° Un petit tournois de Louis IX, ayant pour effigie une croix pattée (élargie aux bords) dans un cercle, avec la légende : LVDOVICVS REX †; au revers, un temple à deux marches assez mal rendues, surmonté d'une croix et pour légende : TVRONVS CIVI (pour civis ou civitas); ces petits tournois sont les plus nombreux dans l'ensemble.

2° Un petit tournois, même type, de l'abbaye de Saint-Martin de Tours ; il a pour effigie un temple à deux marches, surmonté d'une croix comme le précédent et pour légende : SCS (*Sanctus*) MARTINVS ; au revers, une croix pattée avec cette inscription : TVRONVS CIVI †.

3° Autre petit tournois de forme identique, croix pattée avec la légende : PHILIPPVS REX ; au revers un temple sur deux marches, surmonté d'une croix, et, comme légende : SCS MARTINVS ; ce petit tournois a été frappé par l'abbaye de Saint-Martin de Tours sous le règne de Philippe IV, dit le Bel.

Il résulte des indications fournies par ces monnaies que le petit trésor numismatique (4 kil. 500 de pièces) rencontré au Nord-Ouest de la Cité, près de la route de Trèbes, aurait été enfoui postérieurement à l'année 1314: peut-être pourrait-on voir dans cette quantité de petits tournois la recette effectuée par les officiers ou fermiers du salin de Carcassonne, qui auraient caché leur argent pendant l'incendie que le prince de Galles alluma, en 1355, aux maisons situées en dehors des murs de la Cité.

M. Baichère ajoute que d'autres monnaies royales françaises et même des monnaies romaines sont fréquemment rencontrées dans l'enclos de la pépinière Roux ; il donne la description d'un tournois de même genre que les précédents, trouvé tout récemment en cet endroit : Dans le champ, deux fleurs de lys avec la légende KAROLVS REX †. Au revers, une croix pattée et l'inscription :

TVRONVS CIVIS. Ce double tournois, assez bien conservé, est attribué par notre collègue à Charles VI, roi de France.

M. Baichère donne ensuite quelques explications historiques sur le temple à deux marches, surmonté d'une croix, que l'on voit figuré sur les petits tournois et autres monnaies de Louis IX. L'inauguration de cet autel sur les monnaies françaises serait due à Louis le Débonnaire et aurait remplacé les monogrammes des empereurs carlovingiens et les figures des rois Barbares (Mérovingiens); plus tard, les ouvriers des ateliers monétaires rendirent très imparfaitement la disposition de cet autel dont ils ignoraient le symbole; et après la canonisation de St Louis, la croyance populaire vit dans les marches et les colonnes de cet autel, très mal rendu, les chaînes et autres instruments de supplice auxquels le pieux roi avait été soumis pendant sa captivité en Palestine; au XIVe siècle, les petits tournois de St Louis étaient distribués aux fidèles à titre de médailles religieuses; les enfants les portaient au cou comme objet de piété très en vogue.

On a découvert dans les terrains de la pépinière Roux une sorte de disque très épais, en fonte, mesurant environ 60 centimètres de diamètre; c'était probablement le couvercle d'une ancienne marmite.

M. l'abbé Baichère fait ensuite l'analyse du *Bulletin de la Société des Hautes-Alpes* (1903) et des *Mémoires de la Société Archéologique de Bordeaux* (1903).

Dans le premier, il signale un travail de M. J. Roman, ayant pour titre ; *L'Obituaire de la Chartreuse de Berthaud*. L'intérêt que présentent les Obituaires n'est plus à discuter. On y trouve la mention, avec la date précise, de la mort d'une foule de grands personnages, de rois, de princes, d'évêques, etc. On trouve également dans ces calendriers quelques mentions de saints locaux et d'événements à relater. L'Obituaire de Berthaud donne une liste des noms d'hommes et des noms de femmes insérés dans

l'ouvrage. Il est à remarquer que les noms de femmes diffèrent presque totalement de ceux employés de nos jours.

Dans le second ouvrage, M. l'abbé Brun rend compte (séance du 13 février 1903) d'une visite faite par les membres du Bureau de la Société Archéologique à Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Bordeaux. Les délégués avaient attiré l'attention du chef du diocèse sur les trois points suivants : entretien et réparation des monuments religieux ; conservation du mobilier des églises ; utilité d'un cours d'archéologie au Grand Séminaire. Monseigneur a paru décidé à donner satisfaction aux vœux de la Société ; il instituera notamment un cours élémentaire d'archéologie au Grand Séminaire de Bordeaux.

Suivent plusieurs communications et différentes notes sur des sujets tout à fait locaux. Parmi ces notes une est intitulée : *Cuiller à baptiser du VIe siècle.* A cette époque on se servait d'une cuiller pour verser l'eau sur la tête de l'enfant que l'on baptisait. — Dans les diocèses de la région de l'Aude on faisait usage d'une coquille. — La cuiller liturgique en question a été trouvée dans une fosse, tout près de Gensac. Elle est en argent et présente surtout de l'intérêt dans le manche qui se termine par une statuette de Saint Jean-Baptiste. Le saint est représenté tel qu'on le voit dans les images du XIVe siècle. (Dict. iconogr. chrét. p. 320, p. 84) : longs cheveux divisés au sommet de la tête et tombant jusque sur les épaules ; visage ovale et longue barbe, tout le corps est drapé dans une longue robe, aux plis amples, qui descend jusqu'aux pieds ; un long manteau est attaché autour du cou.

Un travail de M. François Daleau : *Sur les cuillers anciennes et modernes trouvées aux environs de Bordeaux*, fait suite à cette note.

La question portée par le Bureau de la Société Archéologique de Bordeaux devant le Cardinal-Archevêque trouve un écho auprès des membres de l'Assemblée. Personne ne

doute que l'étude des sciences archéologiques ne soit d'une utilité incontestable pour les prêtres ; cependant, rares sont encore les Grands Séminaires qui possèdent un cours d'archéologie.

Il paraît assez singulier que les élèves de la plupart des Grands Séminaires qui plus tard, en qualité de curés, seront chargés de veiller à la conservation des églises et du mobilier du culte, c'est-à-dire d'objets archéologiques par excellence, ne reçoivent pas la moindre notion d'archéologie. Peu nombreux sont encore ceux que leurs goûts personnels portent vers l'étude de cette science si attachante. Aussi n'est-il pas rare de voir des statues, des autels anciens, des rétables, des lustres et autres objets rares ou intéressants pour l'histoire de l'Art, vendus à des prix dérisoires aux collectionneurs ou aux marchands d'antiquités. Passe encore quand ces objets sont acquis par nos musées nationaux.

Il y aurait beaucoup à dire sur le mauvais goût qui préside, en général, à l'ornementation de certaines de nos églises de village et sur l'introduction dans ces sanctuaires de statues dont l'absence de caractère artistique est le moindre défaut. Et encore, sur la disparition de dalles à inscriptions, qui sont vendues à des entrepreneurs ou recouvertes par un dallage en mosaïque.

De tels vandalismes seraient certainement évités si nos prêtres avaient reçu quelque teinture d'archéologie. Il serait désirable que Mgr de Beauséjour, notre nouvel évêque, qui est un ami des Arts et des Sciences, inscrivit bientôt l'étude de l'archéologie dans les programmes ecclésiatiques de son Grand Séminaire.

M. Poubelle, se faisant l'interprète des sentiments unanimes de ses collègues, émet le vœu que « l'expression des idées qui viennent d'être échangées soit transmise à Mgr l'Evêque de Carcassonne, avec l'espoir qu'il voudra bien y donner telle suite qu'il jugera à propos. »

M. Gaston Jourdanne fait la communication suivante :

« Je voudrais dire quelques mots sur l'ouvrage qu'a publié, en 1901, mon excellent ami Axel Duboul : « *Les deux Siècles de l'Académie des Jeux Floraux* ».

L'auteur n'a pas envisagé la période de fondation qui date du XIVe siècle. Il a commencé seulement à l'année 1694, époque où, sous Louis XIV, le *Collège de l'Art et Science de la Rhétorique française* devint une Académie organisée sur le modèle de sa sœur cadette l'*Académie française*.

Nous constatons, en parcourant la liste des titulaires des 40 fauteuils, que l'Académie toulousaine a toujours eu des relations avec la région de l'Aude.

Au 5e fauteuil, nous voyons s'asseoir M. de Belcastel, de 1853 à 1890.

Au 8e, l'archevêque de Narbonne, le fastueux Arthur Richard Dillon, de 1761 à 1806.

Au 11e, M. Jules Buisson, ancien député de l'Aude, depuis 1869.

Au 15e, M. le marquis de Lordat, depuis 1864.

Au 19e, le poète Soumet, de Castelnaudary, de 1819 à 1845.

Au 22e, M. le marquis d'Aragon, de 1876 à 1901.

Au 25e, l'annaliste Lafaille, aussi de Castelnaudary, de 1694 à 1711.

Au 26e, Mgr de La Bouillerie, évêque de Carcassonne, de 1865 à 1882.

Au 29, le narbonnais Decampe, de 1816 à 1861.

Au 36e, notre honoré confrère, Jules de Lahondès, depuis 1886.

Parmi les maîtres ès Jeux Floraux, nous distinguons :
Mlle de Catellan, de Portel, nommée en 1717 ;
M. Jaffus Firmin, de Limoux, en 1843 ;
M. A. Mir, de Carcassonne, en 1894 ;
M. G. Jourdanne, de Carcassonne, en 1895 ;
M. Prosper Estieu, de Fendeille, en 1903.

Après cette énumération, M. Duboul passe au dossier de Clémence Isaure, qu'il expose longuement. Je n'y insiste-

rai pas, car ce serait trop longtemps retenir l'attention de la Société. Il me suffira de dire que l'auteur combat la théorie dont M. Roschach, l'éminent archiviste du Capitole, est le protagoniste, et d'après laquelle Clémence Isaure n'aurait jamais existé.

Suivent des listes chronologiques très minutieuses, dont l'établissement a dû coûter beaucoup de soins, celles de tous les concours depuis 1694, avec le nom des lauréats.

Parmi ceux-ci, nous nous arrêterons au concours de 1771, où seul fut couronné et obtint un lys d'argent, un Sonnet à la Vierge.

Ce sonnet était resté anonyme depuis plus d'un siècle, lorsque, dans une séance de l'Académie, en décembre 1898, fut lue une lettre d'une dame S..., demeurant à Paris, se prétendant descendante de Fabre d'Eglantine. Elle déclarait avoir en sa possession le manuscrit, écrit de la main de l'auteur, du sonnet à la Vierge de 1771. Cette affirmation fut reconnue exacte.

On savait depuis longtemps que la légende d'après laquelle Fabre d'Eglantine aurait pris le nom de la fleur qu'on lui aurait donnée à l'Académie toulousaine, était absolument erronée. En particulier, M. Frédéric Faber, dans le 4e volume de nos *Mémoires*, a démontré d'une manière complète la fausseté de cette tradition. Mais ce qu'on ne savait pas, c'est qu'au lieu d'une Eglantine, Fabre avait mérité un Lys.

Qu'il me soit permis d'exprimer en passant l'opinion personnelle que Fabre ne prit ce surnom de d'Eglantine que pour cacher sa personnalité dans la troupe de comédiens où il était engagé comme acteur, avant de devenir un auteur dramatique assez apprécié.

Fabre ne jugea pas à propos d'aller retirer son prix. Pourquoi ? On n'en sait rien. Mais ce qu'on s'explique fort bien, c'est qu'il n'ait jamais dévoilé ultérieurement son secret, car pour un député à la Convention, ami de

Danton et de Camille Desmoulins, c'était un antécédent plutôt gênant. Pourtant, il ne le reniait pas ; il copiait le sonnet de sa main, l'ornait de dessins et le signait. Cent vingt ans après sa date, le document reparaissait au grand jour.

En cette occasion, Fabre d'Eglantine fut le précurseur d'un célèbre pamphlétaire contemporain, M. Henri Rochefort, qui, lui aussi, concourut en 1855 pour le Lys d'argent du Sonnet à la Vierge. Mais moins heureux que son prédécesseur, ce dernier ne fut pas couronné.

Je ne crois pas inutile de reproduire ici l'œuvre de Fabre d'Eglantine :

Extrait du *Recueil des Ouvrages de Poésie et d'Eloquence présentés à l'Académie des Jeux Floraux en l'année 1771, 1772 et 1773*, Toulouse J. Rayet, 1773, pet. in-8, p. 8.

SONNET

à l'Honneur

de la Sainte-Vierge

qui a remporté le prix par le Jugement de l'Académie

en l'année 1771

Grand Dieu ! Si mes forfaits ont armé ta vengeance,
Daigne arrêter les coups de ton bras irrité ;
Sois sensible à mes maux, pardonne mon offense ;
Mes pleurs et mes soupirs implorent ta bonté.

Tu m'entends... Le Ciel s'ouvre, et déjà ta clémence
Va rompre les liens de ma captivité ;
Guidé par son amour, le Verbe, ton essence,
Vient se charger du poids de mon iniquité.

C'en est fait. L'Esprit Saint dans les flancs de Marie
Produit le germe heureux qui me donne la vie ;
Mon Rédempteur paraît sous les traits d'un enfant.

Du berceau de ce Dieu naît le bonheur du monde :
L'oracle s'accomplit ; une vierge féconde
Ecrase pour jamais la tête du serpent.

Epigraphe :
Ipsa conteret caput tuum
Gen. cap. 3.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire,
A. GAVOY.

Séance du 1er Mai 1904

PRÉSIDENCE DE M. P. CASTEL, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé ANDRIEU, A. ASTRE, abbé BAICHÈRE, CASTEL, chanoine CHARPENTIER, CROS-MAYREVIEILLE, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, JOURDANNE, MAS, OURTAL, PÉBERNARD, RENAUX, RIVES, SABATIER, SARCOS, SOURBIEU.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Colonel Grillières offre, au nom de M. Bernon, le photographe bien connu de notre ville, pour être placée dans la salle des séances de la Société, une reproduction agrandie d'un dessin de M. J. de Lahondès représentant la façade de la maison Grassalio (ancienne manutention militaire, aujourd'hui démolie). L'encadrement de cette photographie nous est offert par M. Grillières.

Notre collègue donne également lecture d'une lettre de M. de Lahondès l'autorisant à faire reproduire son dessin en carte postale. Cette carte postale sera mise en vente chez M. Sales, libraire.

Des remercîments sont votés à M. le colonel Grillières et à M. Bernon pour leur don gracieux.

M. l'abbé Baichère, revenant sur la question soulevée à la dernière séance par M. Poubelle, au sujet de l'utilité de l'étude des sciences archéologiques pour le clergé,

donne, à titre de complément aux observations verbales déjà présentées, les renseignements suivants :

« En 1877, Mgr Leuillieux, alors évêque de Carcassonne, institua dans sa ville épiscopale une Commission d'Archéologie, composée de laïques et de prêtres, dont le but principal était de s'occuper des restaurations d'édifices diocésains et de l'ameublement religieux des églises ; cette Commission était chargée en outre d'examiner les notices historiques concernant les paroisses de l'Aude, dans le cas où les auteurs présenteraient des travaux de ce genre à l'approbation épiscopale. (Voir à ce sujet *Semaine Religieuse du diocèse de Carcassonne*, 10e année, p. 284, 1877.)

La Commission diocésaine dont je viens de parler n'eut, paraît-il, qu'une existence éphémère ; on ignore même si elle s'est réunie une seule fois ; en tout cas, elle a gardé le secret de ses délibérations et on ne saurait dire quels sont les objets dont elle s'est occupée d'une manière spéciale. Toutefois, grâce à la science et au goût artistique des architectes auxquels MM. les Curés se sont adressés pour la restauration de leurs chapelles et quelquefois pour la reconstruction d'édifices sacrés, nos églises de l'Aude peuvent rivaliser, je crois, pour la pureté et la variété des styles, avec les églises d'autres diocèses.

On n'a qu'à parcourir les vingt dernières années de la *Semaine Religieuse de Carcassonne* pour avoir une idée du grand nombre d'églises et de chapelles qui ont été admirablement bâties ou restaurées par les architectes diocésains, et c'est là peut-être, au point de vue de l'art chrétien, ce qui honore le plus l'épiscopat de Mgr Billard. Je ne parlerai pas d'une dizaine d'églises paroissiales que l'ancien évêque de Carcassonne a consacrées, toutes remarquables par la conception du plan architectural et l'exécution irréprochable du travail ; je dirai simplement, pour ne citer qu'un seul édifice, que la basilique de Prouille, encore inachevée, est considérée par plusieurs archéologues distingués comme l'un des meilleurs spécimens

d'imitation religieuse et de bon goût architectural produit au XIXe siècle dans le midi de la France.

Il est regrettable évidemment que la manie d'ériger à tout propos des statues de saints, dépourvues parfois de cachet artistique, se soit introduite parmi les populations chrétiennes de l'Aude, comme presque partout ailleurs chez les catholiques de France ; mais actuellement, comme l'a si bien dit un de nos collègues, le mal est fait et on ne peut pas aussi facilement qu'on le suppose, à cause de la reconnaissance due aux donateurs vivants, faire disparaître de nos églises le mobilier religieux dépourvu de caractère. Je dirai, au contraire, que les meubles ou les monuments d'art proprement dits sont sujets, de nos jours surtout, à être vendus à des amateurs bien avisés ou à des brocanteurs avides, sans profit ni pour les paroisses ni pour les sciences archéologiques.

Pour remédier dans la mesure du possible à de tels inconvénients et périls, un premier moyen serait, peut-être, comme l'a fait ressortir M. Poubelle, que les évêques établissent dans leurs Grands Séminaires un cours élémentaire d'archéologie à l'usage des jeunes clercs ; les séminaristes, devenus plus tard curés des paroisses rurales, pourraient consacrer avec fruit à ce genre d'études les loisirs que leur laisseront les labeurs du ministère paroissial. En tout cas, pour empêcher les actes de vandalisme ou prévenir de plus grands malheurs, l'idéal serait que les trésors archéologiques de nos églises, déjà malheureusement bien appauvries, fussent inventoriés, qu'on en prît des photographies exactes et qu'il fût expressément défendu aux fabriques par l'autorité ecclésiastique, au besoin par l'autorité civile, d'aliéner les spécimens choisis d'Art chrétien désignés dans les inventaires.

A maintes reprises des prélats éminents ont fait de généreux efforts pour réveiller le goût du beau dans leurs diocèses, mais, à quelques exceptions près, sans obtenir les résultats qu'ils étaient en droit d'espérer, en raison de

la force d'inertie opposée par un clergé trop peu initié aux questions d'Art.

Au nombre des évêques du XIXe siècle dont les efforts furent couronnés de succès dans ce sens, je citerai tout particulièrement Mgr Delalle, évêque de Rodez. Comprenant l'utilité des études scientifiques pour les clercs, ce prélat établit, dès les premières années de son administration diocèsaine, un cours élémentaire d'archéologie dans son Grand Séminaire ; en outre, il céda une des salles de son vaste palais épiscopal pour y former un Musée à la fois lapidaire et artistique exclusivement religieux. Tous les curés du diocèse furent invités à faire déposer dans ce Musée diocésain les objets de culte mis au rebut par les fabriques, mais auxquels une Commission spéciale reconnaissait encore un certain intérêt historique ou artistique, tels que : les missels et parchemins, les débris de vitraux et de rétables, les fragments de sculpture, les inscriptions tumulaires, les statues de saints plus ou moins mutilées, etc., etc. Quand ces objets avaient une valeur intrinsèque appréciable à prix d'argent, l'évêque remboursait le montant de la somme désignée par les fabriques, soit par l'envoi d'ornements sacerdotaux nécessaires au culte, soit par l'achat de statues modernes absolument conformes aux règles de l'iconographie chrétienne.

Par suite de cette habile organisation, non seulement les objets d'art formant le mobilier des églises du diocèse de Rodez ne furent pas cédés aux brocanteurs, mais encore avec les débris de l'ancien ameublement religieux, l'Evêque sut inspirer aux jeunes clercs le goût des choses et figures architecturales du temps passé. Aussi, lorsque, en 1860, le Congrès Archéologique de France se réunit à Rodez, le Président du Congrès, M. de Caumont, félicita la Société de tenir ses séances dans la salle même de collections du palais épiscopal. « En agissant ainsi, disait-il, nous voulons donner à Mgr Delalle un témoignage public

de notre gratitude pour l'œuvre éminemment française que ce prélat a fondée dans son diocèse. »

D'autres évêques ne réussirent pas aussi bien que Mgr Delalle dans la voie de l'enseignement des sciences archéologiques. A Besançon notamment, la Commission archéologique instituée par Mgr Paulinier en 1876 n'eut, comme celle de Mgr Leuillieux à Carcassonne, qu'une existence éphémère. Par ses soins, un questionnaire fut rédigé et adressé à tous les curés du diocèse avec prière de donner par leurs réponses la statistique et la description exacte des monuments et du mobilier religieux de leurs paroisses respectives. Grand fut l'embarras de la plupart des prêtres à la réception de ce document. Quelques-uns adressèrent à Mgr l'Archevêque des lettres d'excuse et l'aveu de leur incompétence avec des récriminations contre les professeurs du Séminaire qui ne leur avaient rien appris touchant l'épigraphie, l'histoire locale et les Beaux-Arts. Bref, sur huit cents curés consultés, deux seulement répondirent d'une façon satisfaisante.

On peut rapprocher de ce fait, rendu public pour le diocèse de Besançon, (Voir : *Revue de l'Art sacré*, 4e année, n° de juin 1902, p. 6) une entreprise de même genre exécutée en 1874 par la Société des Arts et Sciences de Carcassonne. A cette époque, notre Société dressa également un questionnaire archéologique concernant les monuments religieux et le mobilier des églises de l'Aude ; ce questionnaire fut envoyé à tous les curés avec la permission de Mgr l'Evêque. Le but que poursuivait la Société était de se procurer par ce moyen le plus grand nombre de renseignements historiques et artistiques pour l'*Annuaire du département de l'Aude* qu'elle avait mission de rédiger. La Société des Arts et Sciences attendit longtemps l'envoi de ces précieux renseignements ; pour mieux dire, elle les attend encore. En effet, dans son discours de fin d'année (1874), M. Montès, président, déclarait en toute sincérité que le silence de MM. les Curés sur les questions archéologiques

était incompréhensible ; sur six cents prêtres environ qui avaient reçu le questionnaire, un seul avait répondu d'une manière plutôt littéraire. L'ecclésiastique qui avait fourni quelques détails archéologiques sur l'église de sa paroisse était M. l'abbé Dégua, alors curé de Boutenac, aujourd'hui curé à Villemoustaussou. A cette occasion, la Société des Arts et Sciences de Carcassonne accorda à ce digne et vénérable prêtre le titre de membre correspondant (1).

De nos jours, les évêques instituent généralement, dans leurs Grands Séminaires, une chaire pour l'enseignement des sciences archéologiques et liturgiques en y comprenant l'histoire locale ; c'est ainsi qu'ont agi tout récemment, pour ne parler que des diocèses du Midi, les évêques d'Auch, d'Albi et de Pamiers ; depuis un an tout au plus, un cours de ce genre est établi dans les Grands Séminaires dont ces évêques ont la direction.

Notre compatriote, Mgr Le Camus, évêque de La Rochelle, est peut-être, parmi les évêques modernes, celui qui a marché le plus bravement dans cette voie. Dans son programme sur les études du Grand Séminaire, il paraît avoir détruit un peu trop vite, comme certains journaux catholiques le lui ont reproché, des méthodes d'enseignement ecclésiastique consacrées par l'expérience de près d'un siècle ; mais, en tout cas, c'est l'un des premiers évêques français qui a compris l'utilité incontestable pour les clercs, à notre époque surtout, d'apprendre en outre des sciences religieuses certaines sciences profanes

(1) A cette époque deux ecclésiastiques éminents de l'Aude, MM. les chanoines Barthe et Verguet, membres de la Société des Arts et Sciences, s'occupaient avec succès de questions archéologiques ; on peut juger de leurs connaissances en ce genre et de leur profonde érudition par les savantes communications qu'ils firent au Congrès Archéologique tenu à Carcassonne en 1868. (E. B.).

telles que l'Archéologie, l'Agriculture, la Géologie et les autres branches des sciences physiques et naturelles.

Pour ne parler que de l'étude de l'Archéologie, j'ajouterai qu'en 1902 il fut question d'instituer au Séminaire de Saint-Lazare, à Paris, un cours d'enseignement de cette science pour les prêtres congréganistes destinés à donner plus tard l'enseignement aux clercs dans les divers diocèses de France. Vous n'ignorez pas, Messieurs, qu'en exécution d'une circulaire adressée par M. le Ministre des Cultes à tous les évêques, les prêtres de Saint-Lazare, bien qu'autorisés comme congrégation, ne sont plus admis à donner leur enseignement ecclésiastique dans les Grands et Petits Séminaires. Dès lors, le cours supérieur d'archéologie pour les professeurs de Séminaires n'a pu recevoir son exécution. Toutefois, Mgr l'Evêque d'Albi, par une lettre de son vicaire général, rendue publique au mois d'octobre dernier, a repris ce projet et consulté ses collègues dans l'épiscopat pour savoir s'il ne serait pas opportun de fonder dans les instituts catholiques, notamment à Toulouse, une chaire d'archéologie et de liturgie ancienne où les jeunes prêtres et les clercs ayant le goût des Beaux-Arts pourraient recevoir un enseignement sérieux dans ce sens. Je ne pense pas que ce projet soit encore réalisé; mais il nous indique suffisamment que Nosseigneurs les Evêques se préoccupent, plus que nous ne le supposons peut-être, de faire donner aux prêtres de leurs diocèses respectifs l'enseignement des Sciences Archéologiques.

Espérons, Messieurs, que le nouvel évêque de Carcassonne, Mgr de Beauséjour, pour qui le goût des Sciences et des Arts, en sa qualité d'ancien président de la Société historique de Besançon, est au-dessus de tout éloge, voudra bien donner satisfaction aux désirs de M. Poubelle et au vœu émis par la Société des Arts et Sciences. Qu'il me soit permis de dire ici, en terminant ces lignes un peu trop longues peut-être, qu'avant l'arrivée de Mgr l'Evêque,

les deux vicaires-généraux-capitulaires, MM. Cantegril et Rodière, se sont appliqués d'une manière spéciale à bien diriger l'enseignement donné aux élèves du Grand Séminaire; dans ce but, ils ont choisi dans les rangs du clergé séculier des prêtres distingués, intelligents, jeunes, pleins de zèle et d'activité, qui sont devenus d'emblée d'éminents professeurs dans les diverses branches des sciences ecclésiastiques. Mgr de Beauséjour ne peut que développer et compléter, s'il le juge utile pour les intérêts de son diocèse, une œuvre sacerdotale si habilement commencée. Quant à la Société des Arts et Sciences de Carcassonne, en attirant l'attention de l'Evêque diocésain sur l'utilité de l'enseignement de l'Archéologie aux jeunes clercs, elle remplit sûrement le rôle pour lequel elle a été fondée dès le principe : contribuer, par des vœux et les autres moyens dont elle dispose, au progrès des Lettres, des Sciences et des Arts dans le département de l'Aude et la région. »

M. Renaux rend compte du *Bulletin de Société Académique de Brest*, 1902-1903, et du *Bulletin de la Société de Rochefort*, oct. déc. 1903.

Le premier de ces ouvrages renferme trois articles de M. A. de Lorme, ancien professeur, l'un sur l'*Art breton*, dans lequel il nous montre dans le vieux Vannes presque un rival de notre Cité ; un autre, fort curieux, sur le général breton de Tromelin, d'après le *Paris révolutionnaire*, de M. G. Le Nôtre, des Archives nationales ; enfin, un compte-rendu de deux conférences de lui sur l'*Epopée celtique* et la *Légende bretonne.* C'est une vieille histoire bretonne qui a inspiré à Alfred de Musset sa pièce de *Barberine.*

La poésie tient une place importante et fort honorable dans ce volume qui contient encore une étude de M. L. Delournal sur l'*Imprimerie à Brest* (elle n'y parût qu'en 1680) *et la Famille d'Imprimeurs de Malassis ;* et une autre de M. A. Kernéis sur l'*Etymologie du mot Cayenne.*

Dans le second ouvrage, M. Figeac résume nettement tout ce qu'on peut savoir sur *Le peuplement du bassin de Niger* par des envahissseurs de race blanche venus du Nord-Est dans l'antiquité. L'article intitulé : *A propos du Jardin botanique de la marine*, à Rochefort, intéresse les historiens autant que les botanistes.

M. G. Jourdanne résume avec sa compétence habituelle une étude de M. E. Roschach sur les *Variations du roman de Clémence Isaure*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est lévée.

Le Secrétaire,
L. GAVOY.

Séance du 5 Juin 1904

PRÉSIDENCE DE M. P. CASTEL, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé ANDRIEU, A. ASTRE, abbé BAICHÈRE, CASTEL, chanoine CHARPENTIER, FAGES-BONNERY, colonel GRILLIÈRES, JOURDANNE, MAS, RIVES, PULLÈS, SABATIER, SARCOS, SOURBIEU.

Correspondance. — 1° M. Gavoy, notre Secrétaire, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour, et prie l'Assemblée de vouloir bien remettre à sa prochaine réunion la lecture du procès-verbal de la séance du 1er mai dernier.

2° M. d'Ouvrier de Villegly, retenu à Paris, ne peut, à son grand regret, assister aussi régulièrement qu'il le voudrait à nos séances ; mais ses collègues peuvent être assurés qu'il se joindra à eux dès que ses occupations le lui permettront.

3° M. Schlessinger, éditeur à Leipzig, nous adresse un spécimen de ses publications artistiques. Il demande, en outre, la liste des membres de notre Société, afin de pouvoir les leur adresser.

M. Sarcos rend compte d'un mémoire, présenté à l'Aca-

démie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, par M. le Dr J. Basset, qui s'est demandé de quel côté de rue on mourait le plus et si l'opinion populaire que l'exposition au Midi est préférable à celle du Nord est confirmée par la science.

M. le Dr Thayer, de New-York, a procédé à une statistique qui semble infirmer l'opinion généralement accréditée que les appartements les plus sains sont ceux qui regardent le Midi. Choisissant un certain nombre de rues de New-York, toutes ouvertes de l'Est à l'Ouest, bordées des deux côtés de maisons du même genre, construites dans des conditions à peu près semblables et habitées par des personnes de mêmes conditions sociales, il a été amené à conclure que la mortalité la plus grande se trouvait du côté de la rue exposée au Midi. Comme la statistique du Dr Thayler a porté sur plus de 170.000 habitants, on ne peut pas infirmer les résultats qu'elle donne. D'autant plus qu'en examinant la question de plus près, on se rend compte que ces résultats assez inattendus viennent confirmer l'opinion populaire. C'est ainsi que le Dr Thayler poussant plus avant son examen, a été amené à constater que les appartements donnant sur la rue étant uniquement des appartements d'apparât, les locataires habitent surtout les appartements éloignés de la rue et c'est alors que les locataires de ce côté de la rue exposé au Nord trouvent le soleil et la lumière qui vivifient.

La preuve, que la lumière du soleil est une des conditions nécessaires à la santé, a été mise en évidence par M. Maurice Lugeon, professeur de géographie à l'Université de Lausanne. En étudiant le groupement de la population dans la vallée du Rhône (dans son cours en Suisse, sans s'occuper de la ville de Genève), il a pu constater que sur le versant gauche exposé au Nord, la population n'est que de 20.000 habitants, alors qu'elle est de 34.000 sur le versant droit exposé au Sud.

M. le Dr Basset signale encore dans son travail quelques

innovations récentes qui s'inspirent de l'influence bienfaisante de la lumière. A l'hôpital de Greenwich, au lieu d'envoyer les tuberculeux à grands frais dans des sanatoria toujours malsains, on s'est contenté d'aménager sur le toit des abris bien vitrés où les malades peuvent faire à très peu de frais leur cure d'air et de soleil.

M. le Dr Basset tire de sa communication cette conclusion pratique qu'il y a toujours avantage à loger aux étages les plus élevés possibles et il émet le vœu que dans chaque maison des grandes villes il soit établi un quartier sanitaire sur le toit.

M. le Président remercie M. Sarcos de sa très intéressante et instructive analyse et fait connaître qu'en Corse le second étage a toujours été considéré comme ayant une valeur plus grande que le premier.

M. Sabatier confirme les paroles de M. le Président et cite Paris, où l'étage le plus recherché est ordinairement le cinquième.

M. l'abbé Baichère dit qu'il pourrait être utile, dans l'intérêt de l'histoire locale, de mentionner régulièrement aux procès-verbaux des séances de la Société les faits de nature historique ou scientifique qui se produisent dans le département de l'Aude. Ces sortes de notes, recueillies çà et là dans les Journaux et les Revues de la région, pourraient contribuer à mieux faire connaître notre département sous plusieurs rapports. M. Baichère ajoute qu'ayant entrepris, depuis une dizaine d'années, une compilation de ce genre, il s'est procuré par cette voie une quantité de renseignements utiles sur presque toutes les communes de l'Aude. La plupart de ces documents n'ont pu être contrôlés, il est vrai, mais ils peuvent en tout cas servir de jalons ou d'indications pour des études ultérieures plus complètes.

Après cette observation, M. Baichère communique quelques-uns des faits historiques ou de nature scientifique

relatifs à l'Aude, venus à sa connaissance pendant le mois de mai 1904.

1° Au concours annuel de la Société Archéologique de Béziers (1904), M. Jean Méric, directeur de l'*Echo de l'Aude*, a obtenu une médaille de vermeil pour son *Mémoire historique sur le château de Puivert*; un aperçu de cet important travail doit être donné prochainement dans le Bulletin de la Société de Béziers.

2° M. l'abbé Rivière, vicaire de l'Eglise Saint-Vincent de Carcassonne, a publié un opuscule sur Notre-Dame de Bon Secours, paroisse de Puivert. Ce jeune prêtre a utilisé pour son travail différentes notes publiées par divers auteurs sur le sanctuaire de Notre-Dame de Puivert. Deux ou trois passages de la notice sont inédits; en outre, cinq ou six gravures intercalées dans le texte donnent une idée des principaux monuments de la commune de Puivert, offrant un intérêt à la fois pittoresque et artistique.

3° M. l'abbé Feuillat, curé de Fabrezan, vient de publier dans la *Semaine Religieuse du diocèse de Carcassonne*, une notice à la fois historique et religieuse intitulée : *Le Culte de la Très Sainte Vierge dans l'Aude*. Cette notice sert d'introduction, dans la pensée de l'auteur, à un travail d'ensemble sur l'histoire des principales vierges miraculeuses ou madones vénérées actuellement dans le département. M. Baichère ajoute qu'il a lu quelques-unes de ces monographies mariales communiquées par M. Feuillat; elles contiennent, dit-il, de bien intéressants détails, des légendes fort curieuses et un grand nombre de renseignements historiques encore inédits sur plusieurs localités de l'Aude.

4° Dans un rapport sur le Concours d'Enseignement Agricole en 1903, publié dans le *Journal de la Société Centrale d'Agriculture de l'Aude*, n° d'Avril 1904, M. Barbut, professeur départemental d'agriculture, signale quelques travaux manuscrits concernant l'Aude, pour lesquels des instituteurs publics ont obtenu des médailles d'argent; on

peut citer une *Monographie de la commune de Gruissan* par M. J. M. Bonnot et une *Monographie de la commune d'Auriac*, avec une liste de plantes mellifères, par M. Calmet Paul.

Sous le rapport de l'histoire naturelle, M. Baichère signale deux prises d'animaux faites au mois d'avril 1904 dans le département de l'Aude. C'est d'abord la capture d'une cigogne blanche (*Ciconia alba L.*), probablement égarée, tuée le 5 avril, à la Métairie Grande, entre Laure et Caunes. Ce bel échassier a été remis à M. Germain Sicard, de Rivière, qui l'a fait monter tout récemment ; il a une taille de 1^{m}20 et 2 mètres d'envergure ; son plumage est entièrement blanc, sauf les plus grandes plumes des ailes et les grandes couvertures du dos qui sont noires ; le bec et les pattes sont rouges. La cigogne, comme on le sait, devient de plus en plus rare en France, elle ne niche que dans les départements de l'Est ; son passage chez nous s'effectue au printemps et à l'automne ; elle ne s'arrête guère qu'au bord des étangs et des marais, où elle se nourrit de grenouilles, de mollusques, de vers. Sa présence dans les environs de Laure s'explique par ce fait que l'ancien étang de Marseillette est quelquefois couvert d'eau sur la fin de l'hiver. La cigogne, au moment de son passage chez nous, doit être sollicitée par la vue de cette nappe d'eau à s'arrêter dans les environs du marais et dès lors, on peut bien, un jour ou l'autre, rencontrer encore cet échassier dans la plaine du Minervois.

La seconde prise a été celle d'un superbe espadon capturé par le nommé Louis Castillon, pêcheur à Sérignan, dans les eaux de La Franqui. Ce poisson, de la famille des Scombéridés, mesurait 2^{m}80 de long et pesait, paraît-il, 85 kilogr. Le corps de l'espadon (*Xiphias gladius L.*) est en fuseau allongé, la peau nue, le museau allongé en bec pointu formé par la mâchoire, les ventrales sont nulles. On distingue en France trois espèces d'espadons. Les deux premières (*Xiphias nigricans* et *Xiphias velifera*) sont

particulières à l'Océan ; on les pêche à de rares intervalles, sur les plages de La Rochelle ; ces espadons ne dépassent guère 3 mètres de longueur. La troisième espèce (*Xiphias gladius*) se rencontre sur les côtes ; sa taille atteint quelquefois 4 mètres ; c'est là sûrement l'espèce d'espadon que l'on a capturé le 7 avril dernier à La Franqui, commune de Leucate.

M. Baichère dit ensuite que l'enlèvement des murs de l'ancienne église des Cordeliers de Carcassonne et le creusement des fossés que l'on y fait actuellement pour la construction de l'Hôtel des Postes ont amené la découverte de plusieurs chapiteaux gothiques très élégants, de sculptures représentant d'anciens blasons de famille, comme aussi de pierres tombales enfouis dans le sol des chapelles latérales et même dans la nef ; l'une de ces dalles porte une inscription languedocienne dont les motifs sont disposés sur les côtés d'une petite croix gravée au centre. On y lit : SEPULTURO DE PIERE RIBALS METRO PARUR 1708. Dans le bas, au-dessous de l'inscription, sont représentés les outils ou les instruments de métier dont se servaient les pareurs au XVIII[e] siècle, notamment deux têtes d'artichauts cardons et une paire de *forces* ou ciseaux. Sur une autre dalle on lit : SEPULTURE DE JEAN DURAND CORDONNIER, 1700.

Une troisième pierre tombale offre beaucoup plus d'intérêt que les précédentes ; elle nous donne, en lettres capitales de l'époque, la date du décès d'un prieur des frères Mineurs (Cordeliers) Jacques de Pomariis (1319). M. Cardes, membre titulaire de la Société, a pris une photographie de cette inscription qu'on pourrait reproduire dans le Bulletin (1). Voici la légende de l'inscription, gravée sur une dalle en grès de Carcassonne, telle que la donne M. Baichère :

---

(1) Cette inscription tumulaire a été publiée dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France, n° 33, p. 163, 1904.*



HIC : IACET : FR : IACOBU'
DE : POMARIIS : D'ORDIN :
FRM : MINORV : Q' : OBIIT :
ANNO : DNI : M : CCC : XIX :
XII : KLS : OCTOBRIS : CV'
AIA : REQ'ESCAT : IN :
PACE ✝ AMEN.

« Ici repose frère Jacques de *Pomariis* de l'Ordre des Frères Mineurs qui mourut, l'an du Seigneur 1319, le 12e jour des Kalendes d'Octobre ; que son âme repose en paix. Amen. »

Au sujet de cette inscription, M. Baichère fait remarquer qu'il y avait à Carcassonne, à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe, une famille du nom de *Pomariis* (Pomars ou Pomiers). Dans des lettres de Saint Louis adressées au sénéchal de Carcassonne en 1256, on lit que *Petrus de Pomariis* était le frère de Raymond de Palaja et résidait à Carcassonne en qualité de chevalier (*Cartul. Mahul, t. V, p. 331*) ; on trouve encore le même Petrus de Pomariis cité comme témoin dans une sentence rendue par le sénéchal de Carcassonne (*Ibid. t. V. p. 569. col. 1*). En 1320, *Arnaudus Pomarij ou de Pomar* est indiqué dans plusieurs actes comme archiprêtre mineur de l'Eglise de Carcassonne. C'est très probablement à la même famille que devait appartenir Jacques *de Pomariis*, mentionné dans l'inscription trouvée dans l'Eglise des Cordeliers. Comme d'autre part la construction de cette église ne date que de 1613 et que l'édifice fut bâti sur l'emplacement d'un ancien couvent de Clarisses, on peut supposer avec quelque raison que la famille à laquelle

appartenait Jacques de Pomariis avait sa sépulture dans l'édifice primitif ou chapelle du monastère Sainte-Claire.

La descendance de l'ancienne famille *de Pomariis* pourrait bien se retrouver dans l'une ou l'autre des familles Pomiès (jadis Pomiers) existant de nos jours à Carcassonne. Au-dessous de l'inscription, on aperçoit, sur la dalle, une croix de prieur, fort bien gravée, accostée de deux écussons présentant chacun une triple branche de pommier garnie de feuilles et de fruits (armes parlantes).

Après ces diverses communications, M. Baichère fait passer sous les yeux des membres présents la photographie d'une statue de la Vierge, en pierre, malheureusement mutilée, de grandeur naturelle, que possède M. le colonel Grillières à Montréal. Cette statue proviendrait du mobilier de l'ancien prieuré de Prouille, vendu à l'époque de la Révolution.

Voici en quels termes M. de Lahondès, président de la Société Archéologique de Toulouse, donne la description de cette statue, dans une lettre adressée à M. Baichère : « La statue de la Vierge, dont vous voulez bien m'envoyer la photographie, me paraît, malgré sa mutilation, dater du xve siècle ; elle est encore contournée et ne semble pas contemporaine d'autres statues de la Vierge que vous possédez dans l'Aude, à Aragon, à Saint-Nazaire de Carcassonne, au Mas-Cabardès, etc., qui appartiennent à la dernière période du xve siècle et même au xvie siècle, montrant un grand caractère de réalité quelquefois jusqu'à la vulgarité, mais aussi une expression pathétique ou du moins généralement attendrie. »

M. Baichère présente également à la Société un poids inscrit de la ville de Toulouse ; c'est un demi-quarteron en bronze du xiiie siècle, déterminé comme suit par notre collègue : *Avers*, un château crénelé à trois tours (le château Narbonnais, emblème de la cité de Toulouse) avec la légende : MIEG : CARTARO. *Revers* : le clocher de l'église abbatiale de Saint-Sernin, emblème du Bourg ; légende : AN : M : CC : XXXVIIII (1239). Ce demi-quar-

teron pèse 50 grammes; épaisseur 5 millimètres ; diamètre 35 millim, ; il appartient à la série des poids les plus anciens de la ville de Toulouse ; on l'a trouvé tout récemment dans les environs de Fabrezan.

M. Baichère présente ensuite à la Société la matrice d'un sceau en cuivre au moyen de laquelle il a obtenu plusieurs empreintes très nettes sur métal et sur cire. Le sceau est rond ; diamètre 33 mill.; le champ semé de fleurs de lys sans nombre dont huit fort belles et entières disposées en cercle autour d'une neuvième centrale, Légende : SIGILLVM ✳ JVDICATVRE ✳ LAVRAGVESII ✳, les trois mots séparés par une croisette en forme de rose.

La forme des lettres de la légende et le semis de fleurs de lys dans le champ ont permis à M. Baichère d'attribuer à ce sceau, comme date, la fin du XIIIe siècle ou tout au plus le commencement du XIVe. On sait, en effet, que l'écu de France semé de fleurs de lys sans nombre n'est pas antérieur au règne de Philippe de Valois (1327). Or, à cette époque, la justice du Lauraguais comprenait 40 baillies, formait une judicature royale complètement séparée de la viguerie de Toulouse, bien que ressortissant de la même sénéchaussée. On trouve imprimé dans l'Histoire du Languedoc (*édit. Privat*, *t. X*, *p. 782*, *col. 2*), un extrait des comptes de la sénéchaussée de Toulouse pour l'exercice 1336-1337 ; il y est question notamment des émoluments perçus par la sénéchaussée sur le sceau de la judicature royale du Lauraguais. M. Baichère rappelle, à cette occasion, les principaux faits de l'histoire du Lauraguais :

La judicature du Lauraguais fut érigée en comté et échangée par Louis XI contre le comté de Boulogne-sur-Mer avec Bertrand de la Tour, au mois de janvier 1478 ; le nouveau comté ressortit alors du Parlement de Toulouse ; c'est pour cela que Bertrand de la Tour, comte du Lauraguais, eut un sénéchal pour principal officier dans le pays ; depuis cette époque jusqu'à 1789, le pays du Lauraguais conserva le titre de sénéchaussée. Catherine de Médicis,

fille de Magdeleine de la Tour, hérita du comté du Lauraguais en 1547, bien que Charles VIII l'eût déjà réuni à la couronne ; en 1562, le Lauraguais envoya des secours aux religionnaires de Toulouse ; il fut ruiné par les Huguenots en 1570 ; l'Armée des Princes le ravagea dans les premiers mois de la même année ; engagé alors à l'évêque de Langres, il fut plus tard donné par le testament de Catherine à Charles de Valois, fils naturel de Charles IX. Marguerite de Valois l'obtint par arrêt du Parlement de Toulouse et en disposa en faveur de Louis XIII ; il fut définitivement réuni à la couronne en 1601, sous le règne de Henri IV.

Le sceau de l'ancienne judicature du Lauraguais est donc antérieur sûrement à l'année 1478, et doit être attribué très probablement à la fin du XIII[e] siècle, comme le pense M. Baichère (1). Ce sceau a été trouvé dans un champ tout près du hameau de Gibaleaux, commune de Laure. Il est regrettable que le possesseur de la matrice du sceau ne veuille pas s'en dessaisir au profit du Musée de Carcassonne ou de celui de Toulouse ; toutefois, par les soins de M. Baichère, des empreintes seront déposées dans les Musées de la région, à cause de l'intérêt historique que présente cette trouvaille.

M. le Président remercie M. l'abbé Baichère pour les intéressantes communications qu'il vient de faire à la Société.

Au sujet de l'inscription tumulaire du XIV[e] siècle, sur grès, de l'église des Cordeliers, M. le chanoine Charpentier fait remarquer que cette dalle a pu provenir de la Cité avec d'autres pierres sculptées utilisées jadis comme moëllons pour la construction de l'édifice.

M. Baichère n'est pas de cet avis ; il tient de l'entrepreneur des travaux que cette dalle a été découverte appliquée contre le mur de la première chapelle latérale du Midi, la

(1) Le Lauraguais était entré dans le domaine royal en 1259.

plus rapprochée du chœur, côté de l'épitre ; elle était garnie à l'extérieur d'une couche de plâtre ; en outre, dans la même chapelle, on a trouvé une grande quantité d'ossements humains, parmi lesquels trois ou quatre crânes. On sait que plusieurs familles de Carcassonne avaient leur sépulture dans l'église des Cordeliers ; la pierre tombale en question est antérieure à la construction de l'église actuelle, mais on n'ignore pas que les Cordeliers, après la destruction du couvent qu'ils occupaient en dehors de la Ville-Basse, au bord de l'Aude, s'installèrent, en 1570, dans l'ancien monastère des Clarisses dépendant de leur couvent (Voir *Archives départementales de l'Aude. H. 293*). Ce ne fut que 43 ans plus tard, en 1613, qu'ils bâtirent au même endroit l'église que l'on démolit. Il y avait donc, avant l'année 1613, l'ancienne chapelle du monastère de Sainte-Claire ; c'est probablement dans cette chapelle que fut enseveli, en 1319, le prieur Jacques *de Pomariis*, peut-être dans une sépulture appartenant à sa famille ; plus tard, l'ancienne chapelle des Clarisses fut agrandie et l'on construisit l'église des Cordeliers (1613). Le tombeau du prieur se trouva alors de fait dans le nouvel édifice où on l'a retrouvé de nos jours. Si cette hypothèse ne convient pas, il serait préférable d'admettre que la dalle portant l'inscription provient de l'ancien couvent des Cordeliers situé, avant 1570, à l'endroit même où se trouve le Square Gambetta (ancienne place Sainte-Cécile). A défaut de preuves certaines, ajoute M. Baichère, il ne peut être fait à ce sujet que des conjectures plus ou moins probables.

M. le chanoine Charpentier serait d'avis de ne signaler, dans les procès-verbaux des séances, les notices et autres travaux concernant le département de l'Aude que dans le seul cas où les auteurs auraient offert leurs œuvres à la Société. M. l'abbé Baichère répond que la Société des Arts et Sciences ne peut se désintéresser ainsi de ce qui touche aux Lettres, à l'Histoire locale, aux Sciences et aux Arts de notre région ; son rôle, au contraire, doit être

autant de signaler les notes ou faits historiques relatifs à l'Aude que de publier des travaux de même genre dans ses Mémoires. Attendre des auteurs l'envoi de leurs publications pour les signaler dans notre Bulletin, ce serait s'exposer, dans la plupart des cas, à ne jamais les faire connaître ; or, ces sortes de travaux, quelque peu importants, quelque médiocres même qu'ils puissent être, offrent toujours au lecteur un véritable intérêt local.

M. Jourdanne dit qu'à la suite des difficultés qu'il a eues avec l'imprimeur au sujet du tirage à part qu'il désire faire de son travail sur les *Bibliophiles et les Ex-libris de l'Aude*, il a le regret de ne pouvoir insérer cette publication dans le Tome X des Mémoires de la Société et déclare retirer son manuscrit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de la séance,
FAGES-BONNERY.

Séance du 3 Juillet 1904

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE CASTEL, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM l'abbé ANDRIEU, abbé BAICHÈRE, P. CASTEL, chanoine CHARPENTIER, FAGES-BONNERY, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, MAS, J. OURTAL, PÉBERNARD, RIVES, SARCOS, Th. SABATIER, SOURBIEU.

La correspondance comprend une lettre de M. Alma Cardes donnant sa démission de membre résidant.

M. le Président exprime les regrets que lui cause le départ de notre collègue et déclare ouverte la vacance du siège occupé par M. Cardes. Il sera pourvu à son remplacement dans la séance de rentrée.

M. Castel annonce que M. Pébernard vient d'obtenir, aux *Jocs flourals de l'Escolo moundino*, le prix du Ministre

pour son travail intitulé : *La fête des moissons sous l'ancien régime dans la Viguerie du Cabardès*. Il félicite chaudement notre collègue de ce succès et exprime le désir que le travail qui vient d'être couronné soit imprimé dans nos Mémoires.

M. Sarcos demande, au nom des Pharmaciens de la ville de Carcassonne, que la Société veuille bien mettre à leur disposition la salle de ses séances. La demande de M. Sarcos, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité. M. Sarcos remercie.

M. le chanoine Charpentier présente l'analyse du *Bulletin de la Commission Archéologique de Narbonne*, t. VIII, 1er sem. 1904. Ce volume est presque entièrement consacré à l'Inventaire d'un évêque de Carcassonne, Pierre de Jean, d'après un document recueilli aux archives du Vatican, par M. Guiraud, professeur à la Faculté des Lettres de Besançon.

Pierre de Jean, dont la famille était originaire de Cahors, fut comblé de faveurs par le pape Jean XXII et nommé successivement à l'évêché de Meaux, le 27 février 1321, à celui de Viviers, le 7 octobre 1325, à celui de Bayeux, le 16 août 1326, et enfin, le 3 janvier 1333, à celui de Carcassonne. Il occupa ce dernier siège jusqu'au 17 mai 1338, date de sa mort au château épiscopal de Villalier. On sait que les évêques de Carcassonne possédaient en dehors de leur palais épiscopal de la Cité et de celui de la Ville-Basse, des maisons de campagne à Villalier, Fraissé-Cabardès, La Loubatière, Rouffiac et Mas-Cabardès. L'inventaire publié par M. Guiraud fait mention de tous les objets trouvés, à la mort de Pierre de Jean, dans ces diverses résidences. Parmi ceux qui existaient au château de Villalier, il n'est pas inutile de noter :

« *Unus calix magnus cum patena esmaudala et cum cloqueario parvo*....

« *Item alius calix parvus cum sua patena et cloqueari*... »

La mention d'une cuiller qui accompagne le calice et qui servait évidemment, au XIVe siècle, à mesurer la quantité d'eau qui devait être mélangée au vin, peut nous expliquer l'emploi, assez mal défini jusqu'à présent, des cuillers liturgiques dont la découverte a été signalée en plusieurs endroits.

Dans le même volume, M. Campardou, sous le titre de *Notes archéologiques sur la région de Fleury-d'Aude*, signale les ruines, grottes, sépultures anciennes, fours à poterie, silos, etc., que l'on rencontre çà et là à Fleury et dans les environs.

A propos de la pierre tombale de Jacques de Pomariis, dont il a été question dans la séance du 5 juin dernier, M. le chanoine Charpentier fait cette remarque que l'église des Cordeliers fut complètement rebâtie après l'incendie de 1622 ; par conséquent, ce serait *après* cette date et non *avant* que cette pierre, qui porte le millésime de 1319, aurait été apportée, on ne sait d'où, pour être employée comme tant d'autres à la reconstruction des murs de l'édifice sacré.

M. l'abbé Baichère répond que la pierre tumulaire en question a pu être replacée dans l'église des Cordeliers après 1622, mais qu'il possède des preuves historiques à peu près certaines que cette pierre provient de l'ancien monastère des Clarisses, lequel était fondé, comme on le sait, avant l'année 1319 (1). M. Baichère lit alors une notice pleine d'intérêt sur l'histoire du couvent des anciennes Clarisses de Carcassonne et sur la construction en 1613 et la reconstruction partielle en 1624 de l'église des Cordeliers.

Un grand nombre de détails contenus dans la notice

(1) Au mois de mars 1839, l'Administration de la guerre trouva dans l'église des anciens Cordeliers une inscription sur pierre, de 1304, et plusieurs briques portant diverses empreintes ; tous ces objets furent déposés au Musée de Carcassonne.

présentée par M. Baichère sont inédits; on y trouve notamment les procès-verbaux de la bénédiction et de la pose des pierres fondamentales de la nef de l'église, des chapelles latérales et du cloître, la liste des gardiens depuis l'année 1570, l'état des familles ayant leur sépulture dans cette église et le relevé des diverses cérémonies qu'on y célébrait dans le courant de l'année, avant 1790.

La première pierre de l'église des Cordeliers fut bénite et posée par Mgr Vitalis de l'Estang, le 29 juillet 1613; cette pierre, qu'on n'a pas retirée des fondements, porte l'inscription suivante : *Christophorus epus* (*episcopus*) *fondator*. Une autre pierre fondamentale, qu'on a retrouvée tout récemment au bas de la muraille du Midi, porte les les initiales : F ✝ M. P. G. 1614 ; et au-dessous : F ✝ R. M. Ces lettres signifient d'après le procès-verbal de bénédiction: *Frère Mathieu Passaire*, *gardien*, *1614*; *Frère Raymond Marcoyre*. Ce dernier était vicaire ou économe du couvent. M. Baichère fait remarquer que cette seconde pierre fondamentale fut taillée dans un bloc de calcaire blanc qui représentait tout d'abord une statue de Saint Jean-Baptiste, comme cela est consigné dans le procès-verbal de la bénédiction (1). A côté de cette pierre, on a trouvé une belle tête sculptée, en pierre blanche, portant des traces anciennes de dorure. M. Baichère croit reconnaître, dans les traits du personnage que représente cette tête, la figure de Saint Louis, roi de France.

Après avoir dit quelques mots sur l'incendie de Carcassonne qui détruisit, le 12 juillet 1622 et les deux jours suivants, plus de 250 maisons de la Ville-Basse, notre collègue rappelle les circonstances, vraiment curieuses, qui amenèrent la fin de cet incendie. Il indique tout particulièrement ce fait, constaté par les chroniqueurs de l'épo-

(1) Cette seconde bénédiction est relative aux pierres fondamentales de la nef placées du côté où fut bâti le cloître en 1637.

que, que la cessation de l'immense embrasement n'arriva qu'après un vœu fait par les Consuls de Carcassonne à Notre-Dame du Cros (Caunes). On peut consulter à ce sujet les anciennes délibérations de l'Hôtel-de-Ville dont quelques extraits ont été publiés par Mahul dans son Cartulaire de la Ville-Basse. D'autre part, la croyance populaire considéra comme un véritable miracle la conservation intacte de la statue de Saint François d'Assise dans l'église des Cordeliers. Une grande partie de la nef avec toutes les statues qu'elle contenait avait été déjà la proie des flammes, et, comme le feu s'arrêta à l'entrée du chœur où était placée la statue de Saint François, on attribua à la puissante intercession du Saint la cessation de l'incendie. Pour rappeler la mémoire de cet événement extraordinaire, un Père Cordelier eut l'idée de consigner dans les registres du couvent une petite pièce de vers latins en l'honneur de Saint François, où il relate l'incendie et l'acte qui, aux yeux du peuple Carcassonnais de l'époque, constituait le miracle. M. Baichère cite quelques-uns de ces vers. Il ajoute que la partie supérieure de la nef fut reconstruite en 1624 et qu'on s'occupa quelques années plus tard, notamment de 1627 à 1637, de l'édification des chapelles latérales et du cloître ; dans un contrat passé à cet effet, le 19 juillet 1627, par le gardien Pierre Pillet avec les frères Chabardès, maîtres-maçons, il est dit expressément que les matériaux trouvés dans les ruines de l'ancien monastère de Sainte-Claire seraient utilisés pour le cloître du couvent et la construction, des chapelles.

Les nouveaux renseignements historiques fournis par M. Baichère sur le couvent des Cordeliers intéressent vivement les membres présents ; toutefois, pour ne pas prolonger trop longtemps la séance, à cause surtout des élections de fin d'année, notre collègue remet à plus tard la suite de la lecture de sa notice.

M. Baichère offre ensuite pour les collections de la

Société des empreintes en cire de quelques sceaux ou cachets relatifs au département de l'Aude et dont voici une courte description :

1° Le sceau de la Judicature du Lauragais (XIVe siècle), dont il a été parlé à la dernière séance.

2° Un cachet de l'ancienne Justice de Limoux : écu rond, d'azur à trois fleurs de lys d'argent, posées deux et une, surmonté d'une couronne royale ; en légende, ces mots : JUGE DE PAIX A LIMOUX.

3° Cachet du Tribunal de Narbonne pendant la Révolution (1790). Ecusson ovale avec trois fleurs de lys, dont deux en chef et une en pointe, avec ces mots : LA NATION, LA LOI ET LE ROI ; tout autour en légende : TRIBUNAL DU DISTRICT DE NARBONNE.

4° Cachet du Receveur de Lagrasse (1793). Ecusson ovale ; dans le champ : femme tenant de la main gauche une sorte de haste surmontée d'un bonnet phrygien ; on lit cette légende : REPUBLIQUE FRANÇAISE, et : RECEVEUR DU DISTRICT DE LAGRASSE.

5° Cachet de l'ancien notaire J. Jean, à Carcassonne. Dans le champ, livre de lois ouvert, surmonté d'une paire de balances, et au-dessous en légende : CHARTE 1812. Tout autour . TRIBUNAL DE 1re INSTANCE. J. JEAN, NOTAIRE A CARCASSONNE.

M. Baichère ajoute que les matrices des cachets sont en vente chez M. Lambrigot, marchand d'antiquités à Carcassonne, lequel a bien voulu lui en laisser prendre des empreintes pour les collections de la Société. Il serait à désirer que les matrices de ces cachets fussent achetées par le Musée de Carcassonne à cause de l'intérêt d'histoire locale qu'ils représentent.

M. Baichère offre encore pour les collections de la Société des empreintes de deux blasons d'anciennes familles de la région et d'une famille moderne.

L'un de ces blasons est fort élégant avec sa couronne de marquis ; le fond paraît d'or ; la figure du bas est une

porte et il y a un peigne en bande. M. de Lahondès, qui a vu ce blason, le détermine ainsi : *D'or au peigne de gueules en bande et une porte d'azur en pointe, deux croissants de même en chef et une couleuvre ou guivre brochant sur le tout.* Les croissants en chef indiquent probablement une charge municipale. Ce blason a été découvert dans une grange à Villepinte ; il est aujourd'hui possédé par M. l'abbé Brunet-Lafontaine, professeur au Petit Séminaire de Carcassonne. M. Baichère fait remarquer que l'une des pièces de ce blason se retrouve dans les armoiries de Villepinte qui sont : *de gueules à un peigne d'or posé en fasce.*

Le second blason provient du château de Ramondens et est possédé actuellement par M. l'abbé Cals, professeur de philosophie au Petit Séminaire. M. Baichère a déterminé ce second blason comme suit : *D'argent à un arbre de sinople soutenu par un croissant de gueules sur une onde d'azur en pointe et accosté de deux étoiles de même en chef.* Presque toutes les pièces de ce blason se retrouvent dans les armes de Guillaume Castanier, qui fut, au XVII[e] siècle, Conseiller honoraire au sénéchal et siège présidial de Carcassonne : « *d'argent au châtaignier de sinople et un chef d'azur chargé d'un croissant, accosté de deux étoiles d'or.* »

Le troisième cachet dont M. Baichère fait passer une empreinte sous les yeux de ses collègues, à titre surtout de curiosité, est un blason tout à fait moderne où la fantaisie semble régner au détriment des principes héraldiques. On pourrait cependant blasonner ce cachet de la manière suivante : « D'argent, à la capitale T de gueules posée en pal, le sommet de la lettre formant chef, entortillée d'une S ondée d'azur soutenant à droite un geai de même posé ; au-dessous de l'écusson, comme devise, le mot : Sage. Ce blason est actuellement à l'usage de M. Satgé ; ce sont les armes parlantes de sa famille.

L'ordre du jour appelle l'élection du Président.

M. Cros-Mayrevieille ayant réuni l'unanimité des suffrages, est proclamé Président de la Société pour l'exercice 1904-1905. Les autres membres du Bureau sont maintenus dans leurs fonctions.

Le Secrétaire,
L. GAVOY.

Séance du 9 Octobre 1904

PRÉSIDENCE DE M. CROS-MAYREVIEILLE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé ANDRIEU, A. ASTRE, abbé BAICHÈRE, CASTEL, COSTE, CROS-MAYREVIEILLE, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, JOURDANNE, LAUTH, MAS, D'OUVRIER DE VILLEGLY, PÉBERNARD, RIVES, SARCOS, SARRAND, SOURBIEU, VASSAS.

M. le Président ouvre la séance en adressant ses souhaits de bienvenue à M. d'Ouvrier de Villegly, qui, pour la première fois, assiste à la réunion; il donne ensuite la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance du 3 juillet dernier. Celui-ci est adopté sans observations.

Après la lecture de la correspondance qui comprend une lettre du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonçant que le 43e Congrès des Sociétés Savantes se tiendra, en 1905, à Alger, du 19 au 26 avril, M. P. Castel, président sortant, remercie en quelques mots ses collègues de la sympathie qu'ils lui ont témoignée pendant toute la durée de son mandat, et invite M. Cros-Mayrevieille à lui succéder au fauteuil.

En prenant place au fauteuil de la présidence, M. Cros-Mayrevieille prononce le discours suivant :

« MESSIEURS,

« C'est avec un sentiment de profonde gratitude mêlé « d'une certaine appréhension que je prends possession « du fauteuil présidentiel.

« Je suis en effet très touché du vote par lequel vous « m'avez appelé pour la seconde fois à diriger vos travaux, « et je vous remercie bien vivement de votre marque de « sympathie.

« Mes remercîments s'adressent plus particulièrement à « M. le Président Castel qu'un article inexorable de notre « règlement nous empêche de réélire. Mon prédécesseur « a présidé vos discussions avec cette exquise courtoisie « et ce tact parfait qui le caractérisent. Aussi je ne me « dissimule pas combien ma tâche va être lourde. Je n'ai « d'ailleurs qu'à regarder autour de moi pour être certain « que la plupart d'entre vous étaient plus dignes de l'hon- « neur que vous m'avez réservé. Je n'hésite pas à vous « déclarer que si j'avais été présent à la séance de l'élec- « tion, je vous aurais prié de reporter vos suffrages sur un « membre plus méritant. Mais lorsque M. le Président a « bien voulu m'annoncer mon élection, j'ai estimé qu'il « était trop tard pour décliner les fonctions auxquelles « j'étais appelé. J'ai alors accepté simplement ce que vous « m'offriez spontanément.

« Je savais que la Société avait subi une crise dont elle « était sortie fortifiée, et j'ai pensé que notre compagnie « avait le droit plus qu'à tout autre moment de dire à « chacun de ses membres quel était son devoir. Le mien « consistera à vous demander de vous grouper plus que « jamais dans un sentiment de solidarité confraternelle afin « qu'une même et unique pensée nous guide dans le choix « de nos nouveaux confrères : la valeur scientifique, litté- « raire ou artistique du candidat.

« Nous avons toujours prouvé que nous savions discer- « ner le mérite sans nous préoccuper des idées et des « convictions. C'est en persévérant dans cette voie que « notre Société continuera à garder les traditions ances- « trales et à favoriser les manifestations de l'effort intel- « lectuel dans notre Cité. »

Les paroles de M. Cros-Mayrevieille sont soulignées par les applaudissement de l'Assemblée.

La Société a reçu pendant les vacances :

1° De M. Gustave Marty, géologue, une brochure ayant pour titre : *Découvertes sur le territoire de la commune de Tournan (Gers) d'une réunion de plusieurs squelettes complets de Mastodonte* (Toulouse 1904).

2° De M. Emile Bonnet, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel de Montpellier, un travail très consciencieux sur les *Variations de valeur de la monnaie melgorienne*, dont il est l'auteur (Extrait du *Bulletin Archéologique*, 1903).

3° De M. L. Semichon : ses *Conseils sur la Vinification des vendanges mildiousées* (1904).

4° De M. P. Castel : son Mémoire présenté au Congrès agricole de Toulouse, en juin 1904, sur l'*Amélioration des Producteurs directs par la greffe.*

Des remercîments sont votés aux donateurs.

M. l'abbé Baichère rendant compte du *Bulletin de la Société Archéologique de Tarn et Garonne, 1903*, fait remarquer que, sur la demande d'un de ses membres, M. le baron de Rivières, cette Société a protesté contre le déclassement de l'église Lamourguier de Narbonne et sa démolition qui fut votée en principe par le conseil municipal dans sa séance du 10 novembre 1902. L'église Lamourguier a été classée comme monument historique et renferme un des plus beaux musées lapidaires qui soient aujourd'hui en Europe; il serait déplorable à tous les points de vue de la voir disparaître et la Société des Arts et Sciences de Carcassonne ne peut qu'applaudir à la protestation de la Société de Tarn-et-Garonne.

M. l'abbé Andrieu analyse le *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine, 1er trimestre 1904* et le *Bulletin de la Société des Sciences et Arts de l'Aveyron, t. XIX, 1903.*

M. l'abbé Baichère signale la découverte récente de

monnaies romaines sur le territoire de la commune de Bram, aux lieux dits *Rouzilles* et le *Camp de Rolland* et fait à ce sujet la communication suivante :

« En 1858, lors de la construction de la voie ferrée, une grande quantité de monnaies appartenant à la période écoulée de César à Louis XIV, mais surtout romaines, furent recueillies tout près de la gare de Bram. M. Charles Dat de Saint-Foulc donna la plupart de ces médailles au Musée de Carcassonne où on peut les voir encore dans les vitrines. Parmi les monnaies romaines récemment découvertes qui m'ont été soumises, j'ai pu en déterminer quatre assez bien conservées et dont voici la description :

« 1° IMP. DIVI. F. Tête d'Octave et d'Agrippa, celle d'Agrippa ornée de la couronne rostrale. Revers : COL. NEM. Crocodile attaché à un palmier. Moyen bronze de la colonie de Nîmes, se rapportant à la première époque (29 a. av. J.-C.). On n'avait pas encore signalé ce bronze comme provenant de Bram.

« 2° ANTONIA AVGVSTA. Tête nue de l'impératrice Antonia, épouse de Drusus. Revers : TIB. CLAVDIVS CAESAR. AVG. PM. TR. P. IMP. S. C. L'impératrice voilée en vestale. Moyen bronze.

« 3° CAESAR. PONT. MAX. Tête laurée d'Auguste à droite. Revers : Autel de Lyon, à deux colonnes, avec Victoires ailées présentant une couronne, Au-dessous : ROM. ET. AVG. (La plupart des lettres sont effacées). Moyen bronze.

4° IMP. CAES. TRAIAN. AVG. GER. DAC. PM. TR. P. COS. III. P. P. Tête à droite à couronne rostrale. Revers : S. P. Q. R. OPTIMO. PRINCIPI ; dans le champ : S. C. Guerrier debout portant de la gauche un bouclier et de la droite une couronne, les bras étendus. Monnaie en cuivre jaune. Cette dernière pièce de monnaie est tout particulièrement intéressante, car c'est la première fois qu'on l'a trouvée dans notre région à ma connaissnce.

Il peut être utile de faire connaître ici les dictateurs,

césars et empereurs romains auxquels se rapportent les monnaies trouvées à Bram à différentes époques et conservées au Musée de Carcassonne. Les voici par ordre chronologique : Jules César, Auguste, Agrippa, Tibère, Germanicus, Claude, Vespasien, Domitien, Trajan, Ælius, Verus, Marc-Aurèle, Caracalla, Maximin ; en outre, deux impératrices ; Livia Augusti et Antonia Drusi.

Quelques-unes de ces monnaies sont remarquables par leur patine ; beaucoup d'autres malheureusement plus ou moins frustes et presque illisibles. »

A propos de la publication par feu J. Doinel, dans le tome X (2e partie) de nos Mémoires, du *Récit du passage du pape Pie VII à Alzonne et à Moux en 1844*, notre collègue fait remarquer que cette note ne nous apprend rien de nouveau. En effet, le baron Trouvé, dans sa *Statistiqne de l'Aude, 1818*, a publié la relation du passage de Sa Sainteté à Moux, et Mahul, dans son *Cartulaire, vol. 6, 1re partie*, a fait mention de l'arrêt de Pie VII à Carcassonne, le 3 février 1814. Par contre, les registres de la frabrique de l'église Saint-Vincent contiennent un récit très détaillé de cet événement, dont M. Baichère nous donne lecture. Ce document pourra servir à compléter les détails de ce fait d'histoire locale qu'on appelle le *Passage du pape Pie VII à Carcassonne*.

M. Jourdanne dépose sur le bureau deux exemplaires de la savante étude de M. Gabriel Amardel sur la *Numismatique de Narbonne au VIIIe siècle* (Extrait de la *Revue Numismatique*, 1901).

Le VIIIe siècle forme à Narbonne la période de transition entre les Romains, dont les Goths furent les continuateurs, et les rois Carolingiens. A cette époque se rattachent plusieurs monnaies de rois Goths (Egica, Witiza, Achila), un denier mérovingien, un denier de Pépin le Bref, deux du comte Milon et un de Charlemagne. Quant aux monnaies musulmanes, les Arabes n'ont fait fabriquer à Narbonne que des espèces semblables à celles qu'ils

émettaient en Espagne et dès lors sans intérêt au point de vue local.

Le vieil atelier monétaire de Narbonne continua donc à fonctionner pendant cette période agitée qui vit la fin de la domination wisigothe, la suprématie éphémère des Sarrazins, la soumission de Narbonne à Pépin le Bref et l'apparition de l'énigmatique Milon, qui fut à la fois le premier comte de Narbonne et le dernier chef des Wisigoths de la Narbonnaise.

Il est impossible, quand on voit le parti que sait tirer M. Amardel des indications numismatiques, ajoutant ici un nom à la chronologie des rois Wisigoths, redressant ailleurs une fausse indication jusqu'ici acceptée comme historique, de ne pas regretter qu'un patient chercheur de son genre ne se soit pas attaché à l'étude des types monétaires de Carcassonne. Sans doute le champ d'investigations ne serait pas aussi vaste que celui offert par l'atelier de Narbonne, qui eut une importance exceptionnelle. Il semble pourtant que la période féodale pourrait présenter quelque intérêt.

Un article de M. Gayraud de St-Benoît, paru dans le second volume de nos *Mémoires*, quelques albums de M. l'abbé Verguet, telles sont les seules recherches (je parle au point de vue local) que nous ayons sur ce sujet; c'est peu. Et c'est pourquoi j'ai tenu à signaler ici particulièrement les travaux de M. Amardel, dont le moindre éloge qu'on puisse faire c'est de dire qu'il n'est plus permis, pour les époques qu'il a examinées, d'écrire une page sur la Narbonnaise sans avoir lu les lumineux articles qu'il a publiés dans le *Bulletin de la Commission Archéologique de Narbonne*.

M. Jourdanne rappelle en quelques mots le terrible incendie qui vient de détruire la bibliothèque de la ville de Turin et témoigne le désir que, pour rémédier dans la mesure de nos moyens à ce désastre, notre Société envoie une collection complète de nos Mémoires.

La proposition de notre collègue est accueillie favorablement et M. l'Archiviste est chargé de faire le nécessaire à cet égard.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Cardes, démissionnaire.

M. Albert Sarraut, député de l'Aude, ayant réuni l'unanimité des suffrages, est proclamé membre résidant.

Le Secrétaire,
L. GAVOY.

Séance du 6 Novembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. P. CASTEL, ANCIEN PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé ANDRIEU, abbé BAICHÈRE, CASTEL, chanoine CHARPENTIER, B. COSTE, FAGES-BONNERY, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, JOURDANNE, MAS, PÉBERNARD, RENAUX, RIVES, SABATIER, SOURBIEU.

M. Cros-Mayrevieille s'excuse par lettre de ne pouvoir présider la séance de ce jour et prie M. Castel de vouloir bien le remplacer au fauteuil.

La parole est donnée au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance du 9 octobre, qui est adopté.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. le Préfet de l'Aude nous informant que le Conseil général de l'Aude a maintenu au budget départemental de 1905 la subvention précédemment allouée à notre Société.

2° Une lettre de Madame E. de Teule accusant réception des trente volumes des *Annales du Prieuré de Notre-Dame de Prouilhe* qui lui ont été remis à titre gracieux.

M. le colonel Grillères présente une courte analyse du *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort* (*t. XXVI*, *n° 2*) dans lequel il signale un article sur la Mandchourie qui emprunte un grand intérêt aux évène-

ments dont ce malheureux pays est en ce moment le théâtre.

Le compte-rendu de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* et du *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes* est fait par M. le chanoine Charpentier.

M. l'abbé Baichère rend compte du *Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France*, du *Bulletin du Congrès Archéologique de France* et de la *Société d'Histoire naturelle de Mâcon*. Enfin M. Jourdanne analyse avec sa compétence habituelle la *Revue Cévenole* et le *Bulletin de la Commission Archéologique de Narbonne*.

M. Castel donne communication d'une lettre de M. l'abbé Cézac, curé de Villeneuve-la-Comptal, dans laquelle sont exposées plusieurs raisons en vue de rétablir l'orthographe véritable du nom de sa paroisse.

On lit dans cette lettre que M. l'abbé Astre, ancien chanoine de la cathédrale de Carcassonne, qui s'occupait tout particulièrement de recherches historiques, avait consigné dans un de ses cahiers la note manuscrite suivante : « Villeneuve-la-Comptal s'appelait dès le principe « *terra copulata* » et son nom lui venait de plusieurs hameaux réunis. Le village qui existe maintenant fut fondé au IXe siècle et on l'appela « *Villa nova de terra copulata* » d'où est venu Villeneuve-la-Comptal. Elle appartenait alors aux moines d'Alet. Un seigneur s'en était emparé à une époque ; mais les moines obtinrent de l'Evêque de Toulouse qu'elle leur fût rendue. C'était une cure de 5e classe et le curé recevait environ 900 livres. »

Des moines d'Alet, Villeneuve passa aux Caramang, qui étaient vicomtes de Lautrec et de Vaux, seignenrs et barons de Bénézet, de Saissac et de Villeneuve-la-Comptal. En 1514, la baronnie de Villeneuve fut vendue par Guillaume de Caramang à Jean de Bernouy, homme de fortune, qui possédait de grandes richesses. Elle fut cédée vers la fin du XVIe siècle aux Ricard de Villeneuve

qui en ont été jusqu'ici les barons (Ces renseignements ont été extraits de l'*Histoire du Languedoc*).

Donc Villeneuve n'a jamais été un comté comme le ferait supposer l'orthographe Comtal et il lui faudrait restituer son véritable nom.

M. l'abbé Cézac dit ensuite dans sa lettre : « Depuis bientôt douze ans que je suis à Villeneuve, j'ai compulsé avec attention les archives communales et ai pu constater que les registres les plus anciens portent toujours Comtal sans addition de la lettre *p*. La façon d'écrire ce mot a commencé à être altérée sur les registres locaux en 1763 et 1764 ; mais elle a repris en 1765 jusqu'en 1772, époque où l'on a écrit tantôt d'une manière et tantôt de l'autre, oubliant que ce village, situé sur la route de la *Comté* (sic) de Foix à Castelnaudary, était « *le chemin par où l'on transportait à Castelnaudary* (ai-je lu au folio 53) *le fer qui y était en commerce fort considérable et fort utile au diocèse.* »

Jusqu'en 1744, un greffier du nom d'Apostoli conserve l'orthographe du nom ; mais à partir de cette époque, Valette, qui lui succède dans sa charge, l'altère par intervalles selon ce que j'ai dit plus haut. Villeneuve (c'est chose incontestable) était enclavé dans le comté de Lauraguais, et de cela il est fait mention en maints endroits dans les délibérations que j'ai eues sous les yeux.

Plusieurs ouvrages qui me sont passés sous les yeux désignent la localité par ces mots « *Villanova Comitalis* », ce qui évidemment l'incorpore au Comté de Lauraguais plutôt qu'à celui de Foix.

L'autorité de M. le chanoine Astre me paraît bien contestable, malgré ses recherches historiques, puisqu'elles viennent échouer devant des registres locaux dont on ne peut contester l'authenticité et que probablement ce vénérable décédé du chapitre de Carcassonne n'a point consultés.

S'il faut restituer son véritable nom au village, il faudra

en revenir à l'orthographe des registres de Villeneuve, qui écrivent Comtal sans *p*, puisque rien n'est venu justifier la modification dont je vous ai signalé l'origine. »

Après la lecture de la lettre de M. Cézac, M. l'abbé Baichère demande la parole et présente quelques observations sur les conclusions du curé de Villeneuve-la-Comptal.

« Le fait d'écrire Comptal avec ou sans *p* est, dit-il, sans importance, car l'orthographe des noms des communes, surtout dans le Midi, a varié beaucoup avant le XIXe siècle ; à notre époque seulement, ces noms, comme d'ailleurs les noms de familles, ont pris une certaine fixité. M. le Curé de Villeneuve-la-Comptal ne doit donc pas trouver étonnant qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles on écrivit le nom de sa paroisse avec ou sans *p*. Dans le procès-verbal de 1790, concernant la distribution des communes pour la formation des cinq districts du département, lors de la suppression des anciens diocèses, le mot Comtal est écrit sans *p* ; cela n'a pas empêché qu'au XIXe siècle, le *p* a été rétabli.

Quant aux raisons données par M. Cézac pour expliquer l'origine de l'appellation de Comtal, comme quoi ce nom serait venu de ce que le village de Villeneuve avait été incorporé au Comté de Lauraguais, M. Baichère les trouve erronées. En effet, ce ne fut qu'en 1478 que l'ancienne judicature du Lauraguais fut érigée en Comté par Louis XI. Or, bien avant cette époque, comme on peut s'en assurer par plusieurs anciens documents, le village de Villeneuve-la-Comtal était déjà désigné sous le nom qu'il porte aujourd'hui. D'autre part l'appellation latine de *Villanova Comitalis* ne s'applique pas toujours au village en question ; en effet, on lit dans l'Histoire du Languedoc (*Edit. Privat, t. VIII, Preuves p. 872, note 268*) : *Termini Appamiæ sunt usque ad domum Templi milicie Nucaret et de templo milicie usque ad passum Creonis prope Villamnovam Comitalem, etc., an. 1228.* Il s'agit ici des limites

de la ville de Pamiers qui se trouvait dans le comté de Foix ; et par *Villanova Comitalis*, il faut entendre la localité de Villeneuve du Paréage, petit village des environs de Pamiers ; c'est d'ailleurs dans ce sens que l'ont compris les commentateurs de l'Histoire du Languedoc.

Toutefois, dans la liste des églises paroissiales du diocèse de St-Papoul (archives départementales, G. 90), on lit : *Parrochialis dicta Santi Petri de Villanova Comitali* (*année 1495*). C'est bien l'église de Villeneuve-la-Comptal qui est ici désignée. Il vaudrait mieux peut-être, et en cela M. l'abbé Baichère est en désaccord avec M. l'abbé Cézac, faire dériver le mot Comptal d'une appellation latine plus ancienne. Il est à remarquer tout d'abord que le texte de M. le chanoine Astre reproduit par M. Cézac n'est pas exact. On peut lire, en effet, dans l'Histoire du Languedoc (*Edit. Privat, t. V, Preuves p. 877*), à la date du 11 juin 1119, un extrait de la bulle du pape Calixte II en faveur de l'abbaye d'Alet pour Villeneuve-la-Comptal et autres lieux, où se trouve le passage suivant : « *monasterium Sti Populi et ecclesia de terra Copelata de Villanova* ». La dénomination de Comptal viendrait donc, d'après M. Baichère, du mot *copelata* et non du terme *copulata* ; en sorte que l'explication étymologique du chanoine Astre (maisons groupées) ne serait pas exacte. Peut-être cette appellation de *terra copelata* désignait-elle primitivement la pauvreté extrême des productions du sol, comme qui dirait : pays pelé, colline pelée (*collis pelatus*). Colpelat aurait fait successivement par métathèse *Coptal*, *Comtal* ou *Comptal*. M. Baichère ajoute que cette explication aurait même l'avantage de concorder avec la description physique du sol de Villeneuve-la-Comptal, telle que l'a donnée M. L. Chartier dans le compte-rendu d'une excursion faite dans cette localité, en 1893, par la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude (*Bullet. Soc. d'Et. Sc. de l'Aude, t. V. p. 5*).

Un membre ayant demandé si par le terme de Ville-

neuve il faut entendre une localité nouvellement fondée, ou bien un ancien village détruit et plus tard restauré, M. Baichère entre dans quelques détails sur la fondation des villages de la région qui portent le nom de Villeneuve. « Par Villeneuve, dit-il, on entendait au XII[e] siècle un village fondé sur un terrain désert ou occupé par une propriété rurale dans lequel on essayait d'attirer les hommes des seigneuries voisines au moyen, soit de libertés politiques, soit de franchises civiles. Originairement, les Villes neuves furent une extension d'immunités accordées par les rois Carolingiens aux terres de l'Eglise. Ce fut l'Eglise qui fonda des Villes neuves en instituant de nouvelles paroisses qu'elle dota du droit d'asile et sur le territoire desquelles, de l'aveu des seigneurs voisins, venaient se réfugier les hommes des domaines environnants. C'est grâce à la multiplication de ces lieux d'asile que certaines parties du Languedoc virent s'augmenter leur population dans le cours des X[e] et XI[e] siècles. Telle est l'explication historique de presque tous les centres de population qui prirent le nom de Villeneuve. Le nombre de ces lieux dans notre région prouve combien de nouveaux villages furent ainsi fondés par les comtes de Toulouse, de Foix et d'autres grands seigneurs. »

M. l'abbé Baichère donne la description de plusieurs pièces de monnaie romaines en bronze qui lui ont été communiquées par M. Gavoy.

1° *Antonin le Pieux* — (138-161 ap. J.-C.) — ANTONIUS AVG. PIVS. P. P. TR. P. COS. III. — Tête radiée à droite. *Revers* : LIBERALITAS AVG. ; dans le champ : S. C. Femme debout tenant de la droite..... et de la gauche un rameau. Moyen bronze, assez bien conservé.

2° *Commode* — (180-192) — M. COMMODUS ANTONIUS AVG. Tête laurée à droite. *Revers :* une estrade sur laquelle on aperçoit un lion passant et Hercule-Commode tenant sa massue ; à côté, un autre personnage, peut-être

le préfet du prétoire; légende de l'exergue presque effacée. Moyen bronze.

3° *Constantin le Jeune* — (337-340) — CONSTANTINUS IVN. N. C. Buste de Constantin le Jeune lauré à droite. *Revers :* GLORIA EXERCITUS ; cette légende est effacée en partie. A l'exergue : S. P. Q. R. Deux enseignes entre deux légionnaires. Moyen bronze.

4° *Maxime* — (387-388) — D. N. MAG. MAXIMUS P. F. AVG. Tête diadémée à droite. *Revers :* REPARAT. REIPVBLICAE. L'Empereur en costume militaire relevant une femme tourrelée à genoux. Moyen bronze.

5° *Nerva* — (96-98) — IMP. NERVA CAES. AVG. P. M. TR. P. COS. III. P. P. Tête radiée à droite. *Revers :* FORTVNA AVGVST. — La fortune debout tenant de la gauche une corne d'abondance et de la droite un gouvernail. Moyen bronze.

6° *Faustine la Jeune* — (140-175 ap. J.-C.) — DIVA AVGVSTA (légende effacée.) Tête à gauche. *Revers :* Femme debout, tenant de la droite une statue et s'appuyant de la gauche sur..... ; dans le champ : S. C. Moyen bronze.

7° Moyen bronze, très fruste, sur lequel on aperçoit la figure bien caractérisée d'Auguste César.

Toutes ces monnaies ont été recueillies dans les environs de Douzens (Aude).

Une autre monnaie romaine (très petit bronze) appartient à l'empereur Tetricus (267-273 ap. J.-C.). Cette monnaie a été trouvée par notre regretté confrère, E. de Teule, dans un champ près de La Fajole, route de Montredon, au N.-E. de Carcassonne, où l'on voit une quantité de débris de vases, de briques et d'autres poteries pour la plupart ornées de dessins représentant des feuillages et des scènes d'animaux domestiques. Voici la description du petit bronze en question :

IMP. C. TETRICUS. P. F. AVG. Tête radiée à droite. *Revers :* SPES. AVG. (légende en partie effacée). L'Espé-

rance debout marchant, tenant de la gauche la haste ? et de la droite un objet qu'on ne peut définir.

M. Gavoy présente en outre quelques doubles tournois de Louis XIII (1617) et de Gaston (souveraineté des Dombes, XVIIe siècle), trouvés sur le territoire de Carcassonne et un teston d'argent de François II, roi de France, dont voici la description :

FRANCISCVS : II : D : GRA : FRĀCOR : REX.

Buste du roi à longs cheveux couronné à droite. *Revers* : XPS : VINCIT : XPS : REGNAT : XPS : IMPERAT : Ecusson de France couronné dans une rose à douze lobes. Pièce en argent ? fort bien conservée. On sait que François II ne régna qu'un an ; il succéda à son père Henri II en 1559 et mourut en 1560 après un règne troublé par la conjuration d'Amboise ; il avait épousé Marie Stuart.

Cette pièce, qui pourrait bien être une imitation des testons en argent de François 1er, ne peut être cependant attribuée à ce prince, car le buste du roi, sur les testons frappés sous son règne, est représenté tourné à gauche, et d'autre part, le nº de l'ordre de succession au trône, c'est-à-dire I manque ; on inscrivait tout simplement : FRANCISCVS D. GRA. etc.

Dans le teston présenté par M. Gavoy, le nombre II en chiffres romains est assez bien apparent ; je dois faire remarquer aussi qu'on a mis FRĀCORVM (pour FRANCORVM.

Cette pièce de monnaie on ne peut plus intéressante a été trouvée, il y a deux ou trois ans, dans une tranchée faite sur la place Carnot de notre ville, en face la maison Almayrac-Canavy.

M. l'abbé Baichère présente deux travaux dont il est l'auteur. Le premier a pour titre : *Les noms anciens des communes de l'Aude d'après les bulles des Papes, les chartes royales et divers autres documents du Moyen-âge*. Le second est intitulé : *Les Reliques, l'Argenterie et les*

Ornements de l'Eglise Saint-Nazaire de Carcassonne (Cité) aux XVI[e] et XVII[e] siècles.

Ces travaux sont renvoyés au Comité de publication.

M. l'abbé Baichère demande que la Société des Arts et Sciences fasse l'échange de ses *Mémoires* avec le *Bulletin du Syndicat d'Initiative de Carcassonne et de l'Aude.*

Cette demande est adoptée. Le Secrétaire est chargé de la transmettre à qui de droit.

M. Jourdanne fait part de la mort de M. P. Prax, décédé il y a quelques jours à Carcassonne, dans son domicile, rue de la Barbacane.

Ce félibre convaincu s'était fait une certaine notoriété en interprétant les œuvres de notre compatriote Achille Mir, au point qu'on l'appelait couramment le *jouglar* d'Achille Mir, à l'imitation de ces compagnons des Troubadours qui se mettaient au service d'un maître dont ils récitaient les poésies. C'est sous cet aspect qu'il restera dans l'Histoire du Félibrige et de la littérature languedocienne au XIX[e] siècle.

M. Jourdanne rappelle que dans son étude sur le *Folk-Lore de l'Aude,* publiée dans les *Mémoires* de la Société, (*t. IX, p. 82*), il a tracé le portrait de Prax et l'a comparé avec A. Mir qui, lui aussi, était un diseur incomparable. Mir et Prax disparus, on n'aura plus que de vagues échos de ce franc rire qu'ils savaient si bien provoquer en parlant le plus pur idiome languedocien de l'Aude ; et l'idiome lui-même aura perdu ses derniers interprètes. A ce titre, il a cru que la disparition du félibre Prax devait être mentionnée dans nos procès-verbaux.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire,
L. GAVOY.

Séance du 4 Décembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. CROS-MAYREVIEILLE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé ANDRIEU, A. ASTRE, abbé BAICHÈRE, CASTEL, chanoine CHARPENTIER, B. COSTE, CROS-MAYREVIEILLE, FAGES-BONNERY, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, JOURDANNE, LAUTH, MAS, D'OUVRIER DE VILLEGLY, PÉBERNARD, POUBELLE, RENAUX, RIVES, SABATIER, SOURBIEU.

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre est adopté.

M. Renaux rend compte des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse, t. IV, 1904, 2e et 3e livraisons*. Il y signale une étude de M. le Docteur Pansier sur Jean de Tournemire (1329-1396), médecin et professeur de la Faculté de Montpellier, né à Pouzols, commune du département de l'Aude, qui était alors de l'évêché d'Albi.

Aussitôt après avoir pris ses grades, Jean de Tournemire devint lecteur, c'est-à-dire professeur à la Faculté de Montpellier. Mais les docteurs enseignants étaient rémunérés en honneur plutôt qu'en profit. La bulle de 1220, qui avait institué trois chaires, avait négligé de les doter ; les étudiants devaient payer leurs maîtres. Aussi, à l'exemple de nombre d'autres docteurs de cette illustre école, Jean de Tournemire accepta-t-il des fonctions plus lucratives : il devint *physicus familiaris* (médecin particulier) du pape Grégoire XI (1370-1378), puis *medicus familiaris* de Robert de Genève, l'anti-pape Clément VII (1378-1394), après la mort duquel il retourna à Montpellier. Par bulle du 11 août 1383, Clément VII l'avait nommé chancelier de l'Université où il avait étudié et professé. Il a laissé trois ouvrages imprimés :

1° *Introductorium ad practicam medicinæ* ;

2° *Tractatus de febribus* ;

3° *Clarificatorium in nonum ad Almansorem*.

Ce dernier ouvrage (*Eclaircissements sur la neuvième à*

Almansour) eut le plus de succès ; il s'agit du livre arabe de Razès, traduit en latin au XIIe siècle par Gérard de Crémone sous le titre : *Liber medicinalis ad Almansorem* (le khalife Al-Mansour ou Almanzor). Le neuvième livre, que Tournemire expliquait à ses élèves, est intitulé : *De toutes les maladies qui peuvent survenir à l'homme depuis la tête jusqu'aux pieds — de omnibus œgritudinibus quæ accidunt a capite usque ad pedes.*

Tournemire était modeste et ne croyait pas à l'infaillibilité de sa science. Dans le *Clarificatorium*, il raconte qu'un médecin de Castres ayant été pris subitement de *difficultas mingendi*, s'administra le remède dit *aperitiva pororum* (pour ouvrir les pores), et mourut quelques heures après ; et il ajoute : Toute la journée, les médecins risquent de commettre pareille erreur. Que Dieu ait pitié de nous ! Ce n'est pas sans raison que le vulgaire nous traite d'assassins ! *Istam errorem tota die incurrunt medici. Deus misereatur nostri ! Non sine causa populares dicunt nos homicides.*

Sa fille ayant été atteinte d'un cancer au sein, Tournemire déclara le mal incurable ; puis, comme elle guérit, il en rapporta tout le mérite à une relique de St-Pierre de Luxembourg, et déposa dans ce sens au procès de canonisation de ce saint, commencé le 18 juin 1389. Il a laissé encore un manuscrit sur les *Moyens de se préserver de la peste* (*Preservatio a pestilentia*).

M. Fages-Bonnery analyse le *Bulletin de la Société d'Agriculture de la Marne* ; M. d'Ouvrier de Villegly, la *Revue du Tarn* et les *Mémoires de l'Académie de Tarn-et-Garonne.*

M. l'abbé Baichère analyse longuement le tome XV (1904) du *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude.* Après avoir dit quelques mots sur la situation florissante de cette Société, notre collègue trouve que les procès-verbaux des séances renferment parfois des notes très importantes qui seraient peut-être mieux à leur place

dans la 3[e] partie du Bulletin (Notes et Travaux scientifiques). Ainsi, le compte-rendu de la séance du 20 décembre 1903, p. LXXVII, contient une liste très importante de médailles et monnaies trouvées aux environs de Tuchan; ces monnaies, pour la plupart romaines, ont été présentées par M. le Docteur Courrent: il est regrettable qu'il n'en ait pas donné une description exacte et complète.

La 2[e] partie de ce Bulletin est consacrée aux Rapports sur les excursions faites par la Société en 1903.

La 3[e] partie renferme des *Notes géologiques* sur divers points du département de l'Aude par MM. Doncieux et L. Carez, une *Monographie botanique de la commune de Montolieu* par M. L. Delpont, travail très important sur la Flore de cette localité. Après un triple aperçu, géographique, géologique et climatologique, sur la région, l'auteur fait l'historique des découvertes de plantes aux bords de la Dure et dans les garrigues par plusieurs botanistes, notamment par Doumenjou et Doumergue. M. Delpont présente la liste de ses plantes sous forme d'herborisations, et ajoute à la fin de son travail une liste complémentaire d'espèces recueillies par lui et non encore signalées à Montolieu. Parmi les espèces déjà citées par d'autres botanistes et qui lui ont échappé, l'auteur indique les *Cistus crispus*, *laurifolius* et *monspeliensis*. L'absence de ces trois espèces étonne quelque peu, vu surtout que M. Delpont signale à Montolieu le croisement du *Cistus crispus* avec le *Cistus albidus* et que d'autre part les trois Cistes en question ont été indiqués dans des localités peu éloignées de Montolieu, notamment à Saint-Papoul, à Cennes-Monestiès, etc. Le volume se termine par le *Catalogue des Insectes Coléoptères du département de l'Aude*, 6[e] *partie*, par M. L. Gavoy. Les espèces sont présentées dans un ordre méthodique avec, pour la plupart, l'indication des plantes sur lesquelles elles ont été capturées.

En terminant cette analyse, M. l'abbé Baichère croit

devoir relever une fausse indication donnée par M. le Dr Petit, dans la séance du 15 février 1903, relativement au *Cynoglossum officinale* L. A la page XLIV, on lit : « Cette plante, assez commune dans le Tarn, assez rare dans l'Hérault, n'a pas encore été trouvée dans l'Aude. » Or, le *Cynoglossum officinale* a été, au contraire, signalé à quatre reprises successives sur différents points du département de l'Aude, avant l'année 1903.

1893 — Aux bords des champs, tout près de Mazuby, (*Le Pic d'Ourthizet et la vallée du Rebenty*, par MM. Baichère et Gautier.

1893 — Dans le bois de Ramondens, entre Arfons et Lacombe (*Contributions à la Flore des Corbières et du Bassin de l'Aude*) par Ed. Baichère.

1895 — Dans les bois et aux bords des champs, à Rivel (*Florule des environs de Rivel*) par M. Blancard, instituteur.

1898 — Axat, dans la forêt d'En Malo (*Laffage et Gavoy, Excursion de la Soc. d'Et. sc., aux environs d'Axat*).

Il ressort de ces citations que le *Cynoglossum officinale* L. est pour le département de l'Aude une plante particulière à la région des montagnes. Il doit se trouver assez répandu dans les Pyrénées, les Hautes-Corbières et les sommets de la Montagne-Noire. En tout cas, il est à regretter que des botanistes herborisants indiquent comme n'ayant jamais été trouvées dans notre région des plantes, très rares peut-être ailleurs, mais qui ont été signalées chez nous depuis longtemps par divers auteurs.

M. Jourdanne présente un travail dont il est l'auteur, ayant pour titre : *Bibliographie scientifique de l'Aude.*

Notre collègue nous donne ensuite une très consciencieuse analyse du *Guide à la Cité de Carcassonne* par P. Foncin (Toulouse, Privat, 1902, in-12), seconde édition, dont la première a été publiée dans notre ville, chez Pomiès, in-12, en 1866. « A vrai dire, ce n'est pas une seconde édition que nous donne M. Foncin, c'est un autre

livre. La forme a complètement changé, le texte aussi Dans la première publication, il se livrait à d'intéressantes digressions historiques sur les dynasties comtales, sur les archives et leur destruction. Le nouveau livre est, à cet égard, assez sobre de détails. »

Malgré quelques divergences d'opinion sur divers points, notamment sur la date des constructions wisigothes attribuées par M. Foncin à Théodoric II, en 458 ; sur la légende de la fontaine de Charlemagne, et sur la destination de la Tour de l'Inquisition, M. Jourdanne conclut que l'auteur « est un informateur digne de toute créance, qu'il « aurait pu facilement dépasser son sujet, mais qu'il s'est « imposé la banalité du rôle de cicerone pour touriste un « peu pressé, dans lequel tout auteur de *Guide à la Cité* « *Audoise* devra se cantonner de plus en plus, à mesure « que les cohortes touristiques se feront plus compactes. »

M. Casimir Galinier, membre correspondant, adresse à la Société une *Etude sur la paroisse de Caunes pendant la Révolution*. Cette étude n'est que la première partie d'un aperçu complet de la situation religieuse, politique et économique de la commune de Caunes à cette époque troublée de notre histoire. On y trouve un exposé de l'administration de cette paroisse en 1789, les changements successifs qui s'y sont produits en vertu des lois et décrets relatifs au culte et les conséquences inévitables résultant, pour le bonheur ou le malheur des partis politiques, de l'application de ces lois de 1798 à 1802. Dans tous ces faits locaux, aucun témoignage n'est négligé, pas même celui des contemporains de ces évènements.

Le travail de M. Galinier présentant un intérêt incontestable sous le rapport de l'application des lois révolutionnaires relatives au culte dans une localité importante du département de l'Aude, est renvoyé au Comité d'impression.

M. l'abbé Baichère dépose sur le bureau, pour les Mémoires de la Société, une Note archéologique dont il

est l'auteur, intitulée : *Les Collections lapidaires du Musée de Carcassonne en 1870, d'après le catalogue manuscrit du chanoine Barthe.* Dans l'introduction, M. Baichère donne une courte biographie de ce chanoine, natif de l'Aveyron, ancien professeur du Petit Séminaire de Carcassonne, qui fut, en 1856, président de la Société des Arts et Sciences, et l'un des principaux organisateurs du Musée de Carcassonne, notamment pour la partie numismatique. Le catalogue de M. Barthe, en ce qui concerne les collections lapidaires du Musée, bien que remontant à l'année 1870, peut être d'une grande utilité pour le classement définitif des objets archéologiques recueillis au chef-lieu du département.

M. le Président remercie vivement M. l'abbé Baichère de son intéressante communication et renvoie cette Note archéologique, y compris le catalogue du chanoine Barthe, au Comité d'impression.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire

L. GAVOY.

NOUVEAU DOCUMENT
RELATIF AU PASSAGE DE PIE VII
A CARCASSONNE
(3 FÉVRIER 1814)

Dans le tome X des Mémoires de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne, (1) M. Jules Doinel, archiviste du département de l'Aude, publia une petite note d'histoire locale, intitulée : *Récit du passage du pape Pie VII à Alzonne et à Moux, en février 1814*. Cette note est intéressante, comme d'ailleurs l'auteur a le soin de le dire à la suite des documents qu'il cite ; toutefois, elle n'a pas le mérite de la nouveauté, car la relation du passage de Pie VII à Moux a été déjà publiée *in-extenso*, en 1817, par le baron Trouvé dans sa *Statistique de l'Aude* (p. 432) et reproduite depuis lors, par Mahul, dans le tome I[er] de son Cartulaire, en 1857.

D'autre part, ce dernier auteur a donné tout au plus cinq lignes de relation dans le *Cartulaire de Carcassonne, vol. VI, 1[re] partie, p. 190*, sur l'arrêt de Pie VII au chef-lieu du département de l'Aude, le 3 février 1814. On me permettra de citer ici textuellement ces lignes :

« 3 février 1814. Le pape Pie VII, captif de l'Empereur Napoléon I[er] passe *incognito* à Carcassonne. On le fit relayer hors des murs de la ville. Il pleuvait à verse ; toute la ville se porta au devant de S. S. et reçut sa bénédiction. Le Préfet, qui n'avait reçu aucun avis, s'empressa d'aller porter ses hommages au pape, à Moux, petit vil-

(1) Mémoires de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne, t. X, 2[e] partie, p. 127, 1904.

lage où l'escorte du pape le fit arrêter pour coucher. Ce magistrat fut accompagné de sa famille, du Sous-Préfet de l'arrondissement et de M. Pinel, curé de la paroisse Saint-Vincent, sur le territoire de laquelle le pape avait relayé. »

Il est dit dans cette relation que, malgré la pluie qui tombait à torrents, toute la ville de Carcassonne s'était portée au-devant de Sa Sainteté et avait reçu sa bénédiction. Je désirais avoir des détails plus étendus sur le fait historique dont il est question, mais il m'a été impossible d'en trouver de nouveaux aux Archives départementales et municipales. Par contre j'ai eu le plaisir de copier dans les Registres de fabrique de l'Eglise Saint-Vincent un récit très détaillé du passage de Pie VII.

Bien que ce nouveau document ait été publié ces jours derniers dans la *Semaine Religieuse du diocèse* (1), je crois qu'il est utile d'en donner aussi communication à la Société des Arts et Sciences. Après les renseignements fournis sur le même sujet par le baron Trouvé, Mahul et Doinel, le document que j'apporte pourra servir à compléter les détails de ce fait d'histoire locale, appelé : *Le passage du pape Pie VII à Carcassonne, en 1814.*

Edmond BAICHÈRE.

Carcassonne, le 9 octobre 1904.

L'an mil huit cents quatorse et le dimanche six février, le Conseil de fabrique de la paroisse Saint-Vincent de Carcassonne a été extraordinairement assemblé dans la sacristie de la ditte église, à l'issue de la grand'messe, présents : Messieurs Darles, président ; Sourbieu, Thène, Lamarque, Maraval, Gary, Viguier et Allard, secrétaire.

(1) Semaine Religieuse du diocèse de Carcassonne, *37e année, p. 800.*



Un membre s'est levé et a demandé que le Registre des délibérations de la paroisse fut chargé du récit du passage de notre Saint-Père le pape sur son territoire, afin que les générations à venir puissent apprendre des fidèles de ce siècle un événement aussi rare et aussi remarquable et connaître les divers sentiments qu'à produits dans leurs cœurs la vue de ce chef vénérable de notre église, le vicaire de Jésus-Christ sur la terre.

Sur quoi le Conseil a arrêté qu'il serait donné par le secrétaire la relation du passage du Saint-Père à la suite de la présente délibération signée de tous les membres présents.

Et de suite le secrétaire a dressé cette relation comme suit :

« Déjà depuis quelques jours circulait dans le public que notre Saint-Père le pape se rendant en Italie devait passer à Carcassonne ; on attendait à chaque instant des nouvelles plus certaines de cet événement, lorsque le 3 février 1814, au matin, on apprit que Sa Sainteté était passé la veille à Toulouse, qu'elle devait venir coucher à Castelnaudary le soir du même jour et repartir le dit jour, trois février, pour continuer sa route.

A cette nouvelle, presque tous les habitants de la ville se présentèrent de suite en foule sur la route et furent au-devant de la voiture bien en avant du pont de Foucaud, sur l'ancien lit du canal. Chacun se pressait, attendant avec impatience et hâtait de tous ses vœux le moment qui devait montrer à ses yeux attendris le saint personnage, lorsque vers les onze heures du matin la voiture parut ; dès lors, chacun se précipite ; on se presse, on se heurte, on ne craint pas de se faire écraser sous les pieds des chevaux, on oublie tout danger, il ne règne dans tous les cœurs qu'un même vœu, qu'un même désir, celui d'approcher, de voir le chef vénéré de l'église.

Sa Sainteté se montre on ne peut plus sensible à tous ces témoignages peu suspects de respect et d'amour ; elle se

présente avec bonté à ce peuple attendri, leur donne plusieurs fois sa bénédiction que chacun reçoit avec la plus grande ferveur, et bénit avec la plus grande complaisance tous les chapelets qu'on avait pu se procurer et que chacun lui présente à l'envie ; à peine sa voiture peut-elle avancer au milieu de la foule qui l'entoure.

Dans cet état, Sa Sainteté parcourt en suivant sa route une grande partie de la paroisse Saint-Vincent. Arrivée près l'auberge St-Jean-Baptiste, et vis-à-vis l'église Saint-Vincent, elle se tourne vers l'église et la bénit. M. Pinel, curé, desservant de la paroisse, a le bonheur d'approcher Sa Sainteté ; il se prosterne à ses genoux et reçoit sa bénédiction tant pour lui que pour ses paroissiens ; vis-à-vis l'Hôtel-Dieu où est la poste, on échange les chevaux de la voiture et pendant cette opération qu'on a le soin de prolonger, le Saint-Père recueille de nouveaux témoignages de respect et d'amour.

Cependant la voiture reprend son cours ; le peuple l'entoure et la suit bien au-delà de la Cité ; il semble qu'on ne puisse pas se détacher de ce Saint Pontife ; chacun voudrait le retenir, retarder son départ, mais les chevaux l'entraînent, l'éloignent de tous les spectateurs émus, le dérobent bientôt à leurs yeux et ne leur laissent que le souvenir de cette scène attendrissante et le plaisir de pouvoir dire à ceux qui viendront après eux : cette heureuse cité a possédé un moment le respectable chef de notre église ; nous avons considéré ses traits qui ne montraient à nos yeux que des sentiments de bonté et de résignation ; nos vœux l'ont accompagné dans sa route ; vous, venez à votre tour prier pour le triomphe de la religion dans ce temple qu'il a bénit lui-même. »

Suivent les signalures : Darles, Thène, Sourbieu, Viguié, Gary, Lamarque, Maraval, Allard.

(Extrait des Registres de fabrique de l'Eglise Saint-Vincent de Carcassonne).

LES NOMS

Latins et Romans des Communes de l'Aude

D'après divers Documents du Moyen-Age

Cet opuscule n'est que la table d'un travail plus étendu sur les noms anciens et modernes des communes de l'Aude, où j'aurai le soin de donner les explications étymologiques et toutes les références utiles au point de vue historique. A l'aide du présent tableau, il deviendra facile d'identifier la plupart des dénominations latines des anciennes paroisses avec les noms actuels des villages du département. Mes recherches ne se sont pas portées, pour le plus grand nombre des cas, sur les documents postérieurs au xve siècle, parce que déjà, vers l'année 1500, presque tous les villages sont désignés, dans les textes romans ou français, à peu près sous les mêmes noms qu'ils portent aujourd'hui.

Mon petit dictionnaire, tel que je le présente à la Société des Arts et Sciences de Carcassonne, ne comprend que la liste alphabétique des communes de l'Aude, avec l'indication, par ordre chronologique, des noms latins ou romans que nos villages ont portés dans les premiers temps de leur histoire écrite. Je n'ai pas jugé à propos de comprendre dans ce travail les dénominations latines, plus ou moins anciennes, des châteaux, métairies et autres principaux centres de population de notre département : un relevé de ce genre m'eût entraîné trop loin et aurait exigé de ma part de minutieuses recherches que mes occupations professionnelles ne me permettent pas de faire. Je

laisse d'ailleurs à l'un de mes excellents collègues, Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, l'honneur et le courage de mener à bonne fin une œuvre complète et documentée sur la géographie historique du département de l'Aude.

Les principaux ouvrages dont je me suis servi pour la rédaction de ce petit dictionnaire sont : le Gallia Christiana (*nouvelle édition*), l'Histoire du Languedoc (*édition Privat*), le Cartulaire des communes de l'ancien diocèse de Carcassonne par Mahul, l'Histoire des Comtes et Vicomtes de Carcassonne par Cros-Mayrevieille, les Inventaires-Sommaires des Archives départementales, plusieurs Notes d'identification de lieux par MM. Laurent, Mouynés et Sabarthès, et d'autres publications de même genre sur l'histoire locale.

Bien que mes recherches se soient arrêtées aux documents relatifs au XVIe siècle, j'ai cru cependant bien faire d'ajouter aux noms français des villages, c'est-à-dire à leurs noms modernes, les dénominations languedociennes ou patoises qu'ils portent à notre époque ; dans quelques cas, ces appellations pourront servir à montrer la corrélation qui existe nécessairement entre les noms actuels des communes et les premiers noms de ces mêmes centres de population.

Edmond BAICHÈRE.

Carcassonne, le 5 novembre 1904.

Liste des Communes par ordre alphabétique

AIGUESVIVES. (*Aigosbibos*) (1).
de Acquis, *de* Aquisvivis, Aquaviva, Agavivæ, Aigavivas, Aiguesvivas.

AIROUX. (*Airous*).
Ayrosium, Airosum, Airos.

AJAC. (*Ajac*).
Aizisicum, Aijacium, Ageacum, Ajacium, Ajacum.

ALAIGNE (*Alagno*).
Alanianhum, Alanhanum, Alaneum, Alanum.

ALAIRAC. (*Laïrac*).
Alaricum, Alairacum, Alaracum, Layrachum, Alarach, Layrac.

ALBAS. (*Albas*).
Albaricum, Albarium, *de* Albaribus, Albares, Albars.

ALBIÈRES. (*Albièros*).
de Albieris, Albariæ, *de* Albariis.

ALET. (*Alet*).
Electa, Electum, Alectum, Alecta, Aleth.

ALZONNE. (*Alzouno*).
Ausona, Alzona, Alsona, Elzona, Alsone.

ANTUGNAC. (*Antugnac*).
Altuniacum, Atluniacum, Antiniacum, Antanhacum, Antunhacun, Antugnacum, Antunnac.

ARAGON. (*Argou*).
Arago, *de* Aragone.

ARGELIERS. (*Arjiliès*).
de Argiliis, Argeleria, *de* Argeleris, Argilés.

ARGENS. (*Argéns*).
de Argentiis, Argentianum, *de* Argenchis, Arjens.

ARMISSAN. (*Armissa*).
Armissanum, *de* Armissa.

ARQUES. (*Arcos*).
Arcas, *de* Arquis, Archis.

ARQUETTES. (*Arquétos*).
Archa, Archetas, Arqueta.

ARTIGUES. (*Artigos*).
de Articis, *de* Artigiis, Artigas.

---

(1) Les mots écrits en lettres italiques sont les noms patois des communes au XXe siècle.

ARZENS. (*Arzéns*).
de Arzinguis, *de* Arzenchis, *de* Arzenco, Arzenc, Arsents.

AUNAT. (*Aùnat*).
Honata, Honatum, *de* Aunato.

AURIAC. (*Aùriac*).
Oraria, Auriacum, Auriachum, Auriagus, Auriag.

AXAT. (*Axat*).
de Saxato, Adesate, *de* Assaco, Axatum.

AZILLE. (*Azilho*).
Attilianum, Aselianum, Asilianum, Azilhanum, Asilliæ, Azillanum, Azilhan-le-Comtal.

BADENS. (*Badéns*).
Badencas, Badenchus, *de* Badenchis, *de* Badensis, Badencs, Badenx, Baddencs, Badins.

BAGES. (*Bajos*).
Baiæ, Baianum, Bagium, Bagas, Bagum, Baja, *de* Batgis.

BAGNOLES. (*Bagnolos.*)
Bangiles, *de* Baiollis, Baianols, Banjollas, Vanhollas, Bagnoli, *de* Balneollis, Bagnhollas, Bagnuls, Baignoles.

BARAIGNE. (*Baragno*).
Varanhum, *de* Varanis, Barahnum, Baranhanum, Baragne.

BARBAIRA. (*Barbaïra*).
Tricensimum? Barbaranum, Barbayranum, Barbairan.

BASTIDE-D'ANJOU (LA). (*Labastido*).
Bastida, Bastida Andegavi, La Bastida.

BASTIDE-EN-VAL (LA). (*Labastido*).
Bastida, Bastida Vallisaquitaniæ, Bastida Vallis-Danie, Bastida de Surlacho, Surlachum, La Bastida.

BASTIDE-ESPARBAIRENQUE (LA). (*Labastido*).
Bastida, Bastida Proverenqua, Bastida Preverencha, Perveyrenca, Preveirencha.

BELCAIRE. (*Belcari*).
Bellicadrum, Bellocadrum, Belloquadrum, Belcadrum, Belcayre.

BELCASTEL (ET BUC). (*Belcastel*).
Bellocastrum, Bellum-Castellum.

BELFLOU. (*Belflou*).
Vallisfloris, Valflor, Belflour, Belflor.

BELFORT. (*Belfort*).
de Belloforti.

BELLEGARDE. (*Bellogardo*).
Villagarda, Balagarda, Bellagardia.

BELPECH. (*Belpetch*).
Belpodium, Podium, Belpoy, Beaupuy, Belpuech.

BELVÈZE. (*Belbéze*).
Bellum videre, *de* Bellovidere, Belvezer.

BELVIANES. (*Belbianos*).
de Belvianis.

BELVIS. (*Belbis*).
de Bellovisu.

BERRIAC. (*Bériac*).
Beriacum, Beriachum, *de* Berriacquis, Berriagum.

BESSÈDE-DE-SAULT. (*Becèdo*).
Bexada, Besseda.

BEZOLE (LA). (*Labouzolo*).
Vezola, Bezola, la Bozola.

BIZANET. (*Bizanet*).
Bisanum-Atterium, Bizan de las Attières.

BIZE. (*Bizo*).
Bicianum, Visanum, Bisanum, Bizanum, Bisanum-Granolherianum, Bizan-Granoulhères, Bizan, Biza.

BLOMAC. (*Bloumac*).
de Bulmado, Blumacum, *de* Blomaco, Blumat.

BOUILHONAC. (*Bouilhonac*).
Bucliniacus, Boligna, Boliana, Bulliniacus, Boliniacum, Bolhonacum, *de* Bolonachs, Boionac, Bolonac.

BOUISSE. (*Bouissos*).
Buscinianus, Buxinianus, Buxiniacum, Buxa, Boxa, Boissa, Boyssanum, Boxan.

BOURIÈGE. (*Bourièjo*).
Boregia.

BOURIGEOLE. (*Bourijolos*).
Burgola, de Borigiollis.

BOUSQUET (LE). (*Le Bousquet*).
de Bosqueto.

BOUTENAC. (*Boutounac*).
Bottenacum, Bothenacum, Boutenacum.

BRAM. (*Bram*).
Ebromagus, Bromium, Bromum, Brom, Bramum.

BRENAC. (*Brunac*).
Bernachum, Brenachum, Brenacum.

BRÉZILHAC. (*Brézilhac*).
Braciliacum, Brasiliacum, Brassiliagum, Bresiliacum.

BROUSSES (ET VILLARET). (*Broussos*).
Bruciæ, Broxa, Broxas, *de* Brossis, Brosses.

BRUGAIROLLES. (*Brugairolos*).
de Burgairolis, *de* Brogairolas, *de* Brugairollis.

BUC. (*Buc*).
de Buxo, Bucum.

BUGARACH. (*Bugarach*).
Burgaragium, Bugaragium, Bugaraig.

CABRESPINE. (*Cabrespino*).
Caputspina, Caprariarum, Capraspina, Cabraspina, Cabrespina.

CAHUZAC. (*Cahuzac*).
Causacum.

CAILHAU. (*Caillaou*).
Callavum, Calovum, Calhavum, Cailhavum, Callau, Calau.

CAILHAVEL. (*Caillabèl*).
Callavellum, Cailhavellum.

CAILLA. (*Cailla*).
Callarium, Kallianum, Calha.

CAMBIEURE. (*Cambiourés*).
Campusliber, *de* Campoliberio, Campluire.

CAMPAGNA-DE-SAULT (*Campagna*).
Campania, Campanha, Campanhia.

CAMPAGNE-SUR-AUDE. (*Campagno*).
Campania.

CAMPLONG. (*Camploung*).
Campuslonguis, *de* Campolongo, Champlong.

CAMPS (ET CUBIÈRES). (*Camps*).
Campum, *de* Campis, Cams.

CAMURAC. (*Camurac*).
Camuracum.

CANET. (*Canét*).
Canedum, Canetum, Chanetum, Kanetum, Cannetum, Chaned, Chanet, Cannet.

CAPENDU. (*Campendut*).
Liviana ? Campendudum, *de* Canesuspenso, Campendutum, Capendut, Campadut, Campendu.

CARCASSONNE. (*Carcassouno*).
Carcasum Tectosagum, Carcassio, Colonia Julia, Carcassum, Karkassona, Carcassonia, Carcassona.

CARLIPA. (*Carlipa*).
Carolipagum, Carolipacum, Carlipaschum, Carlipagus, Carlipacum, Carlipac.

CASCASTEL. (*Cascastèl*).
Cassium Castellum, Cacium Castellum, Calzcastellum, Cascastelh.

CASSAIGNE (LA). (*Lacassagno*).
de Cassianeis, Cassanea, Cassanha.

CASSAIGNES. (*Cassagnos*).
Arbuxellum ? Vaironum ? Cassiania, Cassanyes.

CASSÉS (LES). (*Lescassés*).
de Cassere, *de* Casseriis.

CASTANS. (*Castans*).
Castaniarias, *de* Castaneis.

CASTELMAURE. (*Castelmaùré*).
Castellum Maurum, *de* Castro Mauri.

CASTELNAUDARY. (*Castelnaùt*).
Castrum Arryi, Castrumnovum de Arrio, Castrumnovum-darium, Castelhum novum, Chateauneuf d'Ary, Chaury.

CASTELNAU-D'AUDE. (*Castelnaùt*).
Castrum novum, Castellum novum.

CASTELRENG. (*Castelreng*).
Castrum Rescindum.

CAUDEBRONDE. (*Cadobroundo*).
Calidabrunda, *de* Calida Bronda.

CAUDEVAL. (*Codebal*).
Calidavallis, Cadoval, Codabal.

CAUNES. (*Caunos*).
Bufentis, Caunæ, Caunas, *de* Caunis, Cauna.

CAUNETTES-EN-VAL. (*Caùnetos*).
de Caunis, *de* Caunetis Vallis Aquitaniæ.

CAUNETTES-SUR-LAUQUET. (*Caùnetos*).
Caunas de Loqueto, Caunæ de Lauqueto.

CAUX (ET SAUZENS). (*Caùs*).
Caucium, Caucus, *de* Caucis, Caugus, Chaucas, Cauces.

CAVANAC. (*Cabanac*).
Kavannacum, Cavanacum, Chabanacum, Canabacum, Cabanacum, Cavanach, Cavenac.

CAZALRENOUX. (*Cazalrenous*).
de Cazali renatis.

CAZILHAC. (*Cazilhac*).
Casalacum, Cassiliacum, Casiliacum, Casilhacum, Casiliag, Casiag, Casilhag.

CENNES-MONESTIÈS. (*Cénos*).
Monasterium, Cena de Monasteriis.

CÉPIE. (*Cépio*).
Capianum, Cepianum, Cypianum, Sipianum, Sepianum, Sépian.

CHALABRE. (*Enchalabro*).
Cheiranum, Cisalabra, Cissalabrum, Yssalabra, Escalabra, Esshalabra.

CITOU. (*Citou*).
Exitorium Caunæ, Extorium, Exequarium, Eissetor, Issitor, Citour.

Clat (le). (*Leclat*).
Clatum.

Clermont-sur-Lauquet. (*Clarmount*).
Clarusmons, *de* Claromonte, Clarmons, Clarmunt, Clermunt.

Comigne. (*Coumigno*).
Cuminhanum, Cuminianum, Cominianum, Cominhanum, Cumingan, Cuminhan, Comignan.

Comus. (*Coumus*).
de Communis.

Conilhac-la-Montagne. (*Counilhac*).
Conilhacum.

Conilhac-du-Plat-Pays. (*Counilhac*).
Conilliacum.

Conques. (*Councos*).
Conchas, *de* Conchis, Concæ, Conencs.

Corbières. (*Courbièros*).
Corberia, *de* Corberiis.

Coudons. (*Coudouns*).
de Condonhibune, *de* Codunchis.

Couffoulens. (*Coufoulèns*).
Confolencium, Confolentes, Coffolentum, *de* Coffolenis, *de* Coffolenchis, Confolent, Confluent, Cofolench.

Couiza. (*Couiza*).
Colusianum, Cuvicianum, Cuidanum, Couizanum.

Counozouls. (*Counozouls*).
Conosolium, Cornazanum.

Cournanel. (*Cournanèl*).
Cornilianum, Cornaclanelium, Cornanellum.

Coursan. (*Coursa*).
Corcianum, Cortianum, Corsanum, Corsan.

Courtauly. (*Courtaùli*).
Curta aula, Curtaula.

Courtète (la). (*Lacourtèto*).
Corteca, Curteta, Corteta.

Coustaussa. (*Coustaùssa*).
Constantianum, Coustansanum, Coustansa.

Coustouge. (*Coustoujo*).
Custodia, Custogia, Costoia, Custujanum, Custoia, Custogæ.

Cruscades. (*Cruscados*).
de Chischadis, Aruscada, *de* Eruscadis, Cruscada.

Cubières. (*Cubièros*).
Capraria, Cubaria, Cuberia.

CUCUGNAN. (*Cucugna*).
Cucuciagum, Kuquegnum, Kuquagnum, Cucunianum.

CUMIÈS. (*Cumiès*).
Chatmerium, Chutmerium, Cutmerium, Cumerium, Cumierum.

CUXAC-CABARDÈS. (*Cuxac*).
Quensiacum, Cucusiacum, Cucciacum, *de* Cuxiis, Cuisiachum.

CUXAC-D'AUDE. (*Cuxac*).
Curcuciacum, Curcuciacus, Cuciacum, Cuguciacus, Cucuciagum, de Cuciis, Cursiacum, Cugciacum, Cuxanum.

DAVEJEAN. (*Dabéja*).
Daveganum, Davejanum, Davejan.

DERNACUEILLETTE. (*Darnacuilleto*).
Arnecoleta, Darnacolleta, Darnacholeta, Dernacullita, Dernacuilhète.

DIGNE-D'AMONT (LA). (*La Digno d'Amount*).
de Dinhano superiore, Ladinianum, Ladinhanum, La Dina d'Amont.

DIGNE-D'AVAL (LA). (*La Digno d'Abal*).
de Dinhano inferiore, Ladinhanum, Ledinhanum, Ledianum, La Dina d'Aval.

DONAZAC. (*Dounazac*).
Donasachum.

DOUZENS. (*Douzéns*).
Tricensimum ? *de* Dozenchis, Dosencs.

DUILHAC. (*Duilhac*).
de Ulhaco, Dulachum, Dulhacum.

DURBAN. (*Durba*).
Turribianus, Durbandum, Durbanum.

EMBRES-(ET-CASTELMAURE). (*Embrés*).
de Embris.

ESCALES. (*Escalos*).
Aicharias, Aicharas, Escayras, *de* Scayriis, *de* Scalis, *de* Escalis.

ESCOULOUBRE. (*Escouloubrés*).
Scolobrium, Escolobra, Escholabra.

ESCUEILLENS. (*Escuillens*).
de Esculenchis, *de* Estulenchis.

ESPÉRAZA. (*Espéraza*).
Speradanum, Asperazanum, Sperazanum, Esperazanum, Speradan, Esperazan.

ESPEZEL. (*Espézèl*).
de Spezello.

FA. (*Fa*).
Fanum.

FABREZAN. (*Fabreza*).
Bercianum, Borricianum, *de* Fanbrecis, Fabersa, Fabricianum, Fabrisianum, Faborizianum, Fabersanum, Fabriza.

FAGE (LA). (*Lafajo*).
Fagia.

FAJAC-EN-VAL. (*Fajac*).
Fajacum, Fajanum, Fajag.

FAJAC-LA-RELENQUE. (*Fajac*).
Fayacum de Soleris, Fageacum.

FAJOLLE (LA). (*Lafajolo*).
Fajola.

FANJEAUX. (*Fanjaùs*).
Fanum Jovis, Fanum, Phanumjovis, *de* Fouenjaus, Fan-Jaùs

FÉLINES. (*Félinos*).
Felinæ, Fellinæ, *de* Felinis.

FENDEILLE. (*Fendelho*).
Fendelhia, Fendelia.

FENOUILLET. (*Fenouillét*).
Fenolethum, Feunilletum, Fenoulhetum.

FERRALS. (*Ferrals*).
Ferrales, *de* Ferralibus.

FERRAN. (*Ferran*).
Ferrandum, Ferranum, Feran.

FESTES(-ET-St-ANDRÉ). (*Festos*).
Fausta, Effesta, Festa.

FEUILLA. (*Fulha*).
Follopianum, Folianum, Fulhanum.

FITOU. (*Fitou*).
ad Vigesimum ? Fictorium, Ficte, Fictor, Fitour.

FLEURY. (*Fluris*).
Perinhanum, Perignanum, Perigna de Flory, Flory (*duc de Fleury, seigneur de Pérignan*).

FLOURE. (*Flouro*).
Fluranum, Floranum, *de* Floranis, Floran.

FONTANÉS. (*Fontanés*).
de Fontanis.

FONTCOUVERTE. (*Founcoubèrto*).
Fons cooperta, Fons coopertus, Fonscuberta.

FONTERS-DU-RAZÈS. (*Fontiès*).
de Fonte Ircii, *de* Fonte erecto.

FONTIÈS-CABARDÈS. (*Fountiès*).
Fontia, Fontianum.

FONTIÈS-D'AUDE. (*Fountiès*).
Foncianum, *de* Fonseana.

FONTJONCOUSE. — *Founjouncouzo.*
Fontes, Fonsjoncosus, Fonsjocosa, Fonsjocosus, Fontjunchusa.

FORCE (LA). (*Laforço*).
Forcia, Fortsia, Forcia Ramundi Ferrandi.

FOURNES. (*Fournos*).
Furnum, Furnæ, Fornæ, Fornas.

FOURTOU. (*Fourtou*).
de Aquis a Fortuno, Fortonum, Fortovum.

FRAISSÉ-CABARDÈS. (*Fraïssé*).
Fraxinum, *de* Fraxinis.

FRAISSÉ-DES-CORBIÈRES. (*Fraïssé*).
Fraixinum, Fraxinum.

GAJA-LA-SELVE. (*Gaja*).
Gaianum sylvæ, Gajanum.

GAJA(-ET-VILLEDIEU). (*Gaja*).
Gaianum, *de* Gajano.

GALINAGUES. (*Galinagos*).
de Galinageriis, Galinejæ.

GARDIE. (*Lagardio*).
Gardia, Guardia.

GENERVILLE. (*Ginerbilo*).
Genervilla.

GINCLA. (*Gincla*).
Ginclanum.

GINESTAS. (*Ginestas*).
de Genestaribus, Genestars, Genestas.

GINOLES. (*Ginolos*).
de Ginolis, Gignolis.

GOURVIEILLE. (*Gourbièlho*).
Gourvilla.

GRAMAZIE. (*Gramazi*).
Garmasium, Garmacia, Garmatium, Gunarmazia, Guarmazia, Gramasia, Gramatia, Garmase.

GRANÈS. (*Granés*).
Gragnanum, *de* Gradanis, *de* Granis.

GREFFEIL. (*Gréfeilh*).
Agrifolium, Agrefolium, Agrifolia, Agrefuelh, Grefuelh.

GRÈZES. (*Grézos*).
Grecentarius, Gredæ.

GRUISSAN. (*Gruissa*).
Gorgocianum, Grussanum, Gruyssanum.

GUEYTES(-ET-LABASTIDE). (*Guèitos*).
de Gueytiis.

HOMPS. (*Oums*).
Hosuerbas ?, Userva ?, *de* Ulmo, *de* Ulmis, Oums, Homs.

HOUNOUX. (*Ounous*).
Honosium, Honosum, Honos, Onos.

ILHES (LES). (*Las Ilhos*).
Insulæ, las Ilas, la Ila, les Hilles.

ISSEL. (*Issèl*).
Isseyum, Yssilium, Exilium, Xilium.

JONQUIÈRES. (*Jounquièros*).
Joncarias, *de* Jonqueriis.

JOUCOU. (*Joucou*).
Sanctus Jacobus, Jocundum, Joconum, Jocum, Jocou.

LABÉCÈDE-LAURAGUAIS. (*Labécèdo*).
Beceta, Besseta, Bessota, Besseda.

LACOMBE. (*Lacoumbo*).
Comba.

LADERN. (*Ladèr*).
Aladernum, Aladern.

LADEVÈZE. (*Ladebézo*).
Daveza, la Debeza.

LAGRASSE. (*Lagrasso*)
Novalius, Crassa, Grassa.

LAIRIÈRE. (*Laïrièro*).
Lauriera, Laireræ, Leyreria, Layreræ.

LANET. (*Lanét*).
Alanhetum, Lanetum.

LANOUVELLE. (*La Noubèlo*).
Village de fondation moderne.

LAPALME. (*Lapalmo*).
Palma, Villa Palmæ.

LAPRADE. (*Laprado*).
Pratum, Prada.

LAPRADELLE(-PUILAURENS). (*Lapradèlo*).
Pradella, *de* Pratella.

LASBORDES. (*Lasbordos*).
Villa Bordas, *de* Bordis.

LASSERRE. (*Lasserro*).
Serra.

LASTOURS. (*Lastours*).
Menia, Melia, Cabellia, Caput Arietis, Cabaretum, *de* Turribus, Lastors.

LAURABUC. (*Laùrabuc*).
Lauracumbucum, *de* Lauraco Buco.

Laurac. (*Laùrac*).
Lauriacum, Lauracum, Lauragum, Laurag.

Lauraguel. (*Laùraguèl*).
Lauraguellum.

Laure. (*Loùro*).
de Aura, Lauras, Lauranus, Lauranum, Lauran.

Lavalette. (*Labalèto*).
Terminium Valletæ, Valetta.

Lespinassière. (*Lespinassièro*).
Spinaceria, Spinasaria.

Leuc. (*Leùc*).
Lucum, Leucum, Leuchus, *de* Locis, Leocum, Leuchum, Leuch, Leu.

Leucate. (*Laùcato*).
Locata, Laucata, Leucata.

Lézignan. (*Lézigna*).
Vallis Borriana ?, Licinianum, Lazinianum, Lezignanum, Lezianum, Lesinha.

Lignairolles. (*Lignairolos*).
Linairolæ, *de* Linayrollis.

Limoux. (*Limous*).
Vicus Atacis ?, Limosus, Limosum, Limoz.

Limouzis. (*Limouzis*).
Limosinum, *de* Limosinis.

Loupia (*Loupia*).
Lupianum.

Louvière (la). (*Laloubièro*).
Luparia.

Luc-sur-Aude. (*Luc*).
Lucum, Luchum.

Luc-sur-Orbieu. (*Luc*).
Lucus, Luchus.

Magrie. (*Magri*).
Magrinianum, Magrianum, Magrignan, Magrian.

Mailhac. (*Maillac*).
Maglachum, Malachum, *de* Malac, Maillach.

Maisons. (*Maizous*).
Mansiones, *de* Maisonibus, Maysones, *Maisos*.

Malras. (*Malras*).
Mauravallis, Malerasium, Malrasium, Malrasum.

Malves. (*Malbos*).
Malvia, Malvum, *de* Malviis, Malvas.

Malviès. (*Malbiès*).
de Malvicio, Malverium, *de* Malvario, *de* Malveriis, *de* Malveris, Malver.

MAQUENS. (*Maquéns*).
de Machenchis, *de* Maquenchis, Machens.

MARCORIGNAN. (*Marcourigna*).
Mercurianum, *de* Mercurinhano.

MARQUEIN. (*Marquin*).
Marcheixum.

MARSA. (*Marsa*).
Marsanum, Marsum.

MARSEILLETTE. (*Marseilleto*).
Massillia, Massilla, Mausilia, Marsilia, *de* Macelheta.

MARTYS (LES). (*Les Martis*).
de Martisinis.

MAS-CABARDÈS. (*Le Mas*).
Massina, Mansum Cabardesii, Mansum Cabareti, Mansum in Cabardesio.

MAS-DES-COURS. (*Le Mas*).
Mansum Curtium, Mansum prope Curtes, Mansum de Curtibus.

MAS-S^tes^-PUELLES. (*Le Mas*).
Mansum Sanctarum Puellarum, Mansum.

MASSAC. (*Massac*).
Massactium, *de* Massiaco, Massacum.

MAYREVILLE. (*Mayrebillo*).
Macravilla, Matrevilla.

MAYRONNES. (*Mairounos*).
Mairolæ, Maironæ.

MAZEROLLES. (*Mazerolos*).
de Mazollis, Mazirolas, Mazerolæ.

MAZUBY. (*Mazubi*).
Mazubium.

MÉRIAL. (*Mérial*).
Gebetz, Mérial.

MÉZERVILLE. (*Mezerbilo*).
Mechavilla, Miejavielha, Miseriævilla.

MIRAVAL-CABARDÈS. (*Mirabal*).
Miravallis Cabardesii, Miraballis, *de* Miravalle.

MIRAVAL-LAURAGUAIS. (*Mirabal*).
Miravallis Lauraguesii.

MIREPEISSET. (*Miropèisset*).
Mirapeissetum, *de* Miro pisseto.

MISSÉGRE. (*Missègro*).
Melisiricum, *de* Missilgra.

MOLANDIER. (*Moulandiès*).
Molendinum, *de* Monte-landetio, Monslanderius, Montlederius.

MOLIÈRES *(Moulièros)*.
Moleira, Molera, *de* Moleriis.

MOLLEVILLE. (*Moulhobilo*).
Molletum villa, Mollevilla.

MONTAURIOL. (*Mountaùriol*).
Mons Aureiolæ, *de* Monte Auriolo, Montauriolus.

MONTAZELS. (*Mountazèls*).
de Montazellis, *de* Monte azelli.

MONTBRUN. (*Mountbru*).
Monsbrunus, *de* Montibruno.

MONTCLAR. (*Mountcla*).
Monsclarus, *de* Monteclaro.

MONTFERRAND. (*Mountferran*).
Mons Ferrandus, *de* Monte Ferrando.

MONFORT. (*Mountfort*).
Monsfortis, *de* Monte forti.

MONTGAILLARD. (*Mountgaillart*).
Monsgalhardus, Monsgaillardu.

MONTGRADAIL. (*Mountgradal*).
de Montegreliendo, Monsgardallus, Monsgardellus, *de* Montegardal.

MONTHAUT. (*Monntaùt*).
Monsaltus, *de* Montealto, Montalt.

MONTIRAT. (*Mountirat*).
Monsiratus, *de* Monte irato, *de* Monte Yrati.

MONTJARDIN. (*Mountjardin*).
Monsgarderius, Monsgardenus, *de* Montejardino.

MONTJOI. (*Mountjoio*).
Munio, Monsjovis, Monsjoy, Monioy.

MONTLAUR. (*Mountlaù*).
Septembrianum, Monslaurens, Mons Laurinus, Monslaurus, *de* Montelauro.

MONTLEGUN. (*Mountlégun*).
Monslongus, *de* Montelongone, Montlong.

MONTMAUR. (*Mountmaùré*).
Monsmaurus, *de* Montemauro.

MONTOLIEU. (*Mountouliù*).
Villa Secarii, Villa Segarii, Castrum Mallasti, *de* Malaste, Monsolivus, *de* Monteolivo, Montoliù.

MONTRÉAL. (*Mountréal*).
Mons Aeriæ, Mons regalis, Monsreial.

MONTREDON. (*Mountrédoun*).
Monsrotundus, *de* Monterotundo.

Montséret. (*Mountséret*).
de Montesereno.

Monze. (*Mounzo*).
ad Montes, Monsanum, Monza.

Moussan. (*Moussa*).
Mujanum, Musiacum, Mocianum, Mossanum.

Moussoulens. (*Moussouléns*).
Moschelingus, de Mossolenchis, *de* Mossolenis, Mossolinch, Mociolens, Mossolencs.

Mouthoumet. (*Mouthoumét*).
Axthomecum, Mottomecum, Motomettum.

Moux. (*Mous*).
Mursum, Mussum, Musagellum, Moysserium, Mozia, Mossium, Mouissum, *de* Muzino, Mos.

Narbonne (*Narbouno*).
Nedehna, Colonia ata, Colonia Julia, Narbo Decumanorum, Narbo Martius, Nerbona, Narbona.

Nébias. (*Nébias*).
Nevianum, Nebianum, *de* Nebianis.

Névian. (*Nébia*).
Nivianus, Nibianus.

Niort. (*Niort*).
de Rupe Aniorti, *de* Aniorto, Niortum, Aniort.

Ornaisons. (*Ournazous*).
Ornazones, Ornadons, Ornesons.

Orsans. (*Oursans*).
Orlancium, Ursantium, Orssantium.

Ouveillan. (*Oubeilla*).
Avelianum, Ovilia, Ovilianum, *de* Ovilis, Ovelanum, Ouvelanum.

Padern. (*Padèr*).
Paternum, Padernum.

Palairac. (*Palairac*).
Paleragum, Palaracum, Palareiacum, Palairacum, Palairacus, Palayranum, Palairan.

Palaja. (*Palaja*).
Palaganum, Pelaganum, Palianum, Palajanum, Palajan, Palejanum.

Paraza. (*Paraza*).
Parazanum, Parazan.

Paulignè. (*Paùligno*).
Paulinianum, Paulinhanum.

Payra. (*Païra*).
Pairanum, Payranum.

PAZIOLS. (*Paziols*).
Padulæ, *de* Pazulis, Pazules, Pazula, Pazuls.

PECHAIRIC-(ET LE-PY). (*Pécharic*).
Podium Chericum, Podium, Pécheiric, Pécharic.

PECH-LUNA. (*Pechluna*).
de Podiolunari ; *par dérision* : Pesco-lunos.

PENNAUTIER. (*Pénaùtié*).
Podium Auterii, *de* Podio Auterio, Podium nauterium.

PÉPIEUX. (*Pipious*).
Pipio, Pipiones, *de* Pepionibus, *de* Pipionibus.

PEXIORA. (*Pecsioura*).
Podium Suiranum, Podium suiriacum, Puechsyriacum, Pegsoria.

PEYREFITE-DU-RAZÈS (*Peirofito*).
Petrafica, Pétrafita, Pétraficta.

PEYREFITE-SUR-L'HERS. (*Peirofito*).
Petraficta, Pétrafitta.

PEYRENS. (*Peyréns*).
de Petrosiis, *de* Petrilensis, *de* Peyrinchis, Peyrenchi.

PEYRIAC-DE-MER. (*Périac*).
Petriacum, Peyriacum Cuberiæ, Periacum, Peyracum.

PEYRIAC-MINERVOIS. (*Périac*).
Petriacum, Payrachum, Periachum, in Minerbesio.

PEYROLLES. (*Peirolos*).
Pétrolæ, *de* Peyrolis.

PEZENS. (*Pézens*).
de Vicinis, Pezenchæ, *de* Pisinchis, Pisinchum, *de* Piuzchis, Pizins, Pesencs.

PIEUSSE. (*Piùsso*).
de Podio saxo, Puncianum, Pincianum, Peussonna.

PLAIGNE. (*Plagno*).
Pauliacum ?, *de* Planedis, Planhanum, Planha.

PLAVILLA. (*Plabilla*).
Planum Villarium.

POMARÈDE (LA). (*Lapoumarédo*).
Pomareta, Pomareda.

POMAS. (*Poumas*).
Pomarium, *de* Pomariis, *de* Pomaribus, *de* Pomaris, Pomars.

POMY. (*Poumi*).
de Ponte Mirone, *de* Appomiis ?, *de* Pomiis.

PORTEL. (*Pourtèl*).
Portellus.

POUZOLS. (*Pouzols*).
de Posolis, *de* Posolibus, Posols.

PRADELLES-CABARDÈS. (*Pradèlos*).
Pratum, Prada, Pradellæ.

PRADELLES-EN-VAL. (*Pradèlos*).
Pratellæ, Pradellæ.

PREIXAN. (*Preisso*).
Pricsanum, Prexanum, Prexianus, Prissanum, Preyssanum, Prexan, Preissan, Preisse.

PUGINIER. (*Puginiès*).
Podium Aygnerium, Podium Aynerium.

PUICHÉRIC. (*Puchéric*).
Podium Theoderici, Podium Chairicum, Podium Xairicum, Puigéric.

PUILAURENS. (*Pélaùrens*).
Podium Laurentii.

PUIVERT. (*Pébérl*).
Podium viride.

PY (LE). (*Le Pi*).
Pinum, Pennum. (*Pechairic-et-le-Py*).

QUILLAN. (*Quilla*).
Calianum, Kalhanum, Quilianum, Quillianum, Quilhanum.

QUINTILLAN. (*Quintilla*).
Quintianum, Quintinianum, Quintilanum, Quintilianum, Quintilane.

QUIRBAJOU. (*Quirbajou*).
de Queriobajove, *de* Quintobajone.

RAISSAC-D'AUDE. (*Raïssac*).
Rexacum, *de* Raisago, Raisag.

RAISSAC-SUR-LAMPY. (*Raïssac*).
Crencianum, Cressenteria, Cressagum, Crissagum, Resciacum, Raxiacum, Raixianum.

REDORTE (LA). (*La Rédorto*).
Retorta, Redorta, Laredorta.

RENNES-LE-CHATEAU. (*Rennos-lé-Castèl*).
Redda, Castrum Redæ, Reses.

RENNES-LES-BAINS. (*Bans de Rennos*).
de Balneis Montisferrandi, Règnes.

RIBAUTE. (*Ribautos*).
Rippa alta, Riballa, Rippa atta, Ribatta.

RIBOUISSE. (*Ribouisso*).
Rivobuixa, Riubuixa, Rieubuissa.

RICAUD. (*Ricaùd*).
Ricaldum, Reccadum, Ricaudum.

RIEUX-EN-VAL. (*Rious*).
Rivus Vallis aquitaniæ, Rivus Vallensis, Rivus.

RIEUX-MINERVOIS. (*Rious*).
Rivus de Minerba, Rivus, Rieus, Rius, Riau.

RIVEL. (*Ribèl*).
Rivellum, Riveilhum.

RODOME. (*Roudomo*).
Rodoma.

ROQUE-DE-FA (LA). (*La Roco*).
de Ruppe de Fano, Rocha de Fano, Roca de Fa.

ROQUECOURBE (*Rococourbo*).
de Rupe curva, *de* Rupe corva, Rocha curva, Rocacorba.

ROQUEFÈRE. (*Rocofèro*).
de Rupe Fera, Roca de Fera.

ROQUEFEUIL. (*Rocofuèlh*).
de Rupefolio, Rocafolium, Roquafuelh.

ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES. (*Rocofort*).
de Rupe forti, Rocafort.

ROQUEFORT-DE-SAULT. (*Rocofort*).
de Rupeforte de Saltu.

ROQUETAILLADE. (*Rocotalhado*).
de Rope talhiata, Roqua talhata, Roca tallata.

ROUBIA. (*Roubia*).
Robianum, Rubianum, Roubian.

ROUFFIAC-D'AUDE. (*Roufiac*).
Rofiacum, Rofianum, Roffiacus, Rufiacus, Rofiac d'Alquier, Rouffian.

ROUFFIAC-DES-CORBIÈRES. (*Roufiac*).
de Rupe fixa ? Roffianum, Rufiacus, Rofiac.

ROULLENS. (*Roulléns*).
Rodolehns, Rollinchæ.

ROUTIER. (*Routié*).
Riucerium, Rieuterium, *de* Riuterio, *de* Reuterio.

ROUVENAC. (*Roubénac*).
Rovenacum.

RUSTIQUES. (*Rousticos*).
Rusticanum, Rosticanum, Rusticæ, Rusticas.

SAINT-AMANS. (*Sant-Amans*).
Sanctus Amantius.

SAINT-ANDRÉ. (*Sant-Andriù*).
Sanctus Andreas, Sanct Andreu. (F*estes et Saint-André*).

SAINT-ANDRÉ-DE-ROQUELONGUE. (*Sant-André*).
Sanctus Andreas de Rupe longa, *de* Roca longa.

SAINT-BENOIT. (*Sant-Benouèt*).
Sanctus Benedictus de Salsio, Sant Benezeit.

SAINTE-CAMELLE. (*Santo-Camèlo*).
Sancta Camella.

SAINTE-COLOMBE-SUR-GUETTE. *Santo-Couloumbo*).
Sancta Columba de Chercorbes, *de* Chercurbes.

SAINTE-COLOMBE-SUR-L'HERS. (*Santo-Couloumbo*).
Sancta Columba.

SAINT-COUAT-D'AUDE. (*Sant-Cougat*).
Sanctus Cucufatus de Flexo, *de* Sancto Cogato, Sant Cogat.

SAINT-COUAT-DU-RAZÈS. (*Sant-Cougat*).
Sanctus Cucufatus in Reddesio, Sanctus Cuatus Reddesii.

SAINT-DENIS. (*Sant-Danis*).
Sanctus Dionisius in Cabardesio.

SAINTE-EULALIE. (*Sant'Aularjo*).
Sancta Eulalia, Sancta Aulalia, Sancta Aulazia, Sancta Aulajia, Sancta Aularja, Sainte-Aulazie.

SAINT-FERRIOL. (*Sant-Ferriol*).
Sanctus Ferreolus, Sanctus Ferriolus.

SAINT-FRICHOUX. (*Sant-Fritchous*).
Vicus fructuosus, Sanctus Fructuosus.

SAINT-GAUDÉRIC. (*Sant-Gouderic*).
Sanctus Gaudericus, Sanctus Godericus, Sanctus Godricus.

SAINT-HILAIRE. (*Sant-Hilari*).
Sanctus Hilarius, Sanctus Hilarinus.

SAINT-JEAN-DE-BAROU. (*Sant-Jan-de-Barrou*).
Sanctus Joannes de Berro, *de* Barrio.

SAINT-JEAN-DE-PARACOL. (*Sant-Jan-de-Paracol*).
Sanctus Joannes de Paracollo, *de* Paracolis, *de* Paracols.

SAINT-JULIA-DU-BEC. (*Sant-Joulia*).
Sanctus Julianus de Becco.

SAINT-JULIEN-DE-BRIOLA. (*Sant-Julian*).
Sanctus Julianus.

SAINT-JUST-DE-BELLENGARD. (*Sant-Just*).
Sanctus Justus.

SAINT-JUST-ET-LE-BÉZU. (*Sant-Just*).
Sanctus Justus Buzani, *de* loco Bezoni.

SAINT-LAURENT-DE-LA-CABRERISSE. (*Sant-Laürens*).
Sanctus Laurentius de Capranna, *de* Capranca, *de* Caprania, *de* Cabbrerissa, *de* Cabreresses.

SAINT-LOUIS. (*Sant-Louis*).
Sanctus Ludovicus.

SAINT-MARCEL. (*Sant-Marcèl*).
Sanctus Marcellus.

SAINT-MARTIN-DES-PUITS. (*Sant-Marti*).
Sanctus Martinus de Puteo.

SAINT-MARTIN-DE-VILLEREGLAN. (*Sant-Marti*).
Sanctus Martinus de Villereglano, Sanctus Martinus Villereclam.

SAINT-MARTIN-LYS. (*Sant-Marti*).
Sanctus Martinus de Taussaco, *de* Tissaco, *de* Petra Lesia.

SAINT-MARTIN-LALANDE. (*Sant-Marti*).
Sanctus Martinus de Landa.

SAINT-MARTIN-LE-VIEIL. (*Sant-Marti-le-Bièl*).
Sanctus Martinus, *de* Sancto Martino Veteri.

SAINT-MICHEL-DE-LANÈS. (*Sant-Miquel-de-Lanès*).
Sanctus Michael de Lanès.

SAINT-NAZAIRE. (*Sant-Nazari*).
Sanctus Nazarius in Narbonesio.

SAINT-PAPOUL. (*Sant-Papoul*).
Sanctus Papulus, Sanpapullus.

SAINT-PAULET. (*Sant-Paulét*).
Sanctus Pauletus.

SAINT-PIERRE-DES-CHAMPS. (*Sant-Pèire*).
Sanctus Petrus de Calmis, de Calmes.

SAINT-POLYCARPE. (*Sant-Poulicarpo*).
Sanctus Polycarpus de Rivogrando.

SAINT-SERNIN. (*Sant-Sèrni*).
Sanctus Saturninus.

SAINTE-VALIÈRE. (*Santo-Balièro*).
de Pucio-Valeri, Sancta Valeria.

SAISSAC. (*Saïssac*).
Saxiachum, Sexa, Sexagum, Saissacum, Saixacum, Seixacum, Sexag, Seixag, Saixag.

SALLÈLES-CABARDÈS. (*Sallèlos*).
Salella, *de* Salleiis, de Salelæ in Cabardesio.

SALLÈLES-D'AUDE. (*Sallèlos*).
Salella, *de* Salellis in Narbonesio.

SALLES-D'AUDE. (*Salos*).
Salæ, *de* Salis, Sala.

SALLES-SUR-L'HERS. (*Salos*)
de Salis, *de* Salesio.

SALSIGNE. (*Salsigno*).
Salsinhanum, Salsignum, Salsinan.

SALZA. (*Salza*).
Salvazanum, Salsanum.

SAUZENS. (*Saùzéns*).
Salsingus, Saucines, Salesingues, *de* Sauzenchis, Senzaninum, Sozins.

SEIGNALENS. (*Sègnaléns*).
de Senhalencis.

SERPENT (LA). (*La Serpént*).
de Serpente.

SERRES. (*Sèrros*).
de Cireriis, *de* Serris.

SERVIÈS-EN-VAL. (*Serbiès*).
Cervianum, Servianum, Serviarium, *de* Cervariis de Calmes.

SIGEAN. (*Sija*).
Ad Signa? Segianum, Sejanum, Seianum, Segianum, Sijanum, Séjan.

SONNAC. *Sounac*).
Sonacum.

SOUGRAIGNES. (*Sougragnos*).
Sougraneha, Sograuia.

SOUILHANELS. (*Souillanèls*).
Sollanellum, Solanellum, Solhanellum, *de* Solhanellis.

SOUILHE. (*Souillo*).
Solhanum, Solhas.

SOULATGÉ. (*Soulatgé*).
Solacium, Solagium, Solagiæ.

SOUPEX. (*Soupèts*).
de Subplasenchis, Soplezens, *de* Sopedis, *de* Sopediis, *de* Sopeis.

TALAIRAN. (*Talara*).
Talarianicus, Talayricum, Talarianum, Talayranum.

TAURIZE. (*Tourizo*).
Tautiranum, Taurisanum.

TERMES. (*Tèrmos*).
Finarum termen, Terminium, *de* Terminis.

TÈRROLES. (*Terrolos*).
de Terrolis.

THÉZAN. (*Téza*).
Textaunum, Tesanum, Tesianum, Thesanum in Curberia, Texianum uteranum, Tezanum, Tezenum.

TOURNISSAN. (*Tournissa*).
Truxarenum, Tornezarnum, Tornixanum, Tornexanum, Tournitianum, Torneissarnum, Torinzarnum, Tornezan.

TOUROUZELLE. (*Tourouzèlo*).
Torozella, Torosella.

TOURRETTE (LA). (*La Tourréto*).
Turretta.

TRASSANEL. (*Trassanèl*).
Treussanellum, Tersanellum, Tressanellum.

TRAUSSE. (*Troùsso*).
Trencianum, Traucianum, Traussanum, Treussanum.

TRÈBES. (*Trébés*).
Tricensimum? de Tribus malis, Tresmals, *de* Tribus Bonis, Tresbés.

TREILES. (*Trèlhos*).
Trilha, *de* Truelhis, *de* Trolia, *de* Troliis.

TRÈVILLE. (*Trébillo*).
Trevilhacum, Tresvillæ, Trevilla.

TREZIERS. (*Tréziès*).
de Trezeriis.

TUCHAN. (*Tucha*).
Tuxanum, Tuscianum, Tuccanum, Tuchanum, Tuxsanum.

VALETTE (LA). (*Labaléto*).
Valetta.

VALMIGÈRE. (*Balmijèro*).
Vallismigeria, *de* Valle Migieira.

VENDEMIES. (*Bendémi*).
de Vendemiis.

VENTENAC-CABARDÈS. (*Benténac*).
Venteniacum, Ventenachum, Ventennacum, Ventenagum, Ventenag.

VENTENAC-D'AUDE. (*Benténac*).
Ventenacum.

VEREZA. (*Béraza*).
Verazanum,

VERDUN. (*Bèrdu*).
de Bruniquel, Verodunum, Verdunum, Verdu.

VERZEILLE. (*Bérzelho*).
Vezilianum, Veracillum, Vircilianum, Virzilianum, Verzillanum, Verzellanum, Verezellan.

VINEVIEILLE. (*Bignobièlho*).
Vina vetula, Vinha vieilha.

VILLALBE. (*Billalbo*).
Villa alba, Villalba.

VILLALIER. (*Bilalhié*).
Alderii villa, Villa Adarii, Villa Allieirum, Villalerium, *de* Vilare Aliario, Vilalhier, Vilaler.

VILLANIÈRE. (*Billanièro*).
Villaneria, Villanheira.

VILLARDEBELLE. (*Billardébello*).
Villarium de Bella, Villare de Veilha.

VILLARDONNEL. (*Billardounel*).
Villare Donellii, Villardonellum.

VILLAR-EN-VAL. (*Billarenbal*).
Villarium in Valle, Villare Aquitaniæ, Villarium.

VILLARET, (*Lé Bièla*).
Villare Rereletus, Villarium, Villareletum.

VILLAR-St-ANCELME. (*Billar-Sant-Anselmo*).
Sanctus Anselmus de Villario.

Villarzel-Cabardès. (*Billarzèl*).
Villa Rissellum, Villarzellum, Villardellum, Villarselum.

Villarzel-du-Razès. (*Billarzèl*).
Villarzellium, Villarzellum.

Villasavary. (*Billassabari*).
Villarium Savaricum, Villarium.

Villautou. (*Billaùtou*).
Villa atta.

Villebazy. (*Billobazi*).
Villabercianum, Villavesia, Villa Bezini, Villa Basini, Villabassinum.

Villedaigne. (*Billodagno*).
Villadanhanum, Villadegnum.

Villedieu. (*Billodious* par dérision : ***Millodioùs***).
Villa Dei, Villadeus.

Villedubert. (*Billodébert*).
Villa de Berto, Villaudebertum, Villa Audeberti.

Villefloure. (*Billoflouro*).
Villafluranum, Villafloriana, Villafluronis.

Villefort. (*Billofort*).
Villafortis.

Villegailhenc. (*Billogalhénc*).
Villa Gallieni, Villagailheni, *de* Villagalenno, Villa-Galien, Villa galench, Villagalen.

Villegly. (*Billaùli*).
Villa Ayglini, Villaiglinum, Villaglinum, Villa Gly, Villagley, Vilaygli.

Villelongue. (*Billoloungo*).
Villalalonga Cassaniæ, Vallis longa.

Villemagne. (*Billomagno*).
Villamanna, Villamagna, Villamaigna, Villamaina.

Villemoustaussou. (*Billomoustaussou* par dérision *Billomaïcho*).
de Villa monstancione, *de* Villamoustaussone, Villamonstanson, Villemoustoux, *de* Villamostausso.

Villeneuve. (*Billonabo*).
Villanova.

Villeneuve-la-Comptal. (*Billonabo*).
Villa nova de terra Copelata, Villanova jurisdictionis, Vilanova Comitalis, Villanova Coptal, Villanove Comptal.

Villeneuve-les-Chanoines. (*Billonabo*).
Villanova in Minerbesio.

Villeneuve-les-Montréal. (*Billonabo*).
Villanova prope Montem Regalem.

Villepinte. (*Billopinto*).
Villapicta, Villapinta, Villapenga.

VILLEROUGE-TERMENÈS. (*Billoroujo*).
Villa rubea *de* Termino, *de* Terminesio.

VILLESÈQUE-DES-CORBIÈRES. (*Billoséco*).
Villassicca de Corberiis.

VILLESÈQUE-LANDE. (*Billoséco lando*).
Villa Sicca de Landa, Villasica Landa, Villa Secarii, Villasequa.

VILLESISCLE. (*Billosisclé*). (*La Motto de Bram*, par dérision : *lé païs das Chots*).
Villa Assiscli, Lamotha de Bromio, Viiasisculi.

VILLESPY. (*Billespi*).
Villaspinum, Villespinum, Villa Spy.

VILLETRITOULS. (*Billotritouls*).
de Villatritulis, Villatritoles, Villatritols.

VINASSAN. (*Binassa*).
Vinicianum, Vinassanum, Vinosus, Vinosan.

Les Reliques, l'Argenterie et les Ornements

DE

L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE LA CITÉ DE CARCASSONNE

AUX XVIe ET XVIIe SIÈCLES

Le Bulletin de la *Société Archéologique du Midi de la France* a publié tout récemment (1) un Inventaire des Reliques et des divers objets de culte, qui se trouvaient dans le grand Sacraire de l'église Saint-Nazaire de la Cité de Carcassonne à la date du 11 juin 1639. Cet Inventaire donne une description très détaillée de la châsse qui contenait avant la Révolution le corps saint de St-Gimer, évêque de Carcassonne ; on y trouve également la description de l'antique Main de Ste-Anne avec la nomenclature de tous les bijoux en or et en argent dont la piété des fidèles l'avait ornée dès le seizième siècle (2).

J'ajouterai que le même Inventaire fournit quelques indications précieuses sur d'autres reliques conservées jadis dans la basilique Saint-Nazaire, notamment sur le corps saint de St-Lupin dans un coffre de bois doré, sur le reliquaire qui contenait l'oreille de St-Jean-Baptiste, et sur les *capses* où étaient enfermées des parties notables des ossements de St-Sébastien et de St-Nazaire.

Cet Inventaire de 1639 présente un véritable intérêt historique, parce qu'il nous donne une idée exacte des objets de culte existant dans l'église de la Cité au dix-septième siècle ; toutefois, il y a dans le Registre des Délibérations de l'ancien Chapitre cathédral, où l'Inventaire précité est contenu *in extenso*, d'autres Inventaires d'un intérêt moindre, il est vrai, mais qui complètent

---

(1) Séance du 22 mars 1904. (*Bulletin, n° 32, p. 105*).

(2) La relique de la *Main de Ste-Anne* est possédée aujourd'hui par l'église Saint-Vincent de Carcassonne. (Voir, ci-après, quelques détails historiques sur cette relique).



cependant, à mon humble avis, le relevé des richesses archéologiques de l'ancienne cathédrale de Carcassonne ; l'un d'entre eux notamment, daté du 20 septembre 1633, concerne le petit Sacraire de la même église et fait suite à l'Inventaire du grand Sacraire déjà publié. J'ai pensé qu'il serait peut-être utile de faire connaître ce nouveau document et, par la même occasion, de publier également l'Inventaire du 2 mai 1571, dont une vingtaine de lignes tout au plus ont été insérées dans les tables sommaires des Archives départementales (1).

A cause de son originalité et des particularités historiques qu'il présente, cet Inventaire, le premier en date trouvé dans le Registre, mérite l'attention des archéologues, bien qu'il soit assez sobre de détails. La première partie concerne les effets contenus dans le grand Sacraire (*folio 363 du Registre*) ; la seconde indique les ornements et les meubles du petit Sacraire (*folio 367*).

En réunissant les divers renseignements fournis par les Inventaires de l'église Saint-Nazaire de la Cité, il deviendra facile, je le crois du moins, de connaître exactement la provenance de la plupart des reliques et des anciens objets de culte (*XVIe et XVIIe siècles*) que l'on trouve de nos jours dans les trésors des églises de Carcassonne comme pièces antiques de mobilier religieux.

On n'ignore pas qu'à l'époque de la Révolution, lors de la suppression du culte, les pouvoirs publics firent dresser, à plusieurs reprises, les Inventaires de tous les objets, y compris les reliques des saints, qui se trouvaient dans les églises paroissiales, les monastères et les couvents. La plupart de ces effets sacrés, gardés pendant quelque temps à l'abri de tout usage profane, furent à la fin vendus à l'encan au profit de la République. Je dois dire cependant qu'à l'exception des matières d'or, d'argent ou de cuivre,

(1) Inventaires-Sommaires des Archives dép., Aude, *t. III*, *G. 69 bis*.

envoyées à la Monnaie par les Administrateurs des districts, les châsses en bois doré et de nombreuses reliques de saints enfermées dans des *capses* furent cédées gracieusement, par ces mêmes Administrateurs, aux Curés constitutionnels ou à d'anciens marguilliers qui les réclamaient ; d'autre part, au moment des troubles révolutionnaires, de pieuses personnes enlevèrent les reliques des églises pour les soustraire à la profanation (1) et n'eurent rien de plus pressé que de les déposer en lieu sûr ; enfin des hommes bien intentionnés achetèrent sur les places publiques, dans les ventes nationales, tout ce qui pouvait offrir un intérêt local ou artistique et parfois même un pieux souvenir.

La conséquence de ces faits multiples fut qu'après la tourmente Révolutionnaire, quand la liberté du culte se trouva de nouveau rétablie, beaucoup d'objets religieux, rendus ou rachetés, reprirent dans les églises paroissiales, notamment à Carcassonne, la place qu'ils avaient occupée avant 1790.

Je ne dois pas oublier de mentionner ici une Notice sur les Reliques de la basilique Saint-Nazaire, publiée en 1875, et vendue au profit de la fabrique de la même paroisse. Cette notice, dont l'auteur est le chanoine Tesseire, ancien curé de la Cité, contient le catalogue à peu près complet des reliques qui se trouvaient dans l'église St-Nazaire avant la Révolution, et de toutes celles qu'on y a vénérées depuis.

L'autorité diocésaine a seule le droit, comme on le sait, de porter un jugement liturgique sur l'authenticité des

(1) C'est par ce moyen que furent sauvés à Narbonne quelques ossements de St-Paul-Serge, les seules reliques que l'on possède aujourd'hui de cet ancien évêque ; à Carcassonne, la châsse contenant la Main de Ste-Anne, et un grand nombre de reliquaires, ayant appartenu aux Capucins, furent également dérobés et cachés pendant la Révolution.



reliques des saints. Pour l'examen des ossements sacrés conservés dans les châsses et les autres reliquaires de l'église Saint-Nazaire, Mgr de La Bouillerie, évêque de Carcassonne, nomma en 1872 une première Commission dont le Président effectif fut le chanoine Barthe ; cet ecclésiastique, qui s'occupait tout particulièrement d'archéologie, était très habile, paraît-il, pour ce genre de déterminations à la fois historiques et anatomiques. La *Commission des Saintes Reliques* ne s'occupa tout d'abord que des ossements sacrés ayant appartenu, avant la Révolution, à la chapelle du couvent des Capucins. Les anciennes reliques du trésor de l'église Saint-Nazaire restèrent, pour le moment, dans leur état ordinaire, c'est-à-dire que leur authenticité ne fut encore ni contrôlée ni revisée.

En 1874, Mgr Leuillieux, nouvel évêque de Carcassonne, qui, à l'exemple des évêques de l'ancien régime, ne manquait jamais, dans ses visites pastorales, d'examiner les reliques vénérées dans telle ou telle paroisse, s'occupa d'une manière spéciale des saints ossements de la basilique Saint-Nazaire ; il nomma une seconde Commission pour arriver, s'il était possible, à un jugement définitif sur leur authenticité.

Le 2 novembre 1874, d'après ce que j'ai lu dans la notice mentionnée plus haut, la Commission se réunit à la sacristie de l'évêché, où M. le curé de Saint-Nazaire avait fait apporter tous les grands Reliquaires de son église. A cette première séance, présidée par Mgr l'Evêque, la Commission examina sommairement toutes les reliques contenues dans les Reliquaires, après quoi l'Evêque nomma une Sous-Commission qui, sous la présidence de M. Barthe, fut chargée d'examiner les saints ossements dans tous leurs détails.

Tels furent les préliminaires de l'enquête sur les reliques de l'église St-Nazaire de Carcassonne. La notice rend compte de la manière dont la Sous-Commission remplit son mandat et du résultat de ses opérations. La liste des

reliques est divisée en deux catégories : la première comprend les reliques ayant appartenu à l'église de temps immémorial, la seconde celles qui y ont été apportées après la Révolution de 1790 ; parmi ces dernières, les unes provenaient du couvent des Pénitents Gris, les autres de l'église des Capucins (aujourd'hui Sainte-Gracieuse) ; elles furent déposées dans l'église de la Cité de 1807 à 1809.

Ces reliques avaient été jetées pêle-mêle dans un même sac de soie ; les étiquettes s'étaient détachées des ossements, et peut-être aucune relique, depuis le commencement du XIXe siècle, n'était vénérée sous son véritable nom. La notice sur les reliques de l'église St-Nazaire donne encore beaucoup d'autres détails très intéressants sur un grand nombre d'ossements de saints qui ne purent être déterminés par la Commission.

M. le curé fit enfermer les reliques non pourvues de reliquaires dans des sachets de soie rouge au nombre de quatre, et chacun de ces sachets dans une autre enveloppe également de soie rouge, qu'il scella du sceau de la paroisse avec de la cire.

Parmi les reliques, se trouvaient celles des martyrs St-Just, St-Constance, Ste-Clémence, Ste-Exupérie, St-Placide, St-Vincent et St-Magnus ; comme reliques moins importantes on trouve indiqués les restes de St-Bénigne, martyr, de St-Candide, de Ste-Exupérance, martyre, de St-André Avellin, et des parcelles d'ossements des saints Arnulphe, Béat, Placide, Barbe, Glodesinde, Ursule, Vincent, Maxime, Juste, Libérat, etc.

Je ferai remarquer que les reliques insignes, citées dans le catalogue de M. Tesseire, sont les mêmes que celles mentionnées ou décrites dans les divers Inventaires du XVIe et du XVIIe siècle en sorte que, en dehors même de l'approbation de ces reliques par les évêques de Carcassonne, notamment par Mgr Leuillieux, leur authenticité historique ne peut être mise en doute. Je dois dire cependant que la tradition, c'est-à-dire la croyance populaire, a

été le seul guide, avant le XV[e] siècle, dans l'attribution de quelques-unes de ces reliques à de saints personnages, et à des martyrs ou évêques de la région. On y trouve le corps saint (la tête exceptée) de St-Gimer, évêque de Carcassonne, les reliques de St-Lupin, chanoine, l'os de l'épaule de St-Nazaire, la tête de St-Just, martyr, l'oreille de St-Jean-Baptiste, etc.

Pour terminer cette introduction, je dois ajouter que, parmi les différents objets de culte en argent mentionnés dans les Inventaires, quelques vases sacrés avaient été donnés au trésor de l'église cathédrale de la Cité par d'anciens évêques ou des chanoines du diocèse, comme par exemple un calice en argent, orné des armes de M. de Planis.

Avec la robe de Mgr de Vigor, archevêque de Narbonne, enseveli en l'église de la Cité, on avait fait plusieurs ornements sacerdotaux qui existaient encore en 1633 ; sur plusieurs chasubles se trouvaient les armoiries de Mr de Bellissend, de Mgr de St-André, évêque de Carcassonne, etc. On trouve signalée également dans l'Inventaire une magnifique croix en argent, tout émaillée, avec l'image de Notre-Dame sur une face, et celle de St-Jean sur l'autre.

On lit encore que, sur la tapisserie de la chaire de l'évêque, était figurée la vie des S[ts] Nazaire et Celse ; il y avait en outre sept tapisseries représentant la Trinité, Notre-Dame, Ste Anne, etc. La plupart de ces derniers ornements étaient dus à la libéralité des familles riches de la Cité et de la Ville Basse.

Ces quelques lignes suffiront, je crois, pour montrer au lecteur l'intérêt qui peut s'attacher à la description des différents objets de culte conservés aux XVI[e] et XVII[e] siècles dans l'église St-Nazaire, telle du moins que les Inventaires anciens de la basilique de Carcassonne nous l'ont donnée.

Carcassonne, le 7 novembre 1904.

Abbé Edmond BAICHÈRE,
Membre titulaire résidant.

1° Inventaire du Grand Sacraire
(2 Mai 1571).

Inventaire des Sainctes Reliques, Argenterie et ornements trouvés dans le Grand Sacraire de l'église cathédrale de la Cité de Carcassonne faict en l'an mil cinq cens soixante-unze (1571) et le second jour du moys de may comme s'en suyt :

L'an mil cinq cens soixante unze et le second jour du mois de may regnant tres chrestien prince Charles par la grace de Dieu roy de France a esté faict, renouvellé et veriffié l'inventaire dans le grand sacraire de l'église cathédralle de Carcassonne des sainctes reliques, argenterie et ornements estant dans led sacraire par nobles de Ramond Parre, mestre Bertrand de St-Martin, abbé de Caunes, chanoine en lad. église et premier scindic, Jehan Perrot, aussi chanoine en lad. église et second scindic, présent en tout comme sacristain en charge du tout maistre Anthoine Radel hebdomadier en lad. église sacristain esleu, nommé et institué par led. Chapitre pour la dite présente année mil cinq cens soixante unze a finir l'an mil V^c LXXII (1572) comme s'en suict :

Premierement le coffre du corps Monsieur St Gimier tout d'argent qu'est dans la chapelle appellée le Monument dont à l'une partie du dict coffre devers le costé ou est l'image St-Pierre y failhent cinq torelhes d'argent, une lame, une main d'argent a ung des bouts dud. coffre y fault la main d'un angel et dessus quatre bouts de fleurs de lys et l'aultre costé y failhent trois torrelles argent, auquel coffre il y a sectze ymages argent et à la tourrelle haulte y est défailhant le botton et y fault ung pillier rond entre deux imaiges au coin dud. coffre. (1)

(1) Une description très détaillée de la magnifique châsse qui contenait le corps saint de St-Gimer, est donnée dans l'Inventaire de 1639. (*Bulletin Soc. Archéol. du Midi*, n° 32, p. 107.)



Dans lad. chappelle y a autre corps sainct Lupin dans un coffre bois couvert d'un drap d'or. (1)

Item une croix de cristallin.

Item un relicquaire d'argent avec six tourrelles d'argent doubles.

Le bras de Saincte Ursulle. (2)

Ung reliquère ou sont les armes de feu Mons[r] (3) avec unze pierres de chasque cousté et une petite croix argent au bout.

Item une petite croix d'argent faicte a clarenoiste, d'un cousté est le crucifix del autre ung agneau avec pierreries de petite valeur et une pierre fault au bout.

Item la main de Madame Saincte Anne en argent enchasée avec ung annau d'or avec turquoise au pouce et y a six annaux d'or et ung d'argent et au pied bas deux ymages l'une de Sainct Jehan Batiste et l'aultre St Jean évangéliste chascun tenant ung priant et une corde patenostres et marques de diaspre. (4)

Item un relicquere ou est l'aurelhe St Jean Baptiste avec deux angels le tout d'argent lanterne au dessus sordorée avec croix au bout. (5)

Item un relicquaire d'argent a plusieurs relicques et lesd. verres rompus faict a forme de tour surdorée.

Item une croix d'argent que porte le subdiacre les fes-

---

(1) Ce coffre était dans le même état en 1639. (*Bull. Soc. Archéol. du Midi. op. cit.*)

(2) Cette relique n'est pas indiquée dans l'Inventaire de 1639. De Vic l'avait signalée cependant dans le trésor de l'église de la Cité, comme suit : *R. S. Ursulae et duodecim millia virginum.* (Chronicon episcoporum ecclesiæ Carcassonis.)

(3) Le nom du défunt n'est pas indiqué.

(4) Voir : *Inventaire de 1639* publié dans le *Bull. Soc. Archéol. du Midi*, n° 32, p. 109.

(5) De Vic : *Auricula Sancti Joannis Baptistæ*, op. cit. — *Bull. Soc. Arch. du Midi*, n° 32, p. 110.

tes solemnelles à la grand messe ou est l'image N^re^ Dame et St Jean toute esmailhée.

Item le grand reliquaire où l'on porte *le Corpus Dni* tout complet et hormis deux encoles de debas entre les petites torrelles.

Item l'image de Madame Ste Anne, Notre Dame et le petit Jhs et y fault ung petit relicquaire que pourtait Nostre Dame en la main.

Item l'image St Nazaire portant la palme en sa main d'argent et son pied de cuivre surdoré.

Item la capse ou teste de St Guymier guarnie d'une garlande d'argent avec pierreries a laquelle est defaillante une fleur ou avoit deux pierres. (1)

Item la capse sive teste St Sebastien avec deux crantz d'argent et pierreries autour du pied et garlande lesquels pied et garlande sont de cuivre. (2)

Item l'espaule St Nazaire garnie de pierreryes, aussi en failhent beaucoup. (3)

Item le benistyé avec led. passoir d'argent.

Item ung livre des S. Evangilles couvert d'argent et y a quatre botons aux coins de cuivre.

Item un grand bassin d'argent.

Item deux tasses d'argent servant pour les communions.

Item une boette d'argent à tenir le pan à chanter pour le grand autel aux festes solemnelles.

Item ung ancenssoir d'argent garni du tout sauf le bout des chaisnes et deux pieds qui sont de cuivre.

Item une navette d'argent a mettre l'encens.

Item cinq pectorals d'argent les trois esmalhés avec

---

(1) De Vic : *Caput B. Guimeræ*, op. cit. - *Bull. Soc. Arch. du Midi*, op. cit.

(2) De Vic : *R. de Capite S. Sebastiani*, op. cit. — *Bull. Soc. Arch. du Midi*, op. cit.

(3) De Vic : *Scapula S. Nazarij*, op. cit. — *Bull. Soc. Arch. du Midi*, op. cit.



pierrerie, les autres deux a l'un y a une estopaze avec armoiries de feu Monsieur d'Auxillon à l'autre y a un cristailh. (1)

Item un anneau epal avec pierrerie de perle.

Item deux pere de gans burelés d'argent.

Item quatre grandz calices surdorés avec leurs patelles d'argent surdorées.

Item la grand croix pour servir aux processions avec le boston couvert d'argent ou y failhent troys bottons en façon d'aglam (2) et une torrelle aussi defailhe a la lanterne.

Item ung bourdon d'argent que porte Monsieur le précenteur.

Item deux grands bourdons d'argent aux lanternes desquelz sont les ymages de Sainctz Nazaire et Celse.

Item deux autres bourdons d'argent moindres au sommet desquelz y a un un pelican argent.

Item deux grands chauderons argent pour servir aux grandes festes.

Item une mitre garnye d'argent surdoré et de pierreries couverte de perle meme et autour de lad. mitre grosse perle ou en manque beaucoup, aux pendans de laquelle y a sept.

Item autre mitre plus petite couverte de grosse perle

---

(1) Pierre d'Auxillon, issu des seigneurs de Sauveterre, dans le pays Castrais, était chanoine du Chapitre cathédral et Vicaire perpétuel de la paroisse de Saint-Vinceut (*Ville-Basse*), lorsqu'il fut élu évêque de Carcassonne le 7 décembre 1497. Il mourut le 24 septembre 1512 et fut enseveli, le lendemain, devant le maître-autel de son église cathédrale, à la Cité. On posa sur sa tombe une dalle de marbre blanc, ornée de son effigie, de l'écu des armes de la maison d'Auxillon et d'une épitaphe gravée autour de la dalle en caractères de l'époque. Voir Mahul : *Cartulaire de Carcassonne*, t. V, p. 478.

(2) *Aglam*, terme languedocien. (Du latin *glans*). Gland, fruit que porte le chêne ; nom donné par extension aux objets de cette forme.



garnye d'argent surdoré et de pierrerye, sur le devant y manquent cinq pierres et deux chasses d'icelle au sommet a ung..... et aux pendans y a six esmalhées et aux pendans manquent beaucoup et une pierre a la teste.

Item deux mitres blanches, l'une de satin, l'autre de damas.

Les Chappes

Au premier cancel bas du cousté du granier y a troys chappes prossessionelles chasubles diacre, subdiacre, deux estolles trois maniples deux coulets de velours vert aulbe faict a l'ecguipolent d'estoffe verte.

Au second cancel trois chappes processionalles chasuble, deulx dalmatiques, une estolle troys maniples deux couletz de velours blanc broché d'or, une estolle de velours blanc, unc albe faict a l'ecguipolent d'estoffe blanche.

Au troisiesme cancel y a deux chappes processionalles chasubles deux dalmatiques deux estolles trois maniples deux autres de velours rouge broché d'or et sont ung albe et amyt pare de l'éstoffe rouge.

Au quatriems cancel y a deux chappes processionelles chasuble diacre subdiacre de velours rouge semé d'escarchoffes d'or, deux estolles trois miniples de velours rouge albe et amyt pare d'estoffe rouge.

Au cinquiesme cancel une chappe processionnal une chasuble deux dalmatiques de velours rouge couvert de soleilh d'or deux estolles ung maniple deux coulets de velours rouge avec un botton d'argent a chascun desd. coulets albe et amics garny d'estoffe roge.

Au sixieme cancel une chappe processional, chasuble et deux almatiques de satin cramoisin rouge semé de larmes d'or une estolle ung maniple et deux coulets de mesme estoffe albe et amit garni d'estoffe rose.

Au septiesme cancel y a quatre chappes processionals l'une de drap dor que porte Monsieur le précempteur des

grandes festes deux de velours vert semée de borratges dor, une de velour bleu broché dor pour l'evesque les Inngnossens. (1)

Au huictiesme cancel une chappe processionalle une chasuble deux almatiques deux estolles trois maniples deux coulets tous de velours noyr.

Au premier cancel bas a l'entrée du Sacraire y a une chappe processional de damas blanc ouvrée a fleurs de soye deux chappes processionalles de damas chasubles diacre subdiacre deux estolles trois maniples deux coulets a chascun desquels a ung boutton d'argen et a chascun desd. almatiques y a deux bottoms d'argent et sont de damas blanc plain.

Au second cancel trois chappes processionalz chasubles diacre subdiacre deux estolles troys maniples deux coulets de damas rouge.

Au troisiesme cancel trois chappes processionnalz chasuble deux almatiques deux estolles troys maniples deux coulets de diaspre bleu albe et amit garnys de mesme estoffe.

Au quatriesme cancel y a trois chappes processionalz chasuble deux almatiques deux estolles troys maniples et deux coulets garnys a chascune desquelles almatiques et desd. coulets ung petit botton d'argent doré les trois de damas blanc a grand fleurs dor et entourés d'ung chappeau de timuphe de soye.

Au cinquiesme cancel y a trois chappes processionalz chasuble deux almatiques, deux estoles trois maniples deux coulets les trois de diaspre violé broché d'or, albe, amyt garnis de mesme estoffe.

Item au sixiesme cancel y a une chasuble deux almati-

---

(1) « L'Evêque des Innocents » figurait encore il y a quelque temps, aux processions solennelles de la Fête-Dieu, à la Cité, à Narbonne et ailleurs.



ques, deux estolles trois maniples, deux coulets, les trois de diaspre vert broché d'or et au mesme cancel y a trois chappes processionals chasuble, deux almatiques, deux estoles, troys maniples, deux coulets, les trois de damas blanc données par M. Pol Boyer.

Au septiesme cancel y a huict chappes processionalz de diaspre de diverses coleurs chasuble deux almatiques deux estolles trois maniples deux coulets de diaspre bleu broche d'or.

Au huictiesme cancel y a deux chappes processionals de sanit roje faictes a image et une autre faicte a l'aguilhe pour Monsieur le précempteur, une autre chappe fort ancienne et au mesme cancel y a trois chappes processionals chasuble, deux almatiques, deux estolles trois maniples de satin caffare fauzan, donnés par Monsieur de Faulcoun evesque. (1)

Au neufviesme cancel trois chappes processionalz chasuble deux almatiques trois maniples deux coulets les trois de satin noir a offres d'or fin.

Au Xme cancel y a quatre chappes processionalz, deux chasubles, deux almatiques, deux estolles, trois maniples, deux coulets les trois de satin noir avec offres de satin blanc.

Au XIme cancel y a quatre almatiques taffatas blanc deux de taffatas bleu, deux de tafatas incarnat avec barres d'or bas, deux de taffatas noir une de samyt vert, troys de samyt rouje.

---

(1) François de Faucon ou de Faulcon, natif de Montpellier, était originaire du royaume de Naples (*aliàs* de Florence), d'où son père était venu en France en 1495, à la suite de Charles VIII. Il fut pourvu de l'évêché de Carcassonne le 18 janvier 1553, mais il ne prit possession personnelle de son diocèse qu'au mois de janvier 1558. François de Faucon mourut le 22 septembre 1565, à la Cité de Carcassonne, âgé de 81 ans. Voir Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, vol. 5, p. 485.



Au XIIme cancel une chasuble de velours noir avec des offres de velours blanc, deux estolles trois maniples deux coulets servant le caresme.

Item la grand Trinité pour le grand autel de velours broche d'or fin avec les quatre évangelistes.

Trois paletz de velours cramoisin rouge enrichis de imatges d'or fin et argent et autre bordure avec les armoiries de feu Monsr de Saint-André évesque de Carcassonne. (1)

Item trois autres palets de velours blanc enrichis d'imatges d'or fin et argent avec bordure avec les armoiries dud. Monsr de Saint-André evesque.

Un grand drap de satin rouge, lequel on met au lieu de la trinité, enrichy d'images avec bordure d'or bas.

Trois palets de satin fauzan rouge et jaulne, avec les armoiries de Mgr de Faulcoun evesque.

Item ung palet d'or fin et de soie, faict a l'aguilhe pour metre au grand autel a l'un des rettables ou est figuré la passion de Jhu Xpt.

Item six palets pour le grand autel aux festes solempnelles, ung de damas blanc, ung de diaspre violet broche d'or, ung de satin roje faict à besties et oyseaulx d'or fin

(1) Martin de Saint-André, fils de Pierre, seigneur de Saint-André près Limoux, fut élu chanoine de Carcassonne n'étant encore âgé que de 13 ans, le 1er avril 1510. Pour s'aplanir les voies de l'épiscopat, Martin de Saint-André fit cession de sa prébende canoniale en faveur de Barthélemy de Saint-André son frère, en 1513, année où Martin obtint son élection à l'évêché de Carcassonne, lors du concile général assemblé à Lyon, par lettres patentes du roi Louis XII. Cependant le siège épiscopal de Carcassonne demeura en litige depuis 1512, année de la mort de Pierre d'Auxillon, jusqu'au 22 mars 1521, date de l'arrêt du Grand Conseil par lequel cet évêché fut adjugé définitivement à Martin de Saint-André. Cet évêque mourut à Carcassonne le 2 mars 1545 ; les armes de ce prélat représentaient une porte avec trois tours surmontées de trois étoiles. Voir : Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, vol. 5, p. 480.



dict le palet de Sainct Gimier, ung bleu broché d'or bas, ung incarnat broche d'or bas, ung vert faict a ramatges et ung de damas blanc donné par Monsieur Pol Boyer, doyen. (1)

Item quatre draps, ung de toile d'or avec les franges rouges, ung de toile d'argent avec ses franges blanches, ung aultre où est la vie de Sainct Jehan Baptiste faict a l'aguilhe d'or fin et soye avec les franges vertes et ung aultre pour les jours ordinères.

Item cinq draps, ung blanc, ung rouge, ung vert, ung violet et un de tafatas noyr.

Item quatre draps pour metre sur le pulpitre de l'evangille, ung blanc, ung rouge, ung bleu et ung de satin noir.

Item trois draps de taffatas, lung blanc, ung rouge, ung noyr, lesquels servent pour tenir la patelle au soubzdiacre.

Item autre drap de colleur violet avec un tourn de bleu et un demy drap de soye blanche avec ung bout autour doblé.

Item quatre chasubles, une de damas rouge a fleur d'or, une de diaspre vert brochée d'or, une de damas blanc et une de taffatas blanc qui servent à mettre quand disent messe.

Item sept chappes processionalz pour les enfans de chor.

Item vingt-sept palets de diverses couleurs dont a present y a plusieurs aux autelz.

Item six sarges rouges ou sont les armoiries de Mons[r] de Planis.

Item sept pieces tapicerie que donna feu Monsieur de St André évesque, a l'une est la trinité, l'aultre Notre-Dame, l'autre Saincte Anne.

---

(1) A la date du 28 mars 1512, un certain Pierre de Boyer, doyen du Chapitre cathédral, émit son suffrage en faveur de Martin de Saint-André, qui briguait la succession de Pierre d'Auxillon, évêque de Carcassonne. Voir : Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, t. v. p. 479.



Item un drap turquin au petit autel.

Item quatre pièces de tapicerye où sont les armoiries de feu Monsieur de Planys ou y a l'une qu'est baural.

Item la tapisserye de la chaire de l'evesque et du chor ou est figuré la vie de Sainct Nazaire et Celse.

Item un drap pour la chapelle Sainct Barthelemy.

Item autre drap a forme de vanour.

Item une grande vanour d'un cousté de taffatas bleu et de l'aultre jaulne.

Linge

Premierement treize albes oultre celles des cancels avec leurs amictz.

Item unze nappes ou en y a cinc ouvrées et les aultres lizes.

Item une lingere lize et aultre ouvrée.

Item huict serviettes ouvrées.

Item quatorze corporalz desquels deux en ont été baillés, l'un à Gogens, l'aultre à Sainct Jean de Selhe. (1).

Item deux draps en forme de lingère avec franges aux boutz.

Item dix-huict almatiques pour les enfans de diverses colleurz.

Item deux crespes tous rompus.

Item la grand cortine blanche pour le caresme.

Item unes courtines damas rouge et blanc pour le grand autel que donna Monsr de Sainct André.

Item autres courtines taffatas vert et incarnat qui servent ordinairement au grand autel.

Item autre cortine pour les autels de soye noire.

Item ung drap de velours noir et parements du grand autel pour servir le caresme.

---

(1) Ces deux églises, situées jadis sur le territoire de la commune de Carcassonne (*Ville-Basse*), n'existent plus de nos jours ; elles étaient desservies par le Chapitre cathédral de la Cité.

Item ung palet de camelot rouge et blanc ou sont les armoiries de Mons[r] de Saint André.

Item un drap soie verte pour la chaire de l'evesque.

Item ung palet velours noir avec un crucifix, N[re] Dame et Sainct Jehan semé de larmes d'or.

Item deux pièces de tapisserie pour la chapelle de N[re] Dame.

Item quatorze coysins tant bons que usés, autrement appelés corrents.

Item certaine quantité de...... dans ung coffre.

Item une pierre d'auttel de jaspe vert.

Item les cremyeres d'estaing avec ung plat bassin de cuivre.

Item troys livres pontifficaulx.

Item le colectaire pour les fêtes solempnelles.

Item ung livre de bénédictions.

Item le livre des invitatoires.

Item ung poille de velours violet avec les advants de taffatas bleu avec lequel se porte le *corpus Dni* le jour du Sacre.

Item aultre poille vieulx que l'on porte la main de Madame Sainte Anne.

Item troys grands coffres de menuiserie et deux petits.

Item le grand coffre dans lequel sont les décimaires du Chappitre.

Item l'office de la Visitation N[re] Dame couvert de bazane rouge.

Item autre livre de Sainct Jean de Celhe et Saint Salvy de Gogens.

Item le livre des Sept Phseaumes de Caresme.

Le precedent Inventaire a esté faict et vériffié par lesd. s[rs] sindics les an et jour que dessus et de tout le contenu en icellui c'est chargé M[r] Anthoine Radel hebdomadier en lad. eglise cathedralle comme luy ayant esté baillé la charge du dict grand sacraire, ce second jour de may mil cinq cens soyssante unze et a promis le dit Radel

bien et soigneusement garder les susd. sainctes relicques argenterie et ornements et en rendre bon et loyal compte au premier jour du moys de may prochain venant que tiendrons mil cinq cens soixante doutze et de renouveller ses cautions dans huict jours prochains soubz obligation de ses biens a totes rigueurs de justice, etc.

Présens M. Jehan Bories p^tre, Symon Bertrant accors en lad. eglise cathedralle tesmoings appellés et soubzignés ensemble lesd. parties et moy Pierre Melet not. royal et secretaire dud. chapitre qui ay receu et rescript led. inventaire et presentement signé de mon seing manuel.

Suivent les signatures : B. de St Martin, abbé de Caunes et sindic, Fezzos sindic, Radel, Melet, notaire.

2° Inventaire du Petit Sacraire

(2 Mai 1571)

Inventaire du Petit Sacraire de l'eglise cathedralle de la Cité de Carcassonne tant de l'argenterie que d'ornemens d'eglise faict par nobles et révérend paire Messire Bertrand de Sainct Martin, abbé de Caunes, premier sindic, et Jehan Perrot, tous chanoines de lad. eglise et second sindic, faict ce second jour de may mil cinq cens soixante unze comme s'en suyt.

Premierement une croix d'argent surdorée laquelle se porte communement aux processions.

Aultre croix surdorée a laquelle y a de *ligno Crucis*.

Un grand calice d'argent surdoré avec sa patelle et y sont les armoiries de feu Monsieur de Palnis (pour *Planis*). (1)

Cinq aultres calices d'argent avec leurs patelles.

---

(1) Jean de Planis, archidiacre de l'église de la Cité, fut l'un des dix chanoines qui émirent leur suffrage en faveur de Hugues de Voisins, comme successeur de Pierre d'Auxillon à l'évêché de Carcassonne, le 28 mars 1512. Voir : Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, t. v. p. 479.

Deux patelles d'argent surdorés pour donner la paix, a chascune a ung crucifix.

Deux burettes d'argent.

Deux chandeliers d'argent.

Deux bourdons d'argent.

Ung bassin d'argent.

Ung ancensoir d'argent avec la navete d'argent.

Les Chappes

Une chazuble deux almatiques estolles maniples et collets ensemble troys chappes processionals de diaspre incarnat.

Deux chappes processionals de samyt de soye incarnat.

Deux chappes processionals damas incarnat.

Une chasuble deux almatiques samyt soye rouge avec leurs estolles coullets et maniples.

Deux chappes processionals camelot blanc chasuble deux almatiques estolles maniples et collets damas blanc.

Trois chappes processionals, chasubles, deux almatiques estolles, maniples collets de soye vert brochées d'or.

Une chasuble soye blanche et rouge a rozes fort uzée avec deux coullets.

Aultre chasuble deux almatiques collets maniples estolles d'estoffe blanche.

Item une chasuble deux almatiques estolles maniples collets de ostade noyre bandes de camelot blanc.

Une chasuble deux almatiques, chappe processional de demy ostade noyre sans maniples estolles et collets.

Deux chappes processionals chasubles deux almatiques estolles maniples, collets diaspre violet.

Une chappe processional diaspre rouge a pailhetes d'or.

Une chasuble camelot rose estolles maniples.

Les almatiques des enfants

Deux almatiques damas rouge avec leurs coullets.

Deux de camelot rouge avec leurs coulletz.

Deux de damas blanc avec leurs coulletz.
Deux de camelot blanc avec leurs coullets.
Deux de samyt vert avec leurs coullets.
Deux de satin violet avec leurs coullets.
Deux de demy ostade noyre avec leurs coullets.

Linge

Aulbes grandes dix-sept avec dix-sept amytz.
Aulbes petites huict et unze amytz.
Nappes pour les autels tant bonnes que usées trente-cinq.
Deux surpelis.
Deux sonnettes bonnes.
Deux luminaires.
Douze voiles tant grand que petits.
Cinquante corporals et sont usés.

Draps de soye a tenir la patelle a la messe

Ung rouge, ung blanc, un vert, ung noyr, ung violet.

Draps pour couvrir les Ymages le caresme

Huict de bocarran noyr tant bons que usés.
Doutze de soye de petite valleur.
Ung drap de satin noir pour les trois classes.

Estaing

Sept peires burettes.
Une feuilhette, une boteilhe estaing.
Ung payrolet avec sa corde dit ferrat.
Ung payrolet (1) pour l'eau beniste.
Ung falot. (2)
Ung bassin de laton pour faire les hosties avec les fers.

---

(1) Petit chaudron ou vase en fer ; ce terme languedocien est encore usité à notre époque pour désigner le même objet.

(2) Fanal. Sorte de lanterne ornementale que l'on portait dans les processions, principalement le jour de la fête du *Corpus Domini*.

Habillement ordinaire

Une chasuble de satin viollet estolle et maniple ou sont les armoiries de feu Mr le President J. de Bellissend.

Une chazuble diaspre bleu pour la messe matutinal.

Aultre de camelot de taffatas jaulne.

Aultre de fustene blanc.

Aultres de trefles rouges et vert.

Deux libres pour les processions.

Le livre de St Herasme.

Item une chasuble estolle et manipol de drap viollet faict de la robe de feu Mgr Bigor, archevesque de Narbonne ensepveli en ceste église. (1)

Le precedent Inventaire a esté vériffié par le sr sindic present Jean Maria prestre le second de may mil Vc soixante unze (1571) et de tout ce dessus led. Maria a promis le tout rendre dans led. petit sacraire le premier jour de may prochain que tiendrons mil Vc soixante douze et de renouveller ses cautions dans huict jours sous obligation de ses biens à totes rigueurs, etc....... en présence de MM. Anthoine Revel, hebdomadier, Pierre Escarnot, clerc de lad. esglise cathedralle signés ensemble lesd. sieurs sindics de Maria et moy P. Melett, notaire et secretaire du dit Chapitre.

Suivent les signatures : B. de St Martin, abbé de Caunes, syndic ; Ferroty, syndic ; J. Maria, Radel, Melett, notaire.

---

(1) Il était d'usage, au XVIe et au XVIIe siècle, surtout dans les églises cathédrales, de faire confectionner des ornements sacerdotaux de couleur violette, avec les robes ou soutanes des évêques défunts, bienfaiteurs de ces églises.

3° Inventaire du Grand Sacraire

(11 Juin 1639).

Comme je l'ai dit dans l'introduction, cet Inventaire a été déjà publié dans le Bulletin de la *Société Archéologique du Midi de la France*, *n° 32, p. 105*; il fut dressé par Jean Laroze, notaire royal de Carcassonne. On y trouve notamment une description complète de l'ancien *coffre d'argent* dans lequel reposait, avant 1790, le corps saint de St-Gimer, évêque de Carcassonne. Je ne reproduirai, dans mon nouveau travail, qu'un extrait de cet inventaire relatif à la relique appelée *Main de Ste-Anne* (1), en le faisant suivre de quelques renseignements historiques.

« La main de Madame Sainte Anne enchassée en argent avec un anneau d'or au doigt du milieu garny d'une pierre turquoise et un autre au poulce avec aultre pierre turquoise, et au dernier et milieu de lad. main il y a une pierre couleur rouge destachée a présent avec une rose surdorée enchassée et sept bagues d'or qui pendent à la main, l'une qu'est une rose garnie de neuf diamantz comprins celuy du milieu qu'on estime environ vingt cinq escus, deux aultres bagues garnies de pierres turquoises et aultres deux garnies de rubis, une garnie d'une hiacinthe et une aultre garnie d'un diamant a poincte un peu gastées.

« Plus une bague d'or appelée muge, aultre bague d'or à laquelle y a une pierre à façon de Moulinet faisant en tout neuf bagues, un brasselet d'ambre jaulne contenant trente neuf grains, trois rangs de petits courals ayant chaquun un pam et quart de longueur, aultre corde de petits courals entrelassés de grains d'argent tirant deux pams et demie, une petite chaisne de jayet garni de grains d'ar-

(1) *Bull. Soc. Archéol. du Midi*, n° 32, p. 109, 1904.

gent tirant environ unze pams, une petite lame d'argent esmalhée de vert sortie de la susd. relique.

« Despuis que led. s[r] Thubery est en exercice de sacristain a esté donné cinq bagues d'or une fort grosse ou est enchassé un beau rubis et les aultres quatre sont petites sans pierre, plus une petite bague d'argent, en oultre deux petites croix l'une d'or esmailhée qui se peult ouvrir propre a tenir des reliques et l'aultre d'argent avec l'image du crucifix d'un costé et la vierge de l'aultre, toutes lesquelles bagues, croix, patinostres et autres choses cy dessus expresses sont en mains dud. sacristain.

« Et au pied de lad. relique y a deux images, l'une de St Jean-Baptiste et l'aultre de Saint Jean l'évangéliste, les quels images scavoir Saint Jean-Baptiste porte a la main gauche un aigneau avec une petite croix dessus et son estandart, et sur la teste un diadème, et Saint Jean l'évangéliste porte a sa main droicte des heures a la main gauche une petite branche d'argent et sur la teste un diadème, avec un priant chaquun au devant, et y est aussi une corde patinostres coural marqués de jaspe en nombre de quatorze grains et au dedans dud. reliquaire estant l'image de lad. madame Sainte Anne enchassée et celuy de Notre-Dame la tenant par la main, lequel image Notre-Dame porte des heures à la main, mais à présent lad. image Sainte-Anne est démonté estant es main du sacristain.

« Plus pend a lad. main Sainte-Anne une corde de menues perles ayant un pam et demy de long et au bout y a un anneau d'ambre, coural et grains d'argent et une corde de petits courals d'environ trois pams ayant à lad. main un petit cadenat fermé à clef. »

Dans l'*Etat des effets du Chapitre Cathédral de Carcassonne* (1), en date du 12 Août 1790, la relique de

---

(1) Archives départem., Aude : *Inventaire des effets des églises, en 1790*. Série L, *non inventoriée*.

Sainte-Anne est désignée comme suit : « *la main droite de Ste Anne donnée par Jean le Crieur, trésorier du Roi* ». Cette simple indication semble montrer qu'au début de la Révolution l'antique « *Main de Madame Sainte-Anne enchassée en argent* », dont je viens de donner la description d'après l'Inventaire de 1639, existait encore dans le trésor de la cathédrale Saint-Nazaire ; il paraît singulier toutefois que les ornements extérieurs de cette Main, c'est-à-dire les bagues et autres bijoux en or et en argent dont elle était enrichie au XVIIe siècle, n'aient pas été énumérés dans l'Inventaire de 1790 ; peut-être avaient-ils été envoyés à la Monnaie vers le milieu du XVIIIe siècle, époque où le Roi, dépourvu de ressources, demanda à toutes les églises de France de se dépouiller de leurs vases sacrés et de leur argenterie pour subvenir aux frais de la guerre.

Jean le Crieur, questeur royal de Carcassonne, avait fait fabriquer la châsse de la Main de Ste-Anne à ses propres frais ; on y transféra l'insigne relique le 25 mars 1398. L'année précédente, par un acte public daté du 27 mai, Hélie, abbé du monastère de Montolieu, avait établi une Confrérie dont le but était d'honorer d'une manière particulière la précieuse relique de Sainte-Anne conservée depuis un temps immémorial dans l'église Saint-Nazaire. Le registre de cette confrérie de Ste-Anne fut longtemps conservé dans les archives du chapitre cathédral de Carcassonne. On doit à M. l'abbé Redon, ancien Archiviste diocésain, un extrait de ce manuscrit, qu'il a traduit du latin et que je reproduis ici textuellement :

« Pendant qu'Annibal d'Oricellay occupait le siège de Carcassonne, Charles IX, suivi de la reine Catherine de Médicis, sa mère, parcourait son royaume. A peine entrée dans le bourg de Carcassonne avec son royal cortège, Catherine de Médicis signifia au Chapitre de l'église de Carcassonne, qu'elle désirait voir, pour la vénérer, la Main sacrée de la bienheureuse sainte-Anne, aieule, par la

Vierge Marie, du divin Sauveur, fils de Dieu ; cette Main était renfermée dans une châsse d'argent. Les chanoines voulant seconder le pieux désir de la reine, réunirent en corps tout le clergé de l'église cathédrale, et accompagnés de tous les ordres descendirent de la Cité dans le bourg où avait été préparé le logement royal, le lundi 11 mai 1579. Les magistrats municipaux ou consuls portaient le dais d'honneur sous lequel Pierre de St-Martin, seigneur de St-Loup, tenait lui-même les reliques sacrées de Ste Anne.»

Pendant la tourmente révolutionnaire la relique appelée *Main de Ste-Anne* fut pieusement dérobée par une famille de Carcassonne, nommée Jalvy. Cette famille se dessaisit de son précieux trésor en faveur de l'Eglise Saint-Vincent et remit la relique au vénérable M. Pinel, curé de la paroisse. C'est ainsi qu'à partir de 1807, l'antique *Main de Ste-Annne* put être de nouveau vénérée à Carcassonne dans l'église Saint-Vincent.

Je rappellerai qu'en 1660, Mgr de Nogaret avait envoyé un fragment de la relique à l'église naissante de Québec dans le Canada ; en 1843, le petit doigt fut concédé à l'église St-Nazaire de la Cité, là où la Main était conservée avant la Révolution ; en 1879, lors de la translation de l'insigne relique dans une nouvelle châsse, la basilique Saint-Sernin de Toulouse entra en possession d'un troisième fragment ; enfin, en 1887, un autre doigt de cette Main vénérée fut donnée à la basilique de N.-D. de Lourdes par Mgr Billard, sur la demande de M. Dariez, curé de la paroisse Saint-Vincent.

Il ne sera pas inutile d'ajouter que des reliques de la Main de Ste-Anne sont rencontrées assez fréquemment dans les anciennes châsses et les vieux reliquaires en bois doré du XVIIe et du XVIIIe siècle ; à Carcassonne notamment j'ai rencontré, chez des particuliers, six reliques de Ste-Anne, dont trois privées de leurs authentiques. D'autres reliques, presque minuscules, toujours intitulées « *ex*

ossibus Manus S. Annæ » sont vénérées à Lagrasse, Fleury, Laforce, etc. (1).

Avant l'année 1879, la relique de Ste-Anne, conservée dans l'église Saint-Vincent de Carcassonne, était enfermée dans une châsse en bois doré, à 4 faces de verre ; la paume et les doigts de l'insigne Main sensiblement recourbés formaient un tout parfaitement adhérent et reposaient sur une étoffe de brocard. Le 27 juillet 1879, le vieux reliquaire en bois fit place à une nouvelle châsse, plus riche et plus grandiose, qui coûta 6.000 francs. On me permettra de donner ici, en peu de mots, la description de cette nouvelle châsse, telle du moins que je la trouve insérée dans la *Semaine Religieuse du diocèse de Carcassonne*, *t. XII*, *p. 334*, *année 1879 :*

La châsse est de forme romano-byzantine ; quatre colonnes à chapiteaux ouvragés, reposant sur un piédestal parsemé de riches pierreries, soutiennent un dôme, au-dessus duquel quatre autres colonnes plus frêles soutiennent une seconde coupole surmontée d'un pignon ouvragé. Six tourelles en échauguette entourent la plate-forme de la première coupole.

Sous le premier dôme se trouve le bras et la main de sainte Anne ; c'est dans le bras que le reliquaire a été pratiqué. Sous le second dôme s'élève la Tour de David sur laquelle, au-dessus d'un groupe représentant sainte Anne enseignant la Vierge Marie, ont été gravées ces deux inscriptions : *Turris Davidica*, *Turris eburnea*. La hauteur de la châsse peut être de 1 mètre, 20 c.

C'est sur les quatres côtés de la châsse que l'artiste a gravé sur l'émail toute la vie de sainte Anne. Sur le premier côté on voit : 1° sainte Anne, debout, sous le laurier, demandant à l'Eternel d'être délivrée de l'opprobre de la

(1) Ed. Baichère : *Les Reliques des Saints vénérées dans les églises de la région de l'Aude depuis le* VIIIe *siècle jusqu'à nos jours*. (Ouvrage en préparation).

stérilité, et 2° sainte Anne et saint Joachim chassés par le grand-prêtre du temple de Jérusalem ; — sur le deuxième côté on voit : 1° l'archange céleste annonçant à Anne la future naissance de Marie et 2° ce même archange annonçant la même nouvelle à saint Joachim ; — sur le troisième côté on voit : 1° Anne et Joachim se donnant un chaste baiser sous la porte dorée de Jérusalem, et 2° la naissance immaculée de Marie, jeune vierge sortant comme un lys de la tige de Jessé ; — enfin sur le quatrième côté, on voit : 1° la Présentation de la Vierge Marie au Temple et 2° la mort de Sainte Anne à qui sa fille présente le Sauveur du monde, Jésus-Christ.

Cette œuvre fait réellement grand honneur à l'artiste qui l'a conçue et exécutée, M. Armand Calliat, de Lyon ; on n'a que quelques petits reproches à lui adresser : c'est d'abord, de n'avoir point harmonisé sa châsse, qui est du style romano-byzantin, avec le style de l'église Saint-Vincent qui est du XIVe siècle pur ; puis, d'avoir façonné une main *gauche* et non une main *droite* (ce qui, plus tard, pourrait, si l'on n'y remédiait au plus tôt, être un grave sujet de contestation par rapport à l'authenticité de la relique) ; et enfin d'avoir modelé cette main avec beaucoup trop d'ampleur, ce qui lui donne l'aspect d'une main d'homme et non de femme. Ces réserves étant faites, l'œuvre est du meilleur goût et de la plus grande richesse.

Il était réservé à Mgr Leuillieux d'inspirer, par une pieuse initiative et une généreuse offrande, l'acquisition de cette châsse beaucoup plus convenable que l'ancien reliquaire par sa forme et par sa richesse. Comme on vient de le lire, M. Armand Calliat, le célèbre orfèvre de Lyon, s'était chargé de l'exécution de cet objet d'art. Le procès-verbal de la translation solennelle de la Relique insigne de la Main droite de Sainte-Anne dans la nouvelle châsse a été publié dans le même volume de la *Semaine Religieuse* p. 336. On lit dans ce procès-verbal le passage suivant qui sert à faire constater une fois de plus, sous le double

rapport liturgique et historique, l'authenticité de la relique de Carcassonne :

« La précieuse relique de Ste-Anne, à laquelle il manque le doigt auriculaire et la partie de la main correspondant à ce doigt, est vénérée dans l'église paroissiale de Saint-Vincent, depuis le commencement de ce siècle. Avant la Révolution elle faisait partie du riche trésor de l'église cathédrale de Saint-Nazaire et de Saint-Celse, située à la Cité (ville haute). C'est en mil huit cent quarante-trois que le petit doigt et la partie correspondante de la main ont été détachés, par MM. les chanoines Rigal et Sicard, vicaires généraux, avec l'autorisation de Mgr Joseph-Julien de Saint-Rome Gualy, alors évêque de Carcassonne (1).

« La châsse, dans laquelle repose sur une étoffe de riche brocard la Main de Sainte Anne, est en bois doré, munie de quatre verres et bien scellée.... etc. »

4o Inventaire du Petit Sacraire

(20 Septembre 1633)

Inventaire des sainctes reliques, ornements et meubles du Petit Sacraire de l'église cathédralle de la Cité de Carcassonne faict par Messieurs Mr Aymeric de Calmels, chanoine doyen en lad. eglise premier scindic du vénérable chappitre d'icelle et Vincent Pujol aussi chanoine et tresorier en lad. eglise a la priere de Mr Vincent Alary prestre de lad. Cité auquel la charge et administration

(1) Mlle Albina Sicard possède actuellement, dans son oratoire du château de Rivière, près Caunes, une petite *relique de la Main de Ste-Anne* ; ce fragment fut aussi détaché, en 1843, par M. Benoit Sicard, vicaire général, de la *Main insigne*, gardée dans l'église de Saint-Vincent.



dud. petit Sacraire et clerc d'en bas a esté baillé par délibération dud. chappitre comme s'en suict :

Premierement a esté trouvé dans led sacraire une croix d'argent surdoré laquelle se porte communement aux trespassés à laquelle est un crucifix d'argent rellevé et surdoré.

Aultre croix d'argent aussy surdorée avec de *ligno crucis* au-dessus du crucifix qui est rellevé a laquelle croix y a huict pierreries grosses et trois petites et les aultres qui y manquent sont dans une bourse au grand sacraire.

Deux petits bourdons d'argent que les sieurs prebendiers portent pendant les offices autour desquels bourdons et a chascun y a quatre images et les encoules rellevées le tout d'argent.

Un grand calice d'argent avec sa patene, led. calice surdoré auquel sont les armoiries de Mr de Planis quand vivait chanoine en lad. eglise avec un crucifix au pied, l'image de la Vierge d'un costé et celluy de St Jean de l'aultre et a la patene y a une main grande au milieu.

Quatre calices d'argent avec leurs patenes.

Plus un aultre calice, la coupe duquel est d'argent et le pied estain avec sa patene d'argent.

Deux grands chandeliers d'argent en bon estat que les enfants de cœur ont accoustumé d'apporter.

Un bassin et deux burettes le tout d'argent la couverte desquelles burettes fut coupée et despuis accomodée.

Un encensoir avec une navette et sa cuillère le tout d'argent.

Deux patenes surdorées avec lesquelles on donne la paix aux messieurs avec troys images rellevées a chascune d'icelles le tout d'argent.

Ornements

Une chasuple, deux dalmatiques, deux chappes processionnaulx, stoles et maniples sans coulets en diaspre incarnat.

Une chappe processionnal de sauret de soye incarnat fort pasle tirant sur la couleur Izabelle.

Deux chappes processionauls de damas incarnat (1).

Une chasuble et deux dalmatiques de sauret de soye rouge avec leurs estoles coulets et maniples.

Une chappe processional de damas blanc.

Une chasuble, deux dalmatiques, estole, coulet, et maniples aussy de damas blanc.

Deux chappes processionaulx camelot blanc avec leurs offres.

Deux chappes processionaulx, chasubles, deux dalmatiques, étoles et coulets de diaspre vert vieilhes et usées, deux des maniples estant d'aultres estoffes presque semblables et l'aultre y manque.

Une chappe processional, chasuble, deux dalmatiques, estoles, maniples et coulets de soye vert brochés d'or.

Deux chappes processionaulx, chasubles, deux dalmatiques, estoles, maniples et coulets couleur de pourpre avec une grande estolle de mesme couleur pour servir à l'advent et caresme.

Une chasuble a palhettes rouge et jaulne de diaspre fort vielhe.

Une chasuble damasquin blanc avec la croix de ruban bleu avec son estole et maniple de camelot.

Une chasuble drap violet, estole et manipoul qu'a esté faicte de la robbe de Monsieur Bigor archevesque de Narbonne. (2)

---

(1) On lit en note : *n'y en a que l'une, l'aultre ayant esté couppée pour en accomoder deux autels.*

(2) Simon Vigor, archevêque de Narbonne, fameux Docteur en Sorbonne, mourut à Carcassonne, dans le palais épiscopal, le 1er Novembre 1575, et fut inhumé le surlendemain dans la cathédrale St-Nazaire en vue du maître-autel. Mahul et d'autres historiens ont cru reconnaître cet évêque dans la statue couchée, de grandeur naturelle, en marbre blanc, que l'on voit encore à l'entrée



Une chasuble damas bleu estolle et maniple qu'a esté de feu Monsieur Faiovis (1).

Aultre chasuble de diapre vert, est en mains de Mr le Trésorier et led. Alary s'est chargé.

Autres chasubles damas rouge avec lames d'or, estoles et maniples, lesquelles troys chasubles ont ésté tirées du grand Sacraire.

Une chasuble taffetas vert avec une croix taffetas rouge garni de passeman d'or faulx avec son estole et maniple.

Aultre chasuble camelot a oncet violet obscur avec une croix de diapre.

Une chappe processional sarge bracamade noire, une chasuble et deux dalmatiques de mesme estoffe avec leurs estoles et maniples.

Une chasuble taffetas a gros grain noir avec la croix de dantelle blanche donnée par les *hériers* (2) de feu Mr d'Ollivier Cons[r] pour celebrer son annuel.

Une chasuble damas bleu avec une croix passeman incarnat qu'a esté de feu Mr Guill. Latyer prebendier avec la bourse pour mettre les corporaulx de mesme estoffe et l'estoffe taffetas bleu avec des dentelles soye rouge.

Deux aultres bources rouge et un voile rouge.

Deux voiles bleus, deux verts, deux blancs et deux noirs, l'un des voiles bleues, M[r] Guillemet s'en sert a S[t] Jean de Celhe.

Huict purificatoires.

Quatre corporaulx.

---

de l'abside du chœur, du côté de la chapelle Notre-Dame. Voir : *Cartulaire de Carcassonne*, t. v. p. 621). Cette opinion est aujourd'hui controversée.

(1) Comparer à ce nom de famille : *Fa-iovis*, l'ancienne dénomination latine du village de Fanjeaux : *Fanum iovis* ou *Jovis*. Voir : Ed. Baichère : *Les noms latins et romans des communes de l'Aude*. Carcassonne, 1905.

(2) Pour : *héritiers*.

Quatre petites serviettes servant au grand autel.

Troys draps diapres soye servant au grand autel, l'un rouge l'aultre blanc et l'aultre bleu.

Une porte damas blanc avec petits passemants d'or et frange.

Six missels et troys Te igitur.

Huict aulbes assez bonnes comprins une neufve et deux vielhes rompues et lesquelles ne peuvent point servir.

Dix huict nappes et six toiles.

Dix huict chandelliers laton.

Troys clochettes une bonne et deux rompues.

Un plat bassin laton servant à faire des hosties.

Un autre plat laton qui servait à la lampe du grand autel.

Y a douche (*12*) capitouls partie bons et partie rompus et sept cordons.

Un surplis rompu et quatre coussins servant aux autels et deux couvertes l'une pour le grand autel et St Sacrement.

Deux fers a faire des osties, l'un est rompu qui ne peult servir.

Deux falots pour accompaigner le s^t^ Sacrement.

Une boutelle estain pour tenir de l'eau.

Deux paires burettes estain, une paire sans couverte et de plus troys burettes rompues qui ne peuvent pas servir.

Une peinte estain pour tenir du vin.

Un petit chauderon cuivre ou laton pour tenir l'eau beniste.

De plus une chasuble estofte de soye jaulne et amaranthe avec une croix couleur blanche et rouge avec son estole et maniple de mesme estoffe.

Deux corporaulx faicts de neuf.

L'an mil six cens trente troys et le vingtieme jour du moys de septembre dans le petit sacraire de lad. eglise par Me Jean Austric, pretre a present ayant la charge dud. sacraire, a la presence de Monsieur Me François de Lasset

chanoine et scindic dud. chappitre, a esté faicte veriffication des meubles et ornements dessus inventoriés trouvés en la forme dessus escripte et par Mr Vincent Alary cy devant clerc rendues et mis en mains dud. Austric qui s'en est chargé et promis iceulx rendre aud. chappitre lorsqu'il en sera requis soubs obligations de ses biens soubmis à toutes rigueurs de justice en presence de Me Jean Jallabert prébendier et Me Jean Lamée pretre de la Cité soubsigné, avec lesd. Oustric et moy Jean Laroze notre secret. dud. chapitre.

Suivent les signatures : Jean Oustric, François de Lasset, Jean Jalabert, Jean Lamée, Jean Laroze, notaire.

(Extrait des *Registres des Délibérations du Chapitre Cathédral de la Cité de Carcassonne* : Archives départ., Aude. *Série G., 69 bis*).

BIBLIOGRAPHIE SCIENTIFIQUE
de l'Aude

AVERTISSEMENT

Des notes, déjà considérables, que nous avons consignées au fur et à mesure de nos recherches, sur la *Bibliographie générale de l'Aude*, nous avons extrait les fiches suivantes, dont nous avons formé la *Bibliographie scientifique* de ce département.

Qu'on ne se méprenne pas sur notre but. Nous n'avons pas eû l'intention de recueillir tout ce qui a été publié sur cette région au point de vue de la science. Nous n'avons admis que deux catégories d'ouvrages : 1° Ecrits imprimés dans l'Aude ; 2° Ecrits émanés d'auteurs originaires de ce pays.

Comme nous le faisions remarquer dans la préface d'un autre extrait de la *Bibliographie générale* (1), beaucoup de petites brochures émanées d'auteurs locaux, parfois même des œuvres plus importantes n'ont pénétré ni à la Bibliothèque nationale, ni même dans les collections des Bibliothèques départementales. Dresser par régions la liste de ces publications est donc une entreprise utile et si dans chaque département les Sociétés savantes se mettaient ainsi à recueillir les œuvres de leurs compatriotes, beaucoup de celles-ci seraient sauvées d'un oubli parfois immérité.

Les détails biographiques dont nous avons accompagné la plupart des notices ne sont que le résultat des rensei-

---

(1) *Bibliographie Languedocienne*. Carcassonne, Servière.

gnements rencontrés au cours de nos recherches. Certains sont incomplets ; nous accueillerons avec reconnaissance tous ceux qu'on voudra bien nous faire parvenir

G. JOURDANNE,
Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

Novembre 1904.

D'ABBES (Guillaume), *chanoine de St-Paul de Narbonne.*

In fictilem figuli exercitationem de principiis fœtus animadversiones, seu dissertatio ad mentem Aristotelis de principio materiali generationis fœtus. Narbonæ, G. Besse, 1658, in-8, 176 p.
(Sous les initiales G. d'Ab...).

ALBOUY (D^{r}), *de Bize.*

Histoire de la suette militaire de l'Hérault en 1851. Montpellier, 1858, in-8, 52 p.

ANDRÉOSSY (Comte Antoine-François), *arrière petit-fils du collaborateur de Riquet, ambassadeur à Londres, à Vienne et à Constantinople, lieutenant général, pair de France, membre de l'Institut (Académie des Sciences), né à Castelnaudary, le 16 Mars 1761, mort à Montauban, le 16 Septembre 1828.*

Not. biogr. Colonel de Guilhermy. (*Papiers d'un émigré*).

De quelques idées relatives à l'usage de l'artillerie dans l'attaque et la défense. Metz, C. Lamort, an II, in-8.

Essai sur le tir des projectiles creux (Acad. des Sciences, séance du 26 Déc. 1825). Paris, de Coniam, in-8, 24 p.

Mémoire sur les dépressions de la surface du globe dans le sens longitudinal des chaines de montagne et entre deux reliefs maritimes adjacents (Acad. des Sciences,

séances des 13 et 20 Février 1827). Paris, de Coniam, 1826, in-8, 44 p.

Essai sur la fortification (reproduit dans les éditions successives de l'*Aide-Mémoire à l'usage des officiers d'artillerie* par le général Gassendi).

Mémoire sur le lac Menzaleh et mémoire sur la vallée des lacs de natron et des fleuves sans eau en Egypte. (Parus dans la *Décade Egyptienne*, imprimée au Caire, an VII et an VIII, réimprimés dans la collection des *Mémoires sur l'Egypte et dans la Description de l'Egypte*.

Observations sur le lac Mœris pour faire suite au précédent (*Moniteur*, 4 Nov. 1800).

D'ARAGON, *maire de Narbonne*.

Réponse au Mémoire du Dr Py sur les causes de la décadence et de l'insalubrité de la ville de Narbonne. Narbonne, Decampe, an XIV, in-4, (voyez Py).

ARTIGUES, *médecin-principal de 1re classe, chef de service thermal d'Amélie-les-Bains*.

D'AT, *avocat à Carcassonne*.

Lettres adressées à l'Institut de France. Carcassonne, Lajoux, 1834, in-4, 22 p.

(Curieux exemples de divagations scientifiques et historiques).

AUSSILLOUX (Dr), *médecin à Narbonne*.

De l'isolement des contagieux, particulièrement à Narbonne. Toulouse, Privat, 1891, in-8, 27 p. (Extr. du volume du Congrès de l'Association Pyrénéenne à Narbonne en 1890).

BAICHÈRE (abbé Edmond), *professeur au Petit Séminaire de Carcassonne, né à Baynoles en 1857*.

Dans la *Feuille des Jeunes Naturalistes :* Herborisation au Clat (1886). — Herborisation au Somail et à Truilhas,

près Sallèles-d'Aude (1886). — Faunule malacologique de Carcassonne (1892).

Dans le *Bulletin de la Soc. Botanique de France* : Note sur la végétation des environs de Carcassonne (1888). — Herborisations dans le Cabardès et le Minervois (1888). — Le Pic d'Ourthizet et la vallée du Rebenty, excursion botanique (1893) *en collaboration avec M. G. Gautier.*

Dans le *Bull. Soc. Etudes Scientif. de Paris :* Exploration botanique des environs de Caunes (1889).

Dans les *Comptes-rendus Acad. des Sciences de Paris :* Passage du calcaire de Ventenac à la formation à lignites du Languedoc (12 Novemb. 1888).

Dans le *Bull. Soc. Et. Scientif. de l'Aude :* Excursion au mont Alaric (1890). — Excursion à l'étang de Marseillette (1890). — Note géol. sur les dépôts quaternaires de la plaine du Minervois et l'étang de Marseillette (1890). — Excursion à la Malepère (1890). — Nouvelles stations de plantes rares ou intéressantes pour la flore de Carcassonne (1890). — Etude préliminaire sur la faune malacologique de l'Aude (1890). — Analyse d'un travail de M. F. Sahut intitulé : *Comparaison des climats du Midi et du S. E. de la France* (1891). — *Id.* d'un travail intitulé : *Le Centenaire de la découverte des Eucalyptus* (1891). — Excursion à Jouarres (1891). — Essai d'une disposition méthodique et naturelle des familles des plantes acotylédonées (1891). — Une carduacée heptacéphale (1891). — Contributions à la flore du bassin de l'Aude et des Corbières, 1er fascicule (1891). — Note sur un tuf calcaire découvert dans les environs de Monze, suivie de quelques considérations sur le climat de l'Alaric et des Corbières (1891).

Dans les Mémoires de la *Société des Arts et Sciences de Carcassonne* : Etude sur la flore des environs de Carcassonne et liste des plantes vasculaires observées autour de cette ville (1891). — Contributions à la Flore des Çorbières et du bassin de l'Aude, 2e fascicule (1893).

— La nouvelle Flore des Pyrénées-Orientales, par M. Gaston Gautier (1898).

Dans le *Bull. Soc. Malacologique de France* : Les Nayades de l'Aude (1890).

Carcassonne, *Imprimerie Gabelle-Bonnafous* : Lithologie des Ecoles. Tableau dichotomique descriptif des principales roches et des pierres les plus utiles (1893).

Dans le *Bull. Soc. Centrale d'Apiculture, Paris* : Notice sur les ruches narbonnaises à vespocule (1899). — Le Vespocule et la ruche Narbonnaise perfectionnée (1900).

Dans le *Bull. Soc. Centrale d'Agriculture de l'Aude* : La Fausse-Roquette ou Roquette blanche des vignes (*Diplotaxis erucoides D. C.*). Notes critiques et historiques sur la dispersion de cette plante (1901).

BALARD.

Un mot sur les eaux minérales de Campagne. Limoux, 1841, in-8, 26 p.

DE BARANTE (Claude-Ignace), *préfet de l'Aude du 2 Mars 1800 au 10 Décembre 1802, né à Riom (Puy-de-Dôme) le 10 Décembre 1755, mort au château de Barante le 10 Mai 1814.*

Essai sur le département de l'Aude, adressé au Ministre de l'Intérieur. Carcassonne, Gareng, brumaire an XI, in-8, avec annexes : 1° Tableau général des mines du département ; 2° Tableau des produits lithologiques ; 3° Tableau général des forges. — Nouvelle édition, Genève, Luc-Sestié, ventôse an XI, in-8. (L'édition de Genève ne renferme pas les annexes).

Observations sur les Etats de situation du département de l'Aude. Paris, Imprimerie des sourds-muets, an IX, in-8, 26 p. et un grand tableau.

A publié d'autres ouvrages. V. Quérard, *France Littéraire*.

BARNIER, *ingénieur civil, conseiller général de l'Aude.*

Mémoires sur les habitations préhistoriques des Corbières et les migrations des populations de cet âge vers les montagnes du canton de Tuchan (*Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 1879*).

BARRÈRE (P.) *naturaliste et médecin, né à Perpignan, où il est mort le 1er novembre 1755.*

Question de médecine où l'on examine si la théorie de la botanique ou la connaissance des plantes est nécessaire à un médecin. Narbonne, G. Besse, 1740, in-4°.

(V. Querard, *France Littéraire*, I, 193 et article Barrère).

BARTHE (Marius), *pharmacien à Narbonne.*

Dissertation sur l'ammoniaque. Montpellier, J. J. Tournel, 1818, in-4°.

BARTHEZ (Guillaume), *seigneur de Marmorières (commune de Vinassan, Aude), membre de la Société royale des Sciences de Montpellier, né à Narbonne en 1710, mort vers 1770.*

Not. biogr. A. Fourès, *Les Hommes de l'Aude*, 85.

Mémoires d'agriculture et de méchanique, dans lesquels on propose des pratiques simples et nouvelles relatives au bien de l'Etat et des avantages particuliers de la province de Languedoc, avec le moyen de remédier aux abus du jaugeage des vaisseaux dans tous les ports du royaume. Paris, Prault, 1762, in-8, 207 p. avec 2 pl., 2e édition, 1763, in-18.

Essai sur divers avantages que l'on pourrait retirer de la côte du Languedoc relativement à la navigation et à l'agriculture. Montpellier, Yverdon, s. d., 1769, in-4, 2 pl.

Mémoires d'agriculture pour la côte de la Méditerranée du royaume. Montpellier, J. J. Picot, 1780, in-8, 337.

Traité des moyens de rendre la côte de la Province de Languedoc plus florissante que jamais. Montpellier, Martel aîné, 1786, in-8, avec carte.

Mémoire sur les soufflets de certaines forges produits par la chute de l'eau (*Mém. Acad. des Sciences*, t. III des savants étrangers, 1760).

Mémoire sur les soufflets à chute d'eau (*Mém. Acad. des Sciences*, 1768).

BARTHEZ DE MARMORIÈRES (Paul-Joseph), *fils du précédent, professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier, médecin consultant de Napoléon 1er, président du Conseil général de l'Aude, né à Montpellier, le 11 Décembre 1734, mort à Paris, le 15 Octobre 1806.*

Not. biogr. Trouvé, *Statistique de l'Aude*, 366. — Baumes, *Eloge de P. J. Barthez.* Montpellier, Tournel, 1807, in-4. — Ch. Dumas, *Eloge de Barthez.* Montpellier, 1808, in-8. — Dupré, *Discours prononcé à l'occasion de l'inauguration des statues de Lapeyronie et Barthez.* Montpellier, 1864, in-8. — Dr Jammes, *Frédéric Bérard et son opposition à Barthez.* Montpellier, 1858, in-8.

Quæstiones medicæ pro cathedra vacante ad cancellariatum. Monspelliensis, 1761, in-4.

Dubia circa potestates medicamentorum et usum medendi proposita. Monspelliensis, 1762, in-4°.

De morte, Resp. Thibault. Monspelliensis, 1765, in-4.

Oratio academica de principio vitali hominis. Monspellii, A. F. Rochard, 1772, in-fol. — Autre : Monspelii, A. F. Rochard, 1773, in-4.

(Exposé de la célèbre doctrine de l'auteur sur le principe vital et esquisse des *Nouveaux Elémens* (v. plus bas). — Ce discours fut prononcé à la rentrée de la Faculté en 1772).

Nova doctrina de functionibus naturæ humanæ. Monspelii, A. F. Rochard, 1774, gr. in-4.

Quæstiones medicæ duodecim ab illustrissimis viris propositæ. Montpellier, Picot, 1776, in-8.

Nouveaux élémens de la science de l'homme. Montpellier, J. Martel, 1778, in-8. 2e édition. Paris, Goujon, 1806, 2 vol., in-8. — 3e édit. : V. Barthez (Antoine).

Nouvelle méchanique des mouvemens démontrés par Barthez. Paris, 1847, in-8.

Essai sur les forces du principe de la vie dans l'homme. Montpellier, 1778, in-8. (Cité par Cat. Thorin).

Cours théorique et pratique de matière médicale-thérapeutique sur les remèdes altérants, recueilli et mis au jour avec un discours préliminaire et des notes additionnelles, suivi d'un Cours de remèdes évacuants, publié par J. Seneaux. Montpellier et Paris, Gabon, 1822, 2 vol. in-8.

Consultations de P. J. Barthez et de MM. Bouvard, Fouquet, Lorry et Lamure. Paris, 1807, 2 vol. in-8.

Observations sur la constitution épidémique de l'année 1756 dans le Cotentin. (Acad. des sciences, t. III, savans étrangers, 1760. — Reprod. dans Baumes : Eloge de Barthez).

Dans le *Journal de la Société médicale d'Emulation* : Mémoire sur les fluxions ; Mémoire sur les coliques iliaques, 1798-99 ; Eclaircissemens sur quelques points de la mécanique des mouvemens de l'homme et des animaux (1801).

Dans le *Journal des savans* : articles de l'homme et des animaux. Carcassonne, P. Polère, (Paris, Baillière) an VI, in-4.

Discours sur le génie d'Hippocrate, prononçé à l'occasion de l'inauguration du buste antique d'Hippocrate à l'Ecole de médecine de Montpellier. Montpellier, Tour-

nel, an IX, in-4. — Montpellier, Seguin, 1816, in-8. (Cette seconde édition ne porte pas l'éloge de Napoléon Ier, que l'auteur avait joint à celui d'Hippocrate dans la 1re. — Le discours sur le génie d'Hippocrate est reproduit dans Prunelle : *Discours prononcés à la Faculté de médecine de Montpellier par les professeurs de cette Faculté*, 1820).

Traité des maladies goutteuses. Paris, Deterville, 2 vol. in-8. — Montpellier, Sevalle, 1819, 2 vol. in-8. — Paris, Rozier, 1861, in-8 (réédité par Zimmermann).

Consultations de médecine, ouvrage posthume, publiées par J. Lordat, héritier des manuscrits de l'auteur. Paris, Michaud, 1810, 2 vol. in-8. — Paris, Michaud, 1820, 2 volumes. in-8.

(Lordat a également publié : *Doctrine médicale* de P. J. Barthez et mémoires sur la vie de ce médecin. Paris, Gabon, 1818, in-8.

Rappel des principes doctrinaux de la constitution de l'homme, énoncés par Hippocrate, médecin, de 1783 à 1788.

Dans la Première Encyclopédie : articles signés : G.

On lui doit aussi :

Libre discours sur la prérogative que doit avoir la noblesse dans la Constitution et dans les Etats Généraux de la France. Paris, 1789, in-8.

Discours prononcé par M. P. J. Barthez le 31 octobre 1790, lorsqu'il a été reçu président de la *Société des amis de la Constitution* établie à Narbonne.

Mémoire sur la déclamation théâtrale des Grecs et des Romains (Magasin Encyclopédique, 1801).

(D'ansse de Villoison attaqua ce mémoire ; Barthez lui répondit en 1805 et 1806).

Théorie du Beau dans la nature et dans les arts, par

P. J. Barthez, publié et mis en ordre par son frère avec la vie de l'auteur. Paris, Collin, 1807, in-8.

Barthez de Marmorières (Antoine-Charles-Ernest), *petit-neveu de Paul-Joseph, médecin du prince impérial et de l'Hôpital Ste-Eugénie, membre de l'Académie de médecine, né à Narbonne le 6 août 1811.*

Not. biogr. Aug. Fourès, *Les Hommes de l'Aude*, 85. — Sachade. *Les médecins de Paris*, 1845, p. 76.

Les avantages de la marche et des exercices du corps dans les cas de tumeurs blanches, caries, nécrose des membres inférieurs chez les scrofuleux. (Thèse doctorale, 1839).

Traité clinique et pratique des maladies des enfants. Paris, Baillière, 1843, 3 vol. in-8. — 2e édit. refondue, Paris, 1853-54, 3 vol. in-8. — Paris, Baillière, 1861, 3 vol. in-8. 3e édit. entièrement refondue et considérablement augmentée par A. Sanné. Paris, Alcan, 1884-90, 3 vol. in-8. (En collaboration avec le Dr Rilliet. — Couronné par l'Acad. des Sciences et l'Acad. de Médecine. — Extrait du prospectus de la 2e édit. : « Dans cette édition les auteurs, sans quitter la voie du solidisme, ont fait un pas de plus vers l'humorisme et le vitalisme, ou pour mieux dire, ils ont puisé dans chaque doctrine ce qu'elle leur a offert d'essentiellement pratique et de vraiment utile. »

Articles sur les affections de l'enfance, sur la pneumonie, sur les angines et les gangrènes du pharinx....

(Publiés dans la *Gazette médicale* et les *Archives générales*; sont presque tous reproduits dans le *Traité Clinique* (v. ci-dessus).

Maladies de l'enfance.

(Dans le *Supplément au Dictionnaire des Dictionnaires de Médecine* publié par Tardieu, 1851, in-8.

Nouveaux éléments de la science de l'homme par P.-J. Barthez. Troisième édition, augmentée du Discours sur

le génie d'Hippocrate, de Mémoires sur les fluxions et les coliques iliaques, sur la thérapeutique des maladies, sur l'évanouissement, l'extispice, la fascination, le faune, la femme, la force des animaux. Paris, 1858, 2 vol. in-8.

(Voir Barthez P.-J.)

BARTHEZ (*Dr F.*) *de Narbonne.*

Des propriétés électives des vaisseaux absorbants chez l'homme et chez les animaux. Paris, 1844, in-8. 51 p.

BELLEMANIÈRES (*Dr Jacques*), *médecin à Carcassonne, né en 1796, mort à Carcassonne.*

De la mort apparente et des inhumations précipitées (*Annuaire de l'Aude*, 1851.)

BENOIT (Pierre), *né à Carcassonne, mort en 1667 (on trouve en 1659 un Benoit Pierre, apothicaire, consul de Carcassonne).*

Not. biogr. Dictionnaire des sciences médicales : *Biographie.* — Mahul, Cartulaire VI, 2e, 153.

Auteur d'un ouvrage de médecine, assez estimé autrefois, et dont il ne nous a pas été possible de retrouver le titre exact.

BEDOS (A), *garde général des forêts.*

Dans le *Bull. Soc. Et. Scient. de l'Aude*, 1897. Excursion aux environs d'Arques.

BIEYSSE (S. P.), *de Fanjeaux.*

Dissertatio medica de sanguinis putredine. Perpignani, Reynier, 1759, in 4°.

BIRON, *docteur en médecine (à Castres ?)*

Compendium pharmaceuticum Castrensibus nosocomiis accomodatum. Narbonæ. J. B. A. Decampe, 1793, in 12.

(Signé aussi par : Coste, Daignan, Louis, Dezoteux, Bayen, Parmentier).

BIROT (F.), *conducteur des Ponts et Chaussées, attaché au service hydraulique de l'Aude.*

Traité élémentaire de routes et de ponts, ou exposé des méthodes usitées pour les projeter, les construire et les entretenir, accompagné de 8 planches. Carcassonne, Labau, 1852, in-8, 312 p. — Carcassonne, Labau, 1859, in-8, 315 p.

BLANQUIER (Alexandre), *instituteur.*

Dans le *Bull. Soc. Etud. Scientif. de l'Aude* : 1898 : Notes sur un Cimetière gallo-romain à Montlaur. 1900 : Excursin à la Clape, Notre-Dame des Auzils et Gruissan. 1903 : Excursion à Sallèles-d'Aude, à Mont-Laurès et au plateau de Levrettes. 1904 : Excursion à l'embouchure de l'Aude, Coursan, Salles, Fleury, les Cabanes et la Mer.

Dans *Mémoires de la Soc. Arts et Sciences de Carcassonne* : 1895 : Monographie de la commune de Rivel.

BONNAFOUS (Dr J. B.) (*à St-Hilaire ?*)

Recherches sur les eaux minérales de Campagne. Limoux, J. Boute, 1837, in-12, pl.

Recherches sur les eaux minérales de Campagne, avec une analyse de ces eaux par M. Balard, professeur de chimie à la Sorbonne, membre de l'Institut ; suivies d'une nouvelle analyse de M. Borrel, pharmacien-chimiste. Limoux, J. Boute, 1846, in-8, 131 p.

BONNET (Marcelin), *pharmacien à Carcassonne, puis officier de douanes à Cannes (Var).*

Recueil de pièces authentiques sur l'efficacité des pilules stomachiques et fondantes contre les obstructions lymphatiques, les scrofules, vulgairement appelées tumeurs

froides, les vieux ulcères, etc... précédé d'une courte exposition de l'influence de l'estomac sur toutes les opérations de l'économie animale. Carcassonne, Labau, 1818, in-8, 16 p.

Facies plantarum. Carcassonne et Grasse, 1810-1835, in-4, 81 p. et 81 pl. coloriées. Toutes les plantes sont des phanérogames. V. Klincksieck, *Livres de botanique*, Paris, 1890, p. 65.-Un exemplaire possédé par M. Louis Chartier, de Carcassonne, porte en frontispice la note manuscrite suivante qui paraît dater de 1840 : « M. Bonnet avait commencé ce travail à Carcassonne vers 1810 et l'avait continué à Grasse étant officier de douanes à Cannes (Var). Le texte fut imprimé chez Dufort, imprimeur à Grasse, lequel m'a donné ce qui suit en 1835. Signé : Denat ou Duval. »

Facies plantarum, par Marcelin Bonnet, pharmacien à Carcassonne ; s. l. n. d. in-fol. (La bibliothèque de Carcassonne en possède un exemplaire incomplet).

Bories (Pierre), *docteur en médecine, pharmacien major des armées, né à St-Laurent-de-la-Cabrerisse en 1785.*

Not. biogr. Quérard, *France littéraire.*

De arte medicamentaria generaliter sumpta et de quibusdam antimonialibus pharmacis. Monspelliensis, 1818, in-8, 20 p.

Antidote du memorial pharmaceutique de Pierquin, par un pharmacien de Montpellier. Montpellier, 1814, in-8, 8 p.

Formulaire de Montpellier. Montpellier et Paris, Gabon, 1822, in-8, 2e édition. Les mêmes 1830.

Mémoire sur la fabrication en grand du sirop et du sucre de raisin. Naples, 1812, in-8, 60 p.

Notice sur les travaux chimico pharmaceutiques de Bories. Paris, Gueffier, 1826, in-8, 24 p. (Pour appuyer sa can-

didature à une chaire de l'Ecole de Pharmacie de Montpellier).

Réponse à la lettre de M. Pouzin adressée à Vauquelin. Paris, Gueffier, 1826, in-8, 16 p. (relative à la découverte revendiquée par lui des propriétés désinfectantes du chlorure de chaux).

Mémoire sur les proportions du principe fébrifuge et salifiable contenu dans la racine de quinquina employée à Montpellier. (*Journal Soc. médecine pratique de Montpellier*, 1822).

Moyen préservatif des maladies contagieuses ou par infection de l'air. (*Journal Soc. médecine pratique de Montpellier*, 1822).

Considérations physiologiques et pathologiques sur l'influence réciproque du moral sur le physique et du physique sur le moral. Montpellier, Martel aîné, 1827, in-8, 67 p.

Analyse des eaux minérales des environs de Naples, de celles de Santa-Lucia et d'Ischia (182...)

Analyse des eaux minérales de Busignargues près Montpellier. (*Journal de Pharmacie*).

Borrel (Michel-Bernard), *chirurgien-major de l'armée, né à Leuc.*

Essai sur la topographie médicale de la plaine de la Mitidjah (Afrique). Montpellier, Vve Ricard, 1843, in-8, 54 p.

Braun, *ingénieur des mines du grand-duché de Bade, appelé dans l'Aude, où il passa quelque temps, par la Société minière Paliopy et Cie.*

Notice sur le projet de construction d'un haut-fourneau dans la vallée de l'Orbiel près Conques (Aude). Carcassonne, Pomiès-Gardel, 1840, in-8, 23 p. (Reprod. dans *Journal des Mines*, 4e année, 1857, n° 10).

Notice sur le projet de construction d'un haut-fourneau dans la vallée de l'Orbiel à la Fonde, commune de Lastours. Carcassonne, Pomiès-Gardel, 1843, in-4.

Rapport sur les mines exploitées et celles qui pourront l'être par la Cie Générale d'Exploitation des mines de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales Paliopy et Cie. Paris, Ducessois, 1839, in-8, 77 p. (3 pl. et un tableau du résultat des essais.

BREL (Joseph-Balthazar), *médecin à Narbonne.*

Dissertatio medico-practica de hepatitide. Monspelii, J. F. Picot, 1779, in-4.

DE BRÉZILLAC (Dom Jean-François), *bénédictin de St-Maur, né à Fanjeaux le 12 Avril 1710, mort le 11 Juin 1780.*

Cours de mathématiques qui contient toutes les parties de cette science, mise à la portée des commençants par Chrétien Wolf, traduit en français et augmenté par Dom Brézillac et A. J. Pernetty. Paris, Jombert, 1747, 3 vol, in-8. — Nouv. édit. corrigée et augmentée par A. Jombert. Paris, 1757, 3 vol. in-8.

On lui doit aussi :

Dictionnaire ecclésiastique et canonique portatif par une société de jurisconsultes et de religieux. Paris, Dehansy, 1765, 2 vol. in-8. Plusieurs éditions.

Histoire des Gaules...

(Il a achevé et publié cet ouvrage entrepris par Dom Jacques Martin, son oncle).

BROCHIN (R. Hippolyte), *né à Carcassonne le 13 Octobre 1808, mort à Paris le 25 Mars 1888, docteur en médecine.*

Not. biogr. Schlemmer. Eloge de R. H. Brochin. Paris, 1888, in-8, 12 p.

Rédacteur en chef de la *Gazette des Hôpitaux* (1854-1888).

Etude sur les eaux minérales (*Gazette médicale de Paris*, 1847).

Articles dans le *Dictionnaire Encyclopédique* de Dechambre (accès, attaque, bilieux, catarrhe, dyspepsie, etc. assistance, aveugles, logements insalubres, maternité, etc. ; etiologie, hérédité, vitalisme, etc.)

Bru (Fernand), *né à Narbonne le 11 Janvier 1870.*

Dans le *Bull. Soc. Et. Scientif. de l'Aude* : 1895. Excursion à Fontfroide. — 1897. Excursion à Bize et la Roueyre. — 1898. Excursion au Pech de l'Agnel. — De Narbonne à l'abbaye de Fontfroide par les collines de Pastouret et Font-Laurier.

Buzairies (Louis Alban), *docteur en médecine à Limoux, né à Cantauque près Villebazy le 15 Novembre 1807, mort à Limoux le 13 Décembre 1871.*

Notice sur les eaux minérales de Ginoles (avec une analyse par J. Ebelmon, professeur de chimie à l'Ecole Royale des mines). Limoux, J. Boute, 1846, in-8, 46 p.

Notice sur les eaux minérales de Ginoles. Limoux, Salin, s. d. (1860 ?) in-8, 31 p.

Notice sur les eaux minérales du Dép[t]. de l'Aude (*Annuaire de l'Aude*, 1851).

(On lui doit aussi de nombreux ouvrages sur l'histoire de l'arrond[t]. de Limoux).

Cabirol, (*de Narbonne*).

Scaphandre, appareil de plongeur Cabirol. Paris, d'Aubusson, s. d. in-4, obl. pl.

Cadassus (*D*[r] *Célestin*), *né à Bages.*

Quelques considérations sur une maladie observée à bord

d'un vaisseau de l'Etat. Montpellier, J. Martel, 1829, in-4.

CAFFORT (J. P.), *chirurgien de l'hôpital de Narbonne.*

Mémoire sur l'épidémie de stomatite à Narbonne (*Archives générales de médecine*, 1832).

(On lui doit aussi : *Prouberbis et redits Narbouneses*, dans l'almanach Caillard, de Narbonne).

CALAS (Jean-Joseph-Marie), *docteur en médecine, né à Ouveillan.*

De l'abus dans les aliments et dans les boissons considéré comme cause des maladies. Montpellier, Tournel, 1808, in-4, 23 p.

CANTAGREL (Laurent-Benoît), *directeur de l'Ecole supérieure de commerce et d'industrie de Montpellier, né à Mailhac, le 7 octobre 1816.*

Métrologie de l'Aude ou tableau des mesures anciennes en usage dans ce Dép[t], avec leurs rapports réciproques aux mesures légales. Carcassonne, Pomiès, 1839, in-8, 56 p., 1 pl.

Notice sur l'héméromètre Cantagrel. Paris, Delagrave, s. d. in-12, 10 p.

(L'héméromètre Cantagrel est un appareil scolaire pour la démonstration mécanique de la diversité de la durée du jour et des crépuscules pour toutes les latitudes et toutes les époques de l'année.)

CARAGUEL (Jean-Martin), *avocat et géomètre à Narbonne.*

Comptes faits pour la réduction des mesures anciennes du Dép[t] de l'Aude en mesures du système métrique et des mesures du système métrique en mesures anciennes. Narbonne, J. Sounié, 1822, in-8.

Comptes faits... (*ibid*)... revus, corrigés et augmentés. (Manuscrit, bibliothèque de Narbonne, 299 ff.)

CASTEL (I), *de Carcassonne. (On trouve en 1651 un Jean Castel, docteur, premier consul de Carcassonne ; en 1658, un autre Jean Castel, bourgeois, aussi consul.*

La Lumière de la Lumière où on fera voir clairement à ceux que la nature a le moins esclairez que ce bel objet de nos yeux est un véritable Corps; et que ce que les plus grands Philosophes ont dit de la Lumière contre ce sentiment est indigne de la Lumière, par I. Castel de la Ville de Carcassonne en Languedoc. Paris, Jérémie Bouillerot, 1654, in-4, 16 p.

(Extrêmement rare ; Aug[te] Fourès en a vu un exemplaire dans la Bibliothèque de la Ville de Castelnaudary).

CAUVET (Justin), *médecin-vétérinaire à Narbonne.*

De l'affection typhoïde du cheval. Paris, 1874, in-8.

CAZAINTRE (Marie-Fortuné), *médecin à Limoux, né à Carcassonne en 1792.*

Quelques réflexions sur l'hygiène qui convient aux gens de lettres. Montpellier, J. Martel, 1817, in-4.

Notice sur les eaux thermales et minérales de Rennes-les-Bains, avec quelques considérations thérapeutiques. Toulouse, Douladoure, 1833, in-8, 76 p. — Limoux, J. Boute, 1862, in-8.

Analyse des eaux thermo-minérales de Rennes faite à l'Académie de Paris, suivies de quelques considérations thérapeutiques. Limoux, J. Boute, 1843, in-8. — Limoux, J. Boute, 1853, in-8, 15 p.

Observations médicales relatives à l'emploi de l'eau salée de la rivière de Salz à Rennes-les-Bains. Limoux, J. Boute, 1858, in-8, 31 p.

CHALANDE (J.).

Dans le *Bull. Soc. Etudes Scient. de l'Aude* : 1892. Myriopodes de la forêt des Fanges. — 1894. Contribution à

l'Histoire des reptiles. — Faune de la région sous-pyrénéenne.

Chartier (Louis), *né à Carcassonne le 2 décembre 1851, membre fondateur de la Société d'Etudes scientifiques de l'Aude.*

Dans le *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude :* 1891 : Note sur une hache en pierre polie de l'époque robenhausienne trouvée au Rechat, près Quérigut. — 1892 : Contributions à la flore de Carcassonne. — Note sur un crustacé des Marnes du Turonien inférieur de Fontfroide, forme voisine des genres Combarus et Glyphæa, 2 pl. — Excursion à Armissan et à la Clape. — 1894 : Excursion à Villeneuve-la-Comtal et au Mas Stes-Puelles. — Note sur l'Hippurites cornuvaccinum. — 1896 : Noms patois des champignons de la région de l'Aude.

Clerc, *médecin des armées du Roi.*

Manuel de l'habitant des campagnes. Carcassonne, P. Polère, s. d. (1825) in-12, 248 p.

Coffinières, *médecin à Castelnaudary, né vers 1775, mort en 1836.*

La médecine de la nature ou Essais sur quelques maladies curatives d'autres maladies. Paris, Croullebois, 1819, in-8.

Coissard, *docteur en médecine.*

Histoire de la grippe et de son traitement. Castelnaudary, Labadie, 1837, in-8.

Combal (Dr), *professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, né à Lagrasse en 1816, mort à Montpellier le 4 Mars 1888.*

Not. biogr. Fabrège. *Le Dr Combal.* Montpellier, 1888, in-8, 56 p. portrait.

Combes (François), *pharmacien à Villefranche-Lauraguais.*

Dans le *Bull. Soc. Et. Scient. de l'Aude*: 1896. Plantes cueillies à la limite extrême des versants méditerranéen et océanien, Naurouze et Avignonet.

Combes (l'abbé Guillaume), *né en 1854, professeur à l'Ecole Saint-Louis* (*Limoux*).

Excursion géologique à Rennes-les-Bains (*Feuille des Jeunes Naturalistes* n° 191).

Dans le *Bull. Soc. d'Etudes Scientif. de l'Aude :* Excursion dans la Haute-Vallée de l'Aude, 1891.

Copineau.

Dans *Bull. Soc. Et. Scientif de l'Aude :* 1891. Plantes observées dans les environs d'Alet en 1888.

Courrent (Dr P.).

Dans *Bull. Soc. Et. Scient. de l'Aude* : 1897. Notice sur les objets romains et gallo-romains recueillis dans le canton de Tuchan. — 1899. Notice sur quelques fossiles intéressants découverts dans les environs de Tuchan et dans le village même. — Nouvelle notice archéologique sur le canton de Tuchan.—1901. Padern, ses forges, ses mines.—1903. Tuchan, Domneuve et Ségure.— Le crâne trépané de Montlaur et la Chirurgie préhistorique.

Crebassan, *pharmacien, né à Narbonne.*

Considérations générales sur les fourmis, la cochenille, le kermès et la laque et sur quelques composés faits avec ces substances. Montpellier, Tournel, 1808, in-4, 44 p.

Cros, *ci-devant Doctrinaire, instituteur à Lézignan.*

Calcul décimal. Narbonne, Decampe, an VII, in-8.

CROS (Dr Antoine), *médecin à Paris, né à Lagrasse en 1833.*

Les fonctions supérieures du système nerveux. Paris, 1875, in-8.

L'organographie plessimétrique. Paris, Baillière, 1884, in-4, fig.

On lui doit aussi :

Les Belles Heures, poésies. Paris, Ollendorf, 1882, in-12, (Eau-forte de Henry Cros).

Le Problème, nouvelles hypothèses sur la destinée des êtres. Paris, Carré, 1890, in-8.

DANDRIEU (E.), *pharmacien-chimiste, directeur du laboratoire municipal à Carcassonne.*

Etude sur les eaux de consommation de Carcassonne, au point de vue des maladies infectieuses. Carcassonne, Bouquet, 1888, in-8, 32 p.

DAT DE ST-FOULC (Charles), *né à Carcassonne en 1822, mort en 1895.*

Théorie de plan nivellement. Carcassonne, Labau, 1859 in-8, 40 p. pl.

Cours public de chimie agricole. Lorient, Gousset 1862.

Dans le *Bull. Soc. Et. Scientif. de l'Aude* : 1891. Une excursion à Greffeil dans les Corbières. — 1894. Un mot sur les conférences avec projections lumineuses faites sous les auspices de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude.

DAVID (Dr Pierre), *né à Sigean, le 4 avril 1851.*

De l'eczéma impetigineux et de sa contagion. Paris, Derenne, 1877, in-8, 40 p.

Considérations sur la fièvre typhoïde au point de vue

étiologique et surtout thérapeutique. Narbonne, Pons, 1883, in-8, 16 p.

Magnétisme animal, suggestion hypnotique et post-hypnotique, son emploi comme agent thérapeutique (avec préface du Dr Ferroul). Narbonne, Pons, 1886, in-8, 40 p. avec 2 pl. d'après une image donnée par la suggestion hypnotique.

DEJEAN (Comte Jean-François-Aimé), *lieutenant-général, pair de France, grand-croix de la Légion d'Honneur, né à Castelnaudary, le 6 Octobre 1749, mort à Paris, le 6 mars 1824.*

Not. biogr. Mahul. *Biographie du général Dejean* dans Mém. de la Soc. des Arts et Sciences de Carcassonne, t. I. — Baron Haxo : *Notice historique sur feu le comte Dejean.* Paris, Fain, 1824, in-8, 14 p.

Description d'un nouveau moyen mis en essai à la manutention des vivres pour la conservation illimitée des grains. Paris, Balard, s. d. in-8, 10 p.

(Le chevalier Ste-Fare Bontemps a publié un résumé de ces expériences : Paris, Bachelier, 1824, in-8, 40 p.

Mémoire sur la manière d'extraire et de préparer la tourbe dans les provinces de Hollande et d'Utrecht (*Journal des Mines*, t. XX, 1804).

DEJEAN (Comte François-Marie-Auguste), *lieutenant-général, pair de France, né à Amiens, en 1780, mort en 1845, fils du précédent.*

Collection des coléoptères de M. le baron Dejean. Paris, Crevot, 1821, in-8. — 2e édit. augmentée, Paris, Méquignon-Marvis, 1833-34, 4 parties in-8. — 3e édit., augmentée. Paris, Méquignon-Marvis, 1837, in-8.

Species général des coléoptères de la collection de M. le comte Dejean. Paris, Méquignon-Marvis, 1825-39, 7 vol, in-8.

Iconographie et Histoire naturelle des coléoptères d'Europe.

Paris, Crevot, Méquignon-Marvis. 1822..., in-8. (en collaboration avec Latreille).

Paris, Méquignon-Marvis, 1832-34, 4 vol. in-4. (avec Boisduval).

Paris, Méquignon-Marvis, 1836, 4 vol., in-8. (avec Boisduval et Aubé).

(Le Catalogue de la vente Brongniart, p. 237, signale un exemplaire, texte 5 vol., in-8 et 393 pl. de dessins originaux sur parchemin, à l'aquarelle, encadrés en passe-partout, dus aux plus célèbres artistes ; reliés en 5 vol., in-fol., prix 2.000 fr.)

DELORD DE MIALHE (Martial), *botaniste, né à Narbonne, en 1804, mort le 25 Juin 1856.*

Not. Biogr. Grenier et Godron : *Flore de France.* — Dr Jordan, *Mémoires.* — *Mém. Soc. Arts et Sciences de Carcassonne,* t. III. — Maugeret. Sur quelques botanistes de Narbonne, Bull. Soc. Botanique de France, t. IX.

Herbier préparé par M. Delort de Mialhe (Bibliothèque de Carcassonne).

DELPONT (J.), *instituteur.*

Dans le *Bull. Soc. Et. Scientif. de l'Aude :* 1895. Flore de Montolieu.— Flore des Martys.— 1896. Note rectificative et plantes nouvelles de Montolieu. — 1899. Plantes nouvelles de Montolieu. — 1904. Monographie botanique de Montolieu.

DOUMERGUE (Fr.) *instituteur, à Raissac-sur-Lampy.*

Contributions à la flore de Montolieu et des environs. (*Revue Botanique*, t. III).

Ducros (J.-A.), *de Narbonne.*

Mémoire sur les quantités d'eau qu'exigent les canaux de navigation, suivi du rapport fait par M. R. Prony. Paris, Gayon, an IX, in-8.

Mémoire sur les dépenses d'eau qui se font au passage des bateaux dans les écluses. Narbonne, F. Caillard, s. d. in-8.

Dufour Dr (Jean-Pierre), *né à Carcassonne.*

Des tumeurs érectiles et de leur traitement. Montpellier, J. Martel aîné, 1855, in-8.

Durand (François), *procureur juridictionnel en la justice seigneuriale d'Armissan.*

Précis historique du froid de 1709, tiré des mémoires de feu F. Durand, 1709.

Embry et Jantet.

Tarifs ou cubage général d'après le système métrique décimal pour les bois équarris de toutes les dimensions et les bois en grume, suivi d'un barême pour le toisé des planches, bordages, etc... Limoux, Franc, 1845, in-8, 309 p.

Escarguel (Dr Antoine), *médecin à Espéraza.*

Un mot de l'empoisonnement. Paris, Cosson, 1842, in-8. (Réfutation des opinions de M. Orfila.)

Esparseil (Marius), *architecte de la ville de Carcassonne.*

Dans le *Bull. Soc. Et. Scientif. de l'Aude:* 1893. Régime minéral du Dépt de l'Aude (minerais de fer). 1894. Idem, (2e partie, manganèse). 1895. Idem, (3e partie, minerais de cuivre). 1896. Idem (4e partie, plomb, argent, étain, cobalt, bismuth, mispickel.) — Terrain salifère de Fourtou et de Sougraigne. 1897. Idem, bassins houillers.

1898. Une source de richesse dans la Montagne Noire : mispickel.

EVROT (Charles), *Conducteur des Ponts et Chaussées.*

Dans le *Bull. Soc. Et. Scientif de l'Aude :* 1901. Port-Vendres et Banyuls sur mer. Excursion à l'Ile de l'Aute et au port de Lanouvelle. — 1902. Excursion à Axat et à l'Usine hydro-électrique.

FABRE (Pierre Jean) ou FABRY, *docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, conseiller et médecin ordinaire du Roy, né à Castelnaudary à la fin du XVIe siècle, mort a Castelnaudary de 1654 à 1658.*

Not biogr. Aug^te Fourès (*Les Hommes de l'Aude*, 140). Son vrai nom était Fabre et non Fabry.

Traité de la Peste selon la doctrine des médecins spagyriques. Tolose, Colomiès, 1619, in-12, 162 p. — Tolose, R. Colomiès, 1629, in-8.

(Cette seconde édition, ornée d'une jolie vignette, fut imprimée aux frais de la ville de Castelnaudary, en remerciment du dévoûment montré par Fabre durant les pestes qui affligèrent le Languedoc en 1626-27-28).

Palladium Spagyricum. Toulouse, P. Bosc, 1624, in-8, 394 p., 9 ff. de tables non chiffrés, frontispice hors texte. Toulouse, Bosc, 1628, in-8.

Chirurgia spagyrica, in qua de morbis cutaneis omnibus spagyrice et methodice agitur. Toulouse, 1828, in-8. — Toulouse, 1638.

Insignes curationes variorum morborum medicamentis chymicis jucundissime methodo curatorum. Toulouse, 1627, in-8.

Myrothecium spagyricum sive pharmacopea chimica. Toulouse, 1628, in-8. — Toulouse, 1648, in-8.

Alchymista christianus. Toulouse, P. Bosc, 1632, in-8, 240 p.

(A la page 182 il dit avoir trouvé la pierre philosophale : *de lapide physico).*

Hercules pio-chymicus. Toulouse 1634, in-8.

L'abrégé des secrets chimiques, 1636, in-8.

Hydrographum spagyricum in quo de mira fontium essentia, origine ac virtute tractatur. Toulouse, 1639, in-8.

Propugnaculum alchymiæ adversus quosdam misochymicos philosophos umbratiles, naturæ humanæ laruas... ubi an sit lapis philosophorum, qui sit et qua methodo et via ipsum lapidem habuerunt... Tolosæ, P. Bosc, 1645, in-8, 128 p. 2 ff. de tables non chiff. — Tolosæ, in-8.

Panchymici, seu anatomiæ totius universi opus. Toulouse, 1646, in-8.

(Tous les ouvrages de Fabre sont fort rares).

FABRE, *docteur en médecine.*

Dissertation sur les maladies qui règnent dans la ville de Carcassonne depuis le commacement (*sic*) de cette année 1709. Carcassonne, P. Coigniet, 1709, in-8, 42 p.

FABRE (Albert), *de l'Hérault.*

Histoire d'Arques avec une notice géologique de M. P. de Rouville. Carcassonne (Pomiès), 1885, gr. in-8 (6 eaux-fortes, 1 carte, 2 plans).

FAGES, *ingénieur de l'usine à gaz de Narbonne.*

Eclairage de la ville de Narbonne par le gaz hydrogène extrait de l'eau. Réponse à quelques critiques adressées à l'ingénieur de l'usine à gaz de Narbonne par M. Van den Broeek. Paris, Preve, 1858, in-8.

FAGOT (Paul), *notaire à Villefranche-Lauraguais.*

Dans le *Bull. Soc. Etudes Scientif. de l'Aude* : 1892. Histoire malacologique de la presqu'île Ste-Lucie. — 1894. Faune malacologique terrestre, des eaux douces et saumâtres de l'Aude. — 1896. Idem, 2e partie. — 1897. Idem, 2e partie, suite. — Observations sur les *Noms patois des Champignons de la région de l'Aude.* — 1901. Excursion à Ségala, Montferrand et aux châteaux de Montmaur et du Valès. — 1903. Contributions à la Flore lichénologique de l'Aude.

Favié (Firmin), *conducteur des Ponts et Chaussées, à Carcassonne, né à Azille.*

Traité théorique et pratique du lever des plans à la boussole à l'usage des gardes-généraux, conducteurs des Ponts et Chaussées, gardes-mines, etc... Paris, Paul Dupont, 1869, in-8, 59 p. 5 pl.

Ferrand, *notable bourgeois, maître en chirurgie et chirurgien-major de la marine au département de Narbonne.*

Observation sur les différentes méthodes de traiter les maladies vénériennes avec une nouvelle méthode de guérir ces maladies par des lavemens mercuriels. (Imprimé aux frais de la ville de Narbonne) Narbonne, J. Besse, 1770, pet. in-4, 111 p.

Ferrier, *médecin à Narbonne.*

Eloge funèbre de M. Palhoux, médecin des Etats de la Province de Languedoc. Narbonne, G. Besse, 1734, in-4.

Ferrier (Laurent), *était médecin en chef des hospices civil et militaire de la ville de Narbonne quand il subit l'examen du Doctoral en médecine.*

Avis sur l'inoculation de la vaccine. Narbonne, Decampe, an ix, in-8, 40 p.

Essai sur l'hydrotorax. Montpellier, Izar et Ricard, an x, in-4, 51 p.

FOQUAND (Jean), *docteur et avocat au sénéchal de Carcassonne.*

Not. biogr. Viguerie, *Annales*, I, 367. Mahul, Cartulaire VI, 2ᵉ, 396.

Nouvelle doctrine sur le suiet de la connaissance naturelle de l'animal où il est traitté par occasion aussi nouuelle des principes et des causes physiques. Tolose, d'Estey, 1657. in-8.—2ᵉ édit. revue et corrigée par l'auteur, fortifiée de raisons nouvelles. Tolose, d'Estey, 1664, in-12.
(Rare dans les deux éditions).

FORNIER (Marc-Antoine), *docteur en chirurgie, né à Campagne.*

Dissertation médico-chirurgiale sur les cas qui nécessitent l'opération de l'empyème. Montpellier, Cougourdan, 1806, in-4, 22 p.

FOURNIER (Dr Edouard), *Médecin de l'Institut national des Sourds-Muets, à Paris.*

De l'emploi thérapeutique de l'eau d'Alet. Paris, 1859, in-12, 90 p. — 9ᵉ édit. Paris, Guérin, 1864, in-12, 80 p.

Notice historique, topographique et médicale sur les eaux salines thermales et les eaux ferrugineuses froides d'Alet. Paris, Larade, s. d, 1856, in-8, 14 p.

De la pénétration des corps gazeux, pulvérulents, solides et liquides dans les voies respiratoires au point de vue de l'hygiène et de la thérapeutique. Paris, Delahaye, 1862.

Etude pratique sur les laryngoscopes et sur l'application

des remèdes topiques dans les voies respiratoires. Paris. Delahaye, 1864.

Physiologie de la voix et de la parole. Paris, Delahaye, in-8 (Récompensé par l'Institut).

Physiologie et instruction du sourd-muet. Paris, Delahaye, 1868.

Physiologie du système nerveux cérébro-spinal dans l'analyse physiologique des mouvements de la vie. Paris, Delahaye, 1872, gr. in-8, 832 p.

Notice sur la médication dépurative. Paris, 1872, in-8.

François de Neufchateau (Jules), *inspecteur général des mines né à Bar-le-Duc le 13 juin 1808, mort à Biarritz le 13 septembre 1890.*

Not. biogr. Dr Garrigou dans *Revue des Pyrénées* 1890.

De l'Industrie du fer et de l'acier dans le Dépt de l'Aude. (Mém. Soc. Arts et Sciences de Carcassonne, t. I.)

Fréjacque (Dr Gustave), *médecin des épidémies de l'Aude.*

Analyse des eaux minérales de Campagne. Carcassonne, Pomiès, 1842, in-8, 8 p.

Analyse des eaux de Campagne. Carcassonne, Labau, s. d. in-4, 12.
(En collaboration avec les Drs Estribaud et Reboulh.

Quelques considérations relatives à la ville de Carcassonne à propos du choléra et recherche des causes de la fièvre typhoïde (Mém. Soc. Arts et Sciences de Carcassonne, t. I.)

Eaux minérales de Campagne. Limoux, Boute, 1861, in-8, 28 p. (avec analyse par le Dr Filhol).

Appareil nouveau à sellette pour les fractures du col du fémur et les fractures obliques du corps de cet os. Toulouse, Manavit, 1847, in-8.

Notice de M. Fréjacque sur sa destitution de médecin

suppléant à l'hospice de Carcassonne. Carcassonne, Pomiès-Gardel, 1836, in-4, 4 p.

FRESQUET (abbé).

Le spiritisme démasqué et jugé. Narbonne, E. Caillard, 1876, in-8.

GABELLE (Isidore).

Dans le *Bulletin Soc. Et. Scient. de l'Aude* : 1892, Fossiles de Couiza.

GAMELIN (Jacques), *peintre, né à Carcassonne en 1738, mort en 1813.*

Notes Biogr. Barthe. Biogr. de J. Gamelin (*Mém. Soc. Arts et Sciences de Carcassonne*). — Mahul, *Cartulaire*, t. III, 304, 342 ; t. VI, 1re 115, 373. — Viguerie, *Annales*, I, 368.

Nouveau recueil d'ostéologie et de myologie, dessiné d'après nature pour l'utilité des sciences et des arts, divisé en deux parties. Toulouse, Desclassan, 1779, gr. in-fol. (Dès son apparition cet ouvrage fut dépassé par d'autres plus scientifiques. Gamelin avait négligé dans ses dessins les organes profonds qui ne produisent pas de relief ; en traitant des muscles il a laissé de côté les appareils veineux, artériels, nerveux : aussi la majeure partie de l'édition resta entre les mains de l'auteur qui fut, disons-le en passant, ruiné du coup et désormais obligé de « faire bouillir sa marmite à coups de pinceaux », selon l'expression d'un auteur contemporain (*Museum provisoire établi à Toulouse, catalogue*. Toulouse, Robert, an v, in-12, p. 45). Néanmoins, pour les artistes, par l'ampleur et la correction du dessin ce recueil est encore remarquable. Il vaut de 50 à 70 fr. selon la beauté de l'exemplaire).

GAMELIN *fils du précédent.*

Conchyliologie ou traité des coquillages de mer divisé

par classes et par familles. (Manuscrit. Bibliothèque de Carcassonne).

GARCIN.

Notice sur la machine pneumatique Garcin, fondée sur le vide barométrique et fonctionnant automatiquement, c. à. d. par le seul jeu du liquide employé dans l'appareil. Narbonne, 1872, broch. in-8.

GAUBERT (Dr C.), *né à Sallèles-d'Aude.*

Initiation à la maladie chronique (ou aux affections régressives) au remède (ou aux actions pathogéniques) des eaux minérales, rénovation humaine et paraphrase du « *Delenda phtisis* » de M. le Dr Pidoux. Pau, Impr. nouvelle, 1876, in-8.

GAUTIER (Dr Armand-Emile-Justin), *professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie de médecine, né à Narbonne, le 23 Septembre 1837.*

Cours de chimie minérale, organique et biologique. Paris, Savy, 1887, 3 vol. in-8.

Traité de chimie appliquée à la physiologie, à la pathologie et à l'hygiène. Paris, Savy, 1874, 2 vol, in-8.

La sophistication des vins, coloration artificielle et mouillage, moyens pratiques de reconnaître la fraude. Paris, 1877, in-12, 204 p. — Paris, Baillière, 1884, in-12.

Le cuivre et le plomb dans l'alimentation journalière. Paris, 1882, in-18, 200 p.

Etude des eaux potables au point de vue chimique, hygiénique et médical. Paris, 1862, in-8, 240 p.

Des fermentations et en particulier des fermentations physiologique et pathologique (Thèse pour l'agrégation). Paris, Savy, 1869, in-8.

Le Gallium et les prévisions modernes relatives à l'existence de nouveaux corps simples (*Revue Scientifique,* 1878).

Sur la culture et l'assainissement des terrains salés et sur les végétaux alimentaires qu'on peut y produire (Communication au Congrès International d'hygiène de Paris, 1878).

La structure chimique des corps est-elle en relation avec leurs propriétés physiologiques (*Revue Scientifique,* 1er semestre 1885).

La chimie des plantes (*Rev. Scient.* 10 Février 1875).

L'origine des eaux minérales chaudes et leurs relations avec la structure du sol (*Rev. Scient.* 25 Mai 1885).

La matière, les forces et l'affinité. Théorie mécanique des phénomènes chimiques (*Rev. Scient.* 19 Décembre 1885).

Le surmenage scolaire et les réformes à introduire dans les Lycées. Paris, Masson, 1887, in-8.

L'origine de l'énergie chez les êtres vivants (*Rev. Scient.* 11 Décembre 1886).

La pensée n'est pas une forme de l'énergie ; elle n'a pas d'équivalent chimique ou mécanique (*Rev. Scient.* Janvier 1887.

L'air, ses impuretés et ses microbes, conférence (*Bull. Soc. Association scient. pour l'avancement des Sciences,* 1886).

Les nouveaux procédés de vinification dans le Midi de la France. Paris, Masson, 1890, in-8.

Les perfectionnements de la vinification dans le Midi de la France. Paris, Doin, 1890, in-8.

Notes pour servir à l'histoire des terrains de craie dans le S. E. du bassin anglo-parisien. Auxerre, 1887, in-8. (En collaboration avec Péron et Lambert).

Les alcaloïdes de l'huile de foie de morue. Paris, Masson, 1890, in-8. (En collaboration avec Mourgues).

Sur les alcaloïdes dérivés de la destruction bactérienne ou physiologique des tissus animaux. Paris, Masson, 1886, in-8.

L'Enseignement des Sciences. Paris, 1888, in-8.

Articles : du *Dictionnnaire de chimie* de Würtz; aux *Annales d'Hygiène publique et de médecine légale;* dans les *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*; dans le *Bulletin de l'Acad. de médecine,* etc.

Sur le mécanisme de la variation des êtres vivants rapproché de la variation de leurs molécules intégrantes. Hommage à M. Chevreul à l'occasion de son centenaire. Paris, Alcan, 1886, in-4.

GAUTIER, (Gaston-Clément-Maurice), *lauréat de la prime d'honneur agricole de l'Aude (1884), né à Narbonne en 1841, frère du précédent.*

Herborisations dans les environs de Narbonne. Narbonne, Caillard, 1876, in-8, 50 p.

La culture des terrains salés (*Rev. Scient.*, 1876).

Note sur une petite colonie de plantes adventices dans les Corbières (en collaboration avec E. Jeanbernat et E. Timbal-Lagrave. (*Bull. Soc. Bot. de France* 1882).

Herborisations aux îles de l'étang de Leucate, près Narbonne (*Bull. Soc. Bot. de France*, 1875).

Le Corrigiola imbricata Lap., (en collab. avec E. Timbal-Lagrave. *Revue des Sc. physiques et naturelles de Toulouse,* 1879).

Note sur un nouveau Statice (Legrandi), en coll. avec Timbal-Lagrave, *Rev. Sc. nat. de Toulouse*, 1879).

L'Allium Moly et la Flore française. (En coll, avec Jeanbernat et Timbal-Lagrave, *Bull. Soc. Bot. de France*, 1880).

Quelques plantes nouvelles pour la flore de France (en coll. avec J. Freyn, *Bull. Soc. Bot. de France*, 1882).

Compte-rendu des herborisations de la Soc. Bot. de France aux environs de Narbonne et dans les Corbières (juin 1888), suivi de la liste méthodique des plantes vasculaires récoltées (*Bull. Soc. Bot. de France*, 1888).

La Brushite et la formation des phosphates dans la grotte de Minerve (en coll. avec A. Gautier. (*Revue des Pyrénées*, 1890, p. 790).

Les Ophytes, nouvelle source de phosphates pour l'agriculture (*Revue des Pyrénées*, 1891).

De la formation de la Basse-plaine de Narbonne et des meilleures méthodes pour la mise en culture des terterrains marécageux et salés (*Revue des Pyrénées*, 1891, p. 371).

Catalogue raisonné de la Flore des Pyrénées-Orientales. Perpignan, 1898. (*Publication de la Soc. agr. scient. et littéraire des Pyrénées-Orientales*).

Le Pic d'Ourthizet et la vallée du Rebenty (*Bull. Soc. Bot. de France*, 1893) ; *en collaboration avec* Ed. Baichère.

Le Canigou et sa végétation (*Bull. Soc. Et. Scient. de l'Aude*, T. XIII, 1902).

Gavoy (Emile), *médecin principal des hôpitaux militaires, né à Sallèles-d'Aude, en 1836.*

L'Encéphale, structure et description iconographique du cerveau, du cervelet et du bulbe. Préface du Dr Vulpian. Paris, Baillière, 1886, in-4, avec 59 pl. en glyptographie. (Publié en livraisons à 20 fr.)

Gavoy (Gabriel-Pierre-Louis), *entomologiste, né à Carcassonne en 1847.*

Dans la *Feuille des Jeunes Naturalistes* (Paris) : 1874. Une visite aux grottes de Saint-Girons ; 1880. Excursion au Pic d'Alaric ; 1881. Deuxième excursion au Pic

d'Alaric ; 1902. Contributions à la Faune entomologique du département des Alpes-Maritimes.

Dans le *Coléoptériste* (Paris) : 1890. Une excursion au Lac Bleu (Hautes-Pyrénées).

Dans le *Bull. Soc. Etudes Scientifiques de l'Aude* : 1890. Excursion au Mont-Alaric. — Quatre jours à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales) ; 1891. Promenades entomologiques dans l'Aude : Labastide-en-Val, Caunes et les Vallées de l'Argent-double et de la Ceize, Vendres-sur mer ; 1892. Coléoptères de la Forêt des Fanges. — Excursion à la grotte de Limousis, à Lastours et dans la Haute Vallée de l'Orbiel. — De la prétendue utilité des oiseaux et de l'influence du froid sur la destruction des insectes. — Liste méthodique des espèces de diptères, hémiptères et hyménoptères recueillies dans le département de l'Aude et principalement aux environs de Carcassonne ; 1893. Excursion au Pic de Nore (Montagne-Noire). — Souvenirs d'une excursion dans la Haute Vallée de l'Aude, par Quillan, Quérigut, Formiguères, Montlouis, retour par Bourg-Madame, Ax, Belcaire et Espezel. — Excursion à La Malepère ; 1894. Compte-rendu de la conférence sur les Pyrénées donnée par M. Eugène Trutat dans la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Carcassonne, le 19 mars 1893. — A propos d'une maladie des châtaigniers. — Entomologie des Gorges de Galamus et de Saint-Paul-de-Fenouillet. — La Grotte de Laguzou, commune d'Escouloubre ; 1895. Excursion à Fontfroide. — Castres et le Sidobre. — La Grotte de Laguzou, note complémentaire. — Nouvelles promenades entomol. dans l'Aude : la vallée du Rebenty et le Pic d'Ourthizet ; le vallon des Lavandières, près Caunes ; la forêt de la Loubatière ; 1896. Note sur une maladie causée aux fusains par une Cochenille ; 1897. Catalogue des Coléoptères du département de l'Aude (1re partie) ; 1898. Excursion aux ruines de Puylaurens,

à Axat et à la forêt d'En-Malo. — Excursion à Lespinassière. — Catalogue des Coléoptères de l'Aude (IIe partie). — 1899. Excursion dans la vallée du Lauquet et aux reboisements de Greffeil ; 1900. Catalogue des Coléoptères de l'Aude (IIIe partie). — Excursion à Fondondy et Sautels, commune de Véraza ; 1901. Excursion aux sources de la Sals, près Sougraigne. – Entomologie de l'île de l'Aute. — Catalogue des Coléoptères de l'Aude (IVe partie) ; 1902. Catalogue des Coléoptères de l'Aude (V^{e} partie) ; 1903. Excursion à Tuchan ; 1904. Excursion à la Montagne-Noire. — Catalogue des Coléoptères de l'Aude (VIe partie).

Dans les *Mémoires de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne* : 1893. Faunule coléoptérologique du Mont Alaric ; 1896. Note sur l'existence de vestiges d'une ancienne Villa romaine aux environs de Carcassonne ; 1904. Additions et corrections à la Faunule coléoptérologique du Mont Alaric.

GAYDA (Dr Ferdinand), *né à Quillan.*

Notice sur les eaux de Ginoles. Paris, Noblet, 1868, in-8, 32 p.

GAYDE (J. P.), *de Carcassonne.*

Quelques théorêmes relatifs aux parallèles. Carcassonne, Labau, 1831, in-8, 12 p.

GÉLIS (*de Carcassonne*), *chirurgien aide-major.*

Considérations sur les névralgies. Montpellier, Grollier, 1845, in-4, 88 p.

GOURG (François-Joseph), *médecin, né à Carcassonne.*

Tentamen medicum de angina vera. Monspelii, Picot, 1786, in-8, 28 p.

de Gua de Malves (l'abbé Jean-Paul), *membre de l'Académie des Sciences, né à Malves en 1712, mort à Paris le 2 juin 1786.*

Not. biogr. Condorcet. *Eloge de de Gua de Malves à l'Académie des Sciences*, imprimé dans les œuvres de Condorcet, édition de 1804, t. III.

Usage de l'analyse de Descartes pour découvrir sans le secours du calcul différentiel les propriétés ou affections principales des lignes géométriques de tous les ordres. Paris, Briasson, Piget, 1740, in-12. (Apprécié favorablement par d'Alembert, *Journal des Savans*, 1740, et dans l'*Encyclopédie*, article *Courbe*).

Projet d'ouverture et d'exploitation des minières et des mines d'or et d'autres métaux aux environs du Cézé, du Gardon, de l'Eraut et d'autres rivières du Languedoc, de la Comté de Foix, du Rouergue, etc... Paris, Dessain, 1764, in-8, 3 pl. gr.

Démonstration de la règle de Descartes pour connaître le nombre des racines positives et négatives dans les équations qui n'ont point de racines imaginaires. (*Rec. de l'Acad, des Sciences*, 1741).

Recherche du nombre des racines réelles ou imaginaires, réelles positives ou réelles négatives qui peuvent se trouver dans les équations de tous les degrés, avec 2 pl. (*Rec. Acad. des Sciences*, 1741).

Trigonométrie sphérique, déduite très brièvement et complètement de la seule solution algébrique du plus simple de ses problèmes généraux, au moyen des diverses transformations dont les rapports des sinus et cosinus, tangentes et cotengentes, sécantes et cosécantes d'un même arc ou d'un même angle plan rendent cette solution susceptible, et comprenant quelques formules et observations qu'on croit utiles et neuves. (*Rec. Acad. Sciences*, 1783).

Diverses mesures, en partie neuves, des aires sphériques et des angles solides, triangulaires et polygones, dont on est supposé connaître des élémens en nombre suffisant, avec des remarques qu'on croit pouvoir contribuer à simplifier les intégrations de plusieurs équations différentielles et inconnues actuellement séparées. (*Rec. Acad. Sciences*, 1783).

Propositions neuves et non moins utiles que curieuses sur le tétraèdre, ou Essai de tétraédrométrie, avec 3 pl. (*Rec. Acad. Sciences*).

Mémoires périodiques traitant consécutivement de divers sujets utiles de philosophie abstraite, de mathématiques pure et mixte, d'histoire naturelle...

GUIBAL, *ingénieur géomètre en chef du département de l'Aude.*

Instruction pour les opérations des géomètres employés à l'arpentement général et au levé du plan géométrique des communes de l'Aude. Carcassonne, G. Gareng, s. d. (1802 ?), in-8, 31 p.

JALABERT (Dr Théodore), *chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Carcassonne, né à Salsigne le 31 mai 1833.*

Des épanchements sanguins dans le tissu cellulaire. Paris, Rignoux, 1860, in-8.

Conférence sur l'antisepsie chirurgicale et les pansements antiseptiques. (Dans la *Tribune Pharmaceutique Audoise*, 1891).

JANIN DE COMBE-BLANCHE (Jean), *médecin du duc de Modène, né à Carcassonne, le 11 Juin 1731, mort dans les dernières années du XVIIIe siècle.*

Not. biogr. Viguerie, *Annales*, I, 372. — Mahul, *Cartulaire*, VI, 2e 193. — Quérard, *France Littéraire*.

L'anti-méphitique ou moyens de détruire les exhalaisons

pernicieuses et mortelles des fosses d'aisances, l'odeur infecte des égouts, celles des hôpitaux, des vaisseaux de guerre, etc... Paris, de Pierres, 1782, in-8, 70 p. (Imprimé par ordre du Gouvernement).

Détail de ce qui s'est passé dans les expériences faites par M. Janin (concernant l'anti-méphitisme). Paris, de Pierres, 1782, in-8.

Dissertations et lettres sur le méphitisme et l'anti-méphitisme adressées à M. Cadet. Paris, 1784, in-8.

Mémoires et observations anatomiques, physiologiques et physiques sur l'œil et les maladies qui affectent cet organe. Lyon, Périssé, 1772, in-8. — Berlin, 1774, in-8. (L'oculisme était sa spécialité).

Observations sur les maladies des yeux. 1767, in-12.

Réflexion sur le triste sort des personnes qui, sous une apparence de mort, ont été enterrées vivantes, ou Précis d'un mémoire sur les causes de la mort subite et violente dans lequel on prouve que ceux qui en sont victimes peuvent être rappelés à la vie. Paris, F. Didot, 1772, in-12.

Lettre sur l'anti-méphitique. Vienne, 1783, in-8.

Seconde lettre sur la vapeur alkaline. Vienne, 1783, in-8.

Réponse à M. O'Ryan sur le magnétisme animal. Genève et Lyon, 1784, in-8.

Traité sur la fistule lacrymale, 176.., in-8.

Lettre écrite de la région des morts par Daviel, oculiste, au sieur Guérin. 1769, in-12.

L'art de prolonger la vie. (Prospectus distribué en 1781 pour annoncer l'impression en six vol. in-8, sous ce titre, des ouvrages de Janin.
Cette publication n'a pas eu lieu).

JANTET (V. EMBRY).

JOUANET-MARIE (Le Frère).

La Flore de Jérusalem et de la Palestine, (*Bullet. Soc. Et. Scient. de l'Aude*, t. I, 1890).

JOURDANNE (Gaston), *docteur en droit, maire de Carcassonne, né dans cette ville en 1858.*

Dans *Bull. Soc. Etudes Scientifiques de l'Aude* : Les variations du Littoral Narbonnais examinées au point de vue de la concordance des données géologiques avec les descriptions des géographes de l'antiquité, avec carte. 1892. — Climat, productions naturelles de l'Aude pendant l'époque romaine, 1894.

LABADIÉ (Osmin), *docteur en médecine, député de l'Aude, né à Narbonne en 1829, mort en 1882.*

Lettre sur le choléra-morbus épidémique observé à Narbonne en 1854. Narbonne, Caillard, 1854, in-8. (Le Dr Labadié père avait déjà publié un mémoire sur cette question).

LAFFAGE (Jules-Emmanuel), *professeur agrégé au lycée de Carcassonne, né en 1846.*

Note sur un désaccord entre la théorie et la pratique au sujet des dièzes et des bémols. (*Mém. Soc. Arts et Sciences de Carcassonne*, t. V, 257).

Note relative aux dièzes et aux bémols. (*Mém. ibid.* t. V, 263).

Bestios et Plantos. Carcassonne, Gabelle, 1895, in-8. (Noms patois donnés aux plantes et animaux vulgaires dans les environs de Carcassonne). Extr. *Bull. Soc. Scient. de l'Aude*, 1893.

Dans le *Bull. Soc. Et. Scient. de l'Aude* : 1893. Excursion à Salses et Font-Estramer. — Excursion à la Malepère. 1894. Note sur le Thalictrum tuberosum. — Un

herbier de l'abbé Pourret à Carcassonne. 1895. Plantes nouvelles pour la flore des environs de Carcassonne. 1896. Nouvelles plantes et nouvelles stations de plantes rares pour la flore des environs de Carcassonne.

LIEUSSOU (A.), *ingénieur hydrographe, né à Fanjeaux en 1815, mort en 1858.*

Not. biogr. A. Metgé, *Courrier de l'Aude*, 10, 14, 17 mai 1868. — De Capella, Notice sur Lieussou. Le Mans, Monnoyer, 1862, 32 p.

Etudes sur les ports de l'Algérie. Paris, Dupont, 1850, gr. in-8, avec cartes. (Ext. des *Annales hydrographiques*).

Mémoire sur la loi des variations de la marche des chronomètres destinés à la marine. (Présenté en 1852 au Bureau des Longitudes qui en adopta les conclusions).

MABILLE (Paul).

Dans *Bull. Soc. Et. Scient. de l'Aude :* 1895. Lépidoptères de l'Aude.

MAILHOL (Claude), *génovéfain, né à Carcassonne le 16 novembre 1703, mort en 1775.*

Not. biogr. Mahul, Cartulaire, VI, 2e, 192.

Mémoires sur les longitudes à découvrir en mer...

DE MARCORELLE, *baron d'Escales, correspondant de l'Académie des Sciences, mort à Narbonne en 1787.*

Détails de l'accident funeste arrivé dans une fosse d'aisance de la ville de Narbonne. Narbonne, J. Besse, 1779, in-4.

Avis pour neutraliser les fosses d'aisances et réflexions sur quelques moyens employés à cet effet. Narbonne, 1782, in-4.

Réflexions historiques et critiques sur quelques moyens indiqués pour neutraliser les fosses d'aisances, servant

de réponse aux injustes imputations de M. Janin de Combe-Blanche. Narbonne, Vve Besse, 1785, in-4.

Bulletins ou gazettes de Narbonne depuis et y compris le 18 Août 1780 jusques et inclus le 26 Septembre 1782. — Narbonne, J. Besse, 1780-82, in-4.

Mémoire sur le fromage de Roquefort (Mém. de l'Acad. des Sciences, savants étrangers, t. III).

Mémoire sur la culture de la soude en Languedoc, 1794. (*Journal des Mines*, t. I).

Marfan (Dr Antoine-Bernard), *agrégé de la Faculté de Paris, né à Castelnaudary en 1858.*

De l'immunité conférée par la guérison d'une tuberculose locale pour la phtisie pulmonaire. Paris, Asselin, 1886, in-8.

Troubles et lésions gastriques dans la phtisie pulmonaire. Paris, Steinhel, 1887, in-8, avec 4 pl.

Traité de diagnostic médical de Eichhorst traduit et annoté. (En collaboration avec F. Weiss).

Maynard (Dr Félix), *membre de la Société géologique de France.*

Notice sur les eaux salines thermales et les eaux ferrugineuses froides d'Alet par M. T. L. avec un aperçu sur leurs propriétés médicales par F. Maynard. Paris, Larade, 1854, in-8, 14.

de Martin, *médecin des hospices de Narbonne de 1763 à 1793.*

Mémoire sur la construction, l'exposition et les maladies des hôpitaux de la Ville de Narbonne.

de Martin, (François-Dominique-Guillaume), *médecin de l'Hôtel-Dieu de Narbonne de 1795 à 1806, né vers 1769, fils du précédent.*

Dissertation sur la fièvre putride et maligne qui a régné dans les hôpitaux de Narbonne. Montpellier, Tournel, an II, in-8.

Traité de la fièvre rémittente, 1808.

DE MARTIN, *docteur en médecine, fils du précédent.*

Mémoire sur le sulfate de quinine appliqué sur les vésicatoires dans les fièvres. (*Revue médicale*, 1827).

DE MARTIN (Joseph), *docteur en médecine, fils du précédent.*

Essai sur la topographie physique et médicale de la Ville de Narbonne. Montpellier, 1859, in-8.

MOLLES (Dr Louis-François), *né à Névian.*

Essai sur la péripneumomie vraie ou inflammatoire. Montpellier, J. Martel, 1817, in-4, 21 p.

MONTÈS (P.), *chef d'institution à Carcassonne.*

Notice météorologique sur le département de l'Aude (*Annuaire de l'Aude*, 1851).

DE MORET (Ad.), *d'Aiguebelle.*

Eclairage et chauffage par le gaz hydrogène pur extrait de l'eau (procédé Gillard) adopté par la Ville de Narbonne. Carcassonne, P. Polère, s. d., in-4.

NARBONNE (Dr E. L.), *né à Narbonne, en 1854.*

Des corps étrangers dans les voies salivaires. Montpellier, Hamelin frères, 1881, in-4.

NAYRAL (abbé Th.), *ancien professeur au Petit-Séminaire de Carcassonne.*

Aventures surprenantes du Chevalier Clef-de-Saint-George. Carcassonne, Imprimerie nouvelle, J. Parer, 1880).

NOGUÈS (A. F.), *professeur de sciences physiques à l'École de Sorèze, puis à l'institution Montès à Carcassonne.*

Notice géologique sur le département de l'Aude précédée de quelques notions de géologie générale. (*Annuaire de l'Aude*, 1856).

Etudes stratigraphiques sur les terrains des environs de Tuchan. (*Courrier de l'Aude*, 1857).

Sur le terrain houillier des Corbières. (*Bull. Soc. Géologie Française*, 1857).

Notice sur les roches paléozoïques de Segure et de Durban. (*Actes Soc. Linnéenne de Bordeaux*, 1858).

Sur le grès rouge des Pyrénées et des Corbières. (*Bull. Soc. Géolog. Franç.* 1859).

Sur le terrain tertiaire d'Armissan. (*Ibid.* 1861).

Gypses secondaires des Corbières. (*Ibid.* 1862).

Dépôts jurassiques du Languedoc comparés à ceux du bassin du Rhône. (*Annal. Soc. Hist. Natur. de Lyon*, 1862, et *Bull. Soc. Géol. franç.*, 1862).

Sur les roches amphiboliques des Pyrénées, connues sous le nom impropre d'ophites. (*Bull. Soc. Géol. fr.*, 1866).

Extrait d'un mémoire sur les ophites des Pyrénées. (*Annuaire Soc. agricult. de Lyon*, 1865).

NOYER (Joseph).

Dans le *Bull. Soc. Etudes scientif. de l'Aude* : 1891. Plantes et insectes observés à Montolieu ; 1892. Excursion à Fontfroide ; 1894. Herborisations à Bize.

PECH (Jean), *botaniste, né à Narbonne en 1739, mort en 1816, docteur en médecine.*

Not. biogr. (*Mém. Soc. Arts et Sciences de Carcassonne*, t. III, 372). Maugeret, Sur quelques botanistes de Narbonne, *Bull. Soc. Botanique de France,* t. IX.

Collaborateur aux *Illustrationes botanicæ* de Gouan ; à la *Flore de la Gaule Narbonnaise* de Pourret. (V. Pourret).

Cité par Lapeyrouse (*Histoire des Plantes des Pyrénées*) et par de Candolle (*Flore Française*, suppl. 639 et *Rapport sur la Flore Française*.

Pour dresser, dans sa *Statistique de l'Aude* (Paris, Didot, 1818, in-4), la partie botanique, le baron Trouvé s'est servi des manuscrits, aujourd'hui perdus, de Pech.

PECH (Dr Louis), *né à Narbonne.*

Essai sur le principe vital. Montpellier, J. Martel aîné, 1830, in-4.

PÉRISSÉ (S.), *président de la Société des Ingénieurs de France, né à Carcassonne.*

Le Bronze, conférence. (Journal *Le Génie civil*, 1885).

Etude sur les portes d'écluse à la mer en France et en Angleterre. Paris, Lacroix, 1872, gr. in-8, 99 p. avec coupes et profils.

PETIT (Dr Abel), *maire de Carcassonne, né dans cette ville.*

Dans le *Bull. Soc. Etudes Scient. de l'Aude* : 1893. Excursion au Pic de Bugarach ; 1894. Botanique des Gorges de Galamus et de St-Paul de Fenouillet ; 1896. Herborisation à Campagne. — L'Allium Moly, à Montolieu ; 1898. Les Hieracium de l'Aude ; 1899. Nouvelle station du Thalictrum tuberosum.

PEYRONNET (Dr Paul) *médecin des épidémies, né à Carcassonne en 1854.*

De l'emploi du chloral en clinique obstétricale. Montpellier, Boehm, 1883, in-8.

Des eaux de boisson à Carcassonne et de leur rapport avec la fièvre typhoïde. Carcassonne, Labau, 1890, in-8, 24 p.

Pinaud (Dr Guillaume), *né à Carcassonne.*

Quelques considérations sur la physiologie pathologique et l'hygiène de l'appareil utérin. Paris, Rignoux, 1860, in-4.

Pitorre (Docteur), *né à Azille, mort en 1893, à Carcassonne.*

Un point de la Kélotomie (moyens d'éviter la confusion entre le sac et l'intestin). Carcassonne, P. Polère, 1890, in-8, 8 p.

Pourret (Pierre-André), *né à Narbonne, en 1754, mort en Espagne en 1818.*

Not. biogr. Galibert, *Biographie de Pourret.* Narbonne, Caillard, 1856, in-8, 21 p. — Toulouse, Bonnalet-Gibrac, 1867, in-8, 30 p. — Dr Clos, *Pourret et son histoire des Cistes.* Toulouse, Douladoure, 1856. — *La vie et les travaux du botaniste Pourret* dans *Revue de Toulouse*, 1867. — Baichère, *Bullet. Soc. Etudes Scientif. de l'Aude*, t. III, 77.

Reliquiæ Pourretianæ, publiées par E. Timbal-Lagrave. Toulouse, 1875, in-8, portrait.

Chloris Narbonensis (Histoire des plantes des environs de Narbonne et des Corbières) insérée par extraits dans *Mém. Acad. Sciences, Inscript. et B. L. de Toulouse*, 1788, vol III, p. 305.

Hortus Narbonensis, 1791. Manuscrit. *Cat. Mss. Bib. Pub. de France*, t. IX, p. 113, bibl. de Narbonne.

Pujade (Dr P.) *des Pyrénées-Orientales.*

Notice sur la station thermale et hivernale d'Amélie-les-Bains. Narbonne, Bousquet, 1881, in-8, 24 p.

Py (Pierre), *médecin de l'Armée des Pyrénées-Orientales, était médecin à l'hôpital civil et militaire de Narbonne quand il se présenta à Montpellier, en l'an* XII, *pour obtenir*

le titre de docteur en médecine, né à Pouzzoles (Hérault) vers 1766.

Dissertation sur la fièvre muqueuse en général. Montpellier, Izar et Ricard, an XII, in-4, 42 p.

Mémoire sur les causes de la décadence et de l'insalubrité de la ville de Narbonne. Narbonne, A. Decampe, an XIV, in-4. (V. d'Aragon).

La restauration des bois et des forêts considérée comme un des plus puissants moyens de ménager aux populations de l'arrond[t]. de Narbonne le retour de l'ordre primitif des saisons.... Narbonne, Sounié, s. d. in-4.

Observations de fièvre endémique à Narbonne devenue épidémique (*Rec. Soc. de Médecine de Paris,* t. XII, 255).

Mémoire sur les maladies qui ont régné dans les hôpitaux de Narbonne depuis l'entrée de l'armée française en Catalogne (*Journal de Baumes*, 1810.)

REBELLE (Guillaume).

Dans le *Bull. Soc. Et. scientif. de l'Aude* :

1892. Excursion du 28 Juin 1891 au Mont-Alaric.

1893. Excursion du 22 Mai 1892 au Mont-Alaric. — Excursion du 23 Octobre 1892 aux Sesquières et aux environs d'Alzonne.

1900. Plantes nouvelles pour la Flore des environs de Carcassonne.

1901. Excursion à l'île de l'Aute (étangs de Bages et de Sigean) et au port de Lanouvelle. Botanique,

REBOUL (Jean-Rose), *médecin, né à Carcassonne en 1751.*

Topographie médicale de Carcassonne. Montpellier, Impr. de l'Université, 1778.

Rare.

RESPAUD (A), *instituteur*.

Dans le *Bull. Soc. Et. Scientif. de l'Aude* :
1890. Excursion à l'île Ste-Lucie et à la Franqui. (Compte-rendu scientifique).
1891. Excursion à Leucate et Fitou. (Étude scientifique).
1892. Herborisations en Algérie.
1902. Note sur le Gui.

RIEUNIER (Aubin), *directeur de l'Ecole mutuelle communale de Carcassonne*.

Nouvelles mesures ou système métrique décimal. Carcassonne, Pomiès, 1840, in-12, 20 p.

RIVIÈRE (Dr P.)

De l'ophtalmie scrofuleuse. Montpellier, Grollier, 1845, in-8.

DE ROLLAND (Raymond), *dernier lieutenant général et juge-mage en la sénéchaussée de Carcassonne, premier président du Tribunal Civil de Carcassonne, né dans cette ville le 31 août 1743, mort le 8 avril 1820*.

Not. biogr. Dougados, Mém. Soc. arts et sciences de Carcassonne, t. II, 55. Mahul, Cartulaire, VI, 1er, 301.

Table générale des mesures en usage dans la ville de Carcassonne et dans la majeure partie du département de l'Aude, et réduites aux mesures adoptées par la République Française. Carcassonne, Gareng, an XI, in-8, 43 p.

(Imprimé par les soins de la Société libre d'émulation de Carcassonne).

Traité d'arpentage appliqué au système métrique décimal.

DE ROLLAND DU ROQUAN (Oscar-Raymond), *né à Carcassonne en 1812, mort en 1864, petit-fils du précédent*.

Description des coquilles fossiles de la famille des rudistes qui se trouvent dans le terrain crétacé des Corbières. Carcassonne, Pomiès, 1841, in-4, 72 p. et 8 pl.

Notice géologique sur le département de l'Aude. (Annuaire de l'Aude, 1844.)

ROQUE D'ORBCASTEL (Dr), *d'Alzonne.*

Questions sur diverses branches des sciences médicales, Paris, 1838, in-4.

ROUMEGUÈRE (Casimir), *né à Toulouse en 1828, mort en 1892.*

Bryologie du département de l'Aude. (*Mém. Soc. arts et sciences de Carcassonne*, t. III, 371).

Botanique cryptogamique du département de lAude. (*Ibid.* t. IV, 242).

Rapports entre le *Mycelium filamenteux* constituant l'ancien genre *Ozonium* et divers *Hyménomycètes* (Ibid. t. IV. 399). (Lu au 21e Congrès des Sociétés Savantes en Sorbonne, 1883).

Hépatiques de l'Aude. (Ibid. t. V, 105).

(Les échantillons botaniques de ces mémoires sont déposés à la Bibliothèque de Carcassonne.)

ROUSSEAU (Théodore), *inspecteur des forêts à Carcassonne.*

Habitation préhistorique de la Crouzade (*Bull. Soc. Hist. nat. de Toulouse*, 1874).

DE ROUVILLE (Paul).

V. Fabre (Albert).

ROUX (Dr Joseph-Simon), *né à Narbonne.*

Mémoire sur l'imperforation de l'anus. Montpellier, Vve Ricard, 1844, in-8.

ROUZAUD, *professeur à la Faculté des Sciences de Montpellier, député de l'Aude.*

Recherches sur le développement des organes génitaux de

quelques gastéropodes hermaphrodites. Montpellier, Hamelin, 1885, in-8.

RUSTAND (Dr Gustave), *né à Narbonne.*

Du rhumatisme articulaire aigu. Paris, Rignoux, 1847, in-4.

SABATIER (Paul) *professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse, né à Carcassonne.*

Recherches thermiques sur les sulfures. Paris, Gauthier-Villars, 1880, in-4.

SACOMBE, *docteur en médecine, fondateur de l'école anti-cesaro-symphisienne, né à Carcassonne, en 1750, mort en 1822.*

Not. biogr. Labouisse-Rochefort, *Biographie* de Sacombe, Dr Demangeon. *Examen critique de la doctrine* du citoyen Sacombe. Paris, 1799, in-8 224 p. Querard, France littéraire.

Avis aux sages-femmes. Paris, Trouillebois, 1792, in-12. (Comme on le verra par la liste de ses œuvres la clinique obstétricale fut sa spécialité).

Le médecin accoucheur, ouvrage utile aux mères de famille, et nécessaire aux personnes qui se destinent à la pratique de l'art des accouchements. Paris, 1791, in-12, 300 p.

La Luciniade ou l'art des accouchements, poëme didactique. Paris, Garnery, an Ier, in-8, 112 p. (8 chants). Paris, Michelet, in-12, 163 p. (10 chants). Paris, Courcier, an VII, in-12 avec le portrait de l'auteur (augmentée). Nîmes, Gaude fils, 1815, in-8 300 p. (augmentée, avec un épisode lyrique sur les deux Restaurations).

Observations médico-chirurgicales sur la grossesse, le travail et la couche. Paris, Fuchs, an II, in-8.

Encore une victime de l'opération césarienne. Paris, Ma-

ret, an V, in-8. — Paris, Petit, 1796, in-8. (Dénonciation contre le Dr Dubois).

Appel à l'Institut du jugement surpris à la classe des sciences physiques et mathématiques par Fourcroy et ses agents. Paris, Maret, an V, in-12.

Plus d'opération césarienne. Paris, Prud'homme, 1798, in-8, 196 p.

Douze mois de l'Ecole anti-césarienne. Tome 1er, Paris, Gabon, 1798, in-8, 256 p. (ouvrage périodique).

Lucine française, ou recueil périodique d'observations médicales, chirurgicales, relatives aux accouchements. Paris, 1802, in-8. (Périodique, paru pendant 3 ans).

Eléments de la science des accouchements avec un traité des maladies des femmes et des enfants. Paris, 1802, in-8.

Instructions aux pères et mères sur les convulsions des enfants. Paris, 1804, in-8.

Traité d'éducation physique des enfants, précédé d'instructions sur les convulsions et des moyens d'en préserver les personnes des deux sexes. Paris, Michelet, 1806, in-8.

La Vénusalgie, poème didactique en vers en III chants. Paris, Patris, 1814, in-8. — Réimprimé sous le titre : *Vénus et Adonis*. Bordeaux, Laguillotière, 1816, in-8. — 5e édit. sous le titre : *Le mal de Vénus*, Paris, 1826, in-18.

A collaboré à *l'Art de la Teinture*, par Homassel. Paris, Courcier, 1799.

Sarcos (Osmin), *pharmacien à Carcassonne*.

Etude chimique et bactériologique des eaux d'alimentation de la ville de Carcassonne. Rennes, Oberthür, 1896, in-4.

SEGONNE (Bernard), *médecin à Carcassonne.*

Traité sur l'origine des maladies et sur la manière de les guérir par le seul usage d'une pâte dite de Santé et des poudres purgatives. Carcassonne. R. Heirisson, 1794, in-12, 30 p.

SICARD (Germain), *né à Caunes.*

La grotte du roc de Buffens près Caunes, exploration paleoethnologique. Toulouse, Regnault, 1886, in-8, 20 p. avec pl. coloriées.

Dans le *Bull. Soc. Etudes Scientif. de l'Aude* :

1890. Rapport sur l'excursion du 25 Juilet 1889 à l'île Sainte-Lucie et à La Franqui.

1891. Rapport sur l'Excursion du 28 Juillet 1890 dans la Vallée de l'Orbiel et aux Châteaux de Lastours. Note sur la Mine de la Caunette, près Lastours. — Un mot sur les grottes et les cavernes. — Notice sur le Menhir de Malves.

1892. Le plateau de la Matte et ses environs.

1893. Les grottes de Sallèles-Cabardès. — Note sur quelques dolmens de l'Aude. — Le Cimetière gallo-romain de la Métairie-Grande.

1894. Aperçu géologique sur les gorges de Galamus et Saint-Paul-de-Fenouillet. — Caunes et la vallée de l'Argent-Double.

1895. — Note sur le passage, à Azille, d'une troupe de Guêpiers.

1897. La Balmo dal Carrat. — Essai sur la spéléologie de l'Aude.

1898. Note sur deux pierres à écuelles ou à cupules observées dans la Montagne-Noire.

1899. Note sur un gisement de fossiles siluriens à La Cabrerisse, près Caunes.

1900. L'Aude préhistorique. Notice sur les trouvailles faites dans le département de l'Aude, et sur ses grottes, dolmens et menhirs.

1902. Excursion du 28 Avril 1901 à Sorèze, Durfort et à la grotte du Traouc dal Calel.

1904. Excursion du 26 Avril 1903 à Caunes et à la Mine de Manganèse de Villerembert.

SIZAIRE (Dr), *propriétaire à Rieux-Minervois.*

Essai historique, topographique, physico-chimique et médical sur les bains et eaux minérales de Rennes (vers 1815). *Bib. médicale*, t. III, 49).

Histoire des constitutions épidémiques des fièvres typhoïdes, intermittentes pernicieuses qui ont régné dans plusieurs communes du Midi de la France et surtout dans celles des arrondissements de Carcassonne et de Saint-Pons, pendant les automnes 1843 et 1844. Carcassonne, Labau, 1845, in-8.

(En collaboration avec son fils aussi docteur en médecine).

SOCIÉTÉS SAVANTES

Mémoires de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne, fondée en 1836 :

Tome I, 1849-1851 ; Tome II, 1858-1859 ; Tome III, 1868-1870 ; Tome IV, 1879-1884 ; Tome V, 1888-1889 ; Tome VI, 1890-1892 ; Tome VII, 1894-1895 ; Tome VIII, 1896-1898 ; Tome IX, 1899-1900 ; tome X, 1902-1904.

Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude, à Carcassonne, in-8.

(Il a été publié régulièrement un volume par an depuis 1890).

TALLAVIGNES (Jean-Antoine), *maître en chirurgie, né à Trausse en 1758, mort à Trausse en 1835.*

Note biogr. Mahul, *Cartulaire*, IV, 358.

Dissertation sur la médecine où l'on prouve que l'homme civilisé ou l'homme moral est plus sujet aux maladies graves que l'homme qui vit dans l'état de nature. Carcassonne, Gardel-Teissié, 1821, in-8, 65 p.

TALLAVIGNES (Dr Aimé), *né à Sigean en 1818, mort en 1886.*

Considérations sur le traitement des fièvres intermittentes. Montpellier, Martel, 1844, in-8.

TALLAVIGNES (Auguste), *né à Azille en 1826, mort en 1850 à Vienne (Autriche) où il était agent consulaire.*

Not. biogr. Mahul, *Cartulaire* IV, 21. — Noguès, *Courrier de l'Aude*, 16 Septembre, 7 Novembre 1857 et 17 Février 1858).

Résumé d'un mémoire sur les terrains à nummulites du département de l'Aude et des Pyrénées (*Bull. Soc. Géol. de France*, t. IV, p. 1127, 1847). Paris, Martinet, in-8, tirage à part.

Recherches sur les terrains nummulitiques de l'Aude et des Pyrénées (*Compte-rendu des séances de l'Acad. des Sciences.* t. XXV, p. 716). Paris, Bachelier, in-4, 3 p. (Reprod. dans la biog. de Tallavignes par Noguès).

THORE (Vital), *docteur en médecine, né à Fabrezan.*

Dissertation sur les alimens considérés comme moyens thérapeutiques. Montpellier, Cougourdan, an XII, in-4, 22 p.

TILLET.

Précis des expériences faites à Trianon sur la cause de la corruption des blés et sur les moyens de la pré-

venir. Narbonne, J. Besse, 1757, in-4. (V. Barbier. *Anonymes*, III, 978).

Tisseire (Léon-Théodore), *médecin militaire, né à Fanjeaux en 1828.*

Etude sur la vipère cornue (bicorne) du sud de l'Algérie. Alger, Tissier, 1858, in-8, 66 p.

Tournal (Paul), *pharmacien, fondateur du musée de Narbonne, né dans cette ville le 10 janvier 1805. mort le 12 février 1872.*

Not. biog. de Rouville, *Biogr. de Tournal.*

Mémoire sur la constitution géognostique du bassin et des environs de Narbonne. Montpellier, J. Martel, 1826, in-8.

Mémoire... id.. 2e partie. Montpellier, J. Martel, 1828, in-8 (Extr. *Annales sciences naturelles*).

Note sur le soufre trouvé à Malvezy près Narbonne (*Annales des mines*, 2e série, t. V. et *Journal de Pharmacie*, 1829).

Extrait d'une lettre adressée à M. Cordier sur les ossements humains mêlés dans les cavernes de Bize à des débris de mammifères terrestres d'espèces perdues (*Annales des mines,* 2e série, t. V. 1829).

Notes sur deux cavernes à ossements découvertes à Bize dans les environs de Narbonne (*Annales des sciences naturelles*, 1re série, t. XII).

Description d'un dépôt mixte de gypse fibreux secondaire et de roches pyrogènes à Ste-Eugénie (Aude). (*Annales scienc. nat.* 1re série, t. XVII).

Considérations théoriques sur les cavernes à ossements de Bize et sur les ossements humains confondus avec des restes d'animaux appartenant à des espèces perdues (*Annal. sc. nat.* 1re série, t. XVIII, 1829).

Description géognostique du bassin inférieur de l'Aude et



de la Berre. (*Journal de géologie*, t. I, 1830).

Note sur la caverne de Bize (*Annal. sc. nat.* 1re série, t. XV, et *Bulletin Soc. géol. Franc.* t. II, 1832).

Note sur le lambeau de lias de Fonloubi. (*Annal. sc. nat.* 1re série, t. XV).

Observations faites dans les montagnes des Corbières et des Pyrénées-Orientales (*Bull. Soc. géol. Franc.*, 1re série, t. III, 1833).

Notice géologique sur le Dépt de l'Aude (*Annuaire de l'Aude*, 1869).

Explorations pyrénéennes. Notice sur des gisements de sel gemme. Bagnères de Bigorre, Cazenave, 1869, in-8.

Compte-rendu des courses géologiques de l'Aude. Bagnères de Bigorre, Cazenave, 1871, in-8.

Découverte de couteaux de silex dans le tombeau de Josué. Réponse aux observations de l'abbé Richard. Montpellier, Impr. Centrale 1871, in-12, 16 p.

VAYSSE (Dr Louis), *né à Aunat le 24 Février 1840.*

Not. biogr. Dr Petit (*Bull. Soc. Et. Scientif. de l'Aude*, 1895).

Etudes historiques et critiques sur la genèse et le traitement des Kystes de l'ovaire. Montpellier, Gras, in-8, 28 p.

Eaux thermo-minérales de Rennes-les-Bains. Observations médicales. Limoux, Talamas, 1886, in-4, 55 p.

VÈNE, (*Ingénieur des mines de l'Aude*).

Rapport sur le terrain présumé salifère de Fourtou et de Sougraigne. Paris, Fain, in-8, 15 p. avec fig. (Extr. *Annales des mines*, 3e série, t. V).

VIALA (Michel), *pharmacien, né à Castelnaudary vers 1806.*

Etude sur le rôle de l'azote dans la confection des engrais

organiques. Castelnaudary, Groc. 1860, in-8, 112 p.

Vives (Gabriel), *chirurgien à l'armée des Pyrénées-Orientales, né à Limoux en 1760.*

Traité des fractures du crâne. Paris, 1790.

ANONYMES

Eaux minérales de Ginoles. Carcassonne, Labau, s. d. (1820 ?), in-8, 8 p.

Mesures. Instruction abrégée sur les mesures déduites de la grandeur de la Terre par la Commission temporaire des poids et mesures républicaines. Suivie de tables pour réduire les anciennes mesures. Carcassonne, Heirisson, an II, in-8, 124 p., 1 pl.— Carcassonne, Heirisson, an II, in-8, 200 p., 3 pl.

(Toutes deux suivies de tables non chiff.)

Vocabulaire des mesures républicaines et instruction sur le calcul décimal appliqué aux nouvelles mesures. Carcassonne, R. Heirisson, s. d., in-8, 37 p.

Tableau des anciennes mesures du département de l'Aude comparées aux mesures républicaines. Publié par ordre du Ministre de l'intérieur.

Météorologique (Bulletin) du département de l'Aude. Carcassonne, Labau, in-4. (Depuis 1875.)

Encyclopédie. Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture. Paris, Belin. Narbonne, Delsol, 1832-39 ; 52 tomes en 25 vol. in-8.

(Delsol était libraire à Narbonne et grâce à une combinaison avec la maison Ardent, de Limoges, il mettait son nom comme éditeur sur certains livres qui ne sont ni imprimés dans l'Aude, ni faits par des écrivains de l'Aude. Nous avons remarqué, outre celui-ci : Bezout, *Elémens d'arithmétique*, 1839. — Silvio Pellico, *Mes Prisons*).

LES COLLECTIONS LAPIDAIRES

du Musée de Carcassonne en 1870

D'APRÈS LE CATALOGUE MANUSCRIT DU CHANOINE BARTHE

On sait que la *Société Française d'Archéologie* tint à Carcassonne les premières séances de son Congrès de 1868, mais on ignore généralement que cette savante Compagnie fit des vœux, à cette époque, pour la création d'un Musée Lapidaire au chef-lieu du département de l'Aude (1).

Pendant la tenue du Congrès, l'attention de M. de Caumont, président, s'était portée d'une manière spéciale sur les collections de la Société des Arts et Sciences. Or, parmi les pièces antiques recueillies par cette Société dans la région de l'Aude, M. de Caumont remarqua des objets archéologiques du plus grand intérêt, et il engagea MM. les chanoines Barthe et Verguet, qui les avaient classés provisoirement, à s'occuper activement de ces richesses, afin de pouvoir en publier bientôt un catalogue raisonné.

En outre, le Président du Congrès désigna à l'attention du Maire de Carcassonne un tombeau mérovingien, cassé

---

(1) La séance d'ouverture du Congrès Archéologique eut lieu le 20 Novembre 1868, sous la présidence de M. le Marquis de la Jonquière, Préfet de l'Aude, qui adressa à la Société une allocution pleine d'à-propos. Au bureau siégeaient Mgr de La Bouillerie, évêque de Carcassonne ; MM. de Caumont, président de la Société Française d'Archéologie ; Jaubert, président de la Société des Arts et Sciences ; Mahul, Pothier, de Bonnefoy, abbé Verguet, Tournal, chanoine Barthe, Jaffus, et beaucoup d'autres archéologues de la région.



en plusieurs morceaux, qu'on voyait çà et là dispersés ; il en reconnut l'importance et promit d'en payer la restauration, dès qu'elle aurait lieu (1).

Aussitôt après le départ des membres du Congrès Archéologique de France, la Société des Arts et Sciences de Carcassonne, dans l'une de ses séances ordinaires présidée par M. Birotteau, maire de la ville, forma pour l'année 1869 la Commission du Musée, qu'elle composa de MM. Barthe, Verguet, Coste, Jouy, Saulnier, Jalabert, Nelly et Charles de Rolland.

D'après les notes et les renseignements écrits, laissés par le chanoine Barthe, ancien professeur au Petit Séminaire de Carcassonne, cette Commission reçut le mandat d'étudier un nouvel aménagement des tableaux du Musée, mais elle fut chargée également de la création d'une salle d'archéologie, où seraient disposés avec ordre tous les débris de sculpture ancienne, possédés à cette époque par le Musée de la Ville.

La Commission ne perdit pas son temps : à partir du 1er Janvier 1869, elle se constitua en état de permanence dans le local qui venait de lui être assigné, et travailla tous les jours, de 1 heure à 3 heures de l'après-midi, à son œuvre de prédilection. Les membres rivalisèrent de zèle ; après avoir classé les tableaux de peinture, ils recherchèrent les objets archéologiques dans les différentes salles du Musée, les firent numéroter et en dressèrent le simple relevé (2) ; ensuite ils disposèrent toutes les pièces qui pouvaient avoir une valeur artistique, ou même ne

---

(1) Une somme de 50 francs fut votée immédiatement par le Congrès Archéologique pour faire replacer et rajuster les débris de ce beau sarcophage en marbre, tout orné de feuilles de vignes, qu'on avait découvert naguère dans l'église de Floure. (*Séance du 22 Novembre 1868*).

(2) Ce premier catalogue fut présenté par M. le chanoine Verguet, à la Société des Arts et Sciences, dans la séance du 7 Février 1869.

présenter que de l'intérêt, dans la nouvelle salle destinée à les recevoir ; l'entrée de cette salle se trouvait située sur le jardin du Musée, au couchant.

L'antique sarcophage chrétien fut rajusté ; on le mit en évidence sur un socle en maçonnerie de $0^{m}50$ cent. de hauteur. Une plaque de marbre portait une inscription pour désigner le tombeau. A cette place, ce tombeau recevait une lumière oblique qui donnait un grand relief aux sculptures de tiges flexibles et de feuilles de vigne dont il est orné (1). C'est pour mettre à profit cette bonne disposition de la lumière, que les pierres à inscriptions gothiques furent fixées du même côté, contre le mur du midi de la salle, où elles étaient maintenues par des crampons de fer à la portée du lecteur.

En face du tombeau mérovingien on plaça, contre le mur opposé, le tombeau de St Saturnin, apôtre de nos contrées, reproduit en plâtre d'après le marbre de Saint-Hilaire (Aude). Ce tombeau présente à peu près les mêmes dimensions que le précédent, mais il date de quelques siècles plus tard. On ne pouvait donc trouver des œuvres plus propres à se faire pendant.

Entre ces deux tombeaux furent couchées à terre, au milieu de la salle, dans leur position naturelle de pierres tombales, un nombre suffisant de dalles pour remplir tout l'espace ; elles dataient du XIIIe et du XIVe siècles.

---

(1) On lit au sujet de ce tombeau, dans le *Bulletin du Congrès Archéologique de France*. XXXV session. p. 156, année 1869 :

« M. l'abbé Verguet a informé la Société Française d'Archéologie, depuis sa réunion à Carcassonne, qu'il avait réuni les divers fragments de ce sarcophage et reformé ainsi le tombeau, dans lequel il existe seulement une lacune à l'extrémité gauche, mais dont on a maintenant l'ensemble. La visite du Congrès au Musée n'eût-elle produit que ce résultat, nous aurions lieu de nous applaudir ; car il n'est pas certain que ces débris de sarcophage eussent jamais été réunis et recollés, si le Congrès ne les avait recherchés, retrouvés et recommandés. »

A l'extrémité Nord de ces pierres se dressa la colonne de l'empereur Numérien sur une base romaine qui n'était point la sienne. Une inscription latine, très bien conservée, donne le plus grand prix à ce monolithe trouvé dans le département de l'Aude (1).

Le long des murs, sur des consoles ou sur des rayons, furent placés les bustes de marbre, les statues gothiques, les têtes de pierre assez bien conservées; on remarquait surtout une belle collection de chapiteaux qui présentaient des modèles des différents styles, en ce genre d'architecture, du XIe au XIVe siècle.

Sur le sol, contre le mur de la salle, au couchant, on avait dressé verticalement plusieurs pierres tombales portant des croix dans un disque entouré d'armoiries et d'inscriptions ; ces pierres doivent se trouver encore au Musée de Carcassonne ; elles datent du XIIIe et du XIVe siècle. Là aussi, on avait placé des amphores romaines très bien conservées, des vases gallo-romains en terre, des moulins à bras pour huile, très anciens, et une multitude de petits objets plus ou moins intéressants et peu endommagés.

Contre le mur du levant, percé de grandes fenêtres, furent placées plusieurs vitrines renfermant quelques outils des civilisations primitives ; c'étaient, pour la plupart, des instruments de petite dimension en silex, en bronze, en fer, en terre cuite ou en verre, objets très délicats.

Après avoir disposé ainsi toutes ces richesses archéologiques, l'essentiel pour la Commission du Musée fut d'en dresser un catalogue provisoire, c'est-à-dire d'en faire par écrit l'énumération totale avec de courtes descriptions, afin qu'aucune pierre ni objet quelconque ne pût désormais s'égarer sans qu'on s'aperçût aussitôt de sa disparition.

---

(1) Voir : Trouvé, *Les Etats de Languedoc et département de l'Aude*, t. II, p. 184.

Le catalogue provisoire fut bientôt achevé grâce aux connaissances de M. Nelly, architecte, et à la profonde érudition de MM. les chanoines Barthe et Verguet. Sans doute, ce catalogue était encore bien imparfait ; pour être complet, il aurait dû entrer dans les détails du mérite de la sculpture, indiquer les noms des auteurs et des donateurs, la date à peu près certaine des objets, la signification exacte des inscriptions, la provenance, etc. Plus d'une fois, ces conditions manquèrent au manuscrit que la Commission présenta à la Société des Arts et Sciences. Les membres de la Commission furent les premiers à regretter ces lacunes, mais ils comptaient sur l'indulgence de leurs collègues et du public, sachant bien que la connaissance parfaite des objets anciens ou leur détermination exacte ne s'obtiennent qu'à la suite de longues études et de patientes recherches.

Il était dit, au commencement du travail, que la Commission accueillerait avec plaisir tous les documents qu'on voudrait bien lui transmettre et qu'elle ne négligerait pas de les insérer dans la prochaine édition du *Catalogue des objets archéologiques du Musée de Carcassonne* (1).

Le premier Catalogue manuscrit que la Commission du Musée termina vers la fin de l'année 1869, suppléa à ce qu'il y avait eu de défectueux dans le premier compte-rendu de ses travaux, pour mieux dire, dans le premier exposé et la simple nomenclature des collections du Musée. Les objets archéologiques y furent classés de quatre manières différentes : 1° par numéros d'ordre, sans distinction d'époques ou de styles ; 2° par ordre de placement

(1) M. le chanoine Verguet m'a assuré qu'avec l'aide de M. Barthe il avait rédigé ce second catalogue qu'on pourra peut-être retrouver un jour ; ce travail contient exactement, au témoignage du savant ecclésiastique, la provenance de tous les objets lapidaires déposés au Musée avant l'année 1870, les noms des donateurs et la valeur approximative des échantillons au point de vue de l'Art.

dans la salle ; 3° par ordre chronologique des époques ; 4° par ordre alphabétique des différentes pièces.

Ne s'étant placé qu'au point de vue exclusivement archéologique, le chanoine Barthe ne garda, dans ses notes, que le relevé des objets du Musée indiqués au § 3e du Catalogue ; il eut le soin toutefois d'ajouter, à la suite du nom de chaque objet, un chiffre correspondant aux numéros du § 1er ; cette disposition lui permettait de retrouver plus facilement les pièces intéressantes dans les différentes salles et les vitrines, toutes les fois que ses études le réclamaient.

J'ai été assez heureux pour recueillir l'une après l'autre, dans un sac de vieux papiers mis au rebut en 1888, les pages qui constituaient jadis le manuscrit archéologique du savant chanoine, et je crois bien faire de publier ce petit catalogue en lui conservant l'originalité de la méthode ; peut-être sera-t-il de quelque utilité, même de nos jours, aux Archéologues du Midi, plus particulièrement aux érudits de Carcassonne qui s'occupent de sciences ou d'arts.

Sans nul doute, j'aurais pu me servir de ces précieux renseignements de M. Barthe, que seul j'avais en ma possession, pour un travail d'ensemble sur l'Archéologie du département de l'Aude; mais comme il n'a été publié que des notes séparées sur les collections lapidaires du Musée de Carcassonne (1), j'ai préféré livrer d'abord à la publicité tous les détails du manuscrit en question ; par ce moyen, j'aurai l'avantage et le plaisir de laisser à son auteur le mérite bien légitime qui lui revient de droit — ne serait-ce que tard — du résultat de ses patientes recherches. Le lecteur voudra bien, par conséquent, considérer le présent travail

(1) Je signalerai ici tout particulièrement les publications de M. Jules de Lahondès dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France ;* quelques-unes des notes de ce savant archéologue concernent les collections du Musée de Carcassonne.



comme un hommage rendu à la mémoire de M. Barthe.

Et puisque je trouve l'occasion de faire revivre la figure de cet ecclésiastique aussi savant que modeste, je prendrai la liberté de reproduire ici, pour la compléter sous plusienrs rapports, une courte biographie du chanoine Barthe, publiée dans la *Semaine Religieuse* du diocèse de Carcassonne, en 1888.

Thomas Barthe naquit, le 11 juin 1804, au Truel, dans l'Aveyron. Après de brillantes et solides études, il se consacra à la carrière de l'enseignement et devint directeur d'une école à l'âge de 16 ans. En 1821, il fut appelé au Petit Séminaire de Carcassonne par son compatriote, M. l'abbé Buffet-Delmas, encore supérieur, à cette époque, de l'établissement ecclésiastique qu'il avait fondé dans notre ville en 1811. Le jeune Barthe ne se doutait guère que, dans cette cité où il arrivait inconnu, dans ce Petit Séminaire où il mettait le pied pour la première fois, il était destiné à passer près de 70 ans de son existence.

Après avoir franchi les premiers degrés de la cléricature, M. Barthe entra dans les ordres jusqu'au diaconat ; mais quand il n'eut qu'un pas à faire pour arriver au sacerdoce, il s'arrêta pour ainsi dire épouvanté, et on le vit vieillir dans l'exercice de ses fonctions de diacre, jusqu'à l'âge de 44 ans. En 1847, il fit enfin taire ses hésitations, surmonta ses scrupules et fut ordonné prêtre par Mgr de Gualy, son compatriote, alors évêque de Carcassonne ; l'année suivante, il fut nommé chanoine honoraire par Mgr de Bonnechose, qui aurait voulu même, quelque temps après, faire de lui son vicaire général au diocèse d'Evreux.

Pendant un professorat actif de 40 années, M. le chanoine Barthe sut remplir tour à tour, au gré de ses supérieurs, les plus hautes fonctions comme les emplois les plus modestes : philosophie, rhétorique, mathématiques, sciences physiques et naturelles, aucune branche de l'enseignement ne lui demeura étrangère, et c'est sur la chaire

de sixième que vint le surprendre, le 2 avril 1855, sa nomination de chanoine titulaire de l'église cathédrale de Carcassonne.

Devenu chanoine en activité de service, M. Barthe ne quitta pas cependant son cher Petit Séminaire ; il fut porté en tête de la liste des professeurs jusqu'au jour de son décès, arrivé le 17 Juin 1888 ; pendant plus de trente ans encore, par ses bons conseils, sa science bien connue et l'heureuse influence qu'il sut toujours garder sur les maîtres et les élèves, je dirai même par sa seule présence à côté des Supérieurs, le bon chanoine avait contribué largement à maintenir l'établissement du Petit Séminaire de Carcassonne au rang de première école ecclésiastique de la région.

J'ajouterai que, malgré ses travaux multiples de professeur et ses obligations de chanoine, M. Barthe trouvait le loisir de faire partie des Sociétés savantes les plus renommées, notamment de la Société française d'Archéologie. Il resta longtemps l'un des membres les plus actifs de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne et devint le président de cette Compagnie, en 1855, immédiatement après M. Oscar Rolland du Roquan. Il est presque inutile de dire que l'Administration civile de l'époque sut considérer en M. Barthe autant l'érudit que le prêtre ; voilà pourquoi cet éminent ecclésiastique fit partie de toutes les Commissions départementales chargées de la Conservation du Musée et de la Direction de la Bibliothèque publique de Carcassonne.

Les savantes communications de M. le chanoine Barthe sur l'Archéologie de l'Aude étaient écoutées avec le plus vif intérêt par ses collègues de différentes Sociétés scientifiques auxquelles il appartenait. On lui doit notamment trois travaux remarquables qu'il publia, sous le voile de l'anonyme, dans les Mémoires de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne.

La première de ces Notes est une *Biographie*, très inté-

ressante, de *Jacques Gamelin, peintre*, dont la réputation est plus que régionale. Le second travail est un *Rapport sur les haches celtiques et sur les monnaies ibériennes et romaines conservées au Musée*; enfin, la dernière publication, beaucoup plus importante et d'un genre tout à fait nouveau pour l'époque où elle parut, a pour titre: *Comptes des Jurés de l'Eglise St-Michel de Carcassonne. Documents écrits en langue romane du XVe siècle.*

Ce fut à la séance publique du 21 Novembre 1868, que M. le chanoine Barthe présenta au Congrès Archéologique son admirable Rapport sur les collections numismatiques du Musée de Carcassonne (1). Dans ce travail il émit des idées nouvelles, depuis lors reconnues exactes, sur l'usage des silex travaillés et des haches en pierre dans les temps anciens ; il fit ressortir en outre la richesse et l'importance historique du médaillier de notre ville, dont presque toutes les monnaies ont été recueillies dans le département de l'Aude ; et, après avoir décrit quelques médailles ibériennes tout à fait inconnues, il termina par les lignes suivantes :

« Il est temps de mettre fin à cet exposé. Des inductions

---

(1) Parmi les autres Mémoires et Rapports présentés au Congrès Archéologique de 1868, je mentionnerai les suivants :

Dr Cattois : Aperçu critique sur les restaurations faites aux monuments de Carcassonne.

Abbé Verguet . Note sur un dolmen des environs de Villeneuve-les-Chanoines.— Note sur les cloîtres de St-Hilaire, de Villelongue; sur la croix du cimetière de Pomas, etc.

Jules de Verneilh : Rapport sur la visite faite par le Congrès à la Cité de Carcassonne (*remparts et église St-Nazaire, plans, etc.*)

De Caumont : Visite des églises et des maisons de la Ville-Basse; plan des églises St-Vincent et de St-Michel. — Visite du Musée et de la Bibliothèque communale de Carcassonne.

La séance publique du Congrès eut lieu le 25 Novembre 1868, à la suite de 5 séances particulières où les Congressistes étaient seuls admis. La Société Archéologique se transporta ensuite à Béziers, à Narbonne et à Perpignan.

historiques, à propos d'une si mince collection, doivent vous paraître hasardées et par trop ambitieuses. Nous trouvons en vous, Messieurs, notre excuse. Nous parlons devant nos maîtres et nos juges; il nous est permis de donner libre carrière à nos pensées, sachant qu'elles seront sans portée et sans valeur aucune, tant que vous ne les aurez point consacrées par vos suffrages ».

La lecture du travail de M. Barthe fut saluée par des témoignages d'assentiments chaleureux et unanimes; des applaudissements accueillirent l'intéressante communication, et la Société Archéologique décida que ce Rapport serait inséré *in-extenso* dans les actes du Congrès de 1868.

Peu de temps après, la Société des Arts et Sciences de Carcassonne demanda à M. Barthe une seconde lecture de son intéressante communication sur les collections numismatiques du Musée; l'érudit chanoine dut s'exécuter une seconde fois, malgré son excessive modestie, pour être agréable à ses collègues, et reçut de leur part de nouvelles félicitations; son travail, qu'il avait un peu retouché, fut livré au Comité d'impression et publié dans le 3e volume des Mémoires de la Société.

A la séance du 6 juin 1858, M. Barthe avait présenté le *Manuscrit roman du XVe siècle*, trouvé par lui dans les Archives du Chapitre cathédral de St-Michel. On me permettra de reproduire ici les termes dont se servit M. le chanoine, pour faire accepter son travail par la Société des Arts et Sciences de Carcassonne.

« En ma qualité de Président du comité d'impression, je vous rendrai compte aujourd'hui, Messieurs et chers collègues, de la réunion qui a eu lieu mardi dernier, dans le but de trouver les matières qui doivent compléter le 2e volume de nos Mémoires. Nous avons retardé l'impression de ce livre, comme vons le savez, jusqu'à l'arrivée dans nos pays de M. Viollet-le-Duc. Cet éminent archéologue, restaurateur de notre antique Cité, nous avait laissé espérer qu'il fournirait une brochure et des planches relatives

à la vieille Carcassonne et par conséquent du plus haut intérêt pour nos Mémoires. Des circonstances, indépendantes de sa volonté, le mettent dans l'impossibilité de nous aider. J'ai donc proposé moi-même à la Commission, Messieurs, d'achever de remplir le 2e volume de notre publication par des textes ou documents écrits en patois ancien.

« Pour mieux fixer la Société sur la pensée du Comité d'impression qui a accepté, à l'unanimité des voix, ma proposition, je vais vous donner lecture de quelques pages de ce patois, tel qu'on devait le parler à Carcassonne au xve siècle. J'ai recopié moi-même l'important manuscrit que je vous présente : c'est, comme vous pouvez fort bien vous en assurer, un vieux livre de Comptes, trouvé dans les Archives des marguilliers de St-Michel, et portant la date de 1417 à 1450 ; ce manuscrit in-folio, relié, en très bon état, est possédé actuellement par le Chapitre cathédral de Carcassonne.

« J'ajouterai à l'appui du sentiment du Comité d'Impression dont je me suis inspiré, que dans nos publications nous devons consulter le goût du Comité historique de France, notre juge, notre modèle et notre soutien puisqu'il nous attribue des allocations. Le roman ou ancien patois que j'ai découvert dans notre ville ressemble, ou peu s'en faut, à celui que le Comité historique recueille pour ses ouvrages, en sorte que, si la Société des Arts et Sciences venait à refuser ces documents, je n'aurais qu'à les envoyer au Comité de Paris, assuré d'avance de lui faire grand plaisir, mais je tiens beaucoup que notre Société profite de ce manuscrit pour ses Mémoires. »

Après l'exposé fait par M. Barthe sur la valeur du manuscrit, M. Mahul, est-il dit dans le procès-verbal de la séance, insista pour faire adopter la proposition qui venait d'être émise. « Les détails curieux renfermés dans ce document, ajoutait l'auteur du *Cartulaire de Carcassonne*, se rapportent de la manière la plus directe à l'histoire

locale ; ils font connaître les mœurs des habitants de notre Ville-Basse au XVe siècle, leurs professions, leurs usages, leurs rapports avec les voisins, les monnaies dont ils se servaient dans leurs transactions, et particulièrement leurs coutumes religieuses. Les amateurs de linguistique y trouveront, en outre, un échantillon remarquable de la langue romane à sa dernière période ; on sait, en effet, qu'au XVIe siècle cette langue a été tellement fixée qu'elle n'a plus variée depuis. »

Inutile d'ajouter que la Société se rallia aux conclusions du Comité d'Impression et s'en rapporta au jugement de M. Barthe pour le choix à faire des pages du manuscrit, afin d'éviter les répétitions.

On doit encore au chanoine Barthe une importante *Notice biographique sur M. l'abbé Arnal*, ancien Supérieur du Petit Séminaire de Carcassonne (1831-1860), décédé à Lyon, professeur de théologie au Séminaire des Missions Africaines, le 11 Juin 1873. Cette Notice fut publiée une première fois dans la *Semaine Religieuse* du diocèse de Carcassonne (*6e année p.* 111) ; elle va être imprimée prochainement dans le *Bulletin de l'Association des anciens élèves du Petit Séminaire.*

Depuis son arrivée à Carcassonne, M. Barthe, comme on peut en juger par ses publications, s'était occupé plus spécialement d'archéologie et de numismatique ; le Musée de notre ville lui doit la plupart des belles médailles en or, en argent ou en bronze, d'origine ibérienne, grecque ou romaine, qu'on aperçoit, parmi tant d'autres pièces de monnaies, dans les vitrines de la troisième salle, du côté de l'est.

L'excellent chanoine aimait à répéter, dans ses vieux ans, qu'aux jours de sa jeunesse, quand il avait de bons yeux, il passait ses récréations à prendre les empreintes des médailles les plus remarquables trouvées dans le département ; il avait disposé toutes ces images par ordre d'époques et de nations, et en avait fait, à l'usage de ses

amis, un véritable album numismastique. J'ai eu le plaisir d'apprendre que ce volume d'empreintes de monnaies et de notes critiques, dues à l'habileté et aux patientes recherches de M. Barthe, est actuellement au Musée de Carcassonne, sous la bonne garde de M. Maure, Conservateur des collections publiques de la Ville.

L'érudition de M. Barthe, sous le rapport archéologique surtout, était bien connue des curés et des instituteurs du département de l'Aude, qui s'empressaient d'adresser au zélé chanoine, toujours très reconnaissant, des pierres sculptées, des monnaies anciennes et des objets préhistoriques de toute sorte, rencontrés çà et là dans les champs. A cette époque, il n'y avait que peu de collectionneurs ; de plus, les acheteurs d'antiquités ne couraient pas la campagne pour essayer de battre monnaie en recueillant, en vue de la vente, les débris de l'art ou de l'industrie des siècles passés. Dans ces circonstances exceptionnelles, il est facile de comprendre la rapidité avec laquelle le Musée de Carcassonne, grâce à l'habile direction de M. Barthe, se trouva muni de collections numismatiques et d'objets lapidaires vraiment remarquables.

Le chanoine Barthe aurait voulu rendre le Musée de Carcassonne plus riche encore ; mais pour arriver à ce résultat il était utile, je dirai même nécessaire, de donner aux travaux de la Société des Arts et Sciences une impulsion nouvelle, d'attirer dans ses rangs toutes les personnes qui s'intéressaient à l'histoire locale et aux arts ; c'est vers ce but que tendirent longtemps les efforts de M. Barthe et d'autres de ses collègues, parmi lesquels je citerai plus particulièrement MM. Cornet-Peyrusse, Mahul, Nelly, Cros-Mayrevieille, Mouynés, Fédié, Verguet et Rolland du Roquan.

A la séance du 7 Mars 1858, présidée par M. Debeaux, préfet de l'Aude, et en présence de Mgr de La Bouillerie, évêque de Carcassonne, M. l'abbé Barthe présenta un rapport trés important sur les moyens de donner aux travaux

de la Société des Arts et Sciences beaucoup plus d'intérêt. Presque toutes les idées émises par M. Barthe, à cette époque, ont été exécutées depuis ; je prends la liberté de reproduire ici quelques-unes de ses justes observations.

Je laisserai de côté la partie du rapport qui concerne l'indication des ressources matérielles mises à la disposition de la Société par la ville et le département. M. Barthe en justifie l'emploi affecté intégralement à l'acquittement des loyers du Musée et de la Bibliothèque ; il examine ensuite les services nombreux que la Société a rendus à la Ville depuis l'année 1836, époque de son organisation, et ceux qu'elle espère rendre encore, dans l'intérêt des arts et des sciences, au département de l'Aude. Puis se demandant si la Société ne pourrait pas donner à ses travaux plus d'activité, plus d'intérêt, le savant chanoine avoue que, bien qu'il soit incontestable que la Société de Carcassonne se comporte et agisse comme les autres savantes Compagnies, elle pourrait cependant faire quelque progrès dans le sens indiqué. Il dit ensuite :

« La présente invitation, adressée par M. le Préfet à la Société, de donner à ses travaux plus d'activité et plus d'intérêt sera, je n'en doute pas, le moyen le plus efficace d'obtenir ce double but en réveillant notre Compagnie de son assoupissement et de sa torpeur. Je ne crois pas cependant qu'il faille en rien toucher au règlement ni le modifier pour atteindre ce résultat ; il faut tacher surtout de mieux l'observer, s'il est possible, en ne négligeant aucun de ses articles, en complétant les archives départementales, en faisant annuellement le rapport sur l'état de ces Archives et sur le Musée, en imprimant dans nos Mémoires, à l'exemples d'autres Sociétés, les comptes-rendus de nos séances (1) et les pièces inédites des col-

(1) Malgré les justes réclamations du chanoine Barthe, les procès-verbaux des séances n'ont commencé à être imprimés dans les *Mémoires de la Société* que trente-deux ans plus tard, à partir de l'année 1890.

lections qui contiennent des documents historiques. Que d'intéressants manuscrits, que de pièces importantes pour l'histoire ne trouverait-on pas dans la Bibliothèque publique ou dans les Archives de la Préfecture ? Il serait à désirer, pour faciliter ces études, que les membres de la Société, désireux de se prêter à ce travail, pussent avoir ces manuscrits et les garder chez eux un temps convenable.

« Un autre moyen de donner aux travaux de la Société plus d'activité et plus d'intérêt, consisterait, ajoutait encore M. Barthe, à mettre notre Compagnie en mesure d'explorer le département. Il suffirait pour cela que les autorités respectives voulussent lui prêter leur concours et lui permettre d'adresser sous leurs auspices un programme de questions à MM. les Maires, Curés et Instituteurs. Qui n'aperçoit de prime abord les masses de découvertes que cette correspondance générale et simultanée lui ferait obtenir. On prendrait des mesures pour obvier soit à la fatigue, soit à l'encombrement; on nommerait un plus grand nombre demembres correspondants. Ce surcroît de travaux nécessiterait plus de dépenses, il est vrai, mais on y ferait face par des cotisations volontaires qui autoriseraient la Société à obtenir du Ministère des subventions fixes comme il arrive ailleurs ».

Telles furent les conclusions présentées par M. Barthe au nom de la Commission de la Bibliothèque et du Musée.

Après avoir entendu la lecture de cet intéressant rapport, M. le Préfet prit la parole pour dire qu'il s'estimait heureux d'avoir émis la proposition qui avait fait naître ces justes remarques, puisque la Société donnait ainsi une preuve des services rendus par elle à la Ville de Carcassonne depuis 1836 et de ceux plus grands encore qu'elle était appelée à rendre au département.

Comme je l'ai déjà dit, M. Barthe s'appliqua à l'exécution de ses idées dans le genre de travail dont il avait la spécialité, c'est-à-dire pour la numismatique ; pendant plus de

trente ans il ne cessa d'entretetenir avec les curés et les instituteurs de l'Aude une active correspondance, et ce fut surtout par ce moyen qu'il recueillit pour le Musée des monnaies et des poteries anciennes sur tous les points de notre département.

On me permettra de citer ici le passage d'un discours de M. Coste, ancien président de la Société des Arts et Sciences, où se trouvent exprimés les termes les plus élogieux à l'adresse du chanoine Barthe (1) :

« Vous dire, Messieurs, tous les prodiges obtenus en archéologie serait impossible. Vous savez tous que notre collection numismatique est une création de la Société, qu'elle n'existe que depuis peu, qu'elle s'est augmentée, développée par des dons et par des achats faits par nous. Mais ce que je ne puis passer sous silence, et ce qui est remarquable, c'est qu'un seul homme s'occupe de cette création ; c'est lui qui l'a faite et qui l'entretient. Ces richesses archéologiques, accumulées avec un soin parfait et une intelligence hors ligne, c'est à lui que nous les devons. Vous le connaissez tous, Messieurs, cet ecclésiastique bon, généreux et désintéressé ; nous applaudissons à ses constants efforts, et si je ne craignais de blesser sa modestie, j'aurais déjà proclamé son nom ».

En 1882, M. le chanoine Barthe donna sa démission de membre résidant, son grand âge ne lui permettant plus de concourir aux travaux de la Société des Arts et Sciences ; on lit, à ce sujet, dans le procès-verbal de la séance du 5 février de la même année : « Cette démission, que les infirmités de M. Barthe faisaient pressentir depuis quelque temps, a provoqué d'unanimes regrets ; aussi, tout en l'acceptant, la Société voulant reconnaître les nombreux et importants services rendus par cet honorable confrère et désirant ne pas se séparer complètement de

---

(1) Procès-verbal de la séance du 7 janvier 1866.

lui, s'est-elle empressée de lui conférer le titre de membre honoraire ».

D'autre part, voici en quels termes M. Fédié, président de la Société des Arts et Sciences, prononça l'éloge funèbre de M. Barthe, à la séance du 15 juillet 1888 :

« J'ai un triste devoir à remplir en me faisant l'interprète des profonds regrets que nous inspire la mort de M. l'abbé Barthe, membre honoraire de notre Compagnie.

« Des voix plus autorisées que la mienne ont fait un digne éloge de cet homme de bien comme prêtre et comme professeur. Je n'ai à vous parler de lui que comme d'un confrère qui avait dans notre Association une place d'élite.

« M. l'abbé Barthe était originaire du Rouergue, de ce pays renommé où le travail d'esprit comme le rude travail du corps ont toujours été en honneur. Il appartenait à cette race qui, il y a un demi siècle, semblait avoir conquis le privilège de fournir des maîtres aussi modestes que laborieux aux établissements d'instruction secondaire de Carcassonne.

« C'est dans sa chaise de professeur au Petit Séminaire que nos prédécesseurs allèrent le prendre pour le faire asseoir au milieu d'eux.

« C'était un lettré et c'était aussi un savant. Ainsi s'expliquent son goût et ses aptitudes pour l'archéologie et la numismatique, ces deux sujets d'études où les sciences se mêlent aux lettres.

« Entré dans notre Société en 1852, il en devint Président trois ans après, mais ce fut à son corps défendant, car sa modestie égalait son mérite.

« Il a été l'un des créateurs du médaillier du Musée qu'il a enrichie de spécimens précieux, classés et déterminés par lui avec une grande compétence. Quand l'âge et la maladie le forcèrent, pendant ces dernières années, à ne plus prendre part à nos travaux, il accepta sur la pro-

position de notre secrétaire, le titre de membre honoraire en échange de celui de membre résidant. »

Les collections numismatiques du Musée de Carcassonne sont restées ou à peu près dans le même état où elles se trouvaient, il y a une vingtaine d'années, au moment où le chanoine Barthe, par suite des infirmités de l'âge, fut dans l'impossibilité d'en continuer le classement ; depuis lors les monnaies et les autres médailles achetées par le Musée ont été déposées dans les vitrines, les unes à la suite des autres, sans ordre aucun sans même qu'un spécialiste en cet art ait jamais été chargé de contrôler l'exactitude des déterminations faites depuis l'année 1882.

Quant aux autres collections archéologiques du Musée, si l'on en excepte plusieurs objets se rapportant aux époques gauloise et gallo-romaine (1), elles sont tenues, d'après ce qu'on m'a affirmé, d'une façon presque déplorable. Les chapiteaux gothiques et romans, les pierres à sculpture et à inscriptions, les figures de divinités paiennes et de martyrs chrétiens, les colonnes et tant d'autres objets fort curieux d'architecture de divers âges sont entassés pêle-mêle dans de mauvais locaux où la poussière et l'humidité les détériorent inévitablement d'une manière rapide.

J'ajouterai que, depuis déjà longtemps, on ne montre plus aux visiteurs, excepté dans de très rares circonstances, ces nombreux spécimens de collection lapidaire, ces richesses archéologiques du Musée de Carcassonne, dont l'acquisition, la bonne tenue et l'entretien, sous la direction du chanoine Barthe, firent jadis l'honneur de la Société des Arts et des Sciences. Je dirai encore que d'aucuns considèrent ces images lapidaires d'un âge dis-

---

(1) Tous ces objets, connus sous le nom de *préhistoriques*, ont été disposés dans les vitrines par M. Germain Sicard, de Caunes, à la prière de M. Jules Sauzède, maire de Carcassonne.

paru comme des objets plus encombrants qu'utiles, dont l'exposition, pour être faite selon les règles de l'art et avec méthode, nécessiterait de fortes dépenses. Dès lors, pour l'un ou l'autre de ces motifs, ces collections restent reléguées dans un coin, sans profit aucun pour les sciences archéologiques et l'histoire locale. En attendant, les ressources pécuniaires du Musée sont consacrées à l'achat de tableaux modernes ; évidemment c'est là le plus sûr moyen de faire la satisfaction ou le bonheur des peintres, sous le prétexte, bien légitime d'ailleurs, d'honorer leur talent ou d'encourager leurs œuvres !

Il ne sera pas inutile, je crois, ne serait-ce qu'au point de vue historique, d'ajouter ici que la suppression, pour mieux dire l'abandon du Musée Lapidaire de notre Ville, date tout particulièrement de l'année 1878. On lit, en effet, dans les procès-verbaux des séances de la Société des Arts, que M. la Maire de Carcassonne annonça à cette Compagnie, à la date du 4 août 1878, son intention bien arrêtée d'installer les classes de l'Ecole communale des garçons dans les salles du rez-de-chaussée du Musée. M. Coste-Reboulh, l'un des membres les plus marquants de la Société, fit connaître aussitôt à ses collègues les inconvénients de l'installation projetée, pour le développement et même l'exposition convenable des collections lapidaires. Après une vive discussion à laquelle prirent part tous les membres présents, la Société des Arts et Sciences décida que des démarches seraient faites par le Président auprè de M. le Maire dans le but d'obtenir que l'Ecole communale fût établie autre part que dans les dépendances du Musée.

A la séance du mois de Novembre 1878, M. Dougados, président, déclara à la savante Compagnie qu'il avait vu M. le Maire et lui avait fait ses observations, relativement à l'installation de l'Ecole des garçons dans les salles du Musée ; il ajouta qu'il avait reçu à ce sujet une lettre explicetive de ce magistrat, mais que, d'autre part, sachant

que M. le Maire ne voulait tenir aucun compte des protestations bien légitimes de la Société des Arts et Sciences, il avait présenté à la Municipalité de Carcassonne, de nouvelles observations écrites, bien motivées cette fois, sur l'objet en question.

La Société approuva en tous points la réponse de son honorable président et décida, sur la proposition de M. Génie, l'un des membres titulaires, que la lettre de M. Dougados, avocat et président, serait insérée dans le procès-verbal de la séance du 3 Novembre. On me permettra de reproduire cette lettre de protestation; elle sert, en effet, à montrer combien la Société des Arts et Sciences de Carcassonne était justement fière de ses collections archéologiques et de la belle œuvre patriotique de MM. Barthe, Nelly et Verguet, subitement arrêtée dans son développement. La lettre de M. Dougados nous apprend aussi que l'existence du premier Musée lapidaire de notre ville, a fini, pour ainsi dire, en 1878, après une durée de dix ans environ; tout le monde sait que, depuis cette époque, les collections archéologiques n'ont jamais été exhibées, même provisoirement, dans un local spécialement affecté à cette exposition.

Voici donc le texte de la lettre adressée par M. Dougados, président de la Société des Arts et Sciences, au Maire de Carcassonne, pour protester contre l'établissement de l'Ecole primaire dans les salles du Musée lapidaire :

Carcassonne, le 24 octobre 1878,

MONSIEUR LE MAIRE,

« J'ai reçu à sa date la lettre par laquelle, après avoir constaté la nécessité où vous êtes de créer une 4e classe à l'Ecole laïque du Musée, vous me faites savoir que vous ne pouvez la trouver que dans la moitié, presque libre de la salle du rez-de-chaussée, où sont déposés divers objets d'archéologie, et vous m'invitez à m'entendre avec l'archi-

tecte de la Ville pour opérer le déménagement de cette moitié de salle.

« J'ai déjà eu l'honneur de vous présenter à ce sujet, des observations que vous avez bien voulu vous-même provoquer. Je ne puis que vous les confirmer et je dois ajouter que plus je regarde chaque jour à l'exécution qui se prépare, plus je trouve regrettable votre résolution, si vous l'aimez mieux, la nécessité qui vous est imposée.

« La moitié de la salle qui vous a paru presque libre ne l'était, à vrai dire, pas. Elle a pu vous paraître telle, parce que à la suite de circonstances passagères, les pierres et les plâtres avaient été provisoirement emmagasinés. Mais autre chose est un magasin, autre une salle de Musée. Supposez, en effet, que ces pierres et ces plâtres sont exposés comme il convient dans un Musée, et ce n'est plus assez même de la salle entière.

« En second lieu, il n'est pas absolument vrai que la classe projetée prenne seulement la moitié de la salle ; elle en prendra les trois cinquièmes au moins, si ce n'est les deux tiers. La place qui restera sera donc fort réduite et si, à la rigueur, elle peut suffire pour remiser, elle ne suffira certainement pas pour exposer. On peut donc dire que *le Musée lapidaire, arrêté dans son développement, se trouve supprimé.*

« Quant aux antiques en plâtre, qu'il n'est pas permis d'oublier, ils iront, s'ils ne se brisent en chemin, charger de leurs poids le plancher de certaines salles de tableaux ; mais ils auront été enlevés à leur place rationnelle et normale, qui est au rez-de-chaussée et à portée de l'école de dessin.

« Ces graves inconvénients sont les premières conséquences de l'installation d'une grande Ecole primaire dans le même local que la Bibliothèque et le Musée.

« Au nom de la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne, chargée par ses Statuts et votre propre délégation, M. le Maire, du soin spécial de ces deux établisse-

ments, je vous ai dès longtemps signalé les conséquences plus graves encore qu'il est permis de redouter de cette installation. Ce devoir rempli, vous trouverez, bon M. le Maire, que la Société dégage sa responsabilité de tout événement et dommage qui dans le présent ou l'avenir pourrait se produire.

« Vous me faites toutefois espérer que la coexistence de l'Ecole primaire avec celle de la Bibliothèque et du Musée dans notre Palais des Beaux-Arts ne sera que provisoire. Mes collègues voudront bien partager cet espoir. Mais voyez bien, M. le Maire, que si, à défaut de l'abandon du projet, il est un provisoire auquel il conviendra de mettre un terme le plus prochainement possible, ce sera le provisoire de ce que vous appelez votre empiètement légal sur le domaine des antiques et du Musée lapidaire. L'expérience ne peut manquer de le démontrer à tous les yeux, les conditions de la salle et sa situation dans l'ensemble de l'édifice commandaient de la laisser à sa destination essentielle et primitive.

« Veuillez agréer, etc. »

Signé : Dougados, Avocat, Président de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne.

Comme je l'ai déjà dit, M. le Maire de Carcassonne ne tint aucun compte des justes observations contenues dans cette lettre pas plus que des protestations bien légitimes de la Société des Arts et Sciences. L'Ecole communale, qu'on aurait pu sans doute installer ailleurs, prit possession des salles où se trouvaient exposées auparavant les collections lapidaires. Un mois plus tard, le président de la Société signalait la nécessité d'établir une clôture dans le vestibule du Palais des Beaux-Arts entre l'école et l'escalier du Musée. Enfin, deux ans environ après l'événement que je viens de raconter, au mois de Juillet 1880, M. Coste-Reboulh, parlant du Musée Lapidaire et de son

triste abandon trop prolongé, fit des vœux pour que les objets déjà recueillis par la Société des Arts et Sciences, qui se trouvaient entassés pêle-mêle dans tous les recoins du rez-de-chaussée, fussent remis à leur place dans le local précédemment affecté à leur exhibition.

Depuis l'année 1888, la Société des Arts et Sciences de Carcassonne, bien que n'étant plus chargée officiellement de la conservation dee objets du Musée, n'a pas perdu de vue les collections lapidaires qui restèrent si longtemps confiées à sa garde avant cette époque. A plusieurs reprises elle a engagé la Municipalité de vouloir bien demander à l'Etat l'aménagement d'une des tours de la Cité pour y exhiber aux yeux des visiteurs et des touristes ceux des objets du Musée de la Ville-Basse qui présentent un caractère archéologique. Par cette combinaison il deviendrait facile, en effet, de réunir dans une salle spéciale les pierres à inscriptions et les débris de sculpture découverts sur le territoire de Carcassonne ; on formerait ainsi un véritable Musée Archéologique qui ne serait nullement déplacé dans l'une des vieilles tours de la citadelle.

Je me suis laissé dire que ce projet, évidemment très utile pour l'étude et l'histoire des sciences archéologiques dans notre département, a été porté à l'ordre du jour dans l'une des Assemblées municipales de la ville, et que même, du côté de l'Etat, il serait sur le point de recevoir un commencement d'exécution.

Espérons que le Syndicat d'Initiative de Carcassonne joindra ses vœux à la demande de la Société des Arts et Sciences pour attirer définitivement sur ce projet l'attention des pouvoirs publics ; espérons aussi que la Commission Archéologique de la Cité, dont la direction est confiée à des hommes aussi éminents par leur savoir que recommandables par les hautes fonctions sociales dont ils sont chargés, saura tôt ou tard faire sortir glorieusement les images lapidaires du Moyen-Age hors des catacombes

étroites et humides du Musée de la ville-basse. Il est regrettable, en effet, que cette belle collection lapidaire qu'on estimait déjà 95.000 francs en 1879 et dont la valeur a presque triplé depuis cette époque par suites des nouvelles acquisitions, continue à rester entassée et enfouie dans des caves humides, sous le vain prétexte qu'on ne trouve pas de salle assez large pour en faire une exhibition convenable.

Souhaitons que la Société Française d'Archéologie, lors de son prochain Congrès à Carcassonne, au mois de mai 1906, puisse avoir l'honneur d'inaugurer l'exposition définitive de notre Musée lapidaire. Si nos vœux se réalisaient, cette savante Compagnie se rappellerait avec plaisir qu'en 1868, elle n'hésita pas à recommander la création de ce Musée comme une œuvre de patriotisme local aux efforts constants de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne.

Il nous est permis, je crois, d'espérer la réalisation de ce projet, si utile au point de vue de l'histoire de notre contrée, au moment où la direction générale des Beaux-Arts est confiée en France à un amateur éclairé originaire de notre département. Inutile d'ajouter que, d'un autre côté, on peut compter aussi, pour le même but, sur les intentions bienveillantes du Maire actuel de Carcassonne.

En attendant l'installation de ce nouveau Musée, désiré de tout temps par les Archéologues et les visiteurs de notre belle Cité, je crois utile de faire connaître au public savant une bonne partie des collections lapidaires, recueillies par la Société des Arts et Sciences au chef-lieu du département de l'Aude. Ce sera pour moi l'occasion et surtout le moyen de payer une dette de reconnaissance à l'un de mes anciens maîtres du Petit Séminaire, que j'estimais tout particulièrement. En tout cas, par la publication de ce petit catalogue, j'aurai l'avantage de faire

revivre, comme je l'espère, la mémoire d'un ecclésiastique savant, modeste, généreux et désintéressé à qui le Musée de Carcassonne doit, si je puis m'exprimer de la sorte, ses belles collections lapidaires et numismatiques (1).

EDMOND BAICHÈRE,

Professeur au Petit Séminaire de Carcassonne.

---

(1) Ce travail présenté par l'auteur à la Société des Arts et Sciences de Carcassonne, dans la séance du 5 décembre 1904, a été honoré d'une médaille au Concours de la *Société Archéologique du Midi de la France*, au mois de janvier 1905.

CATALOGUE PROVISOIRE

DES

COLLECTIONS LAPIDAIRES DU MUSÉE DE CARCASSONNE

DRESSÉ PAR M. LE CHANOINE BARTHE

AVEC LE CONCOURS DE MM. NELLY ET VERGUET

EN 1870

I°. — EPOQUE PRÉHISTORIQUE

1° **Objets en pierre.** — Petit fac-simile du dolmen de Villeneuve-les-Chanoines avec haches et silex en pierre de la même provenance et photographies de M. Verguet. *Vitrine N° 51.*

Haches celtiques, au nombre de 83, trouvées dans le département de l'Aude, principalement aux environs de Limoux et dans les Corbières (*Ibidem.*)

Un heurtoir, haches en pierre et autres objets dont se servent les naturels des îles Salomon. Don de M. le chanoine Verguet. (*Ibidem.*)

Deux flèches de silex trouvées à Soulatge (Aude) et autres flèches de même nature provenant de l'Aveyron. *Vitrine N° 133.*

Une lame gauloise en silex. (*Ibidem.*)

Couteaux en silex dont un en partie brisé; pointe de lance ébauchée; ustensiles en silex; nucleus en silex; marteau en silex; lame en silex. *Vitrine N° 136.*

Haches celtiques trouvées dans le département, au total 236, renfermées dans la *Vitrine N° 137*, avec une massue égyptienne et des armes diverses en pierre, employées par les peuples primitifs.

2° **Objets en poterie et en verre.** — Deux carreaux trouvés aux alentours de la Cité, très anciens. *Vitrine N° 135.*

Trois lacrymatoires en verre; huit lampes sépulcrales trouvées les unes à Puichéric, les autres à Rieux-Minervois. (*Ibidem.*)



Un vase de terre rouge; un couvercle en terre; fragments diver de poterie ornée, etc. *Vitrine N· 136, partie.*

3· **Objets en bronze, en fer et en cuivre.** — Un poids carré en fer; un ornement en cuivre; un bassin en bronze avec dessus. *Vitrine N· 134, partie.*

Une figurine en bronze trouvée à Parazols, dans un ancien cimetière près Bagnoles (Montagne-Noire). *Vitrine N· 135, partie.*

Une statuette en bronze trouvée à Floure dans une sépulture très ancienne; un dé antique en bronze, trouvé à Mouthoumet (*Ibidem.*)

Un style trouvé à Verzeille dans un cimetière antérieur à l'époque romaine. (*Ibidem.*)

II. — EPOQUE ROMAINE

Fragment de tête (*sculpture romaine*), dont il ne reste que la partie gauche; cheveux ras, œil ouvert, grosses lèvres; figure présentant un véritable cachet romain. *N° 5.*

Inscription sur un fut de colonne érigée en l'honneur de l'empereur Numérien (*Principi Juventutis*), en marbre de Caunes, trouvée à *Villesèque-Basse* (*Aude*) ; la base est étrangère à la colonne, *N° 32* (1).

Jolie tête d'enfant en marbre blanc d'Italie (de l'époque romaine), à longs cheveux bouclés ; 7 pièces en tout. *N° 33.*

Une amphore romaine à 2 anses très allongées, en tout conformes à la description qu'en donne M. de Caumont dans son traité d'Archéologie, p. 167. *N° 77.*

Une autre amphore romaine découverte à Bram, en 1855, dans les fouilles pour la ligne du chemin de fer, donnée par M. Dat de Saint-Foulc. *N° 93*

Fragment de mosaïque romaine, composée de petites briques incrustées dans du mastic, ayant servi de pavé ; le tout est mis sur un ciment mêlé de cailloux et de briques coupées. Les petits frag-

---

(1) Villesèque-Basse portait autrefois le nom de Villesèque de Bacchus (*Villasicca Basseri ou Baccherii*) près Malviès ou Malvère (*mala via*), d'où l'étymologie de *Malepère*, qui est une montagne consacrée jadis à Bacchus. (*Note de M. le chanoine Barthe*).



ments cubiques rectangulaires ont comme mesures : $6 \times 4 \times 1$ avec 3 dimensions 0,50 ; 0,44 et 0,17 ; ces petites pièces forment des dessus en zic-zac symétriquement disposés; peut-être faudrait-il y voir un débris d'appareil réticulé en arête de poisson. N° 118.

Autre fragment de mosaïque romaine présentant les dimensions : 0,46 ; 0,43 et 0,17 ; mêmes observations que pour le n° précédent. N° 119.

Autre fragment de mosaïque romaine ayant pour dimensions : 0,52 ; 0,35 et 0;17. *N° 120.*

Autre fragment de mosaïque romaine ayant comme dimensions : 0,40 ; 0,43 et 0,17. *N° 121.*

Autre fragment de mosaïque romaine avec petits cubes en briques noires et rouges ; l'ensemble du dessin forme des lignes noires et rouges en zig-zag, séparées par une ligne de pièces cubiques blanches ; le tout est dans un mastic ou ciment sur des cailloux. *N° 122.*

Une petite amphore sans anse, de l'époque romaine, trouvée dans le département de l'Aude. *N° 123.*

III. — EPOQUE GALLO-ROMAINE

Deux moules de haches celtiques, formés de 2 pièces cubiques (*N°* 1).

Tuile plate à cornières (0,58 $\times$ 0,46), de l'époque gallo-romaine (*N° 10*).

Vase gallo-romain en terre rouge. Couvercle usé ; sculptures de cerfs et de chiens, vie siècle (voir *de Caumont*, p. 167). *N° 71.*

Vase de terre, sorte de terrine de l'époque gallo-romaine (voir *de Caumont*, p. 155 et 172). *N° 72.*

Un vase en terre, sans col, de la même époque. *N° 73.*

Autre vase en terre avec col allongé (même époque). *N° 74.*

Un petit vase en terre grise de la même époque. *N° 75.*

Un cruchon muni d'une anse, de l'époque gallo-romaine (voir *de Caumont*, p. 167). *N° 76.*

Un tombeau mérovingien, en marbre blanc de St-Béat (Haute



Garonne), restauré aux frais de la Société Française d'Archéologie. Ce reste précieux de l'époque gallo-romaine a été trouvé dans l'église de Floure, enfoncé dans le mur du midi, entre le sanctuaire et la nef ; la face antérieure seule était visible sur la place dite *du Presbytère*. Le tombeau fut enlevé par l'agent-voyer Malric, sur l'ordre de M. le Maire de Floure, Coste Reboul, à la demande de M. Cros-Mayrevieille, en l'année 1840, et transporté au Musée de Carcassonne.

Description du tombeau. — Le sarcophage mérovingien de Floure a été taillé dans un seul bloc de marbre blanc ; les sculptures de la face antérieure représentent des tiges de vigne entrelacées avec grâce et ornées de feuilles et de fruits. Le dessin est symétrique mais peu correct. La face de droite et celle de gauche sont ornées de feuilles à trois pointes dont l'ensemble représente une image quelque peu semblable à la fleur de lys. Une inscription se trouvait dans l'église et correspondait à la face postérieure du tombeau qu'elle cachait et qui pour cette raison est dépourvue d'ornements. Cette inscription est encore visible dans l'église de Floure. Ce sarcophage chrétien peut remonter au VI[e] siècle ou au V[e] (voir de Caumont, p. 186) *N° 117*.

Un vase gallo-romain à large ouverture, avec anses et base étroite, trouvé à *Bram* (Aude). *N° 124.*

Anse d'un vase gallo-romain trouvée dans la même localité. *N° 125.*

Pierre inférieure d'un moulin à huile de l'époque gallo-romaine, avec sa partie supérieure. *N° 20.*

Autre pierre d'un moulin à huile de la même époque. *N° 21.*

Pièces diverses d'un moulin à bras, de l'époque gallo-romaine. *N°s 35, 36.*

IV. — EPOQUE ROMANE (XI[e] SIÈCLE).

Fragment de chapiteau roman, en grès ou pierre de Carcassonne, représentant une tête de clerc entre deux feuilles d'acanthe. *N° 18.*

Une base de colonne en marbre blanc, de l'époque romane, XI[e] siècle. *N° 40.*

Sarcophage du XI[e] siècle. Face et côtés d'un autel où est représenté le martyre de St-Saturnin ; moulures en plâtre. Les plâtres ont été moulés sur un marbre qui se trouve dans l'église Saint-

Hilaire (Aude), à la chapelle qui est à droite du maître-autel. On voit représenté sur l'image : la mission de St-Saturnin, sa confession, son supplice, sa sépulture, son couronnement. *N° 50.*

Chapiteau historié (époque romane, XI[e] siècle), en grès d'Alet ; les sujets sont séparés par des galons ; ils représentent la crèche avec l'âne ; J. C. jugé sous un arceau à plein ceintre ; arceau à écailles avec personnage dans un lit. *N° 102.*

V. EPOQUE ROMANE (XII[e] SIÈCLE).

Cul-de-lampe représentant une tête humaine à figure grimaçante, avec grande perruque et bouche largement ouverte, cn pierre calcaire de Pezens. *N° 17.*

Chapiteau historié en grès d'Alet, orné, dans le bas, de figures de boucs et de chèvres et de personnages en robe dans le haut, le tout entremêlé de feuilles. *N° 84* (1).

Chapiteau roman à feuillages, en grès d'Alet ; les feuilles d'acanthe sont très bien disposées et fort bien sculptées quoique avec raideur. *N° 85.*

Autre chapiteau à feuillages, en grès d'Alet ; 5 feuilles d'acanthe bien fouillées, les supérieures droites, les inférieures tournées en volute. *N° 90.*

Autre chapiteau à feuillages unis, en grès d'Alet. Style sévère, à feuilles lisses, de l'époque romane (XII[e] siècle ?) *N° 92.*

Chapiteau à feuillages repliés, en grès d'Alet, de l'époque romane du XII[e] siècle ; les feuilles d'acanthe sont peu fouillées. *N° 94.*

Un chapiteau historié, en grès d'Alet, en style roman secondaire ; quelques archéologues prétendent qu'il est gothique. *N° 98.*

---

(1) Il est curieux de constater, d'après le catalogue du chanoine Barthe, que presque tous les chapiteaux du XII[e] siècle conservés au Musée de Carcassonne, ont été sculptés dans des grès d'Alet (*étage garumnien* de Ley merie, placé aujourd'hui à la base des terrains tertiaires). Les chapiteaux et les pierres tumulaires du XIII[e] siècle proviennent, pour la plupart, des anciennes carrières de grès de Carcassonne (pierre de Villegly), exploitées dans l'*éocène inférieur* ; enfin les fragments de piliers, les dalles à inscriptions et beaucoup d'autres sculptures du XIV[e] siècle appartiennent aux pières de Pezens (*calcaires nummulitiques* et *calcaire lithographe* de Ventenac-Cabardès (*éocène inférieur*) E. B.



Un chapiteau à feuillages, en grès d'Alet, orné de 3 feuilles d'acanthe très repliées, les supérieures renversées ; ce sont là les caractères distinctifs du XIIIe siècle, mais ce chapiteau appartient au roman du XIIe siècle par d'autres caractères. *N° 105.*

Autre chapiteau, orné de feuilles d'acanthe, en grès d'Alet, paraissant avoir tous les caractères du roman du XIIe siècle. *N° 107.*

Autre chapiteau historié de l'époque romane, XIIe siècle, en grès d'Alet. *N° 128.*

VI. — EPOQUE GOTHIQUE (XIIIe SIÈCLE).

Tête de femme couronnée (en pierre calcaire de Pezens), à cheveux bien peignés, maintenus par une couronne d'immortelles ornée d'un rubis sur le devant ; la face est entièrement détériorée. Style gothique du XIIIe siècle. N° 7.

Fragment d'une statue vêtue, en marbre blanc, du XIIIe siècle. N° *9.*

Inscription sur une large pierre grisâtre, en grès de Carcassonne, usée et ébréchée à l'un des angles. Cette inscription faisait partie du tombeau d'un personnage de la Cour romaine mort à la suite d'une terrible médication. Style du XIIIe siècle. *N· 26.*

Ecusson, à champ rempli, surmonté d'une mitre, en pierre calcaire de Pezens. Gothique du XIIIe siècle. N· *38.*

Chapiteau double du XIIIe siècle, en pierre de Carcassonne, composé de feuillages et de figures, dont l'une représente une tête de femme couronnée d'un diadème orné de fleurs et l'autre une tête d'évêque mitré ; avec d'autres sujets, tels que la Circoncision et la Fuite en Egypte. N· *39.*

Pierre tombale verticale, en grès de Carcassonne (gothique du XIIIe siècle) ; cette pierre est terminée par un disque au centre duquel est une croix très évasée et arrondie. N· *49.*

Autre pierre tombale verticale, terminée par un disque où se trouve dessiné un carreau (en grès de Carcassonne, XIIIe siècle). N· *52.*

Grande pierre tombale horizontale, avec inscription gothique du XIIIe siècle, et dessus, au trait, un moine tenant un livre (année 1215, tombeau d'un Dominicain de Carcassonne. N· *53.*

Grande pierre tombale horizontale, en grès de Carcassonne, présentant le dessin d'une grande croix à deux écussons dont l'un à trois disques et l'autre à trois coquilles. Pièce double. Style gothique du XIIIe siècle. N. *62*.

Inscription sur une dalle, en pierre de Carcassonne ; au-dessus se trouve l'image de J.-C. en croix, avec deux blasons dont l'un à fleurs de lys el l'autre à la figure d'un coq. Style du XIIIe siècle. N· *66*.

Pierre tombale verticale, en grès de Carcassonne, terminée par un disque où est sculptée une croix aux branches arrondies, XIIIe siècle. N· *89*.

Autre pierre tombale verticale, en grès de Carcassonne, terminée par un disque orné d'une croix dont les bras ont les extrémités arrondies, XIIIe siècle. N· *91*.

Fragment d'une pierre tombale, en grès de Carcassonne, formant l'extrémité supérieure d'une croix avec croix au milieu, en style gothique du XIIIe siècle. N· *95*.

Partie supérieure d'une pierre tombale, en grès de Carcassonne, terminée par une rosette ornée d'un agneau, sans oriflamme, avec la croix par dessus ; légende autour. N° *96*.

Inscription sur un gros bloc en grès de Carcassonne, de l'époque gothique, XIIIe siècle. N° *99*.

Pierre tombale verticale, style gothique du XIIIe siècle, en grès de Carcassonne, terminée par un disque orné d'une croix. N° *101*.

Longue pierre tombale verticale, en grès de Carcassonne, style gothique du XIIIe siècle, portant deux mots d'inscription dans le disque qui la termine. N° *104*.

Pierre tombale verticale terminée par une lourde croix avec un blason au milieu, en grès de Carcassonne, style gothique XIIIe siècle. N° *108*.

Pierre tombale verticale terminée par un disque, en grès de Carcassonne ; on pourrait peut-être l'attribuer au XIVe siècle. N° *110*.

Pierre tombale horizontale, avec dessin au trait d'une grande croix au-dessus de 2 blasons, en grès de Carcassonne ; XIIIe siècle. N· *115*.

Pierre tombale verticale, en grès de Carcassonne, de l'époque gothique du XIIIe siècle, terminée par un disque avec une croix taillée sur toute sa longueur. N° *126*

VII. — ÉPOQUE GOTHIQUE (XIVe SIÈCLE)

Fragment de colonnette avec pattes d'écrevisse et tête de Vierge couronnée, en marbre blanc, époque gothique du XIVe siècle. N° *6*.

Fragment de sculpture gothique, en pierre de Pezens, embellie de personnages placés dans des rosaces, parmi lesquels on aperçoit une tête d'évêque avec croix et grande robe. Style du XIVe siècle. N° *14*

Fragment de sculpture représentant une statue vêtue, en pierre de Pezens. Epoque gothique, XIVe siècle. N° *15*.

Inscription en lettres gothiques (XIVe siècle) sur une dalle en marbre blanc formant 5 morceaux. N° *16*.

Groupe en ronde-bosse (pierre calcaire de Pezens) représentant en sculpture l'image gothique de la T. S. Trinité (XIVe siècle). Le Père à longs cheveux et grande barbe soutient les deux bras du Fils crucifié ; le St-Esprit sort de la bouche du Père et va reposer sur la tête du Fils. La main gauche du Père et le bras droit du Fils sont mutilés ; la tête du St-Esprit est coupée ; les deux pieds du Fils sont fixés à la croix par un seul clou ; le Père est nu-pieds. N° *23*.

Sculpture gothique du XIVe siècle, en pierre de Pezens ; représentant un évêque crossé et mitré en chape avec agrafe fleurie ; la tête porte le N° *40*, le restant est sous le N° *25*.

Fragment de vêtement d'une statue, en pierre de Pezens ; style gothique du XIVe siècle. N° *27*.

Fragment de socle octogonal orné d'un écusson et de 2 groupes en relief, très mutilés, dont l'un représente la décollation de Saint Jean-Baptiste et l'autre le baptême de N. S. Style gothique du XIVe siècle. N° *28*.

Fragment de pilier octogonal orné de 8 statuettes grandes de 0m33 chacune ; la colonne a 0m68 centim. ; les figures représentent des anges à ailes et à longues robes bien drapées, les pieds reposent sur un support de niche. Ce style semble se rapporter au XIVe siècle. N° *29*.

Fragment de pinacle octogonal orné de 4 anges, en style gothique du XIVe siècle, en pierre de Pezens. N° *30*. — Les pierres à sculptures portant les Nos *28*, *29 et 30* font partie d'un même monument en pierre de Pezens.

Inscription sur pierre de Carcassonne, de l'année 1330, laquelle est brisée en plusieurs pièces ; l'inscription se trouve sur la moitié inférieure. XIVe siècle. N° *37*.

Fragment de pinacle, en pierre de Pezens, de style gothique. XIVe siècle. N° *42*.

Grande pierre tombale horizontale du XIVe siècle, en grès de Carcassonne, représentant deux moines à mains jointes, avec deux blasons aux armes de Carcassonne surmontées de deux molettes et Christ et l'inscription en lettres gothiques : *Hæc est sepultura Martini de Sto Egidio...* (St Gilles ?) *qui obiit anno Di 1324, 22 kal, nov. et... quorum animæ requiescant in pace. Amen.* N° 54.

Grande pierre tombale horizontale coupée par le milieu, en grès de Carcassonne. Ecusson coupé et panaché avec inscription tout autour. (*Raymundi Cernani 1324*). N° *61*.

Clef de voûte du sanctuaire de l'Eglise des Jacobins, en grès de Carcassonne, avec sculptures représentant, à sa partie supérieure, en demi-relief, St Louis, roi de France, couronné, à longs cheveux et tunique, avec collier, tenant un sceptre. XIVe siècle. N° *68*.

Inscriptions, en grès de Carcassonne, avec bas relief représentant la Vierge-Mère assise et l'enfant Jésus sur les genoux de sa mère, lequel est adoré par deux personnages en robe. Inscription plastique en deux blasons, portant dans l'écu la croix du Saint-Sépulcre. XIVe siècle. N° *78*.

Pierre tombale verticale, en grès de Carcassonne, terminée par une rosette ornée d'un agneau qui porte l'oriflamme avec la croix par dessus. Ecu, disque et agneau avec légende autour. XIVe siècle. N° *86*.

Chapiteau double à feuillages taillé dans un marbre de Caunes ; c'est une pierre sculptée offrant l'entablement de deux chapiteaux ornés de feuilles. Style du XIVe siècle. N° *87*.

Chapiteau double à feuillages taillé dans un marbre de Caunes gris et rouge. Il est constitué par deux colonnettes à astragale ornée de feuilles de vigne avec une figure à capuchon entre les colonnettes. XIVe siècle. N° *109*.

Autre chapiteau double à feuillages taillé dans un marbre de Caunes; les colonnettes sont séparées par une tête de chien à longues oreilles, avec feuilles de lierre. Style du xive siècle. N° *111*.

Pierre tombale, en grès de Carcassonne, représentant en relief et de grandeur naturelle un chevalier ou guerrier revêtu de son armure, avec 2 écussons du xive siècle dont l'un porte : *de gueules, au château couronné de 3 tours d'or, maçonnées et ajourées d'azur*. Ce guerrier était peut-être Simon de Montfort (1). N° *114*.

Pierre tombale avec inscription gothique ; au-dessous de l'inscription une croix et 2 blasons. *Hic jacet corpus Joannis Dealberdi qui obiit* vii *idas Novembris, anno Dⁱ. MCCCIII (1304) cujus anima requiescat in pace. Amen.* (En lettres gothiques). xive siècle. N° *116*.

Un fragment d'arcature, en pierre calcaire de Pezens. Style gothique du xive siècle. N° *127*.

VIII. — ÉPOQUE GOTHIQUE (XVe SIÈCLE)

Groupe haut-relief en albâtre représentant la Résurrection de N. S. J.-C. Style gothique du xve siècle. N° *44*.

Autre groupe haut-relief en albâtre, représentant la Flagellation de N. S. J.-C. xve siècle, N° *45*.

Autre groupe haut-relief en albâtre, représentant le Crucifiement de N. S. J.-C., style gothique du xve siècle. *46*.

Groupe haut-relief en albâtre, percé à jour, très délicat, représentant le martyre de Ste-Catherine, xve siècle. N° *82*.

Empreinte d'inscription d'une cloche gothique du xve siècle. N° *132*.

IX. — ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE (XVIe SIÈCLE)

Moulage en plâtre d'un bas-relief de la renaissance : *La Compassion* ou *Mater Dolorosa*. Chapelle et sépulture de 2 Docteurs en droit, aux temps du roi Louis XII. N° 12.

Pierre tombale de l'an 1500, portant des inscriptions et des figu-

---

(1) M. Carrière, de Castelnaudary, attribue ces armes à sa famille. De cette famille étaient issus Pierre de Castelnau, martyr, et un de ses frères, celui qui gisait, très probablement, sous cette dalle. (*Note du chanoine Barthe*).



res de plusieurs hommes d'armes. Epoque de la Renaissance. N· *13*.

Marbre blanc, avec mitre sculptée et dessins fleuris très corrects, de style Renaissance, xvie siècle. N· *47*.

Buste d'un ange qui tient un ciboire, en pierre calcaire de Pezens, (style de Renaissance?) ; peut-être il faudrait rapporter ce buste au xve siècle. N· *48*.

Brique à carrelage avec dessins de style Renaissance ; un jeune homme à toque faisant signe de l'index. N· *55*.

Brique à carrelage avec dessins au trait. Tête de jeune homme vue de 3/4 ; style renaissance du xvie siècle. N· *56*.

Fragment de beton cubique représentant un homme assis ; légende. Dimensions : 30 × 20 × 17. Style Renaissance du xvie siècle. N· *57*.

Brique à carrelage, de style Renaissance (xvie siècle) représentant comme dessin au trait : Le loup et le chevreau (fable). N· *58*.

Brique de même forme que la précédente et même style, représentant comme dessin : Un homme et une femme liés par les pieds et trainés. N· *59*.

Brique à carrelage, de style Renaissancs, représentant une sorte de dessin au trait en zigzac. N· *60*.

Brique à carrelage avec dessins au trait (style Renaisssance du xvie siècle). N· *63*.

Brique de même forme et de même style que la précédente, représentant pour dessin : un taureau, un cheval et un coq. N· *64*.

Autre brique à carrelage, de style renaissance, blasonnée, au trait, d'une tour et d'un arbre. N· *65*.

Autre brique à carrelage avec dessin au trait ; feuille symétrique, de style Renaissance (xvie siècle). N° *67*.

Brique à carrelage avec dessin au trait (style Renaissance du xvie siècle) représentant une femme qui tient de la main droite une fleur. N° *69*.

Fragment de sculpture soignée, style Renaissance du xvie siècle, représentant une crosse avec cordons à 3 glands. N° *79*.

Grande console, en grès de Carcassonne ; la façade est ornée d'un mascarin et d'un dauphin avec feuilles sur les côtés. Style Renaissance du xvi[e] siècle. N° *112*.

Peinture sur panneau de style Renaissance, xvi[e] siècle. N° *129*.

Autre peinture sur panneau, même style. N° *130*.

Autre peinture sur panneau, même style. N° *131*.

Ecusson, dans un cartouche en pierre de Pezens, style Renaissance du xvi[e] siècle, ovale, aux bords supérieurs arrondis en volute. Champ demi-cylindrique représentant à gauche (*de haut en bas*) : 3 croix grecques sur la même ligne, deux poissons posés horizontalement, 6 blocs de pierre arrondis (1-2-3), 3 trèfles en triangle ; à droite (*de haut en bas*) : 6 blocs de pierre, 3 trèfles, 3 croix grecques en ligne, 2 poissons posés horizontalement. N° *19* (1).

X. — EPOQUE MODERNE (XVII[e] et XVIII[e] SIECLES)

Pierre portant une inscription moderne (grès de Pezens). « *M[e] Jean Mas, Doc. et Advocat syndic de la confr. des Penitents noirs 1684. etc.* » N° *24*.

Sculpture sur marbre blanc. Médaillon haut relief représentant une tête grandeur naturelle avec barbe, en calotte et surplis, sur un blason. Style du xvii[e] siècle. N° *31*.

Cartouche en marbre blanc avec écusson armorié. Ecu ovale au milieu d'un blason très voluté ; dans l'écu en haut, 3 étoiles ; en bas, un arbre avec feuilles, fruits et raisins ; à côté et au-dessous 3 écrevisses renversées. Style du xvii[e] siècle. N° *103*.

Inscription moderne (xviii[e] siècle) sur une pierre de Pezens ; cette inscription se rapporte à une prise de fondation par André Barona ; elle a été trouvée à Saint-Martin-de-Pontian près Montredon (Aude). N° *81*.

Cartouche en marbre blanc sous forme de colonnettes, au milieu duquel est sculptée l'Assomption, bas relief du xviii[e] siècle. N° *41*.

Buste en marbre blanc, grandeur naturelle, de l'année 1721, avec perruque et cuirasse. N° *80*.

---

(1) Ces armes sont celles de Mgr Vitalis de Lestang, évêque de Carcassonne (1621-1652). Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, t. V. p. 499. (E. B.)



Inscription moderne sur un grand marbre blanc rectangulaire, XVIIIe siècle. N° *83*.

Une truelle moderne remontant au XVIIIe siècle. N° *135*,

Différents objets en marbre ou en pierre, de la fin du XVIIIe siècle. avec armes diverses. N° *139*.

XI. — SUPPLÉMENT ET ADDITIONS

Epoque romaine. — Inscriptions en lettres romaines, sur pierre calcaire de Pezens, avec un moulin à bras, gallo-romain, 36 c. sur 15. muni d'un trou de 0,7 centim. en diamètre (pierre meulière) N° *11*.

Epoque romane (*XIe siècle*. — Chapiteau à feuilles d'acanthe, en grès d'Alet. N° *107*.

Epoque gothique (*XIIIe siècle*). — Colonnettes réunies formant une colonne carrée de style gothique (fragment). N° *22*.

Pierre tombale verticale, en grès de Carcassonne, terminée par une croix avec branches évasées et une inscription rectangulaire au milieu, en lettres gothiques. N° *106*.

Epoque gothique (*XIVe siècle*). — Fragment de croix gothique ; c'est la partie supérieure d'une croix, en grès de Carcassonne ; elle porte une inscription gothique qui a beaucoup souffert (ancienne croix de *La Gaffe*) ; donnée au Musée de Carcassonne par M. Bonnet-Montjoie. N° *2*.

Armes de la ville de Carcassonne, sur grès ou pierre de taille. Ecu en brosse, forme ovale, sculpté au milieu d'un cartouche. Porte : *de France à l'agneau d'argent* ; (agneau au milieu, fleur de lys à l'entour). N° *4*

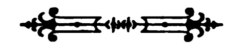
Inscription gothique sur marbre blanc ; au bas, une croix entre 2 blasons et un casque surmonté de fleurs de lys. (*Anno Di 1315. P. G. de Monte Acuto fundavit hanc capellam Di Ni J. C. et Beatæ Mariæ Matris Dei et Beati Petri Apostoli in cujus nomine hoc altare est erectum*. N° *113*.

Epoque de la Renaissance. — Fragment d'un entablement dont la frise est ornée de deux figurines, l'une à longue barbe (XVIe siècle). Petit groupe, bas-relief en albâtre du XVIIe siècle. N° *8*.

Statue en bois ; elle représente un saint revêtu d'une peau d'ani-

mal sous un manteau bleu et tenant de la main gauche un livre où repose un agneau xvie siècle ; la statue est placée sur un socle en pierre sculptée, à feuillages du xiiie siècle. N° *28*.

Deux clefs, style Renaissance, et clochettes même style, *Vitrine*. N· *133 partie*.



La Paroisse de Caunes pendant la Révolution

De tous les spectacles que nous offre l'histoire il n'y en a point de plus instructif que celui de l'œuvre à la fois grande et tragique accomplie par la Révolution. Dans un court intervalle, tout sombre de ce qui avait été édifié et cimenté par les âges. Les branches desséchées se détachent du tronc de l'arbre féodal battu par la tempête et l'espace d'un an, d'une nuit même, emporte plus d'institutions qu'une génération n'en emporte en temps ordinaire. Les jours font l'œuvre des années.

Le tableau d'une paroisse pendant la Révolution présentera aux yeux du lecteur une des phases du drame sur lequel déjà plus d'un siècle a passé. Puisque l'histoire est un perpétuel recommencement, le récit qui va suivre pourra porter les esprits à faire, à cette heure, sur le passé des retours pleins d'intérêt, sinon pleins d'enseignement.

Mais ce récit n'aura peut-être d'attrait que pour ceux qui vivent dans la contrée qui fut le théâtre des évènements que nous racontons. Nous avons pensé toutefois qu'il serait intéressant d'apprendre comment un bourg de province subit les contre-coups de Paris et se laissa emporter aux courants mobiles du changement, comment la surface légère d'une localité lointaine se plia aux vents qui soufflaient de la capitale. « Pour reconstituer notre histoire dans toute sa

vérité, a-t-on dit avec raison, il faut étudier case par case cet immense échiquier royal, ecclésiastique, féodal et municipal ».

Et s'il fallait une nouvelle excuse au mobile qui nous a conduit à écrire cette page d'histoire locale, nous nous plairions à invoquer l'amour de tout cœur bien né pour la terre natale. Le pays le plus cher à notre cœur n'est-il pas ce coin de terre rempli des fastes de notre âme, le lieu où nous avons respiré notre premier souffle, où nous avons grandi, qui a été le témoin de nos joies et de nos angoisses, où repose, en nous attendant, tout ce que nous avons connu et aimé?

Nous devons succinctement exposer ici les grandes lignes de notre travail, analyser les principaux faits autour desquels nous avons groupé le corps de notre récit.

Il nous a paru qu'il serait d'abord utile de raconter l'origine des établissements religieux de la paroisse et leur situation en 1789, de dire les inquiétudes qu'inspirait l'état de la vieille église paroissiale et le sort d'un édifice qui fut, au cours des âges, le sanctuaire de la foi, l'asile de la prière. L'obligation du serment deviendra, comme on le verra, la source unique des divisions et des haines parmi une population qui avait accueilli avec joie les premières lueurs de la Révolution. Il y aura dès lors deux clergés qui se disputeront l'influence dans la paroisse. Les novateurs chasseront comme perturbateurs tous les ecclésiastiques qui, par leur soumission, n'auront pas voulu donner leur adhésion à la Constitution, emprisonneront, sous le régime des suspects, tous ceux qui tiendront aux prêtres proscrits par des liens d'attachement. Puis ces mêmes hommes qui, au prix de tant de larmes et de tant de vexations, avaient

péniblement élevé l'église constitutionnelle, proclameront, à l'imitation de la commune de Paris, la nouvelle religion et célèbreront dans une chapelle, conquise sur une confrérie religieuse, le culte de la Raison.

Les révolutionnaires usaient encore de ménagements envers un curé constitutionnel qui les flattait de son appui, mais l'heure approchait où ils allaient bannir du temple chrétien les pratiques du culte et l'ancienne religion. « Ils étonnèrent, a dit E. Quinet, par leur inflexibilité, ils devaient étonner plus tard par leur prompt retour sous un joug semblable à celui qu'ils venaient de briser ».

Le 9 thermidor mit un terme à l'agitation. En votant le libre exercice de tous les cultes, la Convention fit un premier pas hors de la voie révolutionnaire. Mais le gouvernement fructidorien ne donna pas toute la liberté ; seul le Consulat commença et réalisa la véritable pacification des esprits.

Les minutes notariales, les archives municipales ou départementales nous ont servi à écrire cette étude. Un témoin de l'œuvre révolutionnaire, Jacques Sicard, avait conservé dans des notes manuscrites le récit des événements auxquels il avait assisté. M. Germain Sicard, possesseur de ce trésor intime de souvenirs, a mis à notre disposition, avec une bienveillance dont nous lui sommes très reconnaissant, ces archives précieuses de famille. Nous avons trouvé des notes importantes dans une correspondance secrète, qui portait à un de nos compatriotes, François-Martin Rivet, les souffrances, les vœux des proscrits de cette époque. Telles sont les différentes sources auxquelles nous avons puisé.

Puissent ces quelques pages témoigner de tout

l'intérêt qui s'attache aux archives locales si longtemps oubliées. Nous nous estimerions heureux et largement récompensé de notre peine, si nous pouvions contribuer pour une petite part à diriger de ce côté les recherches des érudits.

C. G.

Etat de la Paroisse en 1789

Caunes formait sous l'ancien régime une importante paroisse du diocèse de Narbonne. Cette paroisse était le siège d'une abbaye élevée au VIIIe siècle à l'abri des lances franques, qui se maintint, tour à tour puissante ou affaiblie, jusqu'à la veille de la Révolution et disparut dans la tourmente. A cette date, la population de Caunes s'élevait environ à 2000 habitants.

La cure était à la présentation de l'abbé de Caunes, d'après la sentence arbitrale de 1236, conclue par l'archevêque de Narbonne avec l'abbé et les religieux : *In ecclesiis vero de Caunis, de Yssilor* (Citou), *de Spinaceria et de Villaramberti, præsentet D. abbas supradictus et successores sui, capellanos ydoneos et D. archiepiscopus ad præsentationem eius recipiat eos, instituat et curam animarum committat eisdem ; quibus omnibus competens prouisio assignetur.* L'abbé présentait un candidat et l'archevêque lui conférait l'investiture ; le collateur devait donner au curé un traitement convenable.

Depuis 1775, la paroisse de Caunes était desservie par Guillaume Boyer, prêtre originaire de Leucate, au profit de qui s'était démis Me Alexandre Grillet. Près de quinze années, *grande mortalis ævi spatium*, s'étaient écoulées depuis ce jour, quand sonna l'heure de la grande transformation sociale et de l'entrée de Guillaume Boyer à l'Assemblée générale des trois ordres de la sénéchaussée de Carcassonne.

En 1789, le curé de Caunes était à la portion congrue,

ayant abandonné à l'abbé la jouissance des dîmes pour obtenir en retour la pension fixée par l'édit du roi de 1786. Il recevait un traitement de 1050 livres, avec obligation toutefois de donner sur cette somme 350 livres à un vicaire qui l'aidait dans son ministère.

Le curé prélevait de plus le sixième de la dîme du prieuré de Saint-Jean d'Abrens pour la partie qui se trouvait sur le territoire de sa paroisse (1). En 1787, Guillaume Boyer avait affermé sa dîme d'Abrens pour 28 charges de vin et 4 sétiers de blé, pendant quatre années, à Etienne Tallavignes, fermier du prieuré. Cette rente était estimée 250 livres. Le curé s'était réservé le sixième de l'huile, la laine et les agneaux qu'il percevait sur la métairie de Rivière (2).

A ces revenus venaient s'ajouter le casuel, le produit de quelques fondations de messes dont on trouve l'énumération dans les registres de l'Etat-Civil de 1756.

L'abbé était tenu de pourvoir aux charges, comme à la pension du curé congruiste. Les décimes constituaient la première et la plus lourde de ces charges. Indépendamment de cet impôt que le curé devait au roi, il avait encore à payer 15 livres pour sa portion de l'honoraire du prédicateur et des redevances au grand archidiacre de Saint-Just de Narbonne et à l'archiprêtre du Minervois, connues sous le nom *d'égleisayes*. Elles consistaient en 3 setiers de blé, 3 setiers d'orge et quelques sols en argent.

D'après un pouillé de l'époque, les revenus de la cure de Caunes ne s'élevaient qu'à 1200 livres. Les moines étaient les grands décimateurs du lieu ; aussi dans des paroisses moins considérables, telles que Lespinassière et Ville-

(1) Ce prieuré situé sur les paroisses de Laure et de Caunes dépendait du Chapitre Saint-Just de Narbonne qui l'avait afermé 4944 livres le 15 Septembre 1784. Sur l'emplacement du Tinal s'élevait l'ancienne église Saint-Jean d'Abrens. La partie orientale de la cave est encore désignée sous le nom de chapelle.

(2) 15 Septembre 1787, François Rivet, notaire de Caunes.

neuve, les curés avaient des revenus d'une plus haute importance. A Lespinassière, le recteur percevait 1400 livres; à Villeneuve, le revenu de la cure pouvait s'élever facilement à 1200 livres (1).

Le presbytère de Caunes, situé ainsi que de nos jours dans la ruelle Saint-Genêst, était un logis confortable, avec une cuisine, un salon et plusieurs chambres, une écurie, une cave et un jardin, assez aride il est vrai. En un mot, il était pourvu de toutes les dépendances qui distinguaient une maison bourgeoise.

L'église paroissiale Saint-Genêst, construite hors des murs, au haut de l'ancien cimetière, s'élevait, dit-on, sur le lieu où fut bâti l'ancien village. Pour aller à l'église, il fallait traverser le cimetière (2), car nos aïeux ne repoussaient pas loin des églises, loin des villages l'image de la mort. Cependant les prébendés et quelques notables avaient leurs tombeaux dans l'église abbatiale Saint-Pierre et Saint-Paul. Suivant la coutume, le corps du défunt était, dans ce cas, porté d'abord à la paroisse où avait lieu la cérémonie religieuse. Le clergé l'accompagnait ensuite jusqu'au porche de l'église abbatiale et, après l'absoute, le remettait aux religieux.

L'église de Saint-Genêst remontait à une haute antiquité; on la trouve citée au treizième siècle. Aujourd'hui il ne reste plus rien de cet édifice; l'herbe banale croît sur son emplacement et un pan de mur atteste seul dans ce lieu l'inévitable destinée des monuments élevés par une main mortelle. *Debemus morti nos, nostraque.* Nous et nos œuvres, nous sommes tributaires de la mort.

« L'architecture de l'ancienne église paroissiale de

(1) C'est à l'obligeance de M. le chanoine Charpentier, secrétaire-général de l'Evêché, que nous devons la communication de ce pouillé.

(2) 20 octobre 1758. Devis des réparations à faire dans l'intérieur de l'église paroissiale, archives municipales.



Saint-Genèst, a dit Mahul, était de style roman, rappelant Saint-Paul de Narbonne. Elle avait trois nefs, quatre chapelles et un baptistère ; un beau portail et à côté un clocher peu élevé, mais d'une architecture imposante... Le grand portail était en face de la porte du bas du cimetière. »

Les chapelles, d'après le savant auteur du Cartulaire, étaient donc au nombre de quatre. La liste des différents autels élevés au cours des âges dans les différentes parties de l'église serait bien plus longue. Il suffit de parcourir les minutes notariales des XVIe et XVIIe siècles, pour voir avec quelle profusion d'autels nos ancêtres honoraient les saints dans l'église paroissiale.

Le presbytère et l'église Saint-Genêst étaient réparés aux frais de la communauté. Les religieux fournissaient les ornements nécessaires à la célébration des offices du dimanche et des fêtes, donnaient trois mesures d'huile pour la lampe du sanctuaire et contribuaient pour 40 livres aux gages du prédicateur, qui s'élevaient à 90 livres. A la contribution du curé et des religieux venaient s'ajouter la part de l'archevêque fixée à 15 livres et celle du chapitre Saint-Just de Narbonne qui se portait à 30 livres.

Dans la paroisse on comptait encore, en 1789, trois confréries. La première, la confrérie du Saint-Sacrement avait été établie vers la seconde moitié du XVIIe siècle. Les membres de cette pieuse association n'avaient d'autre charge que d'aider quelquefois les marguilliers de l'œuvre-mage à faire la quête pour l'entretien général de l'église et d'orner le maître-autel le troisième dimanche du mois, jour où le Saint-Sacrement était exposé, et les quatre grandes fêtes de l'année (1).

(1) Cette confrérie recevait de la communauté une rente annuelle de 4 livres pour un intérêt d'un capital de 200 livres. Ce n'est que depuis 1657 que nous avons trouvé dans des dispositions testamentaires des legs en faveur de l'œuvre du Saint-Sacrement.



La confrérie de Saint-Jean fut fondée à une époque plus reculée par les ouvriers agricoles de Caunes. Fossoyeurs et laboureurs « avoient anciennement, fondé conjointement une chapelle dans l'esglise parochelle Sainct-Giniers dudit Caunes, à lhonneur de Dieu et de sainct Jean » (1). A quelle date ? « Il y a longtemps, dit une transaction des fossoyeurs du 16 mai 1621, qui nest memoyre du contraire ; mays a cause des troubles, et guerres civilles ou autrement, l'instrument de lad transation c'est perdeu ne sachant quel not[re] la rettenu (2) ».

A cette époque, c'est-à-dire, en 1621, les deux corps étaient divisés. Ils célébraient leur fête dans la chapelle Saint-Jean ; mais les fossoyeurs fêtáient Saint-Jean porte-latine, et les laboureurs Saint-Jean-Baptiste. Une pareille situation ne pouvait engendrer que des troubles, des conflits et était sans conteste la cause d'un mauvais entretien de la chapelle. Elle durait depuis « vingt-huit ou tant d'années », lorsque, le 11 avril 1649, les travailleurs mirent un terme à toute rivalité et convinrent « que perpétuellement à ladvenir la chapelle et luminaire desd foussoieurs et laboureurs demeurera unie ensemble.... A l'advenir et à perpétuitté la grand feste de lad chapelle de laboreurs et foussoieurs sera inviolablement solepnizée, gardée et observée le jour et feste Saint Jean-Baptiste vingt-cinquième jour (sic) du mois de Juin ».

Cette confrérie existait encore au dix-huitième siècle. « Le 25 juin, jour de la St-Jean-Baptiste, écrit le curé de Caunes en 1756 dans les registres de l'état-civil, la confrérie St Jean de la parroisse, célèbre la fête. M[r] le Curé dit à cette chappelle solemnellement la messe et le lendemain il y fait un service pour les morts. La confrérie y fournit la cire et donne au curé, pour ces deux chantés, deux livres dix sols. » Elle se maintint jusqu'en 1792.

---

(1) 11 Avril 1649, Jean Aragon, notaire de Caunes.

(2) Georges Bernard, notaire de Caunes.

La confrérie des pénitents bleus s'établit à Caunes vers le commencement du dix-septième siècle. La chapelle, sous l'invocation de Saint-Jérôme, date de 1612, année où les pénitents « auroient aquis des hoirs de Pierre Tappier de Caunes ung estable et cazal ruinés pour bastir et édiffier une chappelle à lhonneur de Dieu et de Monsieur Saint-Hiérosme leur patron.... appert de l'instrument de lad aquisition retenu par Me Jean de Montlaur, notre royal de Peiriac, le vingt-deuxiesme décembre dernier passé » (1). Cet édifice de forme carrée, sans aucun caractère architectural, situé dans le quartier de l'hôpital et au haut de la rue Saint-Benoît, sert aujourd'hui de dépendances à plusieurs propriétaires. On lit encore, au-dessus du grand portail, cette inscription : *Bene fundata est domus Domini supra firmam petram.* La maison du Seigneur repose sur une pierre inébranlable.

Il y avait aussi dans la paroisse deux de ces chapellenies que des personnes pieuses aimaient autrefois à fonder. Le 22 mars 1505, Bernard André, dit Briolle, prêtre de Caunes, avait laissé une maison, sise dans la ruelle Saint-Genest près du presbytère, et quelques terres pour assurer le service régulier d'un certain nombre de messes (2). Le titulaire de la chapelle de Briolle devait « chesque sepmaine de l'année dire et cellébrer deux messes l'une de mors le lundy et l'autre de la passion et aussy dire la passion le vendredy ». A défaut de parents du fondateur, le chapelain était depuis le XVIe siècle (3), selon une des

(1) Jean Rey, notaire de Villeneuve, 14 avril 1613.

(2) Me Jean Belbèze, notaire de Caunes, dont les registres ne nous sont pas parvenus.

(3) 8 août 1566, collation de la chapelle de Briolle par le chapitre à Me Martin Bancal, Nicolas Bernard, notaire de Caunes livre p. Cependant le 10 avril 1611 (Georges Bernard, notaire), Thomas Bessière, bourgeois et André Gautier de Caunes conféraient la chapelle « comme patrons et proches parans en gré de paientelle de feu Me Bernard André allias Briolle ».

clauses du testament, à la nomination du chapitre des Bénédictins. Le bénéfice obligeait à la résidence ; mais cette obligation n'était plus observée.

La chapelle d'Alibert avait été fondée, le 29 juin 1684, par Gabriel d'Alibert. Le seigneur de Villemoustaussou « ce recognoissant advancé en eage désirant pour le salut de son âme establir des prières » avait, dit l'acte reçu par Me Jean Aragon, notaire royal de Caunes, « stably et ordonné que à ladvenir et à perpétuitté et quy a desja comancé le premier jour du mois de janvier passé, il sera continué de célébrer chescun jour de l'année une messe basse dans lesglize parochelle Saint-Giniès de Caunes et à l'autel dédié à la très Sainte-Vierge à la droitte du cœur de lad esglize. »

Le prêtre chargé d'assurer le service avait à pourvoir au luminaire, à l'achat et à l'entretien des ornements. En faveur de ce chapelain, Gabriel d'Alibert laissa une rente annuelle de 200 livres payable par la communauté pour les intérêts d'une somme de 4.000 livres dont elle lui était redevable.

« Et parce que led Mr François Lauenc nommé pour le service de lad chapelle et ses successeurs à ladvenir doivent avoir un logement honneste et sortable à leur caractère » Gabriel d'Alibert fit l'acquisition des héritiers d'Amans Sèbe, son débiteur, d'une maison située dans la rue de la descente de la porte Notre-Dame (1). C'est cette maison qu'un des derniers chapelains, Jean Bayard, donna, le 5 octobre 1763, à location perpétuelle, à Bernard Galinier, maître marbrier de Caunes, pour la rente annuelle de 15 livres (2). Le fondateur réserva à ses descendants les plus proches le droit de choisir le titulaire. Ce

(1) Jean Aragon, notaire, 29 juin 1684.

(2) Jacques Sicard, notaire. Par suite de ce bail, cette maison ne put être vendue, le 19 mai 1791 en même temps que les biens de la chapelle de Briolle.

privilège passa, au XVIIIe siècle, ainsi que les biens de la famille d'Alibert dans la maison d'Orbessan.

Un arrêté du conseil du 24 août 1721 réduisit à 80 livres la rente de 200 livres. Plusieurs contribuables ayant offert à la communauté de lui prêter au taux de 3 °/₀, les consuls décidèrent d'accueillir cette proposition et de satisfaire les anciens créanciers ou leurs héritiers, à moins qu'ils ne consentissent à diminuer eux-mêmes leurs intérêts. Cette offre fut acceptée et tous les legs charitables de Gabriel d'Alibert, dont le paiement incombait à la communauté, souffrirent de cette concession (1). La dot des deux jeunes filles pauvres qui se mariaient dans l'année tomba de 80 livres à 32 livres. Le recteur ne reçut seulement que 4 livres 16 sols, pour une fondation de messes dans la chapelle des Cinq-Plaies. La rente du bassin du purgatoire ne s'éleva désormais qu'à 4 livres; celle de l'hôpital ne fut plus que de 2 livres. L'intérêt des capitaux était servi à 2 °/₀. De cette manière, la charge annuelle de la communauté se portait à 122 livres 16 sols et avait été réduite de 184 livres.

Le nom de Gabriel d'Alibert est attaché à de nombreuses libéralités. On lui doit la reconstruction du couvent des Capucins de Carcassonne, l'embellissement de l'église du Cros. Près d'un siècle auparavant, son oncle, l'abbé Jean d'Alibert, avait fait bâtir la maison abbatiale et appelé d'Italie les premiers marbriers.

Le 18 octobre 1674 (2), devons-nous ajouter, Judith Rancoule avait donné de son côté à l'œuvre des Cinq-Plaies une maison qu'elle possédait dans la rue Droite, non loin du logement du chapelain d'Alibert. La Chapelle des Cinq-Plaies était érigée dans l'église Saint-Genêst. C'était

(1) Il était dû par la communauté 6140 livres aux héritiers d'Alibert à 5 o|o.

(2) Jean Aragon, notaire à Caunes.

la seconde chapelle « du côsté d'acquilon » (1) voisine de celle de Sainte-Catherine « quy est joignante » (2).

Le 23 mars 1790, à la veille de la vente des biens ecclésiastiques, la maison de Judith Rancoule fut cédée à location perpétuelle à François Deby par le titulaire du bénéfice.

Telles étaient les quelques fondations que l'on comptait dans la paroisse.

Les paroisses du Consulat

Le consulat de Caunes comprenait deux autres paroisses, celles de Castanviels et de Villerambert.

On trouve signalée dans un rapport de l'évêque du Puy aux Etats du Languedoc l'importance du hameau de Castanviels, à la veille de la Révolution. « Le hameau de Castanviels, disait ce prélat (3), est fort petit, composé d'environ vingt familles, situé dans un pays hérissé de montagnes et on n'y parvient que par des chemins fort rudes et impraticables en hiver. Presque tous ses habitants sont incapables d'administrer une commune ».

C'est à l'église Saint-Alexandre de Combaleide que se rendaient primitivement les habitants de Castanviels. Cette église n'est déjà désignée que comme ancienne paroisse, *olim parrochialis*, dans les visites de 1404. Depuis la ruine de Saint-Alexandre, Castanviels avait été réuni à la cure de Caunes et Pujol-de-Bosc était passé dans la dépendance de celle de Villeneuve. Mais, à cause de la difficulté des communications, les vieillards et les personnes débiles étaient dans l'impuissance de venir à Caunes assister aux offices. Aussi beaucoup mouraient privés de tout

(1) 2 Janvier 1683. Louis Estève, notaire de Caunes.

(2) 15 Juillet 1697, Jacques Estève, notaire de Caunes.

(3) Rapport sur la demande de la séparation en taillade des habitants de Castanviels. Mahul, tome IV, page 170.

secours spirituel, car il était souvent impossible au curé, pendant la mauvaise saison, de visiter les malades et de leur conférer à temps les derniers sacrements. Des sépultures se firent même sans les prières de l'église dans le cimetière Saint-Alexandre, parce qu'on n'avait pu, par suite des intempéries, apporter le corps des défunts au cimetière Saint-Genêst.

Les habitants énumérèrent largement les inconvénients de cette annexion dans une requête qu'ils présentèrent à l'archevêque. Le 18 Mai 1649 une ordonnance de Mgr Claude de Rébé mit fin à ces difficultés (1). L'archevêque permit aux habitants de Castanviels et de Pujol-de-Bosc de construire, à leurs frais et dépens, suivant leur proposition, une église dans chacun de ces deux lieux et un presbytère à Castanviels. Le curé nommé n'avait que le titre de vicaire perpétuel et était obligé d'aller alternativement à Pujol-de-Bosc les dimanches et fêtes faire les fonctions curiales. Les habitants de ce hameau étaient tenus de mettre à sa disposition une maison ou une chambre pour se reposer avant les offices en arrivant de Castanviels.

Mgr de Rébé se réserva la nomination du titulaire. D'ailleurs, par suite de la sentence arbitrale de 1236, l'église de Saint-Alexandre se trouvait au nombre des cures à sa nomination : *Volumus igitur quod D. archiepiscopus habeat in perpetuum pleno jure ecclesias de Petriaco de Comoleda...*

Le traitement du vicaire perpétuel et de son clerc était fixé à la somme de 200 livres, à prélever sur les dîmes et le carnenc, précédemment affectés aux curés de Caunes et de Villeneuve, pour la rétribution de leur service. En cas d'insuffisance de cette source de revenns, le surplus devait être pris et exigé sur la dîme du prieuré Saint-Alexandre (2).

(1) On trouve une copie de cette ordonnance dans les registres de l'Etat-Civil de Caunes, année 1757.

(2) Il dépendait de l'archevêque.

L'église de Castanviels fut placée sous le vocable de sainte Madeleine. Le bail de construction de cet édifice fut consenti, le 15 Mai 1649, par les habitants à Jacques Bessière, maître maçon de Cabrespine (1). Le 4 Mai 1683 ils acquirent de leur recteur, Me Etienne Génie, la maison curiale (2). Les réparations de l'église Sainte-Madeleine étaient à la charge de la communauté de Caunes; celles du presbytère incombaient par moitié aux communautés de Caunes et Villeneuve, puisque cette maison était destinée au prêtre qui exerçait alternativement les fonctions de son ministère dans le hameau de Pujol-de-Bosc et dans celui de Castanviels.

La paroisse de Castanviels était desservie en 1789 par Louis Bel, ancien curé d'Homps, prêtre étranger au pays et originaire de Postomis, diocèse de Vabre en Rouergue. Il exerçait les fonctions de vicaire à La Redorte, quand l'archevêque l'appela, le 9 mai 1779, à la cure de Castanviels, dont s'était démis M. Antoine Iché, devenu curé de Saint-André de Roquelongue.

Louis Bel, comme Guillaume Boyer, était à la portion congrue. De plus, il déclarait, pour se conformer au décret de l'Assemblée nationale du 5 février 1790, qu'il était titulaire de la chapelle du purgatoire d'Homps ; il avait en outre la jouissance d'une prairie et d'une olivette, situées au Castelou, sur le chemin de Caunes, léguées à l'église de Castanviels, le 12 août 1719 (3), par testament de Marguerite Sembaille, veuve de Mc Louis Vauron, notaire royal de Caunes : « Se laisse seulement lad demelle vingt-quatres messes basses de requiem tous les ans à perpétuité à dire dans la parroisse dud Castanviels, à comancer le jour de son décès par M. le

(1) Jean Aragon, notaire de Caunes.

(2) Louis Vauron, notaire de Caunes. Les registres de ce notaire n'existent plus.

(3) Jacques Estève, notaire de Caunes.

Recteur dud lieu deux chaque mois, pour l'onoraire desquelles elle affecte aud s[r] recteur la somme de neuflivres de rente tous les ans à perpétuité sur le pred des habitans dud Castanviels que lad dem[elle] jouis en représantation des intérêts de la somme de deux cens trante huit livres qu'ils devoint aud feu s[r] Vauron, son époux comme subrogé et cessionnaire de pareille somme que led feu s[r] Vauron presta aux habitans dud Castanviels pour payer aux héritiers de M[e] Estienne Génie recteur dud lieu ausquels ils devoint pour le prix de la vente de la maison presbitéralle dud s[r] recteur..(1) » « Le dit pred, dit un état du 27 thermidor an III, fut donné à l'église de Castanviels par la cit[e] Balbou (*sic*), pour 24 messes par an que les curés acquittoient au moyen de la jouissence. Cette olivette fut donnée par la même pour l'entretient de lad[te] église de Castanviels (2). »

Tels étaient, avec le casuel, les revenus du curé de Castanviels. Il faut en distraire les charges qui lui incombaient. La plus lourde était les décimes. En 1783 il en payait pour 22 livres 11 sous 6 deniers.

Villerambert était une cure de minime importance que la Révolution allait rayer de la liste des communautés et des paroisses. De cette cure dépendaient le château de Villerambert, les métairies de Lavaldhoms et de Salauze. La famille de Vernon et ses métayers en étaient les seuls paroissiens.

L'église primitive, dédiée à Saint-Cyrice, s'élevait à quelques pas du château, dans le quartier rural qui a conservé son nom. L'église Saint-Jean, qui lui succéda, fut bâtie dans l'intérieur du manoir féodal. Il en est déjà fait mention le dernier jour de l'année 1558, où Bertrand de Saint

(1) Ce prêt eut lieu le 19 mai 1699, Julien Aragon, notaire de Caunes.

(2) Etat des domaines nationaux à vendre, du 27 thermidor an 3 Archives municipales.

Martin, vicaire général de l'abbé de Caunes, présenta Philippe Fornier à l'archevêque de Narbonne, comme vicaire perpétuel de Saint-Jean de Villerambert et de son annexe. Cette annexe ne saurait être que Saint-Cyrice. Signalée dans les visites de 1404, cette église devint ensuite la chapelle du cimetière. Elle est maintes fois citée dans les registres de l'état-civil de Villerambert de 1659 à 1671 dans l'indication des sépultures. Il n'en reste plus aujourd'hui des vestiges comme au siècle dernier ; on montre seulement le mamelon sur lequel elle s'élevait jadis.

Par contre on voit encore à droite dans le château les restes de l'église Saint-Jean. Ce bâtiment n'a aucune architecture, pas les moindres traces d'un style quelconque. Le toit est écrasé, les murs sont nus comme une demeure dont les hôtes sont depuis longtemps dispersés. Une niche vide marque sans doute à l'extérieur la place du patron de la paroisse. Cet édifice ne s'impose à l'attention que par les souvenirs qu'il éveille.

La cure de Villerambert était à la présentation de l'abbé de Caunes. Depuis 1783 elle était desservie par Joseph Guillem d'Azille, en faveur de qui avait résigné son frère Antoine (1). Le curé de cette paroisse résidait à Caunes et recevait de cette communauté une indemnité de logement, élevée à 60 livres par une ordonnance de l'intendant depuis le 11 mai 1771, sur une requête de M. Antoine Desmons, en attendant que les consuls de Caunes eussent construit un presbytère dans Villerambert.

Le recteur prélevait la moitié des dîmes de sa paroisse pour lui tenir lieu de traitement (2). Dans l'échange de revenus opéré le 15 novembre 1778 par Antoine Desmons, curé de Villerambert, avec Alexandre Grillet, le pro-

---

(1) 28 septembre 1783. Jacques Sicard, notaire. Prise de possession de la cure par J. Guilhem.

(2) 25 juin 1634, Nicolas Lauenc, notaire de Caunes.

duit en est évalué à 600 livres (1). Sur cette somme, il convenait de distraire les charges afférentes au bénéfice. En outre des décimes, le curé avait à payer quelques sols en argent, 6 setiers de blé ou d'orge au grand archidiacre de Narbonne et à l'archiprêtre du Minervois.

Le revenu net de cette petite paroisse pouvait s'élever, d'après le pouillé précité, à 600 livres. Un recteur de Caunes n'avait que 1200 livres !

Ancienne Eglise paroissiale de Saint-Genêst.
Sa destruction.

Les réparations de l'église paroissiale, isolée sur une élévation et exposée à l'impétuosité des vents, étaient une lourde charge pour la communauté.

En 1790, une partie de la toiture menaçait, une fois de plus, de s'effondrer et ne pouvait, en tombant, qu'envelopper sous ses ruines beaucoup de fidèles. Guillaume Boyer s'émut de ce péril (2). Accompagné de Rascol et Seguié, ses marguillers, il se présenta chez le maire pour l'entretenir des craintes qu'inspirait l'état de l'édifice et de la nécessité de se procurer une autre église pour le service paroissial.

Le 17 novembre 1790, le Conseil général, instruit par le maire de cette démarche, délégua Laurent Santoul, maçon, et Pierre Got, menuisier, à l'effet de procéder à l'examen des réparations et d'en dresser le devis avec Joseph Grimes, architecte. Le rapport des experts reconnut la légitimité des réclamations du curé et l'urgence des travaux. Ils convinrent qu'il était dangereux de célébrer plus longtemps les offices dans l'église paroissiale et prudent de demander provisoirement au directoire du

(1) Poussenq, notaire de Caunes, résidant à Laure.

(2) Le maire avait appelé en 1788 l'attention du Conseil général sur cet état de l'édifice, qui avait été déjà frappé d'interdit en 1757.

district le libre usage de l'église des Bénédictins. De plus la grosse cloche du côté du cers était tombée et avait occasionné au plancher des dégâts assez importants pour empêcher le carillonneur d'aller sonner.

Le 16janvier 1791, le Conseil général, suivant l'avis des experts, autorisa la municipalité à faire les démarches nécessaires auprès des administrateurs. Le 17 février, le directoire du département concéda l'édifice qui lui avait été demandé, tout en fixant à trois mois le délai nécessaire pour effectuer les réparations. Mais la population avait abandonné avant cette date l'église Saint-Genêst et occupait, depuis le 16 janvier, la place que les Bénédictins allaient laisser vide.

Dès que la municipalité connut la décision du département, elle se hâta de faire transporter à Saint-Pierre les chaises, les bancs des officiers municipaux et des marguillers dans le but de prévenir les dégâts que pourraient occasionner les réparations.

Le maire apprit bientôt que la vente des biens des Bénédictins était fixée au 7 Avril. De concert avec Sant, officier municipal et Blanc, procureur de la commune, il se hâta de prier l'administration du district d'accorder aux habitants l'église abbatiale en échange de Saint-Genêst, situé hors du village, d'un accès difficile aux vieillards et aux infirmes. Il réunit ensuite le Conseil général et les personnes notables de la localité. Sur sa proposition, cette Assemblée nomma une délégation de six membres composée de François Rivet, notaire, du maire Grimes lui-même, de Joseph Gillard, chirurgien, de Jacques et Antoine Galinier, de François Aubert pour appuyer auprès du district la demande de la municipalité et prier cette administration de surseoir à la vente de l'église abbatiale. Dans le cas d'un refus, on décida d'acheter cet édifice. Cette demande fut accordée et l'église des Bénédictins ne fut pas comprise, le 7 Avril 1791, dans la vente consentie à Pierre Rech, notaire royal de Carcassonne.

Saint-Genêst devenait donc un bien national et, comme tel, était condamné à une vente certaine. Le 15 Juin 1792 cette église se trouvait encore invendue. Le maire, que les affaires de la commune avaient appelé au district, demanda aux membres de cette Administration ce qu'ils comptaient faire « de cette mazure autrefois notre paroisse ». Ils l'invitèrent à demander au Conseil général la nomination de deux experts qui estimeraient la valeur de cette construction. Cette estimation fut confiée à Jacques Gagnoulet, plâtrier et à Joseph Rey, menuisier. Le 15 Décembre, la Municipalité, avisée de l'adjudication de Saint-Genêst, désigna Jacques Galinier et Jacques Audier pour assister à la vente. Trois jours après, Laurent Vazieu, négociant de Caunes, s'en rendit acquéreur pour 1700 livres.

L'édifice ne resta pas longtemps debout; il ne tarda pas à être détruit pour l'utilisation de ses matériaux et le 4 pluviôse an IV (24 Janvier 1796) François Rivet, notaire, pouvait écrire à M. Boyer, déporté en Espagne :

« Saint-Genêst a été vendu et est entièrement détruit. » Le cimetière, clôturé par les murs de l'église, devint alors accessible à toute profanation. Les animaux y entrèrent impunément. Emue par cette situation, l'Administration de Caunes sollicitera, le 23 pluviôse an XIII, l'autorisation de clôturer le champ de repos.

La population ne fut pas toujours aussi heureuse dans la réalisation de ses désirs. L'église paroissiale possédait un carillon acheté en 1777 avec le produit d'une souscription recueillie dans la localité. Il avait été béni le 23 Août de cette même année, ainsi qu'il appert des registres de l'Etat-Civil :

« L'an mil sept cens soixante et dix sept et le vingt et troisième jour du mois d'aoust, après avoir obtenu la permission de Mr l'abbé Postic, vicaire-gnal de Monseigneur l'Archevêque de Narbonne, nous me Guillaume Boyer, prêtre et curé de la présente parroisse, avons béni solemnellement en présence de plusieurs de nos parrois-

siens sept cloches qu'on a formé de quatres anciennes et dont on a fait un carillon gradué. Ces sept cloches ont été bénites sous l'invocation de la Vierge-Marie, notre mère et d'autres SSts et principalement St Genies, patron de la présente parroisse... »

Les habitants de Caunes manifestèrent le désir de conserver ce carillon et une députation des marguilliers se fit auprès du maire l'interprète des vœux de la population. Le Conseil général délégua M. Boyer, Jean Rascol, marguillier, François Rivet et Louis Masson auprès du district pour demander le carillon et une des cloches tournantes de l'église abbatiale afin de le compléter. Il offrait de donner en échange les autres cloches de l'abbaye et de payer l'excédent de poids que pourraient avoir les cloches réclamées.

Cette proposition ne fut pas acceptée, car le 3 janvier 1792 le carillon de Saint-Genêst fut expédié de Carcassonne à l'Hôtel de la Monnaie de Perpignan. Les cloches de Saint-Genêst figurent en effet dans l'état (1) des églises supprimées dont les cloches étaient devenues disponibles. Elles avaient un poids respectif de 700, 125, 183, 72, 55, 76, 85 et 52 livres.

Des difficultés ne tardèrent pas à s'élever entre la municipalité de Caunes et l'acquéreur des biens des Bénédictins. La tour des archives et du trésor, qui fait le pendant du clocher, le corridor qui servait de passage derrière la chapelle Notre-Dame pour aller à la sacristie, le pattu, la tribune devinrent l'objet de contestations. Le récit de ces difficultés pourra trouver une place dans une notice sur les derniers jours de l'abbaye.

(1) Du 3 octobre 1793, Archives départementales.

Le Serment civique de 1790. — Attitude du Clergé

Au moment où la Révolution allait ébranler tout l'ancien ordre social de France, la population de Caunes professait pour son curé un respect profond. « Qui pourra le croire « qu'un pasteur idole de son peuple, écrivait plus tard un « de ses paroissiens (1), soit devenu le jouet de leur rage « et de leur fureur ». Il régnait sur l'opinion par la haute et juste considération dont il était entouré. La confiance qu'il avait su inspirer était telle que, le 1er février 1790, les membres illettrés de l'assemblée des citoyens actifs le choisirent d'une voix unanime pour écrire leur bulletin.

Si l'on veut se faire une idée juste des dispositions de la population, il faut relire les cahiers de l'ordre. L'attachement des habitants pour le culte de leurs pères subsistait encore. La liberté religieuse était le vœu du Tiers-Etat de Caunes. Il proposait de déclarer la religion catholique religion de l'Etat ; mais par respect pour la liberté de conscience, il demandait qu'on accordât l'état-civil aux protestants. Il ne craignait pas d'émettre le désir que l'éducation nationale fut dévolue aux congrégations ou aux chapitres séculiers sous l'inspection d'un bureau d'administration. Ses doléances même attestaient son amour pour cette foi chrétienne qu'il devait bientôt bannir de ses temples.

Un an plus tard, la Constitution civile définit les droits et les devoirs du clergé dans la société nouvelle. Elle améliora la situation matérielle d'un grand nombre de curés et porta leur traitement à un chiffre équitable. Le curé de Caunes reçut 1500 livres ; celui de Castanviels 1200 livres, (2) plus une somme de 350 livres pour le service qu'il faisait à Pujol de Bosc.

L'obligation du serment devintseule un sujetde divisions, de troubles et de conflits. Tout le nœud des évènements

(1) Jacques Sicard.

(2) C'était le minimum de traitement.

qui vont se dérouler est dans la décision qui imposa le serment aux ecclésiastiques.

« La supression des abus, dit Jacques Sicard, l'espoir « d'un avenir heureux nous fit aprouver avec enthou- « siasme les premiers travaux de l'Assemblée nationale. « Mais la constitution civile du clergé mit la division « entre le clergé et, par le fait, dans la société... »

Aux termes du décret du 17 novembre 1790, les curés en fonctions devaient prêter le serment exigé par la Constitution civile. Ils devaient s'entendre avec le maire pour en arrêter la date, le prêter un jour de dimanche avant la messe paroissiale, en présence du Conseil général et des fidèles. Ne pas obéir à la loi, c'était renoncer à l'exercice de son ministère.

Le 13 janvier 1791, Gabriel Jallabert, vicaire, attesta par écrit au greffe de la municipalité qu'il était prêt à faire le serment le dimanche 16 janvier. Le lendemain, Guillaume Boyer, Louis Bel, curé de Castanviels, signèrent la même déclaration ordonnée par la loi. La date fixée pour la cérémonie arriva. C'était le jour où l'église des Bénédictins était pour la première fois affectée au service paroissial. Dans cet édifice récemment acquis par la Révolution, en présence de la population prévenue par le crieur public, le curé de Caunes jura de veiller avec soin sur les fidéles de la paroisse qui lui était confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi. Jallabert prêta le serment imposé au vicaire, c'est-à-dire de remplir ses fonctions avec exactitude, d'être fidèle à la nation, etc.

Le curé de Villerambert fit le serment le 2 février, mais avec restriction, « avec des conditions si absurdes » (1) que les commissaires ne crurent pouvoir signer le procès-verbal de la cérémonie.

(1) 3 août 1792, Cahier des délibérations municipales.

Guillaume Boyer avait eu confiance dans la sagesse de la Révolution. Dès qu'il eût reconnu son illusion, il s'émut de son adhésion à la constitution civile. Troublé autant par la conscience de l'acte qu'il avait accompli que par l'attitude des prêtres insermentés, il résolut de braver tous les périls et de se rétracter. Pour retrouver la paix de son âme, il partit pour Narbonne et de là, envoya, le 1er février 1792, sa rétractation à la municipalité. En vain offrait-il dans sa lettre de continuer l'exercice de son ministère jusqu'à son remplacement. Un cri d'indignation s'éleva à la nouvelle de sa rétractation. Les novateurs s'emportèrent, déclarèrent qu'il s'insurgeait contre les décrets de l'Assemblée et le désignèrent comme un perturbateur public, comme un ennemi de la liberté. Ce n'était pas assez. A ces accusations se joignirent comme toujours des calomnies.

Légalement il pouvait, il devait même rester en fonctions. Mais les passions et le ressentiment fermèrent l'oreille aux conseils de la justice et la municipalité refusa de couvrir de sa protection le curé réfractaire. Elle s'empressa, sur la demande des habitants, de se transporter au presbytère pour vérifier les registres de l'état-civil. Elle fut reçue dans cette demeure par Dom Daney, prieur des Bénédictins, qui depuis la dispersion des religieux, vivait retiré sous le toit du curé de Caunes.

On écrivit alors à Gabriel Jallabert, devenu curé de Bages, pour lui offrir la cure vacante. Il accepta cette offre et fut élu le 18 mars par l'assemblée électorale du district. L'ancien vicaire de Guillaume Boyer fut accueilli le 10 avril, avec le plus grand empressement. La garde nationale était accourue à sa rencontre et on le conduisit en triomphe dans sa demeure aux acclamations d'une foule de peuple.

« Jamais réception, dit un témoin de cet événement, d'aucun prêtre. légitimement nommé ne fut si brillante. Dès qu'on sut qu'il étoit à Trause, toute la garde natio-

nalle fut sur pied. Les démagogues montent à cheval et s'empressent de marquer leur joie pour une chose qui ne leur plaît que parce qu'elle est conforme à l'esprit de nouveauté qui anime tous les esprits. Toute la garde nationalle se met en chemain pour l'aller trouver à Trause, on le complimente et, le mettant au milieu des sabres et des bayonettes, on le mène ici avec tout l'appareil de la force et de la terreur, digne escorte d'un voleur. Aurussi (1), cousin de M. Boyer, arriva avec la cavalcade des puants démagogues et entre avec un laurier à la main chantant ça ira, avec un air évaporé. Voilà l'humilité de nos prêtres conformistes. Son cousin ne peut le voir de chez Mr de Roquefère (2) qu'avec une indignation mêlée d'une douleur si amère qu'il en versa des larmes. L'infenterie suivit bientôt après....

« A la porte de la ville qu'on avoit décoré d'un arc de triomphe ainsi que celle de la cure, se trouve le maire qui le complimente. Il traverse la ville aux cris de *bin* parce qu'on croyoit par là marquer la victoire qu'ils remportoient sur ceux qui pensoit bien. Il arrive chez lui, on l'installe et puis on court faire la farandole (3). »

Le nouveau curé ne pouvait manquer de déclarer qu'il prêterait le serment exigé des curés par la Constitution. Il le fit, le 15 avril 1792, en présence des fidèles, de la municipalité et de l'ex-bénédictin Besaucèle. Ce religieux sécularisé avait accepté toutes les innovations religieuses. A ce prix, il fut à l'abri de toutes les vexations et conserva la pension de 1000 livres que la loi lui concédait ; il pût même s'attacher à la cure et recevoir un traitement de 350 livres pour le service qu'il assurait dans la paroisse. Il mourut le 15 juin 1793 dans la maison de François Tallavignes, marchand.

(1) Curé constitutionnel de La Redorte.
(2) Son habitation était dans la rue Droite.
(3) Jacques Sicard.

Le curé de Caunes s'était, nous l'avons vu, retiré à Narbonne où il ne devait pas longtemps jouir du calme et de la sécurité. « La bande noire », une de ces bandes sans doute formée pour faire la chasse à ceux qui étaient soupçonnés d'hostilité envers la Révolution, obligea Guillaume Boyer à quitter cette ville et à chercher un asile à Carcassonne. Il se trouvait depuis quelque temps dans le chef-lieu, quand il faillit devenir victime d'un de ces attentats dont les révolutionnaires étaient amateurs. Les agitateurs de Caunes avaient inspiré à leurs amis de Carcassonne l'idée de se rendre à l'auberge où vivait le curé insermenté, de s'emparer de sa personne et de lui imposer une promenade dans les rues de la ville. Cette tentative échoua, car ces énergumènes ne connaissaient pas Guillaume Boyer et, pendant qu'ils le demandaient, il eut le temps de se soustraire par la fuite aux recherches de ses ennemis.

Chassé du chef-lieu par la persécution malgré l'arrêté du 2 Août (1), il partit de Carcassonne à la faveur de la nuit et vint se cacher à Caunes, dans la maison de Caffort, qui servait d'asile à Dom Daney. Il passa la nuit et le lendemain de son arrivée sous ce toit hospitalier, puis, comme cet asile était précaire, il en chercha un plus sûr et plus favorable.

Jacques Tallavignes, gouverneur, lui ouvrit généreusement sa demeure, recueillit et cacha dans ces heures d'inquiétude l'ancien pasteur de la paroisse qui disait tous les jours la messe dans cette nouvelle retraite (2). On éleva même pendant la semaine sainte une

(1) Cet arrêté du Directoire du département décréta que les curés remplacés étaient tenus de se retirer dans trois jours soit à Carcassonne, soit à trois lieues de leur paroisse.

(2) Pendant ce séjour à Caunes, Guillaume Boyer bénit secrètement le mariage de Jacques Raymond Tallavignes et de Gabrielle de Roquefère.

chapelle pour célébrer le saint sacrifice, lorsque le bruit de la présence de Guillaume Boyer se répandit et fut accrédité dans le village. Les révolutionnaires de Caunes ne le voyant plus à Carcassonne, s'imaginèrent qu'il pouvait bien être rentré dans sa paroisse. On prétendit même l'avoir vu chez Jacques Tallavignes et cette rumeur prit de telles proportions que la Municipalité demanda l'autorisation de faire les perquisitions les plus actives pour le découvrir dans son asile.

« Je dois... vous avertir, dit le Maire, le 10 Avril, que nous sommes à la veille de recevoir Mr Jallabert notre nouveau curé très constitutionel et qu'il nous importe tant pour lui que pour nos frères qu'il ne soit point troublé dans ses fonctions et il le seroit si nous ne prenions les moyens nécessaires pour détruire le choc qu'occasionneroit la présence de Mr Boyé, notre cy-devant curé, que des personnes m'ont affirmé être dans une maison de Caunes et qui n'attend que l'arrivée de Mr Jallabert pour sortir de sa niche et donner l'essort à son foible venin, que comme un prêtre qui a resté longtems dans une paroisse connoît par le canal de son ministère la foiblesse de certains individus et que ceux-cy par pusillanimitté ou defférence pourroit se ranger de son cotté et par là rompre l'équilibre qui existe, je propose à l'Assemblée si elle ne serait point d'avis que coppie de la présente délibération soit envoyée aux administrations supérieures... »

Le Maire conclut en proposant de réclamer l'expulsion de l'ancien curé et la punition de ses recéleurs. En lui offrant un asile, les habitants allaient s'exposer à être « amandez et notez comme gens contraires aux principes de la révolution ».

Cette délibération sema l'épouvante chez Jacques Tallavignes. On démolit la chapelle, on cacha avec plus de soin Guillaume Boyer. Le calme semblait rétabli, quand « l'Auberte », par une odieuse insinuation paraît-il, répandit une nouvelle alarme et la porta à son comble.

S'étant rendue chez Me Sicard, notaire, elle annonça aux demoiselles Sicard que le soir même la municipalité devait se livrer à de grandes recherches. Informé de cette communication, Dom Daney courut chez M. Tallavignes apporter la nouvelle. Craignant d'être découvert, le curé de Caunes escalada à la hâte une muraille pour se réfugier pendant la nuit dans une maison voisine (1) et se rendit ensuite chez M. de Roquefère.

Tout prouva cependant que ce bruit était faux. Le tocsin se fit entendre, mais il retentit pour appeler la municipalité à une réunion dans l'Hôtel de Ville. La crainte que cette nouvelle avait inspirée à la famille Tallavignes fut telle que celle-ci avait barricadé toutes les portes et n'ouvrit à personne dans la soirée. Comme les amis de l'ancien curé commençaient à trembler d'appeler la persécution sur leur demeure en le dérobant aux recherches de ses ennemis, Guillaume Boyer se décida à quitter la maison hospitalière où il avait reçu asile et se rendit, sous un déguisement, à Leucate dans sa maison paternelle.

Jacques Sicard a conservé dans ses mémoires le récit du séjour à Caunes du curé insermenté : « C'étoit moi, dit-il, qui dans la nuit, je le changois tantôt dans une maison, tantôt dans l'autre. Il disoit la messe tous les jours et j'étois son clerc. La terreur augmentant on craignit de s'exposer de sorte qu'étant ches nous, personne ne vouloit le recevoir. Voyant cela, il prit la résolution de se rendre dans sa maison paternelle à Leucate. Pour cela, je le fis habiller d'un habit de garde nationalle et moi aussi et nous partîmes dans la nuit. Arrivés à Narbonne de bonne heure nous y restâmes pendant six heures et partîmes pour Leucate dans l'après dîner et nous y arrivâmes le soir même ayant fait 14 ou 15 lieus. J'y s'éjournai le lendemain et dans la nuit je partis tout seul ammenant

(1) Chez Vié.

les deux chevaux. Le même jour j'arrivai à Caunes sans que personne seut ce voyage, ni le séjour que le curé avoit fait à Caunes... »

Quelque temps plus tard, par une délibération de la commune de Narbonne du 26 août 1792, Guillaume Boyer fut banni du territoire français et déporté en Espagne sur la dénonciation d'une Société populaire. Aucune loi n'autorisait cette mesure ; mais il n'était pas rare de voir les autorités prendre, hors de la limite de leurs attributions, les arrêtés les plus vexatoires (1).

Au commencement de novembre 1792, Jacques Sicard éprouva la joie de revoir son ancien pasteur exilé. Il revenait de Barcelone pour se rendre à Saint-Felion-de-Gisours auprès de dom Barescût, quand arrivé dans un village : « Je demande, dit-il, s'il y a des prêtres françois. On me désigne un endroit près de l'église. J'aborde un groupe de quatre ou cinq personne : Je détourne mes regard et je vois M. Boyer, notre dernier curé, qui lisoit son bréviaire. Je cour à lui et je l'embrase à la grande surprise des espagnols à qui cela n'est pas permis. Un Mr de Barcelone dans la judicature étoit là, où il étoit venu passer quelques jours à la campagne avec son épouse m'offrit un lit. Ce soir je soupais avec M. Bras, prêtre de Narbonne, son compagnon d'exil. Ils étoit logés dans une maison plus que modeste. Ils étoient invités pour le landemain à passer la journée dans une campagne par un bon ménager. On voulut que je fusse de cette partie. »

Au nombre des victimes des lois de proscription nous

(1) Les meubles de Guillaume Boyer,confiés d'abord à Caflort et à Jacques Tallavignes, passèrent ensuite en la possession de Louis Salvetat, de Lézignan, qui consentit, le 20 novembre 1792,au nom de sa sœur, une déclaration à la municipalité de Caunes par laquelle il se chargeait des dettes du curé. Cette cession du mobilier valut à la municipalité un blâme du district le 15 vendémiaire an III.

devons signaler l'ancien curé de Conilhac, Jean Galy. Ce prêtre était natif de Caunes. Quand on lui demanda un serment qui répugnait à sa conscience, il donna sa démission et se retira dans sa maison parternelle (1). La loi lui accordait une pension de 500 livres ; le revenu de ses terres aurait suffi à lui assurer dans sa patrie une existence honorable, s'il n'avait été tous les jours en butte à de cruelles vexations. Regardé comme un ennemi du nouvel ordre de choses, il fut soumis à toutes sortes d'avanies et abreuvé d'humiliations. On vit même des parents l'accabler d'outrages, nous rappelant ainsi les célèbres vers de Corneille :

Romains contre Romains, parents contre parents.

Un jour une bande de révolutionnaires revenait de Carcassonne, lors de l'arrestation des blés sur le canal. Masson à leur tête, ils allèrent arracher le curé de Conilhac de sa demeure, le traînèrent au pied de l'arbre de la liberté et le forcèrent à l'embrasser.

Les persécutions de chaque jour lassent à la fin. Gally et Dom Daney quittèrent Caunes pour se réfugier à Narbonne. La nuit couvrit leur départ. Les deux fugitifs ne restèrent pas longtemps dans leur nouvel asile. Par un acte des plus arbitraires de la commune de cette ville, ils furent bientôt placés à bord d'une barque et déportés en Espagne.

Les révolutionnaires de Caunes firent passer Jean Gally pour émigré, dans le but de vendre son patrimoine. Les biens de la famille furent partagés et la vente de la part de Jean Gally opérée le 13 messidor an II (2). Ses meubles avaient eu déjà le même sort ; le 4 et le 8 nivôse an II, leur adjudication publique s'était élevée dans la localité à 1289 livres.

---

(1) Rue d'Aiguebelle.

(2) Adjudication de 13 possessions dans les municipalités de Caunes, Laure, provenant de l'émigré Jean Gally, ci-devant curé de Conilhac. Archives de la Préfecture.

Cet ecclésiastique ne méritait pas les tristesses dont il était abreuvé. Le fonds de l'âme de ce prêtre était une bonté sans bornes, une bienveillance qui ne s'assombrissait jamais. « Je me suis fait toujours, a-t-il dit lui-même, un devoir de ne pas m'écarter des principes de la religion et de la justice naturelle, qui a pour baze la charité, cette vertu tant commandée par l'apôtre des nations » (1).

Informé par une lettre de François Rivet de la perte de ses biens, il subit cette cruelle épreuve sans murmurer. Son infortune ne changea pas son cœur et il conserva à la nouvelle de cette spoliation cette résignation que l'adversité n'avait pu altérer dans son âme. Il ne put qu'écrire, à cette nouvelle, à son ami Rivet, ces lignes d'une sereine mélancolie :

« Oui, cher parent, j'ai reçu, le 16 de ce mois (décembre 1796), saine et intacte une lettre du 20 9bre tant désirée. Je puis donc dire actuellement comme Job : *nudus e terrâ egressus sum, nudus revertar*. La volonté de Dieu soit faite ; toute la peine que j'en ressents n'est que par rapport à mes neveux et à leur cher père. N'ayant jamais fait du mal à personne, mais au contraire tout le bien que j'avais eu l'occasion de faire, je m'étois persuadé que mes biens auroient tout au plus été saisis comme ceux de plusieurs autres et que mes neveux auroient pu les avoir de nouveau ; mais j'ai trouvé, à ce que je vois, dans le sein de ma patrie, des gens charitables, qui en ont pressé la vente pour me faire rappeller, supposé que je l'eusse oublié, qu'au premier pas que je fis en entrant dans mon état, j'avois dit : *Dominus pars hereditatis meæ et calicis mei, tu es qui restitues hereditatem mihi*. Je les remercie pour leurs bonnes intentions et je ne cesserai de prier Dieu pour eux. »

Insensible aux calamités qui ne tombaient que sur lui-même, il pensait peu à ses souffrances, beaucoup aux pei-

(1) Lettre du 13 juin 1797.

nes des autres, s'excusait même des maux qu'ils subissaient à cause de lui : « L'idée des chagrins qu'ont éprouvé mes neveux et leur cher père est aujourd'hui la seule chose qui m'afflige ; de quoi étoient-ils coupables ? Etoient-ils responsables de ma conduite ? Et de quoi étois-je coupable moi-même ? D'avoir obéi à la loi ? Souvent j'aurai lieu de répétter : *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum*, et alors, sans murmurer contre personne, je me contenterai d'adorer les décrets de la divine providence qui permet toutes choses pour un meilleur bien si nous sçavons en profiter.

« Un autre sujet de peine pour moi, c'est de ne pas sçavoir si les choses qui ne m'appartenoient pas ont pu être rendues à leurs maîtres et si les personnes à qui je devois ont pû être payées. Dans le cas contraire, l'idée de me voir aujourd'hui insolvable sera pour moi un tourment continuel. O ! que je suis heureux au milieu des malheurs qui pèsent tant surtout sur mes neveux de n'avoir fait aucun usage d'une lettre de créance qui m'avoit été remise en partant ! Quoique la crainte des voleurs m'eut engagé de laisser en chemin le peu d'argent que j'avois emprunté en sortant de la maison, et qu'il aura falu peut-être que mon infortuné beau-frère ait payé de ses propres deniers, je bénis mille fois le ciel de ce que je n'ai pas employé ce moyen pour fournir à mes besoins.

« Vous m'assurez que mes chers neveux et leur cher père, tranquiles à présent et en bonne santé, ont fait tous les sacrifices avec la plus grande résignation. Vous ne pouvies me dire rien de plus propre à augmenter la mienne. Mais s'ils ont fait tant et des si grands sacrifices, ne pourroient-ils pas encore en faire un autre et bien petit ce me semble ? S'ils ne peuvent pas rentrer en possession de mes biens mêmes, mais seulement en recevoir le remboursement en papier qui perd environ 96 pour cent, que produira ce remboursement en effectif ? Si c'est en bons sur des biens d'autres malheureux qui n'auroient pas été vendus encore,

ils dépouilleroient des victimes peut-être aussi innocentes que moi. Ce peu qu'ils pourroient recevoir, ajouté à ce que la Providence leur a conservé ne les rendroit pas plus heureux et Dieu peut leur tenir un grand compte de ce dernier sacrifice. »

Quelle délicatesse et quelle abnégation ! La grandeur d'âme des victimes ne console-t-elle pas de la sévérité de leurs persécuteurs !

Malgré la tempête, son beau-frère, ses neveux croyaient que cette crise ne serait que passagère. La lettre de François Rivet avait porté à Jean Gally l'espoir de ses parents et, dans ces pensées d'apaisement, ils avaient offert de recueillir l'exilé dans leur demeure, quand les portes de la patrie se rouvriraient pour lui. Le proscrit reçut avec attendrissement cette proposition.

« J'admire, répondait-il, leur générosité et leur bon cœur qui les porte, après tant de chagrins dont j'ai été la cause innocente, à m'offrir de me recevoir dans leur maison, lorsque les circonstances le permettroient et de partager avec moi le fruit de leurs travaux ; cet épanchement de leur bon cœur bien doux pour eux m'anéantit par la pensée que je ne pourrai jamais leur en témoigner ma reconnoissance. Si jamais les circonstances me permettoient d'aller accepter cette offre généreuse, j'irois leur demander de me traiter comme à un de ces pauvres que leur bienfaisance les portoit à secourir quand ils en avoient la faculté... »

Il acceptait tout avec la plus grande résignation. Au milieu des épreuves même les plus cruelles il ne se plaignit de rien ni de personne. « Si l'acquéreur de mes livres vouloit m'en vendre quelqu'un, au moins la Ste Bible en un seul volume et en très petit caractère et l'histoire ecclésiastique, j'en envoyerois avec plaisir le prix qu'il en demandera. Dans le cas contraire, si jamais nous sommes expulsés de ce pays cy avec la faculté d'emporter ce qui nous appartient, je pourrai répondre à cellui qui me voyant sortir sans embarras, me diroit : vous aves la faculté

d'emporter ce qui est à vous : Je porte tout avec moi ; *omnia mecum porto...* »

On ne peut qu'admirer ces pages admirables de grandeur morale et de charité chrétienne. L'âme n'est jamais plus grande qu'aux heures de l'adversité. Il faut que les fleurs soient arrachées de leurs tiges et foulées aux pieds pour rendre toute leur senteur.

Gally vivait alors à Valence où il avait reçu l'hospitalité désintéressée d'un marchand français, dom Luis Simian. Aussi généreux et aussi charitable dans l'exil, il consacrait, nous avoue-t-il, ses modiques ressources à soulager les misères de ses compagnons d'infortune plus malheureux que lui.

Guillaume Boyer était retiré à Grenade où les prêtres français étaient parfaitement accueillis. « Les habitans, écrivait-il au notaire Rivet, paroissant compatir à nos malheurs, nous comblent de politesse et nous estiment. Je ne manque absolument de rien, aussi bien que tous nos coexilés ; notre petit commerce fournit grâces à Dieu à tous nos besoins et au dela... »

Parfois l'espérance rentrait dans son cœur et il ne pouvait s'empêcher de faire des vœux de retour à la justice et à la clémence dans des lignes qui ne pouvaient être traduites que par des amis habitués à lire dans le cœur d'où elles étaient tombées : « Je le supporterai, dit-il, en parlant de son exil, avec joye et patience, parce que le mauvais tems ne peut toujours durer et qui nous ramènera sans contredit un printems charmant et agréable, où l'on verra avec satisfaction et contentement les fleurs si longtems fanées et presque sèches s'épanouir et prendre leurs anciennes couleurs. C'est alors qu'un chacun s'empresse à cultiver ces plantes si négligées, à les arroser, à élaguer ces arbres dont le bois sec a empêché jusqu'ici à donner du bon fruit. C'est ce que nous devons tous désirer (1)... »

(1) Lettre du 15 novembre 1796.

Le curé de Caunes avait eu alors l'amère consolation d'adoucir l'agonie des derniers jours d'un jeune prêtre français qui lui était cher. L'abbé Georges Rivet, fils de Georges Rivet, propriétaire de la métairie de Russol, reposait déjà dans le cimetière de Grenade, loin de ceux qu'il avait aimés. Quand la Révolution éclata, il se destinait à l'état ecclésiastique. Tout d'abord il espéra voir briller l'aurore de jours plus heureux, un retour aux idées d'ordre et de liberté. Lorsqu'il s'aperçut qu'il s'était leurré dans ses espérances, il ne craignit pas d'abandonner ses biens, sa famille, sa patrie, pour affronter un exil éternel. Appelé au Grand Séminaire par les vicaires généraux constitutionnels, il repoussa une offre qui souriait à sa famille et répugnait à sa conscience. Il aurait pu laisser passer l'orage et attendre, pour satisfaire le désir qui le portait vers le sacerdoce, que la crise révolutionnaire fut traversée. Il préféra le pain amer de l'exil au schisme et à l'apostasie.

Il fit un petit paquet de ses vêtements les plus nécessaires, quitta, à l'insu de ses parents, la maison paternelle et partit seul à pied pour l'Espagne. Il entra au Séminaire (1), reçut les ordres sacrés d'un évêque émigré, puis se rendit à Grenade pour rejoindre le curé de Caunes et les prêtres narbonnais. Sa vie allait, hélas ! s'éteindre. Deux jours après son arrivée, il vit sa santé s'altérer sous une fièvre lente, mais implacable. Il disputa pendant six mois sa vie à une maladie de poitrine, visité par ses confrères, entouré de l'amitié paternelle de Guillaume Boyer, qui recueillit son dernier soupir le 21 juillet 1794. A cette heure désolée, le souvenir de ses parents lui revint maintes fois au cœur. Six jours avant sa mort, il

(1) On trouve dans les registres de son frère, François Rivet, le titre clérical qui lui fut octroyé le 20 février 1791 par son père. Georges Rivet était alors clerc tonsuré et en résidence à Barcelone.

écrivit, de son lit de souffrance, à son père et lui adressa les suprêmes paroles du grand adieu.

Joseph Guilhem, curé de Villerambert, fut compris dans la proscription qui frappa ses collègues. Il passa lui aussi en Espagne les longues années de la Révolution et fut puni de son attitude et de son indépendance par la perte de son mobilier. Le 6 thermidor an II eut lieu à Azille la vente de ses meubles et de ceux de son frère Antoine, curé de Saint-André d'Azille.

Trois autres prêtres de Caunes, Jean-François Dhoms, Jean-Pierre Duchalmeau et Henri-Basile Bernac avaient cru pouvoir adhérer sans réserve aux doctrines de la Révolution. A cette condition, ils conservèrent à Sainte-Eulalie, à Puichéric ou à Citou les fonctions de leur ministère.

Suppression des Confréries et Associations Religieuses

La loi du 18 Août 1792 prononça la dissolution des Associations religieuses et consacra à Caunes la suppression des pénitents bleus et des confréries du Saint Sacrement et de Saint Jean.

Aux termes de l'article 17, les Municipalités, sur délégation du district, devaient aussitôt après la publication de la loi, dresser l'inventaire des biens de toutes les Associations supprimées et veiller provisoirement à leur conservation. La Municipalité de Caunes ne tarda pas à être chargée du soin de procéder à cette opération dans la paroisse. Jean Blanc, maire et Louis Saisset, officier municipal, se rendirent le 1er Octobre dans l'église des pénitents. Le prieur appelé s'abstint d'assister à l'inventaire, prétextant qu'il était dans l'impossibilité de répondre à cette convocation « à moins que de laisser perdre la cuvée de son vin ». Le sous-prieur Embry s'y résigna.

Le maître-autel paraît le monument le plus remarquable

de l'église Saint-Jérôme ; il était orné des marbres les plus riches et les plus divers : « Etant passez dans le chœur, lisons-nous dans le procès-verbal, avons trouvé un rétable à quatre colonnes en marbre incarnat ; un autel à tombeau en marbre agriotte incrustré de marbre brèche violette avec deux palmes en marbre statuaire au milieu, avec ses consoles même marbre, incrustrées avec du noir antique et brocatel, base et corniche marbre gris ; un tabernacle marbre blanc, la porte en bois doré incrustré avec noir antique et saint Marthory ; une gloire en bois doré avec une glasse et rayons ; un tableau représentant le Christ et saint Hierosme ; deux statues en bois doré et peint représentant un pape et un cardinal ; un appuy de communion en marbre incarnat ».

La chaire était en bois « avec les paneaux en marbre turquin et incarnat et cu de lampe agriotte ». Le clocher ne contenait qu'une cloche sans corde ; les tribunes manquaient de balustrades. Dans la sacristie, les délégués de la municipalité trouvèrent un vieux prie-dieu renfermant trois chasubles en couleur ; dans la nef deux bénitiers en marbre « l'un avec son pied et l'autre attaché à la muraille », un autel massif déplacé. Nous ne dirons rien de quelques autres objets dont la vulgarité monotone ne mérite point une citation.

Le 4 novembre, la municipalité se transporta à Saint-Pierre pour procéder à l'inventaire du mobilier des associations établies dans l'église paroissiale. Elle demanda à Jean Caffort et à Paul Alary, marguilliers du Saint-Sacrement, de lui présenter tout le mobilier de la confrérie. Celle-ci n'avait pour toute propriété qu'un petit volume où étaient inscrits les noms de tous les associés et pour toute ressource qu'une somme de 16 livres 3 sols, ainsi qu'il résulte du reçu délivré par Joseph Grimes à l'administration municipale.

Les membres de la confrérie de Saint-Jean étaient réprésentés par Jean Caffort, Louis Embry, Pierre Héri-

tier et Jean Vergnes, qui montrèrent à la municipalité un banc en très mauvais état. Il contenait dix chandelles en cire jaune, deux petits chandeliers en laiton et la liste de tous les membres de l'association. La municipalité ferma le banc, remit tous ces objets, en raison de la multiplicité de ses affaires, sous la responsabilité de quatre commissaires de la paroisse, Joseph Grimes, chamoiseur, Guillaume Rey, cordonnier, Jean Caffort et Paul Alary, et leur confia la clef du banc ainsi que certains petits ornements appartenant à la confrérie.

Fidèles à la manie du serment, ces quatre citoyens jurèrent de s'acquitter avec honneur des devoirs de leur charge.

A deux kilomètres de Caunes, au bord d'une source réputée miraculeuse, s'élevait adossée aux rochers une chapelle, objet d'une grande vénération dans le pays. Elle était connue sous le nom de Notre-Dame-du-Cros. C'est là que les populations venaient depuis sept siècles des contrées voisines pour demander la protection du ciel, l'éloignement de la contagion. Le 8 septembre, la fête se célébrait avec pompe. Deux ermites, François Bouclet et Antoine Gagnoulet, oubliant le monde et ses agitations vivaient recueillis dans le calme de la solitude et de la prière, à l'ombre de ce sanctuaire.

Par la loi du 18 août, la législative avait également prononcé la confiscation des biens des ermites. La municipalité de Caunes craignit que le département ne comprit l église du Cros dans la liste des édifices mis à la disposition de la nation.

Pour prévenir cette fâcheuse éventualité, la municipalité prit, le 7 octobre, une délibération pour avertir l'administration que la chapelle « a été entretenue de tous les temps par la municipalité qui en est la vraie propriétaire.... n'a jamais appartenu aux hermittes qui y ont demeuré pas même été entretenue ». Elle considéra qu'il importait « de nous la conserver comme église succursale, vu le besoin où se

trouvent les habitants du dit hameau de Cros et des métairies qui l'avoisinent. » L'administration du département accueillit cette demande et, par un arrêté du 26 octobre 1792, la chapelle du Cros fut érigée en succursale. Après la Terreur, la municipalité de Caunes s'était persuadée que le Cros bénéficierait des dispositions de la loi qui accordait aux citoyens le libre usage des églises dont ils étaient en possession le premier jour de l'an II. Elle fut déçue dans son espérance. Le 11 thermidor an IV (31 juillet 1796), Antoine Bouclet, perruquier, frère de l'ermite, fut déclaré adjudicataire de la chapelle et de ses dépendances. Le 21 messidor an V (9 juillet 1797), l'acquéreur consentit à 300 citoyens de Caunes la cession d'un édifice consacré par une importante dévotion (1).

L'église des Pénitents avait été vendue le 13 messidor an IV moyennant 1980 francs à Antoine Delarzille, teinturier, Syndic-trésorier en 1792 de la confrérie. En vain la municipalité avait-elle manifesté à l'administration le désir de transformer en maison d'école cet édifice.

Un arrêté du département, du 29 septembre 1792, avait déjà dépouillé l'église Saint-Jérôme du maître-autel et de la chaire et avait accordé ces objets à la paroisse de Trausse, sur la demande du curé, à la suite de la visite de son église, faite par Aurussy, le 24 juillet 1792.

La municipalité de Caunes vit-elle avec regret cette concession ? Le directoire du district dut lui écrire « que les administrations, en accordant au citoyen Fabre, curé de Traussan, l'autel et la chaire de vérité des pénitents bleus de Caunes, ont entendu lui accorder en même temps le rétable, colonnes, couronnements et autres décorations du chœur, sans lesquelles l'autel ne pourroit être placé. »

Déjà les premiers tremblements du sol avaient donc ébranlé toutes les bases sur lesquelles reposait l'ancien

(1) Jacques Sicard, notaire de Caunes.

ordre religieux. Les premiers éclairs de la tempête avaient emporté dans la localité l'abbaye bénédictine, dissous les associations religieuses. Les rentes léguées par les fidèles pour subvenir aux frais des chapellenies qu'ils avaient fondées n'étaient plus payées (1) et les biens qu'ils avaient laissés avaient été vendus au profit de la nation. Le 19 mai 1791 les biens et la chapelle de Briolle avaient été acquis par divers particuliers et avaient produit une somme de près de 4.000 livres. Saint-Pierre restait seul debout au milieu de ces débris épars du christianisme, ouvert seulement à la prière et au culte constitutionnels.

L'heure des spoliations avait même sonné et la loi du 10 août 1792 avait préludé au dépouillement de cette église. « Considérant que les meubles et effets et ustensiles en or et en argent employés au service du culte dans les églises conservées, sont de pure obstentation et ne conviennent nullement à la simplicité qui doit accompagner ce service », la Législative avait émis un décret qui chargeait les délégués des municipalités de dresser « un état exact et détaillé de tous les meubles et effets et ustensiles en or et en argent ». Etaient exceptés de cette mesure les soleils, calices, ciboires et autres vases sacrés. Tous ces trésors des sacristies devaient être convertis en monnaie, qu'on décida d'employer à payer le prêt des troupes françaises.

Dès la publication de cette loi, la municipalité se transporta encore une fois dans l'église paroissiale. On ouvrit le sacraire. Il renfermait une croix en argent de 5 livres 2 onces, une petite croix de 1 livre 10 onces, un encensoir et navette de 4 livres, 2 chandeliers en argent de 3 livres.

---

(1) Voir les délibérations municipales du 24 Janvier, 27 Mars, 1 et 4 Avril 1792 concernant la réclamation d'Hippolyte Sicard, clerc tonsuré et fils du notaire, titulaire des chapelles d'Alibert et de Briolle.



L'autorité municipale s'empara de ces richesses pour les envoyer au district.

Quelques mois plus tard on fit un pas de plus dans la voie de spoliation et on enleva le cuivre et le fer des églises et des cimetières et de certaines maisons particulières.

L'Eglise constitutionnelle

Le curé constitutionnel de Caunes était né à Rieux-Minervois, le 7 septembre 1762. Sous l'habit ecclésiastique, il cacha toujours l'âme d'un révolutionnaire, plutôt que d'un ministre de Dieu. Loin de prêcher la modération évangélique, il affecta un patriotisme exalté et combattit dès la première heure pour la Révolution. On le vit, le 18 juin 1791, se joindre déjà à une députation pour demander à la municipalité l'autorisation de former la Société des amis de la Constitution. Le 14 avril 1792, deux ou trois jours après son installation comme curé, il marchait à la tête de la délégation qui venait sommer le procureur de la commune de faire enlever les armoiries de l'église et de la maison de François Aubert, « signe insipide de l'ancien régime » (1).

Il prit plus tard une part active aux délibérations de la Société populaire et soutint de sa présence toutes les profanations. Les gages qu'il avait donnés à la révolution le firent élever aux emplois honorifiques de cette Société.

Tantôt il se signale dans des discours qui enflamment l'âme du peuple pour les institutions nouvelles, tantôt dans les adresses votées par ses collègues. Ici, il se réjouit de l'heureuse issue des journées du 31 mai et du 2 juin qui avaient vu tomber la tête des ennemis de la République et notamment celle de la Messène (*sic*) d'Autriche. Là, il célébre dans un discours emphatique la reddition de Toulon :

(1) Il s'agit probablement de la maison de la chapelle de Briolle dont François Aubert s'était rendu acquéreur.

« Frères et Amis,

« La vénalité des Toulonnois avait livré cette ville à une armée des brigands. Incapables de triompher par la voye des armes leurs chefs sanguinaires y exercoit les plus horribles cruautés. Le parti républicain étoient la victime de leur rage. Chaque moment ajoutoient à leur forfait ; mais la vengeance du ciel qui punit tôt ou tart le crime préparoit à ses scélérats une peine due à leur férocité. Déjà les troupes de la République approchent. Bientôt le signal du combat est donné. L'exemple des représentants du peuple envoyés dans cette armée enflame le courage de nos braves guerriers...

« Au nom de la liberté et de la République tous volent au combat comme assurés de la victoire. La redoutte anglaise qui paroissoit imprenable par ses fortifications fut le sujet de leur premier triomphe. Elle fut presque aussitôt occupée qu'attaquée. Ce bonheur inopiné présagoit de nouveaux succès. Les traitres ennemis y essuyèrent une honteuse défaite et la perte de leur garnison. Bientôt la victoire fut complette. Le reste des ennemis déconcertés et effrayés de ces succès sy rapides prit la fuite et Toulon, enfin, est en notre pouvoir. Cette conquette doit à jamais nous être chère. Elle fait le bonheur de la République par la libre navigation de la mer méditerranée et assure les subsistances aux départements méridionaux. Gravons à jamais dans nos cœurs, frères et amis, que nous devons principalement ce bienfait à l'activité des représentants du peuple. Barras, Sallicetti et Robespierre le jeune ont ajouté à leur dignité une valeur guerrière et un courage héroïque. On a veu même ses deux derniers un sabre à la main monter à l'assaut et mener ainsi nos frères d'armes dans le chemin de la gloire et de l'honneur. Leur ardeur dans le combat n'a pas cessé un instant, pas même par le temps le plus affreux. Tel a étté et tel doit être, frères et amis, le courage des républicains, des hommes libres qui veulent sauver leur patrie. »

Gabriel Jallabert accepte même un jour d'aller à Sigean faire l'achat du cheval que la Société avait décidé d'offrir à la République.

Faut-il encore une nouvelle preuve de son zèle patriotique? Dans la séance du 26 ventôse an II, l'épuration du club jacobin fut décrétée une seconde fois (1). On convint de nommer une commission provisoire choisie parmi les membres les plus révolutionnaires pour épurer la société. Jallabert fut élu comme commissaire, puis désigné comme président du comité d'épuration. Préalablement, chaque membre de la commission devait être cité tour à tour à la tribune pour y subir un interrogatoire public sur ses opinions. As-tu fait ton service ? N'as-tu pas fait perdre la confiance qu'on doit avoir à la monnaie républicaine ? As-tu fréquenté les aristocrates ? As-tu confiance en Marat et la Montagne ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles ne craignit pas de se soumettre le curé constitutionnel. Il n'hésita pas à étaler devant la population convoquée à une séance « très intéressante » ses titres révolutionnaires.

Après avoir pris possession de son siège, le premier soin de son ministère fut de réclamer les ornements nécessaires . Avant la Révolution, ils étaient fournis, nous l'avons vu, par les Bénédictins. Depuis que la Constituante avait prononcé l'abolition des ordres religieux, il n'était plus pourvu aux exigences du culte et la sacristie présentait l'aspect d'un véritable dénuement. Le curé réclama, sur l'avis des autorités, auprès de l'évêque, qui fit visiter la sacristie de Caunes par Jean-Joseph Fabre, curé constitutionnel de Trausse. Le Conseil général, instruit du rapport de l'expert et soucieux de rehausser la pompe des cérémonies, autorisa Gabriel Jallabert à solliciter du district la concession des ornements de l'église abbatiale, déposés, depuis l'inventaire du 5 avril 1791, chez

(1) Une première épuration avait eu lieu en brumaire an II.

Joseph Grimes, ancien maire, « afin que les ennemis de la Constitution ne prennent point le prétexte de crier que la religion s'affoiblit ».

Les autorités mettaient en effet un grand prix à se laver du reproche d'impiété dont elles étaient poursuivies. Elles affectaient une grande indignation lorsqu'on les accusait d'attaquer la religion, protestaient dans toutes les occasions de leur attachement pour le culte de leurs pères et se justifiaient de vouloir lui porter la moindre atteinte. François Belloc, fusilier, avait enlevé dans l'église le banc de la municipalité, brisé les chaises des marguilliers. Il avait voulu, au nom de l'égalité, occuper la place du curé. Il importe que la religion soit protégée, s'écria le procureur de la commune, et, afin de remédier aux désordres qui s'étaient produits même pendant le service divin, il demanda un piquet de la garde nationale pour assurer l'ordre dans l'église. Belloc et ses deux complices furent appelés devant la municipalité et dépouillés d'une arme qu'ils n'avaient reçue que pour la défense de la liberté.

Le 8 mai 1792 nous voyons encore l'administration municipale, avertie du scandale provoqué pendant les vêpres par la demoiselle Mas, intervenir dans la police de l'église et traduire devant le tribunal la citoyenne coupable.

Jusqu'à l'abolition du culte, elle couvrit d'ailleurs la religion de son autorité et de sa protection, éleva des croix (1), réorganisa la fabrique, nomma à la fin de 1792 le carillonneur, appuya une pétition de Jallabert qui réclamait une augmentation de traitement de 300 livres, puisque le curé d'une paroisse dont la population dépassait 2.000 âmes, devait percevoir 1.800 livres. Le 20 nivôse an II,

(1) Le 26 mai 1791, le Conseil municipal décida de faire placer une croix pour la station des Rogations à la Massale, attendu que l'endroit où ces processions se faisaient était devenu impraticable.



deux mois avant la fête de la Raison, elle s'agenouilla au pied des autels à côté de la Société populaire, et quand il s'agit de la distribution des secours accordés par le district, c'est encore aux curés de Caunes et de Castanviels que la municipalité s'adressa. En affectant ainsi le plus grand zèle pour l'église assermentée, les révolutionnaires défendaient la Constitution. Les protecteurs du culte n'étaient généralement que des sceptiques ; mais ces hommes mettaient les prêtres de leur choix à l'abri de toute malveillance.

En échange de la protection qu'on leur accordait, les constitutionnels donnaient d'ailleurs une adhésion complète à toutes les décisions religieuses du gouvernement. La loi du 15 août 1792 avait exigé des prêtres en fonctions le serment de liberté et égalité. Le 29 octobre, en face du Conseil permanent, Gabriel Jallabert jura d'être fidèle à la nation et de maintenir de tout son pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir à son poste en les défendant. Louis Bel imita, le 2 novembre, son collègue.

Par le décret du 14 août, la Législative avait enjoint de prêter ce même serment à tous les ecclésiastiques qui n'avaient pas été assujettis au serment édicté par la Constitution civile. C'étaient les religieux, les membres des établissements supprimés et des chapitres. Autour de Jallabert vinrent se ranger l'ex-bénédictin Besaucèle, les prébendés de l'église abbatiale : François Deby, Guillaume Gleyzes et Hippolyte Sicard.

Un mois avant, l'administration du département les avait astreints à une autre formule de soumission qu'ils avaient tous acceptée sans réserves.

En dépit toutefois des efforts des autorités, une partie de la population fuyait avec horreur le ministère des constitutionnels et s'attachait aux prêtres réfractaires. Son manque d'assiduité à la messe de l'intrus, fut un des griefs allégués contre J. Sicard, lorsqu'il sollicita de la municipalité le certificat de civisme exigé des notaires par la

Législative. Une décision du département ouvrit bientôt la voie à des mesures rigoureuses envers ceux qui étaient coupables d'hostilité envers le sacerdoce constitutionnel.

Les Suspects

La législation des suspects vint, en effet, en aide aux constants efforts des autorités pour soutenir l'église constitutionnelle. Un arrêté du département de l'Aude qui ordonnait la mise en état d'arrestation de cette catégorie de citoyens permit aux protecteurs de Jallabert de punir leurs compatriotes qui se signalaient par leur fidélité aux prêtres insermentés.

Vingt-cinq personnes furent comprises, le 2 avril 1793, par le Conseil général de Caunes dans la liste des suspects. C'étaient Jacques Sicard fils (1), procureur de la commune ; Maurice Greffier, agent du citoyen Vernon de Villerambert ; Jacques Tallavignes de la place et ses deux filles, Elisabeth et Louise ; Jacques Laffon fils aîné ; la femme de Joseph Rey, menuisier ; Marie By ; la femme de Jean Dhoms, chapelier ; la veuve de Jean Mestre et son fils aîné : la femme de François Laforet ; Paule Embry ; Benoît Sicard, Jacques Sicard son fils et Victoire Sicard, sa fille ; Elisabeth Molinier, fille de Raymond Molinier ; Guillaume Alary père ; Bernarde Bert ; Jacques Bernard (2) et Jean son fils ; Marguerite Tappier ; Pauline Cathala ; Jacques Estève aîné ; Jean Molinier, chirurgien ; Marguerite Bastide et sa fille ; la femme de Majade ; Claire Sicard ; la femme de Joseph Grimes fils, marbrier ; Jean Caffort, cardeur.

On se hâta de placer des sentinelles à la porte des prévenus. Le 25 Avril, au lever du jour, le Conseil général escorté d'un détachement de la garde nationale, vint les

---

(1) Fils du notaire.

(2) Beau-frère de Jean Gally, curé de Conilhac.

arracher de leur demeure, les conduisit d'abord à la Mairie, puis les enferma dans la maison de Marc-Antoine Cathala de Roquefère. La prison des suspects était l'ancien couvent des Bénédictins et les infirmeries devinrent le lieu de détention de tous ces citoyens.

« Nous y restâmes, raconte l'un d'eux, trois jours et deux nuits. Il falut se faire apporter tout ce qui était nécessaire n'y ayant que les quatre murailles. Les sentinelles qui nous gardoient fouilloient tout ce qu'on nous apportoient jusque dans la paille des chaises ».

Le crime de ce prévenu se bornait à avoir répondu à un de ses amis qui lui demandait s'il était toujours aristocrate : « Toujours par la grâce de Dieu ».

Ces malheureux ne furent pas toujours traités avec beaucoup de bienveillance.

Contre des citoyens soupçonnés d'hostilité aux idées nouvelles, la rigueur paraissait légitime. « Ne pouvant ouvrir un grand armoire de la maison, ajoute Jacques Sicard, deux fusiliers prirent mon père de la prison pour le mener à la maison pour l'ouvrir. Etant-là, il voulut prendre un peu de ratafia pour se remettre. On ne voulut pas le permettre et on le reconduisit en prison avec la même escorte ».

La municipalité prononça cependant l'élargissement provisoire de certains détenus. On permit à quelques personnes débiles, à Catherine Vinquezi, femme de Joseph Grimes, à Marie By, à Pauline Cathala de Roquefère, à la femme Rey, à Victoire Sicard de sortir de leur prison, en attendant leur jugement. Anne Tappier fut même rendue à la liberté, sur la pétition de quelques citoyens qui répondirent de ses principes.

Le 27 avril, à 3 heures de l'après-midi, les suspects comparurent devant le tribunal qui se composait du conseil général et de deux commissaires, Mercier et Vidal, envoyés par le district. Les juges s'installèrent dans

l'église paroissiale devant le maître-autel. Au moment de l'interrogatoire, Gabriel Jallabert parut sur la chaire et son discours ne laisse aucun doute sur le crime qu'on imputait à ces accusés. Ils n'avaient d'autre tort que leur attachement notoire aux prêtres insermentés.

L'intrus accusa les réfractaires que les lois avaient heureusement banni du pays d'avoir abusé de leur influence sur cette partie de son troupeau et de l'avoir égaré par de perfides suggestions. Il demanda grâce pour ces malheureuses brebis, victimes de la rapacité de loups acharnés et formula l'espérance qu'elles seraient bientôt rendues au bercail.

La commission accéda à la prière du pasteur qui réclamait « avec force » des ouailles qui lui avaient été ravies. L'un des commissaires monta en chaire pour exhorter les accusés à revenir de leur erreur, les engager à marcher dans la bonne voie et à reconnaître pour leur véritable pasteur, le citoyen Jallabert, le bon et légitime curé, légalement élu par le peuple souverain. Les détenus en firent aussitôt la promesse. Le maire, Jacques Galinier, prit alors la parole, au nom du Conseil général, applaudit à l'union qui venait de s'opérer et, pour la cimenter, proposa à l'assemblée d'aller assister à la translation, décrétée la veille, de l'arbre de la liberté sur la Place de la Liberté et de la République. Il pria les commissaires d'honorer de leur présence cette auguste cérémonie.

Cette proposition fut acceptée d'enthousiasme ; hommes, enfants, femmes, vieillards l'accueillirent avec joie. Chacun se disputa l'honneur de porter « ces trophées de notre liberté » et le procès-verbal relate dans un style emphatique combien il est surprenant que cet arbre, d'une hauteur prodigieuse, ait pu être élevé dans les airs « sans autres instruments que les bras ».

La Marseillaise retentit sur la place. De longs cris de vive la République s'élevèrent du sein de la foule.

On dansa l'inévitable farandole, les suspects embrassèrent « avec respect » l'arbre chéri, puis le maire jura devant ses administrés de maintenir de tout son pouvoir la liberté et l'égalité, de porter haine éternelle aux tyrans et de défendre la République une et indivisible. Les assistants répétèrent d'une voix unanime le serment et y répondirent par des cris de joie.

Enfin un des commissaires harangua la foule, dit que la population ne devait plus maintenant former qu'une seule et même famille et défendit d'adresser aux prévenus la moindre insulte, la moindre injure.

La religion constitutionnelle importait peu cependant aux révolutionnaires. Un an sera à peine écoulé qu'ils aboliront un culte élevé au prix de tant de vexations. C'est la Société populaire qui donnera à Caunes, comme le firent d'ailleurs les Jacobins dans beaucoup de communes, l'impulsion à toutes les mesures rigoureuses sans que la municipalité, asservie au club, ose résister à ses injonctions.

Fête de la Raison

Les révolutionnaires eurent, on le sait, la prétention de remplacer le christianisme par une religion nouvelle. La Raison fut substituée au Christ. Le 20 brumaire an II (10 novembre 1793), Paris célébra en grande pompe la fête de la Raison. La province suivit l'exemple de la capitale et on organisa même de semblables cérémonies dans un grand nombre de communes. Carcassonne inaugura le nouveau culte le 30 pluviose ; le 10 ventose, la Société populaire de Caunes proclama la Raison.

Elle établit, pour élaborer un projet de fête, une commission de quatre membres composée de Bernac, juge de paix, Paul Galinier, Embry, tailleur et Aubert. Le premier soin des commissaires devrait être d'inviter la municipalité à s'associer à cette fête et à la faire annoncer

par le crieur public dans les rues du village. Le club jacobin voulait que cette cérémonie fut le tombeau de l'ancienne superstition.

Embry présenta le projet dans la séance du 12 ventôse. L'assemblée le ratifia et chargea la commission de tout le soin de la fête. On adjoignit bientôt quatre nouveaux sociétaires aux membres du comité, parcequ'ils ne pouvaient seuls, prétendit l'un d'eux, s'acquitter de leur charge «avec toute léxatitude que mérite une fette aussy solennelle. »

La cérémonie avait été fixée au 20 ventôse (10 mars 1794). La Société s'assemblait sous la présidence de Gabriel Jallabert et en réglait avec activité les moindres détails. A Paris, Mademoiselle Maillard, en robe blanche, en manteau bleu et coiffée du bonnet rouge avait représenté la Raison. A Caunes, les commissaires devaient choisir quatre citoyennes parmi les femmes qui se signalaient par le plus de patriotisme pour remplir le rôle auguste de divinités du peuple. Une députation allait se rendre à Carcassonne pour inviter le citoyen Beauchamp, lorsqu'on apprit le départ pour Toulouse du représentant du peuple. La Société tenait ses réunions dans l'église Saint-Jérôme. Il fut arrêté que cet édifice serait transformé en temple du nouveau culte et on décida de graver sur la porte de l'ancienne chapelle cette inscription, encadrée d'une couronne civique de laurier : Temple de la Raison.

Enfin arriva le jour fixé pour l'installation du nouveau culte. A une heure les membres de la Société populaire se réunirent dans la salle de leurs séances, puis allèrent à l'Hôtel-de-Ville prendre la municipalité. Le Monestié avait été désigné comme le lieu de réunion. Les deux assemblées se rendirent en corps sur cette place, dénommée par les novateurs place de la Liberté. Les déesses de la Liberté, de l'Egalité et de la Raison, revêtues de leurs emblêmes, étaient assises sur un char triomphal. De nombreux cavaliers, le juge de paix et ses assesseurs, des femmes et des

jeunes filles vêtues de blanc et ornées de ceintures tricolores étaient depuis longtemps rassemblés.

A l'arrivée de la municipalité et de la Société populaire, le cortège se forma et se mit en marche. Il s'achemina vers le grand chemin de la Montagne Noire au son des instruments. Les musiciens faisaient retentir l'air de marches entraînantes. Des bœufs attelés à la charrue, des groupes avec les instruments des métiers et des arts précédaient les déesses (1). Cette foule défila sur la nouvelle route, revint dans la ville par la porte de Narbonne et retourna à son point de départ pour aller ensuite à la salle des séances des Jacobins. On lut dans l'antique chapelle la déclaration des droits de l'homme, on y chanta des hymnes patriotiques et des danses occupèrent le reste de la journée.

La Société décida de placer sur la tribune, en mémoire de cette fête, le char qui avait porté les déesses. Les dépenses qui s'élevaient à 104 livres, 11 sols, 1 denier étaient à la charge de la Société : une souscription fut ouverte pour les couvrir. Delage recueillit les fonds et présenta à Raymond, le 10 floréal, le chiffre de la recette.

Fête de l'Etre suprême. — Suppression du culte

La journée du 20 ventôse fut un pas de plus vers le but inévitable et prochain, l'abolition du culte dans la paroisse. L'installation de la Raison n'était qu'une demi satisfaction accordée aux révolutionnaires et l'orage allait éclater

---

(1) Voici d'après le cahier des ordres du jour de la Société populaire l'ordre du cortège. En tête marchaient un groupe de cavaliers. Puis viennent successivement, la petite jeunesse (*sic*), les bœufs traînant la charrue, les brassiers, les maçons, le char, la Société populaire, le groupe de femmes habillées de blanc, le Conseil général de la commune, le Juge de paix et ses assesseurs, l'infanterie. Un autre groupe de cavaliers fermait la marche.

d'une manière plus terrible. La chanson sur l'inutilité des prêtres retentissait déjà sous les voûtes de Saint-Jérôme. De fréquents et suspects symptômes trahissaient l'arrière-pensée des novateurs dans ce foyer des idées nouvelles.

La Convention avait pour système de laisser les autorités diverses, les Sociétés révolutionnaires prononcer l'abolition du christianisme. Les Administrations accueillaient avec faveur et avec joie les délégations qui leur apportaient le mobilier des églises, les dépouilles des autels. La proscription du culte fut proposée, obtenue dans la commune de Caunes par la Société populaire, qui députa, le 22 floréal an II (11 Mai 1794), deux commissaires, Majade et Masson, à la Municipalité pour l'inviter à solliciter des Administrations l'autorisation d'installer dans l'église le culte de la Raison. Chaque décadi on y ferait la lecture du bulletin des lois et autres instructions.

La Société, par l'initiative qu'elle avait prise, s'harmonisait au sentiment de la Municipalité. Le maire Jacques Galinier, qui présidait le club Jacobin, accueillit cette démarche avec enthousiasme. Tels qui délibéraient dans les Comités allaient agir ensuite dans les Conseils généraux des communes. « On ne sauroit qu'aplaudir, dit-il, au zelle qui anime la Société populaire. Il étoit tems que le fanatisme qui depuis plusieurs siècles avait jeté le bandeau sur les yeux de nos encêtres et aveuglé les nôtres fit place à la Raison. Elle seule peut conduire l'homme dans le sentier de toutes les vertus. L'Etre suprême en créant l'homme le fit naître libre et n'exige de luy qu'une prière vocale et sans mistère. Les prêtres nous avoient fassiné l'esprit de leurs frivoles mensonges et par des prières où nous n'entendons rien. Aujourdhuy, sans eux, nous saurons l'invoquer comme des hommes libres et vertueux ». Comment un maire sortant d'une réunion où il venait d'approuver la demande de la Société aurait-il pu ne pas applaudir à la démarche de ses collègues ?

Une députation du Conseil général, composée du maire et de l'agent national, vint demander au district l'église paroissiale, « les cid[t] tribunaux fanatiques qui ont depuis sy longtems servi au charlatanisme des prêtres (confesionaux stille fanatique) » et quatre-vingts vieilles planches de peuplier qui se trouvaient dans la chapelle du Cros pour élever la montagne dans le temple. Une délégation de la Société populaire devait quelques jours plus tard aller à Carcassonne prendre connaissance du plan que la Société-mère de cette ville devait recevoir de Paris, afin d'approprier l'église paroissiale à la nouvelle destination qu'elle recevait.

Une fête solennelle fut décrétée pour l'inauguration du temple de la Raison et le plan en fut confié à une Commission. La cérémonie devait avoir lieu le 10 prairial; mais elle fut ajournée au décadi suivant (8 Juin), jour fixé par la Convention pour la fête de l'Etre suprême. La Société populaire pria la Municipalité de faire annoncer par le crieur public que tout citoyen devait célébrer cette journée « avec toute la vénération et tout le respect qui doit lacompagner ». Jacques Galinier fut désigné pour prendre la parole et prononcer un discours sur l'objet de la fête.

C'est de ce jour que date à Caunes la disparition du culte. Gabriel Jallabert qui, le 14 floréal, invitait la Municipalité, au nom de la Société populaire à venir danser la *Carmagnole* au pied de l'arbre de la liberté, crut, après le 22 floréal, devoir quitter son poste. Le départ du curé assermenté laissa vacante à la Société populaire la charge du trésorier. Embry fut chargé de remplacer son collègue, qui lui avait remis, avant son départ, les comptes de la Société. Le nouveau trésorier proposa de rendre à Jallabert un légitime témoignage et de déclarer que, depuis la fondation du club Jacobin, il n'avait cessé de bien mériter de la République. Cette

proposition fut adoptée (1). On comprit Aurussi dans la déclaration et on se sépara au chant des couplets sur l'inutilité des prêtres. Jallabert et Aurussi possédaient déjà un certificat de civisme signé par la Société. Louis Bel reçut, le 4 messidor, une attestation de même nature de la municipalité. « Ces lâches, écrivait le 4 pluviôse an IV (24 Janvier 1796) François Rivet à Guillaume Boyer, abandonnèrent leur poste. La plupart prirent la queue. Les églises feurent dépouillées en entier. Nous avons resté pendant 15 mois sans administration de sacrements ».

Libre carrière était enfin donnée aux fauteurs d'athéisme. Les adeptes de la Révolution voulurent extirper de l'âme de leurs concitoyens les pratiques du culte, du sol de la

---

(1) Voici le texte de la déclaration délivrée aux membres de la Société Jacobine de Caunes, au moment où, pour une raison quelconque, ils quittaient le village :

LIBERTÉ RÉPUBLIQUE EGALITÉ
Française
Une et indivisible
Périssent
Les tyrans

La Société épurée des amis de la liberté et de l'égalité séant à Caunes, district de Carcass[nne], déclare à tous ceux à qui il appartiendra qu'elle a adopté et conservé au nombre de ses membres le citoyen.... natif de..... taille de..... pieds..... pouces; cheveux et sourcils...... yeux...... nez...... bouche...... menton...... front...... visage...... autrefois...... aujourd'hui...... reçu membre de la Société le......

Prions tous ceux qui sont à prier de lui accorder aide et protection en cas de besoin promettant d'en faire de même à l'égard de nos frères, membres des autres Sociétés de la République qui nous exhiberont un semblable certificat, lequel a signé.

Délivré à Caunes le...... an...... de la République, Française une et indivisible.

Président,
Secrétaires,

localité les souvenirs du despotisme et les traces de l'ancienne servilité. La Société populaire donna dans ce but l'impulsion à toutes les mesures les plus oppressives et émit une foule de motions arbitraires. Coup sur coup elle demanda l'enlèvement de la croix en fer placée sur le chemin de la montagne et ornée de fleurs de lis, nomma une fois de plus en messidor une Commission chargée d'inviter la municipalité à faire effacer du territoire de la commune tout ce qui pouvait rappeler encore la superstition et l'erreur (1), établit un Comité pour « rebaptiser » toutes les portes de la ville. On décida de substituer aux anciens noms des dénominations populaires et démocratiques. La porte de Carcassonne devait s'appeler : porte de la Liberté ; celle de Saint-Genêt : porte de l'Egalité ; celle de Notre-Dame : porte de la Fraternité ; celle de Narbonne : porte de l'Union. Une autre commission élabora un projet relatif au changement du nom de toutes les rues.

Cet ensemble fut complété par la demande d'enlèvement du maître-autel de l'église paroissiale où siégait depuis la 4e sans-culottide la Société populaire. Les Jacobins voulurent même démolir cet autel au pied duquel ils s'étaient agenouillés et avaient traîné les catholiques

---

(1) « Les partisans des signes de féodalité ne fairont point fortune dans la commune de Caunes, écrivait déjà le 14 germinal an 2 le comité de correspondance de la Société populaire au citoyen Cazes, agent national près le district. Notre Sociétté avait préveu les intentions du commité de salut public, elle avait nommé une commission pour effacer à jamais tout ce qui aurait peu nous retracer la mémoire des tirans ennemis de la liberté et de la Ste Egalité ; et craignant que cette commission eut par oubly laisser subsister quelques soubson de ses prérogatives montreuses elle s'est empressée, dès avoir reçu la lettre du même comité... à nommer une seconde commission qui a tout détruit jusqu'au moindre vestige. » La Société poursuivait sur les mesures elles-mêmes les insignes de la royauté.

récalcitrants. Mais d'intrépides citoyens armés de leurs outils de travail (de barres, dit la tradition, dont ils faisaient usage pour transporter les comportes de marc au pressoir) se rendirent, Joseph Grimes, chamoiseur, à leur tête, dans l'église Saint-Pierre. Ils se placèrent entre l'autel et les démolisseurs pour défendre ces tabernacles dont la Révolution avait banni l'Hôte séculaire. Les révolutionnaires surpris s'éloignèrent à cette vue. « Nos Jacobinistes tentèrent plusieurs fois d'enlever touts les rétables ; mais nos brabes fidelles si sont opposés constament » (1).

La spoliation des sanctuaires suivit la désaffectation des églises. Une députation du Conseil général, composée de Dhoms, officier municipal, et d'Alary jeune, de la Société populaire, vint apporter au district les dépouilles des églises de Caunes, du Cros et de Castanviels, les ornements des Bénédictins et les quelques décorations de la Chapelle des Corps saints dont Rey, marguillier des reliques de la paroisse, était détenteur (2). La vente opérée les 25 et 26 nivôse an III, fait passer sous nos yeux la liste des ornements et des linges de toutes ces églises. Elle s'éleva à 2501 livres 5 sous. L'adjudication des ornements de l'église de Caunes produisit à elle seule 1061 livres, celle du Cros 682 livres. La valeur des ornements des Bénédictins et de Castanviels atteignit respectivement 445 livres 5 sous et 313 livres.

Il est fait mention, dans la liste des effets remis par les municipalités, des objets sacrés apportés par les délégués du Conseil général. On trouvera dans les états

---

(1) Lettre de François Rivet à Gabriel Boyer, le 24 janvier 1796.

(2) Mahul prétend que les ornements des Bénédictins avaient été donnés aux paroisses de Caunes, Citou, La Redorte et Trausse. Cette assertion est démentie, du moins en partie, par la vente des 25 et 26 nivôse. Il convient en effet de signaler que les aubes, désignées dans l'inventaire du 5 avril et placées en dépôt chez Joseph Grimes, ancien maire, ne figurent pas dans l'adjudication de nivôse.



dressés par le district, les 21 et 28 floréal an III, le poids des galons en or et en argent provenant des ornements et envoyés à la Monnaie (1).

En mai 1793, sur la réquisition du district, les cloches avaient été offertes par la commune à la République pour être converties en canons.

Après avoir aboli le culte catholique, dispersé les prêtres, la Société populaire songea dès lors à remplacer les cérémonies religieuses par des spectacles nouveaux. La décade avait éte substituée au dimanche. L'établissement du culte décadaire fut une des vives préoccupations des révolutionnaires. Mais, malgré leurs désirs, le chômage du décadi fut repoussé par le sentiment populaire. Certains membres de la Société populaire n'allaient même pas aux cérémonies décadaires et le 30 prairial (18 juin), elle dût confier à deux commissaires le soin de dresser la liste des sociétaires qui négligeaient de célébrer le décadi. Quelques jours auparavant elle avait dû exiger que la municipalité enjoignît aux Instituteurs et Institutrices d'accompagner leurs élèves au temple de l'Etre suprême.

La Société ne se contentait pas d'imposer le repos de la décade ; elle s'efforçait aussi de rendre obligatoire le travail du dimanche, conformément à un arrêté de Chaudron-Rousseau. Cette prétention avait été émise longtemps avant l'abolition du culte. Déjà dans la séance du 3 frimaire an II, sous la présidence de Jallabert, un sociétaire avait rappelé que le lendemain était un dimanche et que cette fête n'était que le souvenir de l'ancien régime et des despotes. Il convenait, à son avis, d'engager les citoyens à vaquer à leurs occupations ordinaires pour pouvoir célébrer plus aisément le décadi. Ne pas travailler le dimanche devint bientôt un cas d'exclusion de la Société.

(1) Archives de la préfecture.

Il n'était pas toutefois au pouvoir des agitateurs de faire exécuter leurs désirs sans résistance. Leurs innovations s'acclimataient difficilement et leurs décrets restaient sans force. Dans la séance de la quatrième sans-culottide, il fallut exclure Neyroles parce qu'il avait toujours chômé le jour de repos et de prière du catholicisme. La municipalité même laissait dormir la loi, à la grande indignation des révolutionnaires qui accusèrent sa mollesse et chargèrent le comité de correspondance de dénoncer cette grave négligence au district, à la Société de Carcassonne et au comité de surveillance des trois cantons réunis (1).

Malgré tous leurs efforts, les Jacobins n'étaient pas, on le voit, victorieux dans la lutte qu'ils engageaient contre la conscience et ils ne pouvaient effacer dans les âmes la pratique d'habitudes séculaires. Le 22 fructidor (8 septembre), jour de la fête du Cros, il fallut inviter la municipalité à faire les perquisitions les plus actives pour découvrir une robe neuve que des fidèles, profondément attachés aux images proscrites des temps passés, avaient faite depuis peu à la prétendue Notre-Dame du Cros.

A travers ces orages, la population arrivait cependant au terme de tant d'agitations. Robespierre était monté sur cet échafaud où il avait envoyé tant d'illustres victimes et un retour à la modération allait succéder à la terreur de la veille, à l'oppression longtemps subie.

Le régime fructidorien

La chute de Robespierre permit à la France de respirer plus librement. Toutes les grandes luttes étaient terminées ; les églises, comme les prisons, se rouvrirent par-

(1) Ce comité avait été nommé par le représentant du peuple Chaudron-Rousseau le 24 thermidor an II et choisi parmi les citoyens qui se distinguaient par le plus de zèle révolutionnaire dans les cantons de Peyriac, Azille et Caunes.

tout. La Société populaire décida, le 30 ventôse an III, que les lustres lui appartenant seraient donnés pour embellir le lieu affecté à la célébration du culte (1). La Convention venait, en effet, d'accorder aux citoyens, le 3 ventôse (21 Février 1795), le droit de se réunir dans des locaux loués par eux. C'était un premier pas hors de la Terreur. « En vertu de cette loi, dit François Rivet, tous les ministres du voisinage sont revenus dans leurs foyers. »

Le 11 prairial an III (30 Mai 1795), l'Assemblée fut dirigée par une pensée de justice et rendit aux catholiques, à la charge de les entretenir, les églises non aliénées. Elle autorisa les prêtres assermentés à y célébrer les cérémonies de la religion, concurremment avec les autres cultes, tout en exigeant d'eux un nouveau serment de soumission aux lois et à condition que tout ministre se ferait décerner acte devant la municipalité du lieu où il voulait exercer.

Le 26 prairial (14 Juin), Gabriel Jallabert fit la promesse décrétée par la loi et déclara « que le local où il devait exercer son ministère dans la commune et réclamé par les citoyens était l'église Saint-Pierre paroissiale occupée à cet effet le 1er vendémiaire an II ». Le 20 fructidor (6 Septembre), il attesta qu'il voulait célébrer les fonctions de son ministère dans l'église du Cros (2). C'était l'avant-veille de la fête.

La population avait accueilli avec joie la proclamation

(1) Le 30 brumaire précédent, la Société avait décidé que les lustres et girandoles déposés à la mairie seraient placés, par les soins des administrateurs de la salle, dans le lieu de ses réunions.

(2) Le culte catholique n'aurait pas été interrompu, d'après Mahul, au plus fort de la Terreur, dans cette chapelle. Il en trouve la preuve dans la célébration de la fête en 1793. Or la disparition du culte ne date à Caunes, on le sait, que du mois de Mai 1794, et il existe justement cette année-là une lacune dans le régistre cité par Mahul. D'ailleurs, ainsi qu'on l'a vu, d'après le récit d'un témoin oculaire, les cérémonies du culte ne furent plus exercées pendant quinze mois dans la paroisse.



de la liberté des cultes. « L'opinion religieuse est en général décidée pour la religion catholique. Sa perte avait soulevé les esprits, son recouvrement les a remis dans le calme » dit un rapport du 3 pluviose an IV du commissaire du directoire exécutif.

La déclaration de Louis Bel suivit, le 5 messidor (24 Juin), celle de Jaîlabert. Malheureusement, il ne devait pas longtemps jouir de ces premiers jours de calme, car il mourut le 14 pluviôse an V (2 Février 1797), âgé de 69 ans, dans sa paroisse et Joseph-Jérôme Clercy de Limoux se chargea de le remplacer.

Le 7 vendémiaire an IV (29 Septembre 1795), la Convention vota une nouvelle loi sur la liberté religieuse. Fidèle aux traditions révolutionnaires, elle résolut d'exiger des ecclésiastiques un nouveau serment. Comme celui du 11 prairial, il ne pouvait être prêté que par les prêtres qui n'étaient pas soumis aux lois de proscription.

Le Gouvernement ne laissait pas en effet dormir les décrets qui déportaient le clergé réfractaire. L'article 10 de la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) ordonnait l'application dans toute leur rigueur des lois pénales. Malgré ces dispositions, des prêtres bravaient les pires dangers pour célébrer les mystères du culte. Introduits sous des déguisements, ils venaient apporter aux chaumières le Dieu exilé, la consolation, le pardon. A l'heure où les cérémonies catholiques étaient le plus proscrites, des citoyens attachés à l'ancienne religion faisaient conférer les sacrements dans leur maison par le ministère des prêtres insermentés dérobés par leur zèle aux poursuites des autorités. « Ce ne fut que trois à quatre mois après sa naissance (1), raconte Jacques Sicard en parlant de son fils aîné, qu'étant à passer la soirée tous seuls à notre ordinaire dans notre chambre, au second, mon beau-frère

(1) En Mai ou Juin 1796.

Barthelemi arrive avec un de ces prêtres qui se cachoient pour exercer le culte. On m'annonce que, si je veux batiser mon enfant, ils sont là pour cela. Je fais monter mon père et ma sœur Victoire pour servir de parrain et de marraine. Nous passons dans une chambre sur le derrière de la maison et il reçut ce sacrement avec toutes les cérémonies pratiquées par l'église en pareil cas ».

Le ministre de la police s'émut de cette audace générale en France et exigea l'application des décrets révolutionnaires. « Il faut enfin, disait Merlin, purger le territoire de la liberté ; il faut une mesure telle qu'il ne reste au crime aucun espoir d'impunité ». Dans ce but, il rédigea quelques questions à adresser par les administrations centrales à chaque administration de canton. Aux termes de sa circulaire, les autorités étaient chargées d'arrêter tout prêtre qui, banni par les lois, était resté en France ou de signaler ceux qui se livraient à l'exercice de leurs fonctions sans s'être soumis à la loi de vendémiaire.

Le 14 germinal an IV (3 avril 1796), le secrétaire en chef de l'administration convoqua les agents et les adjoints municipaux du canton à une séance extraordinaire. On procéda à la lecture du questionnaire. L'adjoint municipal de Caunes affirma qu'il n'avait à faire « aucune dénonciation sur les prêtres ou ecclésiastiques domiciliés dans la commune et que celluy qui y exerçait les fonctions du culte avait remply toutes les formalités prescrites par les lois sans modification ny rétractation. » Il n'y avait donc pas à Caunes d'ecclléssiastiques insoumis.

Un moment les cœurs s'ouvrirent cependant à l'espérance de jours meilleurs. Les élections de mai 1797 avaient ouvert les portes des Cinq-Cents à 250 députés royalistes. Une nouvelle majorité s'empressa d'abroger, le 9 fructidor (26 août), les lois qui frappaient le clergé réfractaire. Beaucoup d'ecclésiastiques étaient même déjà revenus de l'exil et Guillaume Boyer était rentré à Narbonne le 29 avril 1797.

« J'arrivai, mon cher ami, hier au soir, écrivait-il à « François Rivet, après un voyage d'un mois par des che- « mins affreux et très dangereux ». Le courant de l'opinion était encore si hostile au curé insermenté de Caunes qu'il n'osa se montrer dans sa paroisse. Il vint s'établir à Rivière, chez Jacques Tallavignes, dans le voisinage de Caunes et célébra le dimanche la messe en présence de quelques amis dans la chapelle de la métairie (1). Mais à peine cette nouvelle fut-elle connue qu'elle excita une grande rumeur. « Il y eut des plaintes portées pour qu'on « y fit une descente, qui n'a pas été effectuée parcequ'il a « fait dire à ses amis qu'il ne pouvait plus les recevoir « sans s'exposer. Aussy ce sage procédé de sa part semble « avoir calmé les esprits s'il faut en juger d'après la « journée de hyer dimanche.... Partout ailleurs on ne « se feut point appercu de lui ». Francois Rivet fit des démarches inutiles encore pour obtenir sa liberté. On lui promit seulement que l'ancien curé ne serait pas inquiété, à la condition d'observer la plus grande réserve.

« Partés, revenés au plus vite, écrivaient de leur « côté à leur oncle les neveux de Jean Gally ; venés « disposer de tout le peu que nous avons et vous nous « trouveres avec les mêmes sentiments que vous nous « aves inspirés. » Le vénérable proscrit ne dissimulait pas son désir de revoir sa famille, ses amis, la terre natale et songeait déjà, le 2 mai, à rentrer en France. « Le grand « nombre de négotiants que je vois passer tous les jours « et ceux que je sais se disposer à les suivre bientôt me « donne des visves tentations d'aller aussi reprendre mon « commerce. Cela ne vous surprendra pas, parce que vous « aves connu le gout que j'ai toujours eu pour ce genre « d'occupation. » Mais l'été s'écoula et le curé de Conilhac

(1) Elle avait été bénie le 10 septembre 1772 (registres de l'état-civil de Caunes).

n'osa pas rompre son exil. Après le 9 fructidor, il se disposait à suivre l'exemple de beaucoup de ses compagnons et à quitter le sol étranger, lorsqu'une nouvelle crise succéda subitement à ces heures éphémères d'apaisement et vint lui assurer encore trois années d'éloignement et d'angoisses.

Le coup d'Etat du 19 fructidor détruisit les effets de la politique réparatrice un instant suivie. Toutes les lois de proscription furent remises en vigueur. La loi du 7 fructidor fut abrogée. L'article 24 investit le directoire du pouvoir dictatorial de déporter sur des arrêtés individuels motivés tout prêtre suspect de troubler l'ordre public, ce qui donna l'occasion de comprendre dans le nombre des perturbateurs beaucoup de constitutionnels. C'était maintenant le tour du clergé assermenté et dans le canton de Caunes, François Tailhan, curé constitutionnel de Citou, connut en l'an VII l'amertume des rigueurs du gouvernement fructidorien (1).

Aux termes de la nouvelle loi, tout ecclésiastique était privé du droit d'exercer ses fonctions s'il ne prêtait le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III.

Le 18 septembre, le secrétaire en chef de l'administration municipale enjoignit aux agents municipaux de se rendre, le cinquième jour de la sans-culottide (21 septembre) et d'inviter les prêtres de leur commune à s'y transporter avec eux.

Les curés de Villeneuve, de Cabrespine, de Citou, le nouveau ministre du culte de Castanviels, Joseph-Jérôme Clercy, Jean Bessières, (2), curé de Bagnoles, et Gabriel

(1) Arrêté pour faits contraires aux lois et à la tranquillité publique, il se serait encore trouvé, en thermidor dans la maison d'arrêt de Carcassonne, attendant sans doute sa déportation aux îles de Ré ou d'Oloron (Archives municipales).

(2) Cet ecclésiastique résidait à Caunes. Le 1er floréal an 6, il fut élu secrétaire en chef de l'administration municipale.

Jallabert se rendirent dans le local des séances de l'administration pour déclarer qu'ils étaient également hostiles à la royauté et à l'anarchie. Le curé de Lespinassière, François Azam et son neveu Bernard Azam, fatigués de tous ces décrets, refusèrent de se présenter. Par cette résistance aux prescriptions de la loi, ces deux ecclésiastiques ne purent continuer l'exercice de leur ministère et n'eurent qu'à se retirer dans leur maison paternelle (1). Quelques mois après, cependant, le 24 ventôse an VI, le directoire exécutif, indigné de la protection scandaleuse dont ils couvraient les prêtres réfractaires, destituait les agents municipaux de Citou et de Lespinassière, Bernard Vergues et Pierre Barthe.

Les ministres du culte n'en avaient pas néanmoins fini avec les actes de soumission. Pour être admis au serment de fructidor il fallait s'être conformé à la loi de vendémiaire. « On doit exiger d'eux une déclaration, écrivait le 3 brumaire, le ministre de la police générale, qu'ils n'ont ni rétracté ni modifié celle qu'ils ont faite en exécution de la loi et une attestation municipale ou de l'adjoint municipal qui a reçu cette déclaration. » Le 10 frimaire an VI, les ministres du culte catholique appelés devant l'administration municipale déclarèrent qu'ils n'avaient rétracté ni modifié leur déclaration.

Mais le ministre n'avait pas tout prévu. Le serment de fructidor ne pouvait être également prêté que par les ecclésiastiques en règle avec les anciens serments et Sotin ne tarda pas à rédiger une nouvelle circulaire pour régler les difficultés que faisait naître l'admission à la déclaration de fructidor. Il ne faut pas se contenter, écrivit-il « de la preuve qu'il a fait qu'il n'a ni rétracté ni

(1) A Salles-d'Aude. François Azam était né le 22 février 1722. Son successeur dans la paroisse de Lespinassière, Guillaume Thuries, devait, en 1815, périr assassiné dans son presbytère.

modifié la déclaration ordonnée par la loi du 7 vendémiaire, il doit encore justifier de la manière indiquée dans la circulaire qu'il a exécuté les lois antérieures qui lui étaient applicables ». Gabriel Jallabert, Jérôme Clercy, toujours unis de principes avec les révolutionnaires, subirent cette nouvelle obligation sans murmurer.

Le 4 germinal an v, la faveur de l'assemblée primaire avait élevé Gabriel Jallabert à la charge d'adjoint municipal (1); mais les catholiques fuyaient comme jadis avec mépris le sacerdoce constitutionnel et s'attachaient à ces prêtres réfractaires qui, comme Richaud, curé de Laure, restaient, au prix des plus grands périls, sur une terre inhospitalière. C'était par leur ministère que s'exerçaient les pratiques du catholicisme. « Ma sœur dépérissoit tous les jours... Le curé de Laure, M. Richaud fut appellé, il la confessa, dit la messe dans la chambre de la malade et l'administra; moi je lui servis la messe et l'assista.... enfin elle mourut Il falloit la faire enterrer par l'intrus. Ce fut moi qui m'en chargai et fut le seul de la famille qui eut le courage de l'accompaner à l'église et au cimetière (2) ».

Les prêtres n'étaient plus payés, depuis le rétablissement du culte, que par les fidèles. Le deuxième jour de la sans-culottide, an II, (18 septembre 1794), la Convention avait voté qu'elle ne salariait aucun culte. Louis Bel avait conservé toutefois la jouissance de la prairie léguée à la cure par Marguerite Vauron et faisait encore faucher le foin en 1795. « Nous vous prévenons, écrivit le maire au curé de Castanviels, que vous ne devez pas exploiter le dit pré, n'étant plus salarié par la nation. La République n'accorde plus ni jardin ni autres objets à aucun ministre des cultes.

(1) Il démissionna le 27 fructidor suivant en alléguant son état de santé et les occupations de son état.

(2) Il s'agit de Victoire Sicard, décédée le 6 Janvier 1798.

Si le dit pré a nécessité des frais, l'administration qui est juste. vous fera rembourser.

« Salut et fraternité,

GALINIER, maire. »

Quand il fallut faire transporter le foin dans les magasins militaires de Carcassonne, personne ne voulut se charger, à cause de la difficulté des communications, de cette besogne.

Le gouvernement accordait cependant aux constitutionnels les secours donnés aux apostats par la loi du 2 frimaire an II. D'après cette loi, Gabriel Jallabert recevait, à l'âge de 32 ans, un secours de 800 livres. Les lois réglèrent à tout propos les modes de paiement d'une pension, qui d'habitude se faisait fort attendre. « De ma réintégration, dit le commissaire du directoire exécutif, jusqu'à la chute du directoire, je ne fus pas payé. On me délivroit des mandats. Il n'y avoit pas d'argent pour payer, de sorte que bien après la nouvelle constitution M. Rivet négocia ces mandats à trente-six pour cent de leur valeur. »

Les lois du directoire proscrivaient aussi tout signe religieux. Les manifestations extérieures, les sonneries des cloches étaient rigoureusement interdites. Le ministre, les administrations centrales rédigèrent de nombreuses circulaires pour imposer les volontés du gouvernement. Le commissaire du directoire exécutif du canton de Caunes mettait de son côté le plus grand soin à l'exécution des lois et envoyait aux agents municipaux instructions sur instructions pour assurer leur exécution. « Vous devez encore, écrivait-il le 1er germinal an IV, vous pénétrer des lois du 3 brumaire relative aux prêtres, et du 7 vendémiaire au sujet des cultes. Nous ne devons souffrir aucun signe extérieur d'un culte quelconque ». Le zèle de ce fonctionnaire était sans cesse en éveil. « Lisez, disait-il le 1er ventôse an VI, la lettre que l'administration centrale vous a adressé du 22 du mois dernier et vous verrez que ce n'est

point sans instruire le peuple que vous devez prendre ces mesures. Alors qu'il connaîtra que la loi s'oppose à ce qu'on sonne les cloches et que des signes extérieurs soient élevés, il ne fera la moindre résistance ». Comme suite à cette circulaire du commissaire exécutif, les agents municipaux devaient, dans la décade, lui envoyer nne attestation écrite de leur soumission aux prescriptions du gouvernement.

Les autorités ne toléraient pas même la sonnerie des cloches conservées, parmi les populations habituées à régler leurs labeurs aux sons de l'*Angelus*. « C'est suivant le cours des saisons, prétendait le ministre de la police générale, par le besoin et l'habitude de régler ses travaux sur la marche de la nature que le peuple a constamment et partout trouvé la mesure de son labeur journalier ». La loi édictait les peines les plus sévères contre les citoyens passibles d'infractions aux décisions du pouvoir hors les cas prévus par les Pouvoirs publics.

Le Culte décadaire

Il ne faut pas croire, on le voit, qu'après le 9 thermidor le gouvernement couvrit de sa protection le culte dont on tolérait l'exercice. Des jours troublés se levèrent encore et une ère complète de liberté ne succéda pas aux angoisses et aux vexations de la veille. Ce fut même vers le but d'opposer dans chaque localité au culte catholique le culte décadaire que tournèrent pendant cinq ans tous les efforts du gouvernement et ses institutions tendirent toujours à faire du décadi le jour du repos officiel.

On institua des fêtes en l'honneur de toutes les vertus patriotiques et morales et des événements de la Révolution. Outre les fêtes du 21 Janvier, du 14 Juin, du 18 Août, la Révolution célébra la fête des époux, la fête de la jeunesse et de la vieillesse, la fête des victoires, de la justice, de la reconnaissance, de la Liberté et de l'Egalité et

beaucoup d'autres. Toutes ces cérémonies venaient en aide à la continuelle préoccupation du gouvernement de remplacer dans la vie de la nation les cérémonies catholiques du dimanche par des fêtes purement démocratiques. On fit même des lois pour obliger les citoyens à prendre part à ces fêtes et à ces cérémonies.

Le décadi, les instituteurs et les institutrices devaient donner congé à leurs élèves. C'était le jour de repos officiel des fonctionnaires et des administrations. « Je vois impossible, écrivait le 2 pluviose an VI (28 janvier 1798) le commissaire du directoire exécutif au receveur de Peyriac, que l'adjudication (1) puisse se faire le 20, jour de décade. Vous saves aussy bien que moy que c'est un jour consacré au repos par tous les vrais républicains et notamment par les administrations qui doivent donner l'exemple. Je m'opposerai toujours (à moins qu'il n'y ait péril dans la demeure) que les bureaux soyent ouverts ce jour-là ».

Les magasins et les boutiques devaient être fermés. Les travaux de toute espèce étaient interdits et il fallait s'attendre à des poursuites si on travaillait le jour de la décade ou de fête nationale. Le 1er vendémiaire an VII, un charretier surpris dans les rues du village fut traduit devant le tribunal compétent.

La fète de la décade annoncée au son du tambour par le crieur public se célébrait dans l'église. L'administration municipale, les fonctionnaires publics, se rendaient au temple dans le costume et dans l'appareil de leurs fonctions, escortés d'un détachement de la garde nationale. On y faisait lecture des lois et actes de l'autorité, d'un bulletin décadaire destiné à faire connaître les traits de bravoure et les actions d'éclat propres à

---

(1) Il s'agissait des presbytères de Citou, de Lespinassière et de Villeneuve.

affermir dans les âmes l'habitude des vertus civiques. On obligeait les enfants des écoles privées, comme ceux des écoles publiques, à venir entendre cette lecture. On donnait connaissance aux citoyens des naissances et des décès, puis on procédait à la célébration des mariages qui n'avaient plus lieu que le décadi et au chef-lieu du canton. On revenait ensuite à la maison commune où se rédigeait le procès-verbal de la cérémonie. On célébrait avec un peu plus de pompe les fêtes républicaines. Les chants, la musique traduisaient sous les voûtes du temple l'enthousiasme des assistants.

Mais, en dépit de toutes les influences officielles, le culte décadaire vint se briser contre l'indifférence populaire. Il n'avait excité aucun enthousiasme lorsqu'il était imposé par les mesures les plus vexatoires ; il ne rencontra qu'indifférence et froideur, lorsqu'il ne fut plus soutenu par tout l'appareil de la Terreur. Les autorités ne savaient cependant qu'imaginer pour rendre ces fêtes attrayantes.

« Qu'un chacun de vous, écrivait le 4 nivôse an VI, le commissaire du directoire exécutif du canton de Caunes aux agents municipaux, fasse tous les efforts pour inspirer le goût et l'amour de ces fêtes. Pour cela vous deves, ces jour-là, selon les localités, préparer des fêtes, des denses et tout ce qui pourra attirer le concours des citoyens, en profiter de suite en leur faisant connoître l'avantage qui en résultera pour eux soit pour l'instruction soit pour la connoissance des lois nouvelles, etc.....

Vous deves encore veiller à ce que les deffenses portées dans la circulaire de l'administration (1) soient exécutées dans vos communes respectives ».

De tous les moyens mis en œuvre, persuasion, violences, arrêtés, aucun n'atteignit son but ; rien ne put faire accepter de l'opinion le culte nouveau. « Les fêtes nationales et décadaires sont célébrées régulièrement, lisons-

(1) Du 26 frimaire.

nous dans un rapport local du 17 thermidor an VII ; mais cette tiédeur qu'inspire le peu de force de l'esprit public.... »
Le 3 floréal an VII le commissaire du directoire exécutif accusait la mollesse de la municipalité elle-même à célébrer la fête de la Jeunesse et lui adressait un pressant appel pour qu'elle apportât dans la préparation de la fête des époux « l'énergie et l'intérêt que méritent les sages institutions ».

Le 10 messidor an VI (28 juin 1798), la fête de l'agriculture ne pouvait avoir lieu. Vingt-quatre des agriculteurs les plus anciens du canton avaient été convoqués pour se rendre au chef-lieu. Deux seulement se conformèrent à l'invitation ; ils vinrent... exprimer leurs regrets et ceux de leurs collègues de ne pouvoir assister à la fête et se retirèrent en invoquant l'urgence des travaux de la moisson. Les agents municipaux des communes du canton ne se rendirent pas à la fête décadaire du 10 vendémiaire an VII qui, de ce fait, ne put aussi être célébrée.

La garde nationale traitait avec la même défaveur les cérémonies de la décade et, à l'exemple de l'administration municipale, négligeait de prendre part aux fêtes officielles du décadi. Le commissaire du directoire exécutif voulut rappeler au commandant de la garde la prescription de la loi : « Vous savés, lui écrivit-il, le 27 vendémiaire an VII, que l'objet des législateurs dans l'établissement des fêtes décadaires est de leur donner tout l'éclat et la solennité possible. Nous regardons comme un moyen propre à seconder les vues du gouvernement, celui de faire assister à ces fêtes une partie de la force armée. Nous venons en conséquence vous inviter, et en tant que de besoin, vous requérir de commander cent hommes de la garde nationale pris dans toutes les communes du canton pour assister, le 30e courant, à la célébration du décadi... La garde devra être rendue à la maison commune à midi précis. Salut et fraternité ».

Ces invitations étaient malheureusement inutiles et le

système d'éducation recommandé par les autorités éloignait même des écoles la confiance des parents. L'instituteur nommé par le jury n'avait presque point d'enfants. « Grand observateur des lois, il ne veut point enseigner d'autre morale que celle qui lui est prescrite. Cella fait que les pères et mères ont préféré metre leurs enfants chez d'instituteurs particuliers, qui tout à la fois servent leur goût fanatique et préjudicient les mœurs républicaines » (1).

Tous les cœurs lassés de haines aspiraient à la tranquillité ; après une telle crise, après tant de stériles agitations, la paix était nécessaire. Le moment approchait où le premier consul, devenu l'arbitre des destinées de la nation, allait enfin replacer la religion sur ses bases traditionnelles et rendre la paix religieuse à la France. Les grandes calamités avaient passé sur le pays et l'heure de la véritable pacification avait sonné.

Le Gouvernement consulaire. — Le Concordat

Le 28 vendémiaire an IX (20 octobre 1800), un arrêté des consuls ouvrit les portes de la Patrie aux prêtres qui, pour se soumettre à la loi, étaient sortis du territoire français. Le 8 frimaire suivant, un nouvel arrêté abrogea les décrets pris par le directoire en vertu de l'article 24 de la loi du 19 fructidor (2). Les lois de proscription étaient rapportées ; les déportés allaient tous rentrer. Cette mesure d'apaisement mit un terme à l'exil de Guillaume Boyer et le curé de Caunes revint vainqueur dans sa paroisse après une lutte de dix années.

Comme condition de cette indulgence, le Gouvernement

(1) Compte-rendu décadaire du commissaire du directoire exécutif de Caunes du 20 pluviôse, an VI.

(2) A la faveur de cette disposition, le constitutionnel François Tailhan reparut dans sa paroisse de Citou.



demanda aux prêtres rentrés de prêter serment à la Constitution. Obéissant à la loi, Guillaume Boyer fit, le 8 frimaire, sa promesse de fidélité.

Benoît Sicard, le dernier maire de l'ancien régime et le premier de la nouvelle Constitution, craignit que la rentrée de l'insermenté ne devint un sujet de troubles et de conflits qu'il fallait conjurer et il s'adressa au Préfet pour savoir si, dans ce cas, il avait quelque instruction du Gou-Gouvernement. « Comme il existe un autre prêtre, écrivait-il le 9 frimaire, que chacun aura ses partisans et que ces cas sont très communs de voir deux prêtres dans une même commune qui s'en disputent la direction et qui par là troublent la tranquilité publique..., je voudrois connoître les vues du Gouvernement pour me servir de bon rôle dans la conduite que j'ai à tenir à leur égard ». Mais la population lassée de rigueurs et altérée de repos n'aspirait qu'au calme et à la sécurité et le maire lui-même reconnut que l'apparition de l'ancien curé n'agitait aucunement la vie de la cité. « La présence de l'encien curé de cette commune, disait le Maire lui-même quelques jours plus tard, continue à ne pas troubler la tranquilité publique ». Le mouvement de protestation qui avait accueilli en 1797 Guillaume Boyer s'était changé en un sentiment de justice ou d'indifférence. Seule « la nouveauté de ce qu'il exerce son culte dans une maison particulière occasionne beaucoup de paroles ». Il n'avait, en effet, à sa disposition aucun édifice public et était réduit à dire la messe dans un local privé.

Dans les premier jours de nivôse, il demanda au préfet de lui accorder une des églises élevées sur le territoire de Caunes pour remplir les devoirs de son ministère. Tout ce qui comptait dans la paroisse s'était rangé du côté du curé insermenté. Son âge, la compassion qu'inspiraient ses infortunes faisaient vibrer au fond des cœurs une fibre d'émotion naturelle. Le maire, cédant à son élan de sympathie, écrivit au préfet pour appuyer cette demande. « Il es, disait-il, deux édifices publics qui se trouvent dans la com-

mune, qui sont l'église paroiciale dans le sein de la commune et une église champêtre en très bon état au lieu dit au Cros. Gabriel Jalabert âgé de 38 ans est le nom du prêtre qui occupe les deux églises à proprement parler exerçant son culte dans toutes les deux... L'encien curé Boyer se trouve sans édifice public ; il est obligé d'exercer son culte dans une maison particulière, où il a tout ce qu'il y a de bon dans la commune. Ses souffrances et son grand âge méritent que vous eyés égard à sa situation et que vous lui accordies l'église paroisiale ». Mais Benoit Sicard n'adressa pas au préfet ce qu'il avait écrit.

Le 25 nivôse, Guillaume Boyer, voulant loyalement remplir ses devoirs envers le gouvernement, se soumit à la loi du 7 vendémiaire et fit la déclaration du local où il voulait exercer les cérémonies de son culte. C'était la maison de Pierre Chanou, sise dans la rue du Plo Delhom (1).

Le 12 ventose an IX, le préfet prit une mesure d'équité et accueillit avec faveur une pétition du curé. « Considérant que le pétitionnaire a été déporté forcément, le 25 août 1792, à suite des délibérations prises le 22 et 23 du même mois par la commune de Narbonne sur la demande d'une Société populaire, que cette déportation porte un caractère frappant d'illégalité, puisqu'elle n'était autorisée par aucune loi alors existante et que la délibération qui l'ordonnait ne fut soumise ni à l'approbation du district, ni à celle de l'ad[on] du département », le Préfet de l'Aude abrogea l'acte de déportation de Guillaume Boyer.

Le cœur de Gally, si longtemps fermé à toute joie et à toute consolation, s'ouvrait maintenant à l'espérance (2). « Selon le rapport de toutes les gazettes de Paris, écrit-il le 20 mai 1800, je crois que c'est le temps de recourir au

(1) Ce citoyen mourut le 23 floréal. Il était conseiller municipal et répartiteur.

(2) Depuis le 2 octobre 1797, il n'avait reçu aucune nouvelle de France.

gouvernement pour obtenir la rentrée sans exposer personne. Je crois que je suis dans la classe de ceux qui peuvent recevoir et qui reçoivent une réponse favorable à leur pétition ».

La politique d'apaisement pratiquée par les consuls ramenait la confiance dans les esprits. Henri-Basile Bernac, qui avait cessé d'exercer depuis le 19 fructidor, reprit le 8 brumaire an VIII l'exercice de son culte. Antoine Nègre, curé de Citou, qui s'était retiré depuis le mois d'avril 1793 dans la métairie de son neveu, à la Pujade, commune de Minerve, reparut dans sa paroisse. Un arrêté des consuls rétablit à la date du 8 septembre la foire du Cros, en attendant que la population, propriétaire de la chapelle, réglât quelques années plus tard l'administration du sanctuaire.

Malgré ces soins donnés à la réparation de beaucoup de rigueurs, le gouvernement consulaire, fidèle aux habitudes révolutionnaires, éprouva encore le besoin de maintenir les lois restrictives du culte et voulut faire respecter les dispositions qui interdisaient les manifestations religieuses. Les cloches retentissaient à nouveau dans les villages. « Malgré les lois qui proscrivent tout signe extérieur du culte, les prêtres abusant de la tolérance du gouvernement, écrivit Sotin, le 23 floréal an IX, cherchent à donner aux cérémonies de leur culte la même publicité que s'il était encore dominateur. Les cloches se font entendre de nouveau. Les processions recommencent et je sais que l'on prépare à l'occasion des fêtes connues sous la désignation de la Fête-Dieu et des Rogations un appareil religieux qui serait moins le signe de la faveur que de la désobéissance aux lois ». Il restait à Caunes deux cloches que la commune avait conservées, l'une pour servir de tocsin, l'autre de timbre à l'horloge (1).

(1) On voit encore dans le clocher une cloche antérieure à la Révolution. C'est la plus importante. Elle date, d'après une de ses inscriptions, de 1755.



A la publication de cette circulaire dans la commune, la voix des temples cessa de résonner dans sa tour et les ministres du culte renouvelèrent leur serment de fidélité à la Constitution et la déclaration du lieu où ils entendaient exercer.

Gabriel Jallabert se maintenait toujours dans l'église paroissiale et dans la chapelle du Cros. Il avait même obtenu de la municipalité, depuis l'an v un logement dans le presbytère. Cette concession excita les réclamations du receveur de la régie de Peyriac.

Dès la suppression du culte catholique, la municipalité s'était installée, à cause de ses avantages, dans la maison curiale. Un arrêté du département accorda plus tard à l'administration municipale la jouisance de cet édifice. Cependant la loi du 3 brumaire an III, relative à l'organisation des écoles primaires, avait affecté les presbytères à la tenue des écoles et au logement des instituteurs. L'administration municipale fut obligée de céder en échange à l'instituteur l'ancienne mairie et de lui payer chaque année une indemnité de résidence de 60 francs. L'an VII l'institutrice réclama, à son tour, des appartements dans le presbytère et obtint une allocation annuelle de 50 francs. La cession de la mairie, les indemnités accordées à l'instituteur et à l'institutrice assuraient aux autorités de Caunes la propriété de la maison curiale et enlevaient toute légitimité aux prétentions du receveur de la régie. Ainsi en convint le Conseil de préfecture après une assez longue procédure (1).

---

(1) Les marbriers, de leur côté, réclamèrent une cheminée qu'ils avaient placée depuis quelques années dans le salon du presbytère, à condition que le curé de la paroisse célébrerait chaque année deux messes à leur intention, le jour et le lendemain de leur fête patronale. Cette clause ne pouvait être exécutée, depuis que l'Etat s'était emparé des presbytères.

Deux partis vivaient donc toujours en présence dans la commune et, comme dans beaucoup de localités, il y avait deux pasteurs et un troupeau divisé. Chacun était libre de suivre l'un des prêtres qui se disputaient la direction de la paroisse. Dans un intérêt de réconciliation et pour mettre fin à cette division, l'évêque du département appela, le 27 septembre 1803, Guillaume Boyer à la cure de Bize; le 10 février il éloigna Gabriel Jallabert de la localité. Mgr de Laporte jugeait sévèrement l'attitude de cet ecclésiastique. « C'est un caractère exalté, disait-il, quoiqu'il n'en ait pas l'air. Il a été porté à la présidence du club révolutionnaire, ce qui m'avoit fort indisposé contre lui. Mais des gens honnêtes ont tâché de me persuader qu'il ne l'avoit accepté que pour rendre service. Dieu le veuille. Il s'est soumis à la fin à ce qu'ont exigé de lui les grands vicaires de Narbonne. Il est placé à Villegli et sy conduit bien ».

Le 14 novembre 1803, la nomination de Bertrand Reverdy vint combler les vœux de la population ; l'harmonie et l'unité dans les croyances, telle était l'aspiration de tous les cœurs. « Et plus encore la réunion des opinions en fait de religion, voilà l'objet de toutes les conversations et de tous désirs des habitans de cette commune », lisons-nous déjà le 4 germinal an IX, dans un rapport au Préfet.

Jean Gally rentra à Conilhac après un éloignement de douze années.

Le 20 nivôse an XII (9 janvier 1804), le nouveau curé de Caunes regagnait sa demeure, quand il fut assailli à coups de pierre sur la place de l'église. Cet attentat fut imputé aux partisans de Jallabert.

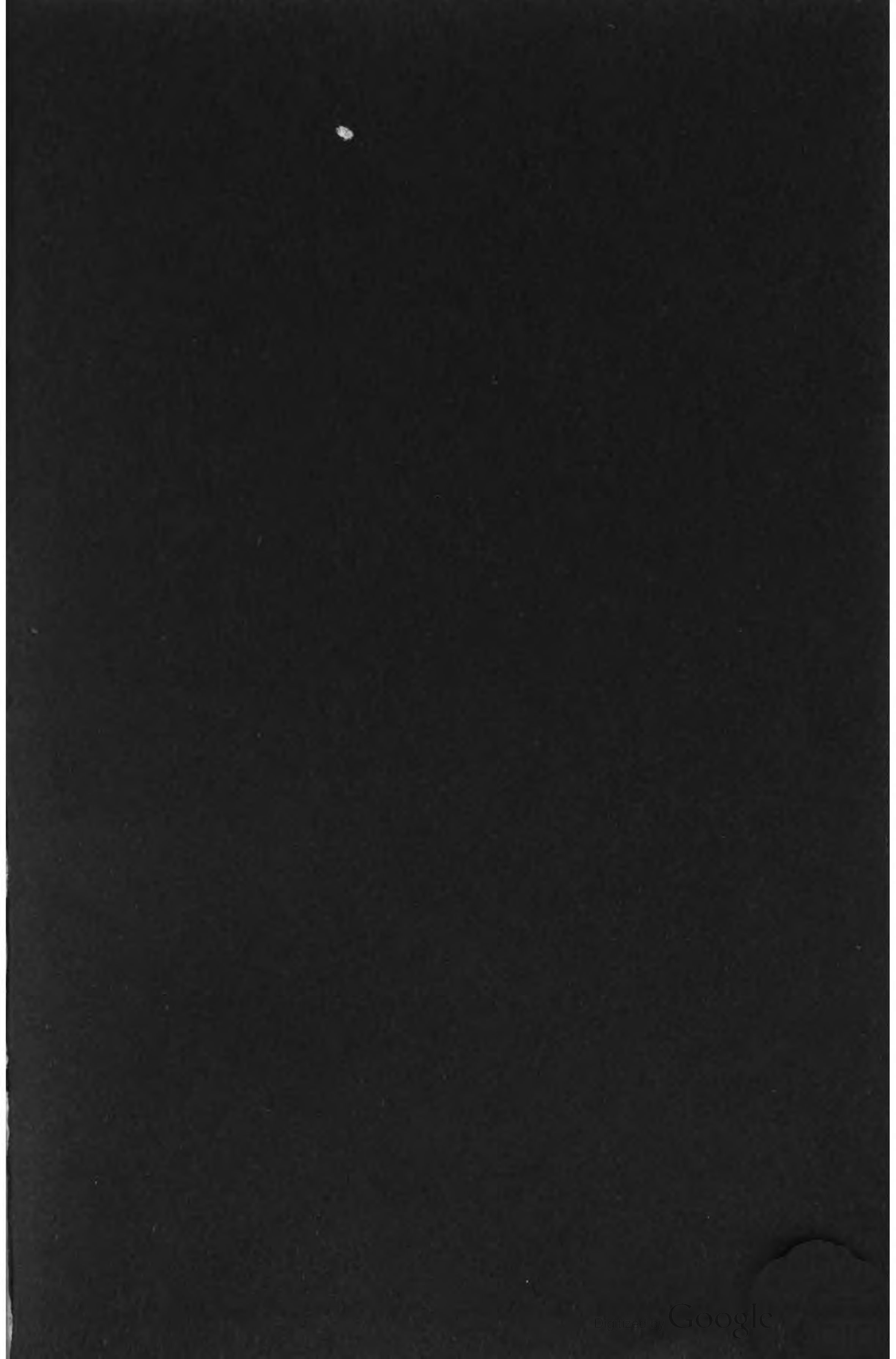
Toutes les passions n'étaient pas donc encore éteintes, toutes les animosités contractées ne s'étaient pas effacées ; mais le temps ne tarda pas à accomplir son œuvre réparatrice et à apaiser les derniers ferments de haine. Le

calme revint après les inquiétudes, le repos après les agitations. Le ciel était pour longtemps épuisé d'orages et de longues années de paix religieuse allaient être assurées à la France.

Caunes, le 4 Novembre 1904.

Casimir GALINIER.

TABLE DES MATIÈRES






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07368 3560

